



Indufor ...forest intelligence

La Banque mondiale

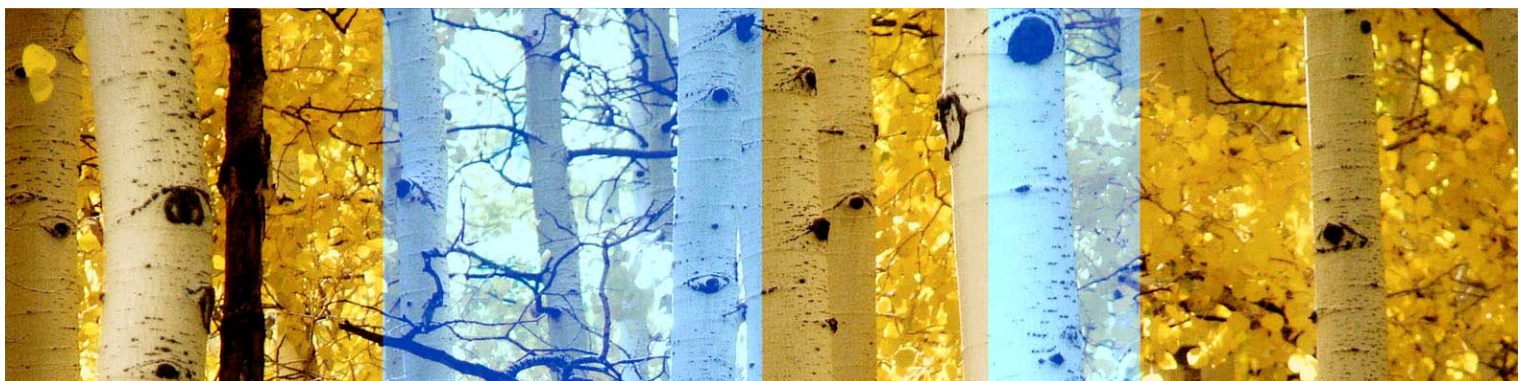
Deuxième évaluation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier

Rapport final

Majella Clarke, Petra Mikkolainen, Marisa Camargo and Nagmeldin Elhassan

Helsinki, Finlande
22 novembre 2016

7580
ID 94046





Deuxième évaluation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Évaluation du Comité de supervision de l'évaluation

6 novembre 2016

Contexte

Au nom du Comité des participants (PC), le Comité de Supervision de l'évaluation (OC) a été créé pour assurer la qualité et la conduite de l'évaluation suivant le calendrier, la diffusion des résultats, et l'indépendance de l'évaluation¹. Le OC est constitué de 3 participants des bailleurs, 3 participants des pays REDD, 1 représentant des Partenaires à la mise en œuvre et 3 représentants des observateurs². Le OC a été assisté par le conseil d'un Groupe de Référence³ (RG) composé de deux experts pour assurer la qualité de l'évaluation

Le CO a transmis des feedbacks à l'équipe d'évaluation contractée pendant toute la période de mise en œuvre de l'évaluation (Juillet 2015 – Septembre 2016), y compris en particulier sur les termes de référence, le rapport initial et deux ébauches du rapport final.

Sur la base des feedbacks transmis par le OC, le RG et les autres parties prenantes qui ont fourni des commentaires sur le rapport final préliminaire, un rapport final révisé a été présenté par l'équipe d'évaluation le 19 Septembre, 2016.

Le OC souhaite souligner les points suivants dans ce contexte :

- (i) Sur la base des commentaires reçus en réponse au premier ébauche, qui a été transmis au PC le 20 mai 2016, il est devenu évident que le projet de rapport ne répondait pas aux normes minimales de qualité pour l'évaluation comme indiqué par les directives CAD/OCDE sur « Les normes de qualité

¹ L'examen du programme mondial du FCPF menée par l'IEG en 2012 a recommandé que, conformément aux bonnes pratiques, la supervision de l'évaluation du programme mondial devrait être effectuée par l'organe directeur du programme, plutôt que par l'équipe de gestion du mécanisme (FMT). Le programme peut choisir de mettre en place un comité de pilotage de l'évaluation ou un comité de supervision pour assurer l'indépendance organisationnelle et comportementale de l'évaluation.

² Les pays REDD : L'Argentine, Le Ghana, Le Panama et La Thaïlande ; Les Bailleurs : Le Canada, La Norvège et Le Royaume-Uni ; Les OSC : Transparency International ; Les Organisations internationales/Secteur privé/ONU-REDD/le CCNUCC : l'UICN ; Les Peuples autochtones : Afrique anglophone ; Les Partenaires à la mise en oeuvre (la BM/le PNUD /la BID) : La Banque mondiale.

³ Le Groupe de Référence était composé d'un expert en REDD+ et un expert en évaluation pour pouvoir apporter un examen et des conseils indépendants

pour l'évaluation du développement ». La majorité des commentaires sur le projet de rapport partagé le 20 mai 2016 a confirmé que le document ne présentait pas des conclusions claires, équilibrées et fondées sur des preuves et nécessitait d'importantes révisions et réécriture pour répondre aux préoccupations techniques et lacunes identifiées dans les commentaires. Cette ébauche de rapport de mai 2016 a donc été rejetée comme elle a été remplacée par un rapport final sensiblement révisé, daté du 19 Septembre 2016 et des modifications de forme en novembre 2016.

- (ii) Après la version du mois de mai du rapport, l'équipe d'évaluation a partagé un rapport final préliminaire avec le CO en Août 2016. Malgré des commentaires supplémentaires du OC, et du RG, le OC a décidé de ne pas demander d'autres révisions complètes à la version du mois d'Août du rapport afin d'éviter de nouveaux retards dans la prise en compte et la mise en œuvre à temps des recommandations sur de l'évaluation. Le OC a demandé à l'équipe d'évaluation de répondre à un nombre limité de préoccupations prioritaires, visant principalement à améliorer le Résumé Exécutif.
- (iii) Le OC reconnaît que l'évaluation a pris plus de temps que prévu et le rapport final est en retard. Le OC a priorisé l'assurance de la qualité globale du rapport, décidant qu'un rapport en retard mais de meilleure qualité était plus utile aux participants du FCPF et aux parties prenantes qu'un rapport qui ne pouvait pas être considérée comme robuste et sur lequel aucune action ne peut-être prise.
- (iv) Même s'il reste encore une marge d'amélioration, le OC est convaincu que la version de Septembre 19 du rapport final est nettement amélioré et répond de façon satisfaisante aux normes de qualité du CAD/OCDE pour les évaluations, en notant les Réserves mentionnées ci-dessous. En faisant l'équilibre sur la nécessité d'agir par rapport à l'évaluation tant que les résultats sont toujours pertinents, le OC a conclu que le rapport final est d'un niveau suffisamment élevé pour permettre de développer des actions pour répondre aux recommandations. Le rapport final a été remis dans le budget, accusant une légère sous-utilisation du budget alloué pour les visites sur le terrain dans les pays en raison de l'achèvement de 5 études de cas lors des visites dans les pays au lieu de 6.

Approbation du Second rapport final d'évaluation du FCPF, avec des Réserves

Le CO tient à remercier les participants du FCPF et les parties prenantes pour leur coopération et temps consacré aux entrevues ou études de cas qui ont informé l'évaluation.

Le CO a examiné la version finale du rapport d'évaluation en date du 19 Septembre 2016 (ci-joint) et l'approuve, sous réserve des mises en garde ci-dessous.

La liste suivante met en évidence les réserves jointes à l'approbation par le CO du rapport. La liste identifie des domaines qui auraient pu être améliorés et/ou des sections qui n'ont pas été approuvées par le CO :

- L'Approbation du rapport final ne correspond pas nécessairement à un accord avec toutes les conclusions.
- Les réponses apportées à quelques questions convenues dans le rapport initial ne sont pas prises en compte avec le même niveau de profondeur d'analyse. Par exemple, les réponses aux questions d'évaluation relatives à l'efficacité du FCPF auraient pu bénéficier de l'évaluation des processus d'approbation des Fonds ou des programmes de Réductions des Emissions et comment les leçons apprises des Fonds de préparation pourrait être intégré dans le Fonds carbone. La section sur les leçons apprises dans l'un des projets était plutôt faible ; cela ne

pouvait être renforcée en raison de retards dans la finalisation du rapport et a donc été supprimé. D'une certaine mesure, cela limite la valeur du rapport.

- Le OC reconnaît que l'Annexe 4 (Évaluation des méthodologies et qualité des données) indique que bien qu'il y avait des limites, il y avait suffisamment d'informations pour tirer des conclusions sur le portefeuille. Cependant, cela ne constitue pas une explication suffisante ou appropriée pour la liste complète des limitations décrites à la section 2.7 (Limites des données et méthodes). Lors d'une évaluation, discuter de l'effet de chaque limitation majeure sur l'analyse et les conclusions est standard. L'impact des limitations décrites ne sont pas claires dans le rapport d'évaluation final.
- Le rapport final aurait pu mieux refléter le contexte dans lequel le FCPF opère, et de la complexité de la REDD+ et ses implications. L'un des objectifs de la deuxième évaluation était d'évaluer la performance du FCPF (pertinence, efficacité et efficacité) en tenant compte de la complexité de la REDD+ et d'autres limitations. Le rapport examine les complexités de la REDD+ et ses implications pour la performance du FCPF, et les recommandations proposées de façon très limitée.
- L'Analyse dans de nombreux cas découle de la preuve aux conclusions. Dans certains cas, il y a des écarts qui ne sont pas expliqués.

La réponse aux recommandations est annexée au rapport. La réponse a été approuvée par le OC (au nom du PC), des partenaires à la mise en œuvre, et de la Gestion de la Banque mondiale. Pour les prochaines étapes, le OC tel que mandaté par le PC, facilitera l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations pertinentes. Un projet de plan d'action sera rendu disponible lors de la vingt-troisième réunion de la CP.

Approuvé par le Comité de surveillance pour la deuxième évaluation du FCPF au nom du Comité des participants du FCPF

6 novembre 2016



Indufor ...forest intelligence

LIMITE DE RESPONSABILITÉ

Indufor s'est efforcé de fournir des informations exactes et complètes et d'exécuter la Mission conformément aux conditions générales du contrat.



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	vii
REMERCIEMENTS	ix
1. INTRODUCTION	1
1.1 Buts et objectifs de l'évaluation	1
1.2 Portée de l'évaluation	2
1.3 Aperçu du rapport	3
2. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION	5
2.1 Approche de l'évaluation	5
2.2 Questions d'évaluation, méthodologies et outils	7
2.3 L'étude documentaire et le processus de classification	9
2.3.1 Compilation de documents	9
2.3.2 Étude documentaire	10
2.3.3 Classification des documents et saisie dans la liste de référence	10
2.4 Consultations des parties prenantes et visites sur le terrain	11
2.4.1 Entretiens	11
2.4.2 Discussions de groupe	11
2.4.3 Enquêtes en ligne	11
2.4.4 Visites sur le terrain	12
2.5 Classification des données et statistiques des parties prenantes	13
2.5.1 Classification des données	13
2.5.2 Statistiques des parties prenantes	14
2.6 Recueil des données, analyse et triangulation	15
2.6.1 Triangulation des constatations	15
2.6.2 Hypothèses et tests	15
2.6.3 Analyse des séquences	15
2.6.4 Analyse du portefeuille	16
2.6.5 Analyse des informations fournies par les informateurs	16
2.7 Limites des données et méthodes	16
2.7.1 Indépendance de l'évaluation	19
3. ARCHITECTURE MONDIALE DE LA REDD+ ET FCPF	20
3.1 Contexte de la politique REDD+ à différents niveaux	20
3.1.1 Niveau global	20
3.1.2 Niveau régional	22
3.1.3 Niveau bilatéral	22
3.2 Principaux programmes de la REDD+, fonds et normes	23
3.2.1 Programme ONU-REDD	23
3.2.2 Programme d'investissement pour la forêt	23
3.2.3 Fonds vert pour le climat	23
3.2.4 Initiative pour les paysages forestiers durables	23



3.2.5	Norme de carbone vérifiée	23
3.3	Fonds de partenariat pour le carbone forestier	24
3.3.1	Concepts et termes clés	24
3.3.2	Catégories de parties prenantes	27
3.3.3	Structure de gouvernance du FCPF	27
3.3.4	Évolution du FCPF	29
3.3.5	Aperçu du portefeuille du FCPF	31
4.	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EN TERME DE PERTINENCE	33
4.1	Pour quelle raison les pays ont décidé de rejoindre le FCPF au départ et de poursuivre ensuite l'engagement ?	33
4.2	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux priorités stratégiques des pays ?	36
5.	RESULTATS DE L'EVALUATION EN TERME D'EFFICACITE	43
5.1	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a aidé des pays à se charger de la REDD+ ?	43
5.2	Dans quelle mesure et de quelles façons les différents instruments développés par le FCPF ont aidé les pays à se préparer à prendre en charge la REDD+ ?	51
5.3	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts des pays pour atteindre des niveaux d'engagement élevés des parties prenantes ?	63
5.3.1	Engagement des parties prenantes dans la gouvernance du FCPF	66
5.3.2	programme de renforcement des capacités des PA et des OSC	67
5.3.3	Engagement des PA et des OSC au niveau des pays	69
5.3.4	Intégration transversale de la dimension de genre	71
5.3.5	Engagement du secteur privé au niveau des pays	73
5.4	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts déployés pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les arrangements institutionnels et les dialogues nationaux ?	75
5.5	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a-t-il favorisé le partage des connaissances parmi les parties prenantes aux niveaux régional, national et mondial ?	79
5.6	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux recommandations des premières évaluations ?	85
6.	RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION POUR L'IMPACT, LA DURABILITE ET L'EFFICACITE	104
6.1	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a contribué à un vaste changement à long terme au-delà de ses effets à court terme ?	104
6.2	Les groupes de superstructure du FCPF ont-ils joué les rôles que l'on attendait d'eux de manière efficace et efficiente ?	113
6.3	Décaissement	113
6.3.1	Mobilisation des fonds	126
6.3.2	Les performances des groupes de superstructure	131



Indufor ...forest intelligence

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	135
7.1 Conclusions	135
7.1.1 Pertinence	135
7.1.2 Efficacité	135
7.1.3 Impact, durabilité et efficience	138
7.2 Recommandations	139
7.2.1 Recommandations destinées au Fonds de préparation	139
7.2.2 Recommandations adressées au Fonds carbone	140
7.2.3 Recommandations adressées aux deux Fonds	140
7.2.4 Recommandations pour les futures évaluations	142
RÉPONSE CONJOINTE AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE LA DEUXIÈME ÉVALUATION FINALE DU FCPF DANS SA VERSION DU 19 SEPTEMBRE 2016	143
REFERENCES	156

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Termes de référence et outils d'évaluation
Annexe 2	Listes des parties prenantes
Annexe 3	Rapports de visite sur le terrain dans les pays
Annexe 4	Évaluation des méthodologies et qualité des données
Annexe 5	Rapport initial
Annexe 6	Résumé des recommandations, réponses et évaluation de l'avancement du GEI
Annexe 7	Données de référence pour les pays REDD REDD+
Annexe 8	Analyse du portefeuille
Annexe 9	Analyse du cadre logique révisé proposé
Annexe 10	Analyse approfondie pour chacun des extrants et indicateurs appliqués au portefeuille du FCPF
Annexe 11	Matrices de triangulation
Annexe 12	Conformité du rapport d'évaluation aux normes de qualité du CAD/de l'OCDE : Auto-évaluation



LISTE DES FIGURES

Figure 1	Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF	3
Figure 2	Approche de l'évaluation	7
Figure 3	Étapes de l'étude documentaire et processus de développement de la base de données	10
Figure 4	Classification des données recueillies auprès des parties prenantes	14
Figure 5	Étapes du traitement: De l'ER-PIN à la mise en œuvre de l'ERPA	25
Figure 6	Résultats de l'enquête en ligne: Opinion du FCPF	34
Figure 7	Résultats de l'enquête en ligne: Attentes des points focaux du FCPF	40
Figure 8	Résultats de l'enquête en ligne: Avantages du FCPF	44
Figure 9	Résultats de l'enquête en ligne: Défis du FCPF	45
Figure 10	Chaîne de résultats du FCPF	105
Figure 11	Débours en espèces du Fonds de préparation 2009–2015	116
Figure 12	Versements de subventions du Fonds de préparation 2009–2015	118
Figure 13	Contributions financières du Fonds carbone (cumulées) 2009–2015	123
Figure 14	Débours en espèces du Fonds carbone (cumulés) 2009–2015	123

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Harmonisation du rapport avec les questions d'évaluation	5
Tableau 2	Résumé de la Matrice d'évaluation	8
Tableau 3	Synthèse du processus de sélection des pays de niveau 3	12
Tableau 4	Statistiques des parties prenantes	14
Tableau 5	Application du Cadre de mesure du rendement au portefeuille du FCPF	49
Tableau 6	Niveau d'engagement des parties prenantes dans le FCPF	65
Tableau 7	Analyse et constatations sur le suivi des recommandations de la première évaluation	87
Tableau 8	Répartition des recettes totales du Fonds de préparation 2009–2015	116
Tableau 9	Débours en espèces du Fonds de préparation du FCPF 2009–2015	117
Tableau 10	Total des débours du Fonds de préparation 2009–2015	117
Tableau 11	Mesure du rendement de l'efficacité des versements de subventions en 2015	120



Indufor ...forest intelligence

ABRÉVIATIONS

APAC	Asie et Pacifique
ICAF	Initiative centrafricaine des forêts
PRC	Programme de renforcement de capacités des peuples tributaires des forêts
CCBA	Alliance Climat, Communauté et Biodiversité
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
FIC	Fonds d'investissement climatique
CIFOR	Centre de recherche forestière internationale
COP	Conférence des parties
CPP	Cadres de Partenariat Pays
SPP	Stratégie de partenariat pays
OSC	Organisation de la société civile
CAD	Comité d'aide au développement (de l'OCDE)
RDC	République démocratique du Congo
p. ex.	abréviation de « par exemple »
RE	Réduction des émissions
PRE	Programme de réduction des émissions
ERPA	Contrat d'achat de réduction d'émissions
DPRE	Document du programme de réduction des émissions
ER-PIN	Note d'idée du programme de réduction des émissions
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
MRPR	Mécanisme de règlement des plaintes et recours
PIF	Programme d'investissement pour la forêt
FMT	Équipe de gestion du Fonds
NERF/NRF	Niveau d'émission de référence pour les forêts et/ou Niveau de référence des forêts
Exercice	(par exemple Exercice 2012)
FVC	Fonds vert pour le climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GES	Gaz à effet de serre
PPMR	Programme de partenariat mondial et régional
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
ADI	Aide au développement international
BID	Banque interaméricaine de développement (également, IADB, IDB)
c.-à-d.	c'est-à-dire
GIE	Groupe indépendant d'évaluation
CPDN	Contribution prévue déterminée au niveau national
PA	Peuples autochtones
FTGI	Fiche technique des sauvegardes intégrées
IPFD	Initiative du Fonds Biocarbone pour les paysages forestiers durables
RJI	REDD+ juridictionnelle et imbriquée
ALC	Amérique latine et Caraïbes
PMA	Pays les moins avancés
LI	Lettre d'intention
S et E	Suivi et évaluation
SRV	Suivi, création de rapport et vérification
ONG	Organisation non gouvernementale



Indufor ...forest intelligence

NICFI	Initiative internationale pour le climat et les forêts du gouvernement norvégien
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
AP	Assemblée des participants
CdP	Contrat de participation
CP	Comité des participants (organe directeur du FCPF)
PSE	Paiement pour services écosystémiques
CMR	Cadre de mesure du rendement
REDD	Réduction des émissions (GHG) résultant de la déforestation et de la dégradation (forêts/sols), généralement appelée REDD+ pour refléter l'intégration des sauvegardes sociales et environnementales, comme convenu lors de la 16e Conférence des Parties de la CCNUCC.
Paquet de préparation	Ensemble de documents de préparation pour la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
R-PIN	Note d'idée du programme de préparation
R-PP	Proposition de préparation
DSP	Diagnostic systématique des pays
ODD	Objectifs de développement durable
EESS	Évaluation environnementale et sociale stratégique
PEID	Petit état insulaire en développement
TAP	Panel consultatif technique (du FCPF)
TdR	Termes de référence
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
GNUE	Groupe des Nations Unies sur l'évaluation
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
ONU-REDD	Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts
MVC	Marché volontaire du carbone
NCV	Norme de carbone vérifiée



PRÉFACE

L'équipe Indufor a réalisé la deuxième évaluation du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) entre juillet 2015 et 2016. Un Comité de supervision de l'évaluation a été nommé. Un Groupe de référence a été créé et examiné de manière indépendante par un groupe d'experts divers et respectés. Pour plus d'informations sur les principaux rôles et responsabilités, voir ci-dessous.

Équipe Indufor: L'équipe Indufor a été choisie pour réaliser cette évaluation dans le cadre d'une procédure de passation de marché concurrentielle. Mme Majella Clarke, Mme Petra Mikkolainen, Mme Marisa Camargo et M. Nagmeldin Elhassan faisait partie de l'équipe d'évaluation de base. Les analystes le Dr Brent Matthies, Mme Karoliina Lindroos et Mme Julia Maximova ont assisté l'équipe de base. Les responsables qualité d'Indufor étaient Mme Anni Blåsten, M. Tapani Oksanen et M. Jyrki Salmi. Le Dr Marko Katila était le responsable qualité pendant la finalisation des rapports d'évaluation. Les Drs Julian Caldecott et Carmenza Robledo ont participé au démarrage et au recueil initial des données ainsi qu'aux visites dans les pays au Ghana et au Mexique. Le Dr Julian Caldecott a dirigé l'équipe au départ, puis après la phase de démarrage, c'est Mme Majella Clarke qui a assumé cette responsabilité. Le Dr Carmenza Robledo a apporté des commentaires sur la version finale. En outre, les experts locaux suivants ont été recrutés pour participer aux cinq visites sur le terrain pour l'évaluation:

- M. Paul Ankrah (Ghana)
- Mme Linjo Johnarson (Madagascar)
- M. Tim Healy (Madagascar)
- M. Anish Joshi (Népal)
- Mme Patricia Valdez (Pérou)
- Mme Elsa Esquivel (Mexique).

Le Comité de supervision de l'évaluation était chargé de gérer et superviser l'évaluation afin de garantir la qualité et le respect des délais de celle-ci, ainsi que la diffusion des principales constatations. Le Comité de supervision de l'évaluation a tenu informé le Comité des Participants (CP) du processus d'évaluation et était chargé d'approuver le rapport final et d'organiser la présentation des résultats de l'évaluation pour les parties prenantes. Enfin, le Comité de supervision de l'évaluation a préparé un plan d'action pour la mise en œuvre de recommandations liées à l'évaluation. Le Comité de supervision de l'évaluation était composé des membres suivants:

- Bailleurs ; Tore Langhelle (Norvège), Beth Nelson, Julia Raybould (RU), Nicolas Duval-Mace (Canada)
- Participants des pays REDD: Suchitra Changtragoon (Thaïlande) ; Yaw Kwakye (Ghana) ; Rosalina Lindo (Panama) ; Mercedes Esperon (Argentine)
- Observateur: Daniel Sapit, Peuples autochtones (Afrique anglophone)
- Observateur: Claire Martin, OSC (Transparency International)
- Observateur: Patrick Wylie, organisation internationale (IUCN)
- Représentant des partenaires de prestation: Benoit Bosquet, Banque mondiale (BM/BID/PNUD).

Le Comité de supervision de l'évaluation a également sollicité un représentant de Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG).

Le Groupe de référence avait un rôle consultatif à l'égard du Comité de supervision de l'évaluation et il a fourni une assurance qualité globale pour l'évaluation. Le Groupe de



Indufor ...forest intelligence

référence ne faisait pas partie de l'Équipe d'évaluation et n'était pas responsable du rapport d'évaluation. Le Groupe de référence était composé du Dr Jürgen Blaser (expert REDD+) et du Dr Michael Wells (expert de l'évaluation).



Indufor ...forest intelligence

REMERCIEMENTS

L'équipe chargée de l'évaluation et le Comité de supervision souhaiteraient remercier les près de 400 personnes du monde entier, notamment les membres de la société civile, les groupes autochtones et le secteur privé ; les Contributeurs au Fonds et les observateurs ; le personnel de la banque multilatérale de développement ; ainsi que les représentants des gouvernements pour leur temps et les données précieuses qu'ils ont fournis lors des entretiens, des enquêtes et des visites sur le terrain réalisées pour cette évaluation. La liste complète des parties prenantes figure dans l'annexe du rapport. Nous remercions également ceux qui ont formulé des commentaires pendant la phase de démarrage.

L'équipe chargée de l'évaluation reconnaît le taux de réponse exceptionnel et les données importantes fournies par l'enquête en ligne et souhaiterait remercier les 46 pays REDD (Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation), les Points focaux du FCPF qui ont participé à l'enquête. En outre, l'équipe chargée de l'évaluation souhaiterait remercier les personnes qui ont participé aux tests de l'outil d'enquête en ligne: Aurangzeb Ashraf Awan, Irwansyah Reza Lubis, Nyoman Suryadiputra, Dewi Rizki, Stepri Hakim, Veronica Galmez, Javier Blanco et Andres Hubenthal.

Nous souhaiterions également remercier le personnel de l'équipe de gestion du Fonds (FMT) du FCPF auprès de la Banque mondiale pour son aide efficace, son étroite coopération et son soutien pendant tout ce processus. L'équipe chargée de l'évaluation est particulièrement reconnaissante à l'égard du Dr Neeta Hooda du FMT pour ses précieux conseils et son soutien.

Les auteurs souhaiteraient rendre hommage au Dr Albion Butters pour le professionnalisme de son travail éditorial pour ce rapport.



1. INTRODUCTION

1.1 Buts et objectifs de l'évaluation

Le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF autorise la deuxième évaluation du FCPF pour 2015, dans l'intention de permettre des ajustements afin d'atteindre ses résultats et ses objectifs d'ici 2020. La deuxième évaluation arrive six ans après que le FCPF est devenu opérationnel en 2008 et coïncide avec un accord sur l'architecture globale pour la REDD+, appelé le Cadre de Varsovie pour la REDD+, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC).

L'objectif de la deuxième évaluation du FCPF est, tout d'abord, de contribuer à améliorer l'efficacité et les résultats du programme en proposant un apprentissage en temps réel dès la mise en œuvre de la REDD+, et, ensuite, de contribuer à harmoniser globalement l'orientation stratégique du FCPF. Le but est de s'assurer que le soutien du FCPF aux pays REDD/REDD+ (les pays REDD dans les présentes) et aux autres parties prenantes reste pertinent pour répondre aux besoins au niveau des pays mais également cohérent avec l'architecture globale en évolution pour la REDD+.

L'établissement de la structure de gouvernance du FCPF et la plupart des processus de préparation des pays REDD étaient déjà enclenchés avant le début de la deuxième période d'évaluation. À cet égard, la deuxième évaluation était axée sur une évaluation complète des opérations du Fonds de préparation, en particulier la mise en œuvre au niveau des pays et les premières opérations du Fonds carbone. Conformément aux Termes de référence (TdR ; voir l'annexe 1a) pour cette évaluation, les objectifs spécifiques de la deuxième évaluation étaient les suivants:

1. Vérifier les résultats (réalisations et premiers impacts, prévus et non prévus) et les enseignements tirés grâce au programme.
2. Évaluer la pertinence, l'efficacité et les aspects spécifiques de l'efficience du programme, en prenant en compte la complexité de la REDD+ et d'autres limites ; et mesurer l'influence des réponses/mesures de suivi prises pour appliquer les recommandations de la première évaluation et de l'analyse globale du programme par le Groupe d'évaluation indépendant (GEI) 3.
3. Fournir des constatations, des conclusions et des recommandations en se concentrant sur les éléments suivants:
 - le résultat du programme au niveau des pays, en particulier en termes de priorités stratégiques des pays REDD et de capacités en matière de préparation et de développement du Programme de réduction des émissions (ERP), leur utilisation des instruments d'analyse développés par le FCPF (par exemple, l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) et le Cadre méthodologique), le niveau d'engagement des parties prenantes et l'implication des acteurs multisectoriels qui sont des vecteurs de changement fondamentaux pour la REDD+, tels que le secteur privé et les ministères de l'agriculture et de la planification, dans les dispositifs institutionnels et les dialogues nationaux
 - la position du FCPF concernant d'autres initiatives REDD+ (par exemple, le Programme d'investissement pour la forêt (PIF), le Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la



dégradation des forêts (Programme ONU-REDD) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)), ainsi que le rôle et la contribution du FCPF au niveau des pays et au sein de l'architecture REDD+ mondiale

- la cohérence des opérations du Fonds de préparation et du Fonds carbone et les apprentissages du Fonds de préparation qui étaient pertinentes pour la conception et la mise en œuvre des programmes de réduction des émissions dans le cadre du Fonds carbone
- les actions du FCPF prises pour le partage des connaissances aux niveaux national, régional et mondial pour tous les aspects liés au processus de préparation.

1.2 Portée de l'évaluation

La deuxième évaluation se rapportait aux opérations du FCPF pendant la période comprise entre juillet 2011 et décembre 2014. La plupart des entretiens et les étapes marquantes du FCPF ont eu lieu en 2015 et 2016. L'exercice de la Banque mondiale se termine à la fin du mois de juin ; par conséquent, les rapports financiers jusqu'au 30 juin 2015 ont fourni des données annuelles dans ce contexte. De plus, l'équipe chargée de l'évaluation a noté d'importants développements qui se sont produits au sein du FCPF et de la CCNUCC au cours de l'année 2015. L'équipe chargée de l'évaluation pour s'assurer que les conclusions et recommandations reflétaient les réalités actuelles et n'étaient pas archaïques. Par conséquent, il est important de noter que l'évaluation du FCPF se concentrera sur la période comprise entre juillet 2011 et décembre 2014, en prenant en compte les développements et points de vue pertinents en 2015 et 2016.

La portée de l'évaluation était globale et comprenait une estimation du soutien du FCPF envers 18 pays d'Afrique, 18 pays d'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) et 11 pays de la région Asie Pacifique, qui font partie du portefeuille de préparation du FCPF. L'évaluation a examiné des expériences, des enseignements et des perspectives à la fois pour le Fonds de préparation et le Fonds carbone.

La portée de l'évaluation est définie plus précisément par le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, qui a servi à orienter cette évaluation. Les éléments suivants ont joué un rôle central dans le cadre de suivi et d'évaluation:

- Le **Chaîne de résultat** et le **Cadre logique** ont fourni un aperçu stratégique du FCPF. Ils soutiennent la prise de décision en illustrant le fait que le Fonds a atteint les principaux résultats à différents niveaux au moyen d'indicateurs de performance. Ils incluent à la fois les efforts de suivi et d'évaluation au niveau du Fonds
- Le **Cadre de mesure du rendement (CMR)** est l'outil de gestion interne utilisé par l'équipe de gestion du Fonds (FMT) pour gérer le recueil et l'analyse des données de performance ainsi que la génération de rapports. Il souligne les indicateurs de programme proposés pour chaque niveau de résultats, les lignes de base, la fréquence de recueil des données, les sources de données et les méthodes, ainsi que les responsabilités pour ce recueil de données et cette consolidation.

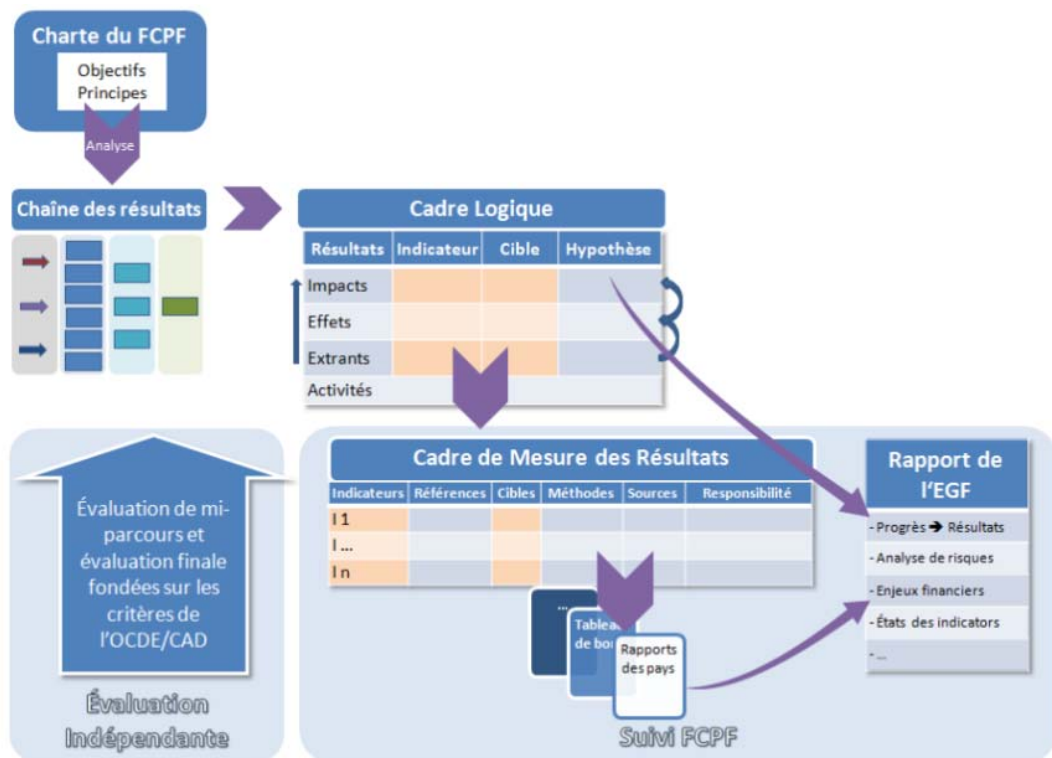
L'équipe chargée de l'évaluation a traité séparément le cadre de suivi et d'évaluation au niveau du Fonds et les efforts d'évaluation et de suivi spécifiques aux pays. Au niveau des pays, le **Cadre d'évaluation de la préparation** a fourni un cadre commun



pour mesurer les progrès relatifs des pays sur les principales activités liées à la préparation. Il a représenté un élément majeur pour cette évaluation et était inclus dans la portée de la mission. Toutefois, cette évaluation ne considère pas les performances de chaque pays individuellement. Elle se concentre plutôt sur l'estimation des performances au niveau du portefeuille du FCPF.

La figure 1 présente les composants du cadre de suivi et d'évaluation avec le cadre logique et le CMR en son centre, ainsi que les fonctions d'évaluation (externes et indépendantes) et de génération de rapport (suivi interne) normales du FMT. Les autres éléments secondaires du cadre de suivi et d'évaluation, y compris d'autres outils de génération de rapport internes, tels que le tableau de bord et les rapports des pays illustrés sur le schéma, faisaient également partie de la mission.

Figure 1 Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF



Source: Lafontaine et al. (2013)

1.3 Aperçu du rapport

Les grandes lignes de la structure du rapport d'évaluation ont changé par rapport au projet présenté dans le Rapport initial. L'équipe chargée de l'évaluation et le Comité de supervision ont pris la décision, sur la base d'un consensus, de modifier les grandes lignes du rapport d'évaluation final dans l'objectif d'améliorer la lisibilité du rapport. Les grandes lignes du rapport actuel (c'est-à-dire le présent rapport) suivent les questions de la matrice d'évaluation.



Le rapport d'évaluation comprend les chapitres suivants:

Le **chapitre 1** présente une introduction et les grandes lignes de l'évaluation. Il décrit le but et la portée de l'évaluation.

Le **chapitre 2** présente l'approche de l'évaluation. Il illustre les différents processus de recueil de données, les strates de données et les méthodologies pour l'analyse.

Le **chapitre 3** présente les lectures préalables nécessaires pour comprendre le contexte de l'évaluation. Il discute du rôle global et de la pertinence du FCPF au sein de l'architecture REDD+ internationale en évolution entre 2011 et 2015.

Le **chapitre 4** présente les données factuelles et les constatations sur la pertinence. Il permet de comprendre pourquoi les pays REDD se sont associés et participent au FCPF, ainsi que les différentes réponses apportées par le FCPF aux priorités stratégiques des pays. Un résumé des principales constatations pour les critères relatifs à la pertinence conclut le chapitre.

Le **chapitre 5** aborde l'efficacité du FCPF au niveau des pays. Il explore la manière dont les instruments et processus du FCPF se sont comportés et il présente les points de vue des parties prenantes sur l'applicabilité des instruments, mécanismes et processus du FCPF. En outre, le chapitre 5 analyse l'évolution du FCPF depuis 2011 en tenant compte des recommandations de la première évaluation. Il explore les aspects du FCPF à répliquer dans d'autres programmes ou dans le portefeuille.

Le **chapitre 6** évalue l'impact, la durabilité et l'efficacité du FCPF. Il estime la chaîne de résultats des processus du FCPF en analysant dans quelle mesure ces processus vont au-delà d'un changement à court terme et peuvent servir de catalyseur pour le changement à long terme. Le chapitre 6 estime l'efficacité du FCPF en termes de résultats, de capacité d'optimisation et de décaissements. Il évalue également les performances des groupes de superstructure du FCPF. Un résumé des principales constatations pour l'impact, la durabilité et l'efficacité conclut le chapitre.

Le **chapitre 7** présente les conclusions et recommandations pour le FCPF.

Dans un souci de cohérence et de lisibilité, les résultats de l'évaluation présentés aux Chapitres 4, 5 et 6 suivent une structure commune. Chaque question commence par une **question d'évaluation** présentée sous le titre de son critère d'évaluation correspondant. La question d'évaluation repose sur la matrice d'évaluation présentée dans le Rapport initial (Annexe 5) et elle est reproduite en Tableau 1 ci-dessous. Le **contexte** comporte une partie introductive avec le contexte nécessaire et les critères de jugement pour l'analyse en rapport avec la question d'évaluation spécifique. La **réponse** à la question d'évaluation est ensuite indiquée. La réponse diffère des conclusions, qui sont formulées en fonction des critères du CAD/de l'OCDE au chapitre 7. La section relative à l'**analyse et aux constatations** résulte de la réponse et présente les données factuelles qui ont été triangulées pour arriver à une constatation.

Tableau 1 présente l'harmonisation de la structure du rapport avec les critères du CAD/de l'OCDE et les questions de la matrice d'évaluation.



Tableau 1 Harmonisation du rapport avec les questions d'évaluation

Section sur le rapport	Question de la matrice d'évaluation
Pertinence	
4.1	Pour quelle raison les pays ont décidé de rejoindre le FCPF au départ et de poursuivre ensuite l'engagement ?
4.2	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux priorités stratégiques des pays ?
Efficacité	
5.1	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a aidé des pays à se charger de la REDD+ ?
5.2	Dans quelle mesure et de quelles façons les différents instruments développés par le FCPF ont aidé les pays à se préparer à prendre en charge la REDD+ ?
5.3	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts des pays pour atteindre des niveaux d'engagement élevés des parties prenantes ?
5.4	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts déployés pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les arrangements institutionnels et les dialogues nationaux ?
5.5	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a favorisé le partage des connaissances parmi les parties prenantes aux niveaux régional, national et mondial ?
5.6	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux recommandations des premières évaluations ?
Impact, durabilité et efficience	
6.1	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a contribué à un vaste changement à long terme au-delà de ses effets à court terme ?
6.2	Les groupes de superstructure du FCPF ont-ils joué les rôles que l'on attendait d'eux de manière efficace et efficiente ?

2. APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION

2.1 Approche de l'évaluation

L'évaluation a appliqué les meilleures pratiques et instructions internationales afin de garantir un processus d'évaluation objectif, indépendant, transparent et basé sur des preuves, ainsi qu'un processus participatif, accessible et ouvert pendant toute la mission. Cette évaluation a utilisé le document *Quality Standards for Development Evaluation* du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) comme guide pour les différents éléments qui comportent une évaluation du développement.

Les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de durabilité du CAD/de l'OCDE dirigent la structure du rapport final. En outre, l'équipe chargée de l'évaluation a appliqué trois sous-critères supplémentaires:

- **connexité:** garantir que les activités qui sont à court terme par nature sont réalisées dans un contexte qui prend en compte les problèmes interconnectés et à plus long terme
- **cohérence:** évaluer si l'investissement se fait en synergie avec d'autres plans et actions ou s'il les contrarie



- **reproductibilité:** évaluer dans quelle mesure des enseignements ont été tirés pendant le processus pour améliorer les actions à l'avenir ou dans d'autres programmes.

Le FCPF est un Programme de partenariat mondial et régional (PPMR). L'équipe chargée de l'évaluation a appliqué le *Sourcebook for Evaluating Global and Regional Partnership Programs* du GIE (2007): *Indicative Principles and Standards* à cette évaluation, car les PPMR comportent certaines caractéristiques qui ont des incidences sur le processus d'évaluation. Les PPMR sont des partenariats programmatiques avec plusieurs bailleurs et partenaires et d'autres parties prenantes, dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, même s'il existe une prise de décision et une responsabilité conjointe au niveau de la gouvernance. Par conséquent, l'équipe chargée de l'évaluation a considéré les différentes catégories de parties prenantes et leurs intérêts lors de la planification de cette évaluation.

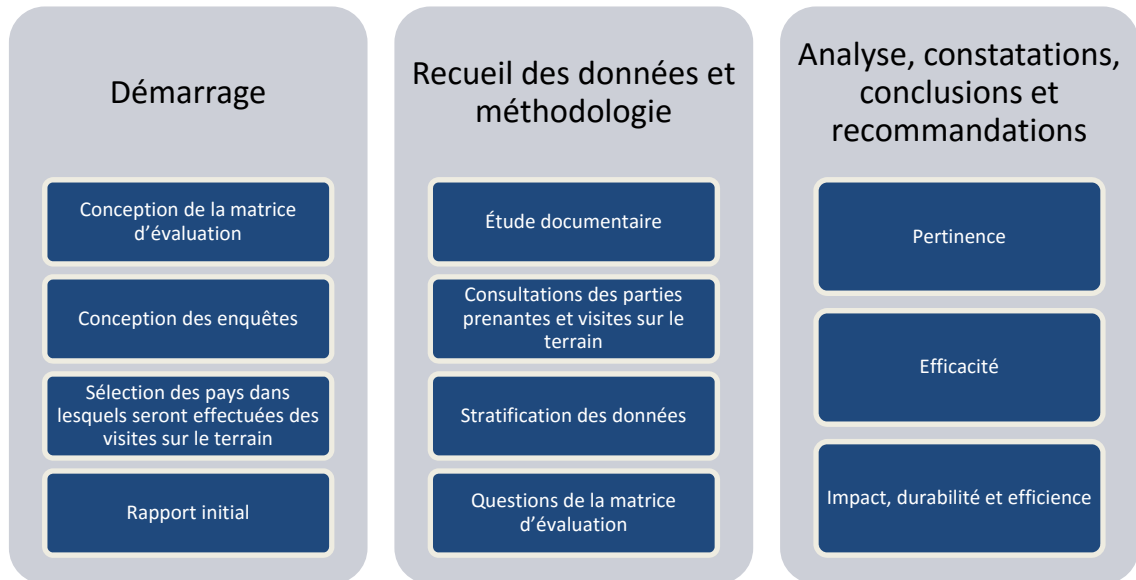
La mise en place des PPMR, tels que le FCPF, s'effectue sur plusieurs années, selon qu'il est nécessaire ou non de créer des ententes et d'établir des cadres juridiques et des dispositifs de gouvernance. Par conséquent, il s'agit de décisions pour lesquelles les activités à soutenir sont déterminées de manière programmatique plutôt que fixées à l'avance, comme ce serait le cas avec un projet discret. Les critères et processus à utiliser pour l'affectation des ressources sont donc des aspects importants à évaluer à la fois pour la pertinence et l'efficacité. Les PPMR évoluent également avec le temps en fonction de la disponibilité du financement. Leur dépendance sur le financement signifie que toute évaluation des PPMR devrait inclure une estimation de leurs stratégies de mobilisation des ressources et les sources et utilisations des fonds mis à leur disposition. L'équipe chargée de l'évaluation a envisagé la maturité du programme du FCPF de ce point de vue.

Le TdR exige qu'une attention particulière soit portée aux consultations des parties prenantes et aux questions de genre dans l'évaluation. À cet égard, le document du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE 2011) intitulé *Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation: Towards UNEG Guidance (Intégration des droits humains et de l'égalité des sexes dans l'évaluation: vers une orientation du GNUE)* a été appliqué pour inclure l'identification des impacts et réalisations non prévus le cas échéant. En outre, le document intitulé *Guidelines on Stakeholder Engagement in REDD Readiness with a Focus on the Participation of Indigenous Peoples and Other Forest-Dependent Communities (Directives sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation de la REDD axées sur la participation des peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts)* du FCPF et de l'ONU-REDD a dirigé le processus de consultation pendant toute l'évaluation. Ces directives avaient pour objectif de soutenir l'engagement effectif des parties prenantes dans le contexte de la préparation de la REDD spécifiquement pour le FCPF (et l'ONU-REDD). Les directives comportent: 1) des politiques pertinentes sur les PA et d'autres communautés tributaires des forêts ; 2) des principes et directives pour un engagement effectif des parties prenantes ; et 3) des méthodes pratiques concernant la planification et la mise en œuvre des consultations effectives.

Le rapport d'évaluation final a été réalisé en trois phases (voir Figure 2). La phase de démarrage a produit un plan de travail et une approche méthodologique détaillés. Pendant la phase de démarrage, l'équipe du FCPF chargée de l'évaluation a produit une matrice d'évaluation pour planifier et orienter l'évaluation (Indufor 2015a).



Figure 2 Approche de l'évaluation



À l'issue de la phase de démarrage a été réalisé le Rapport initial pour la Deuxième évaluation du FCPF (Indufor 2015a). Le Rapport initial a fourni des informations détaillées sur le recueil de données et les méthodes d'analyse utilisées dans cette évaluation (voir l'annexe 5 du présent rapport). La conception et les méthodes d'évaluation ont été présentées lors de la réunion du CP au Costa Rica le 5 novembre 2015 et elles sont disponibles sur le site Web du FCPF.

2.2 Questions d'évaluation, méthodologies et outils

La matrice d'évaluation, qui a guidé l'évaluation, comportait dix questions d'évaluation cohérentes avec les vingt-cinq questions définies dans les TdR. Tableau 2 résume la matrice d'évaluation présentée dans le Rapport initial (Annexe 5), qui répertorie également les outils et méthodes utilisés pour chaque question d'évaluation.



Tableau 2 Résumé de la Matrice d'évaluation

N°	Question d'évaluation	Méthodes, outils
1	Pour quelle raison les pays ont décidé de rejoindre le FCPF au départ et de poursuivre ensuite l'engagement ?	Enquête en ligne, entretiens, visites sur le terrain, analyse des documents du FCPF
2	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux priorités stratégiques des pays ?	Enquête en ligne, entretiens, visites sur le terrain, précédents rapports d'évaluation, analyse des documents du FCPF, analyse du portefeuille des Propositions de préparation (R-PP), analyse des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), analyse des stratégies d'engagement du pays du partenaire de prestation (visites sur le terrain et plusieurs autres)
3	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a aidé des pays à se charger de la REDD+ ?	Enquête en ligne, entretiens, visites sur le terrain, analyse du portefeuille, cadre de suivi et d'évaluation, analyse des documents du FCPF
4	Dans quelle mesure et de quelles façons les différents instruments développés par le FCPF ont aidé les pays à se préparer à prendre en charge la REDD+ ?	Entretiens, visites sur le terrain, analyse des documents du FCPF, analyse de précédents rapports d'évaluation, analyse des décisions prises lors de la Conférence des parties (COP) de la CCNUCC.
5	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts des pays pour atteindre des niveaux d'engagement élevés des parties prenantes ?	Entretiens, visites sur le terrain, analyse des documents du FCPF, analyse des évaluations des programmes précédents
6	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts déployés pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les arrangements institutionnels et les dialogues nationaux ?	Visites sur le terrain, entretiens, analyse des documents du FCPF, analyse du portefeuille, analyse du document secondaire
7	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a favorisé le partage des connaissances parmi les parties prenantes aux niveaux régional, national et mondial ?	Enquête en ligne, entretiens, visites sur le terrain, analyse du document du FCPF, site Web du FCPF, analyse de précédents rapports d'évaluation
8	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux recommandations des premières évaluations ?	Entretiens, visites sur le terrain, analyse des documents, analyse de Baastel et NORDECO (2011), analyse du GIE (2012), analyse de la réponse de la direction de la Banque mondiale (FMT 2011) à la première évaluation
9	Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a contribué à un vaste changement à long terme au-delà de ses effets à court terme ?	Entretiens, visites sur le terrain, analyse du cadre de suivi et d'évaluation, analyse du document du FCPF
10	Les groupes de superstructure du FCPF ont-ils joué les rôles que l'on attendait d'eux de manière efficace et efficiente ?	Enquête en ligne, entretiens, visites sur le terrain, précédents rapports d'évaluation, analyse du document du FCPF, analyse du rapport financier, analyse du portefeuille, analyse des séquences



L'évaluation s'est appuyée sur des sources d'information principales et secondaires en utilisant plusieurs méthodes pour répondre aux questions d'évaluation. Les méthodes de recueil des données reposaient sur:

- une étude documentaire approfondie
- une enquête en ligne
- des entretiens (à distance et face à face)
- une annonce sur le site Web du FCPF invitant les parties prenantes à donner leur avis
- la participation aux réunions du CP
- un processus de consultation et d'engagement des parties prenantes au niveau des pays
- l'observation sur le terrain suite à cinq visites dans des pays (Ghana, Madagascar, Mexique, Népal et Pérou).

2.3 L'étude documentaire et le processus de classification

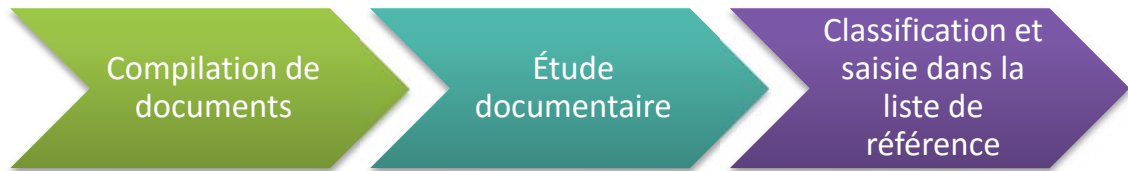
2.3.1 Compilation de documents

La compilation des documents a été la première des trois étapes de l'étude documentaire et du processus de développement de la base de données (Figure 3). L'équipe chargée de l'évaluation a obtenu des documents et des données provenant de différentes sources, notamment du site Web du FCPF, de l'ONU-REDD, de gouvernements, d'organisations de la société civile (OSC) et d'entités impliquées dans la mise en œuvre du FCPF aux niveaux mondial et national. La compilation initiale comprenait des données et documents répertoriés ci-dessous:

- **Gouvernance du FCPF et documents de la Charte:** Charte du FCPF, règles de procédure, documents relatifs au processus de conception, résolutions de l'équipe de gestion du FCPF (FMT), notes de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et notes de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) du Fonds carbone, rapports annuels
- **Rapports des pays du FCPF:** Soumissions de la R-PP, accords de subvention, commentaires d'analyse du Panel consultatif technique (TAP), rapports d'avancement annuels
- **Documents du Fonds de préparation:** Portefeuille (tableau de bord), comptes-rendus des réunions, directives et modèles
- **Documents du Fonds carbone:** Documents de réunion, gestion du fonds et du programme, propositions budgétaires, tableau de bord, notes d'idée du programme de réduction des émissions (ER-PIN), directives, modèles et présentations de problèmes techniques
- **Suivi et évaluation du FCPF:** Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, rapports de suivi et d'évaluation du FCPF au niveau des pays, première évaluation du programme du FCPF et réponse de la direction de la Banque mondiale (FMT 2011), ainsi que les modèles pertinents.



Figure 3 Étapes de l'étude documentaire et processus de développement de la base de données



2.3.2 Étude documentaire

Lors de l'identification et la compilation des documents pertinents par l'équipe chargée de l'évaluation, l'analyste d'Indufor a réalisé une étude initiale des documents et déterminé leur pertinence par rapport aux questions d'évaluation spécifiques. L'étude des documents s'est concentrée sur les documents du FCPF, notamment les documents relatifs au programme, tels que les rapports annuels et financiers et les documents sur les pays du FCPF, tels que la proposition de préparation (R-PP) et les rapports d'avancement annuels. En outre, l'étude des documents a considéré les rapports des programmes afférents, tels que l'ONU-REDD et les rapports d'évaluation de précédentes évaluations.

L'équipe chargée de l'évaluation a ensuite diffusé les documents appropriés à l'équipe et les a cités (voir la liste de référence à la fin du rapport d'évaluation). L'étude des documents a fourni des informations importantes pour collecter des données factuelles utilisées dans la triangulation des résultats.

2.3.3 Classification des documents et saisie dans la liste de référence

Lors de la troisième étape, l'équipe chargée de l'évaluation a classé les documents comme principaux ou secondaires. Les documents principaux correspondaient aux preuves des constatations. Ils comprenaient les documents directement liés à la réponse à la question d'évaluation et les documents issus du programme, tels que ceux présentés dans la liste de la page précédente. Les documents secondaires appuyaient les constatations et étaient extérieurs au programme du FCPF. Les principaux documents secondaires incluaient les rapports d'évaluation du PIF/Fonds d'investissement climatique (FIC) (ICF International 2014), le rapport d'évaluation de l'Initiative internationale pour le climat et les forêts (NICFI) du gouvernement norvégien (NORAD 2014), les plans de développement des pays et d'autres documents pertinents. L'équipe chargée de l'évaluation a présenté des documents dans la liste de référence à la fin du rapport d'évaluation. En outre, l'équipe chargée de l'évaluation a utilisé des matrices de triangulation pour chaque question afin de démontrer la triangulation des données factuelles pour chaque question et refléter la catégorie de données factuelles documentaire appropriée, en distinguant les données factuelles principales et secondaires (voir l'Annexe 11).

Pendant la phase d'analyse des documents, l'équipe chargée de l'évaluation a noté que certains documents portaient sur une période qui allait au-delà de la période d'évaluation comprise entre 2011 et 2015 (par exemple, les rapports financiers se terminaient avec l'exercice 2015).



2.4 Consultations des parties prenantes et visites sur le terrain

2.4.1 Entretiens

L'équipe chargée de l'évaluation a réalisé des entretiens semi-structurés, à la fois face à face et à distance, conformément au protocole d'entretien décrit en annexe 1. Dans tous les cas, l'équipe a pris des notes détaillées et les a partagées en interne ; celles-ci ont également été envoyées aux sujets interrogés à leur demande. L'équipe a obtenu la plupart des noms et rôles des sujets interrogés potentiels au niveau des pays à partir des sections R-PP relatives aux Coordonnées et au Développement, ainsi que les sections 1 et 2 de l'ER-PIN sur les entités responsables, les institutions partenaires et les autorisations. Les autres sujets interrogés parmi les acteurs du FCPF incluait les participants des pays, les Bailleurs participants et les participants du Fonds carbone, les Observateurs, les Partenaires de prestation, l'équipe de gestion du FCPF (FMT) (y compris les responsables des relations avec d'autres Partenaires de prestation en coopération avec d'autres plateformes REDD), ainsi que les membres et observateurs du CP actuels. L'équipe chargée de l'évaluation a cherché d'autres sujets à interroger parmi les organisations mondiales et d'autres groupes pertinents qui n'étaient pas inclus dans la liste précédente.

En outre, l'équipe chargée de l'évaluation a réalisé des entretiens face à face lors des réunions internationales suivantes dans les pays indiqués:

- 20^e réunion du CP au Costa Rica (du 4 au 6 novembre 2015)
- 21^e réunion du CP à Washington, D.C. (du 3 au 5 mai 2016)
- 21^e Conférence des Parties (COP21) à Paris (décembre 2015)
- Suisse, Thaïlande, Liberia, Finlande et Bhoutan.

2.4.2 Discussions de groupe

Les discussions de groupe avaient pour but de recueillir différentes observations en invitant un groupe de personnes à parler du FCPF entre elles et face au facilitateur. Des entretiens ont suivi le protocole décrit en annexe 1. L'équipe chargée de l'évaluation a pris des notes pendant tout le processus d'entretien du groupe et ajouté une liste de participants aux notes, conformément aux meilleures pratiques.

Pour les discussions du groupe d'initiative lors des visites sur le terrain, le document intitulé *Guidelines on Stakeholder Engagement in REDD Readiness with a Focus on the Participation of Indigenous Peoples and Other Forest-Dependent Communities (Directives sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation de la REDD axées sur la participation des peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts)* du FCPF et de l'ONU-REDD a dirigé le processus de discussion du groupe. En outre, l'équipe chargée de l'évaluation s'est reportée au document du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (2011) intitulé *Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation: Towards UNEG Guidance* (Intégration des droits humains et de l'égalité des sexes dans l'évaluation: vers une orientation du GNUE).

2.4.3 Enquêtes en ligne

Une enquête en ligne a été développée, testée, modifiée suite aux avis reçus, puis gérée en anglais, en français et en espagnol. L'équipe chargée de l'évaluation a envoyé un lien vers le questionnaire en ligne (annexe 1) à tous les points focaux nationaux REDD+ dans tous les pays REDD du FCPF et a demandé que le questionnaire soit complété par des informations d'autres personnes selon qu'elles



sont jugées appropriées. L'enquête en ligne a pour but de permettre à tous les pays REDD du FCPF de s'exprimer. L'administration de l'enquête a suivi une approche à bas coût facilement accessible (enquête Google) et l'instrument de l'enquête comprenait à la fois des questions ouvertes sur les opinions générales, les attentes des parties prenantes, les avantages perçus et les coûts de participation et les options de notation/choix multiples. Les différents formats des questions ont permis aux sujets interrogés de sélectionner des options prédéfinies et de fournir des explications ouvertes. L'équipe chargée de l'évaluation a analysé les réponses manuellement et saisi les données dans une base de données Excel.

L'équipe chargée de l'évaluation a envoyé une enquête en ligne à 47 pays REDD et reçu 46 réponses de Points focaux, ce qui correspond à un taux de réponse de 98 %.

2.4.4 Visites sur le terrain

L'équipe chargée de l'évaluation a organisé des visites sur le terrain dans cinq pays afin de rencontrer plusieurs parties prenantes au niveau des pays et faire des observations sur le terrain. À partir des critères de sélection des pays du Rapport initial présentés en annexe 5 (pages 27 à 33) et résumés ci-dessous en Tableau 3, l'équipe chargée de l'évaluation a effectué des visites sur le terrain dans les pays suivants:

- Ghana (novembre 2015)
- Mexique (janvier 2016)
- Pérou (janvier 2016)
- Madagascar (janvier 2016)
- Népal (février 2016).

Chaque visite sur le terrain a donné lieu à un rapport sur les points de vue des principales parties prenantes, qui sont présentés en annexe 3 du présent rapport.

Tableau 3 Synthèse du processus de sélection des pays de niveau 3

Critère de sélection	Implications pour la sélection des pays
Principales: variable indicative de l'ER-PIN pour un engagement prolongé avec le FCPF (QE n° 1, 4, 9).	Inclus: Chili, République du Congo, Costa Rica, RDC, Ghana, Guatemala, Indonésie, Laos, Mexique, Népal, Pérou, Vietnam.
Secondaires: variable indicative des PA tributaires des forêts et des castes pour une exclusion ou un désavantage (QE n° 2, 4, 7).	Inclus: République du Congo, Costa Rica, RDC, Guatemala, Indonésie, Laos, Mexique, Népal, Pérou, Vietnam.
Secondaires: variable indicative des PMA pour une exclusion ou un désavantage (QE n°2, 7).	Inclus: RDC, Laos, Népal.
Tertiaires: taille (variable indicative pour la complexité et la capacité d'évaluation).	Inclus: Chili, Ghana, Guatemala, Laos, Mexique, Népal, Pérou, Vietnam.
Tertiaires: situation initiale (étude de cas de la 1e évaluation).	Inclus: RDC, Mexique, Népal.



Critère de sélection	Implications pour la sélection des pays
Facteur spécial: avertissement aux voyageurs.	Exclus: RDC, Guatemala.
Facteur spécial: forêt naturelle.	Exclus: Chili, Vietnam.
Inclusion nette (un critère secondaire et un critère tertiaire, et aucun facteur spécial d'exclusion).	Inclus: Ghana, Laos, Mexique, Népal, Pérou (plus Madagascar comme autre PMA africain de mégadiversité et « qui vient de commencer/dont les progrès sont lents »).

2.5 Classification des données et statistiques des parties prenantes

2.5.1 Classification des données

À la fin de la deuxième période d'évaluation, le portefeuille du FCPF comptait 47 pays. En raison du temps ainsi que des ressources humaines et financières limitées, il n'a pas été possible d'estimer en détail l'ensemble du portefeuille. Pour tirer les enseignements qui s'imposent et générer des conclusions au sein du portefeuille, l'équipe chargée de l'évaluation a classé les pays REDD en trois catégories pour le recueil des données. Ces catégories sont appelées « Niveaux ». Le niveau représente le niveau de profondeur du recueil des données pour un pays. Le niveau 3 est le niveau de recueil de données le plus approfondi tandis que le niveau 1 est le niveau de recueil de données le moins approfondi.

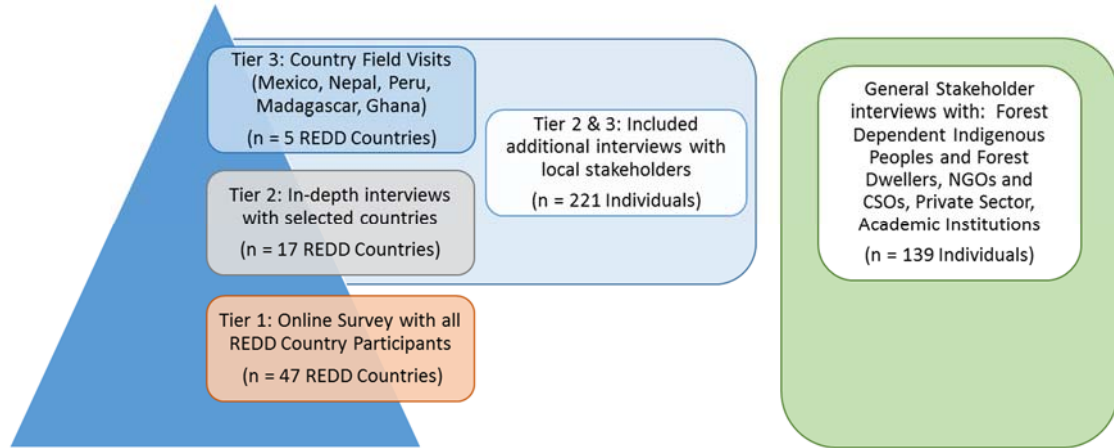
Niveau 1: Tous les points focaux des pays REDD dans le FCPF ont reçu une enquête en ligne (ou répondu à des questions par téléphone) et l'équipe chargée de l'évaluation a analysé leurs fiches techniques accessibles au public à partir du site Web du FCPF.

Niveau 2: Les pays REDD sélectionnés ont reçu à la fois la couverture de Niveau 1 présentée ci-dessus et une demande de participation aux entretiens approfondis à distance. Un protocole d'entretien a été appliqué lors des entretiens des parties prenantes dans chaque pays de niveau 2.

Niveau 3: Cinq pays REDD ont été sélectionnés pour une visite sur le terrain par l'équipe chargée de l'évaluation afin de réaliser l'entretien d'un groupe de parties prenantes au niveau des pays et de faire des observations sur le terrain. Pour les rapports sur le terrain, voir l'annexe 3 du présent rapport.



Figure 4 Classification des données recueillies auprès des parties prenantes



L'annexe 2 du présent rapport fournit une liste complète des consultations des parties prenantes réalisées pendant l'évaluation. Plusieurs changements ont été apportés concernant l'affectation des pays aux différents niveaux vers la fin de cette évaluation. Pour obtenir une explication des modifications, voir l'annexe 4 du présent rapport.

2.5.2 Statistiques des parties prenantes

Les principaux groupes de parties prenantes sont répertoriés en Tableau 4. L'équipe chargée de l'évaluation a contacté 945 parties prenantes au total dans les niveaux 2 et 3 et les classes générales de parties prenantes pendant cette évaluation. Le taux de réponse des parties prenantes s'est élevé à 38 % (présenté en Tableau 4).

Au total, 360 parties prenantes ont participé à des entretiens pour cette évaluation. Sur l'ensemble des répondants, 27 % provenaient d'agences multilatérales, de partenaires de prestation, des Nations Unies et d'autres organisations internationales ; 8 % de contributeurs du Fonds ; 20 % d'organisations non gouvernementales (ONG), d'OSC et d'autres informateurs clés ; 12 % de peuples autochtones tributaires des forêts et d'habitants des forêts ; 10 % du secteur privé et 23 % de gouvernements.

Tableau 4 Statistiques des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Parties prenantes de niveaux 2 et 3	Parties prenantes générales	Sous-total
Agences multilatérales, Partenaires de prestation, Nations Unies et Autres organisations internationales	50	47	97
Bailleurs et Contributeurs au Fonds	0	30	30
ONG, autres OSC et Informateurs clés	49	22	71
Peuples autochtones tributaires des forêts/habitants des forêts	32	11	43
Secteur privé	8	28	36
Gouvernement	82	1	83
RÉPONSES TOTALES	221	139	360



2.6 Recueil des données, analyse et triangulation

2.6.1 Triangulation des constatations

Les preuves ont été recueillies auprès de différentes sources et de différentes manières. La triangulation a été utilisée pour vérifier la solidité et la généralisabilité des informations obtenues à l'intérieur et à l'extérieur des sources d'information ainsi qu'entre les méthodes de recueil des données. Dans le présent rapport, lorsque cela était possible, les données factuelles de différentes sources (ou de différents groupes d'une même source) sont présentées séparément, les éventuels partis pris et la surreprésentation ou sous-représentation de certains groupes d'intérêt sont pris en compte et la concordance ou la divergence est commentée avant que l'équipe chargée de l'évaluation tire les conclusions. La triangulation a impliqué:

- **plusieurs sources de données**, notamment les données factuelles principales et secondaires, ainsi que les données recueillies à partir des observations, des principaux informateurs et des parties prenantes
- **plusieurs méthodes de recueil des données**, notamment l'étude documentaire, les observations sur le terrain et les entretiens autour d'une question
- **plusieurs évaluateurs**, s'appuyant sur le fait qu'un effort spécial était réalisé dans cette évaluation pour constituer une équipe associant des compétences en matière d'évaluation et des connaissances thématique.

Pour être considérées comme valables, les conclusions pour chaque question d'évaluation nécessitaient au moins deux sources de données avec deux méthodes de recueil des données proposées par plusieurs évaluateurs.

L'Équipe chargée de l'évaluation a utilisé plusieurs méthodes d'analyse pour créer une chaîne de preuves. Parmi ces méthodes, citons l'analyse des séquences, l'analyse du portefeuille, l'analyse quantitative et qualitative des consultations des parties prenantes, les informations de l'enquête, et, plus important encore pour la validité des résultats, l'analyse des opinions.

2.6.2 Hypothèses et tests

L'équipe chargée de l'évaluation a testé des hypothèses de travail développées suite aux avis recueillis lors des entretiens ou aux études documentaires et qui reposent sur d'autres données factuelles recueillies, notamment des entretiens de suivi et l'analyse de documents. Ce processus récurrent s'est poursuivi pendant les phases de recueil des données, de consultation et d'analyse de l'évaluation, où les méthodes d'évaluation spécifiques, telles que la triangulation ont soutenu la finalisation des conclusions. Des hypothèses ont été testées et présentées dans la matrice de triangulation pour chaque question.

2.6.3 Analyse des séquences

L'analyse des séquences implique le développement d'une séquence cohérente ordonnée dans le temps des actions du FCPF au niveau du programme et au niveau des pays. L'équipe chargée de l'évaluation a réuni des informations provenant d'études documentaires et d'entretiens avec le FCPF et les dépositaires de connaissance des pays REDD. Les séquences étaient principalement axées sur les efforts réalisés entre juillet 2011 et décembre 2014 et ils ont été définis pour l'ensemble du FCPF (chapitre 3) et pour chaque pays REDD pris individuellement (annexe 10). Les



séquences présentait des décaissements du Fonds de préparation, aidant ainsi l'équipe chargée de l'évaluation à détecter et visualiser les irrégularités et les changements nécessitant une explication pour être utilisés comme éléments de discussion sur les questions d'efficience.

Les séquences ont soutenu la triangulation des résultats (annexe 11) et contribué aux conclusions pour lesquelles le FCPF est compétent concernant les capacités des pays REDD, les capacités des Partenaires de prestation, la capacité de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et les ressources disponibles, ainsi que la gestion et l'atteinte de ses propres objectifs, comme présenté dans le cadre de suivi et d'évaluation.

2.6.4 Analyse du portefeuille

Le but de l'analyse du portefeuille est d'obtenir un aperçu complet du statut du FCPF (voir le chapitre 3 du rapport). Dans le cadre de l'analyse du portefeuille global, l'évaluation a analysé les propositions de préparation (R-PP), les rapports d'avancement et les ER-PIN, en notant qu'il s'agit de documents clés dans le FCPF. Le cadre de suivi et d'évaluation développé en 2013 a fourni un point de comparaison important pour évaluer les performances du FCPF au niveau du portefeuille.

2.6.5 Analyse des informations fournies par les informateurs

L'équipe chargée de l'évaluation a saisi des données à partir du processus d'engagement et de consultation des parties prenantes, qui incluaient les données d'identification des principales parties prenantes, telles que leur nom, le groupe représenté et leur région. L'équipe chargée de l'évaluation a utilisé la fonction pivot pour faciliter le référencement et l'analyse statistique des résultats. L'équipe a appliqué des analyses statistiques descriptives à l'échantillon de l'enquête en fonction des résultats. Au moment de déterminer la validité des résultats de l'enquête, l'équipe chargée de l'évaluation a pris en compte différents facteurs pour l'analyse qualitative et quantitative. Parmi les facteurs, citons la taille de l'échantillon, le taux de réponse et la cohérence des constatations avec celles obtenues par le biais d'autres méthodes d'évaluation, telles que l'analyse des séquences et l'analyse du portefeuille.

L'enquête en ligne pour les Points focaux des pays REDD était destiné à recueillir les points de vue des Points focaux du FCPF dans le portefeuille. Il était également utilisé pour tirer des conclusions sur le portefeuille et en association avec d'autres données factuelles lors du processus de triangulation.

À la fin de chaque visite sur le terrain, l'équipe chargée de l'évaluation a rédigé un rapport de visite sur le terrain et les Points focaux des pays REDD ont validé les constatations. En outre, l'équipe chargée d'effectuer les visites sur le terrain a tenu une séance de compte-rendu avec les parties prenantes concernées après chaque visite sur le terrain pour valider les constatations. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a validé les données du rapport, le cas échéant. Conformément aux meilleures pratiques, à la fin de chaque entretien un membre de l'équipe a confirmé les principaux points de discussion avec le sujet interrogé.

2.7 Limites des données et méthodes

L'annexe 4 comporte une analyse détaillée des protocoles de données, des méthodes, de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation. L'annexe contient spécifiquement une auto-évaluation de la qualité des données et les limites des



données et des méthodes. La section suivante résume les principales limites des données et méthodes utilisées pour l'évaluation.

Représentativité des visites sur le terrain: Sur les 47 pays REDD du portefeuille du FCPF, 5 ont été visités pendant l'évaluation en raison de contraintes de temps et de budget. Cet échantillon correspond à 10 % du portefeuille environ et n'est pas représentatif. Plus spécifiquement, aucun des cinq rapports de visite sur le terrain n'a été réalisé sur un pays qui venait de rejoindre le FCPF et profité de son approche rationnelle de la préparation. Par conséquent, une vision détaillée des changements et développements récents visant à améliorer l'efficacité au sein du FCPF n'est peut-être pas suffisamment explorée. Néanmoins, pour faire face au nombre limité de visites sur le terrain dans le cadre de l'évaluation, 17 pays REDD ont participé à des entretiens approfondis pour compléter la représentation et disposer d'une plus importante couverture des données. Les entretiens approfondis étaient, dans la plupart des cas, réalisés à distance.

Limites de l'enquête en ligne: L'enquête en ligne a été envoyée à 47 Points focaux du FCPF dans les pays REDD. Toutes les parties prenantes des pays n'ont donc pas pu exprimer leur point de vue à l'aide de cet outil de sondage. Par conséquent, l'enquête en ligne a été un moyen de recueillir des points de vue uniquement communs parmi les Points focaux du FCPF. Elle a donc été utilisée uniquement en association avec les informations recueillies au moyen d'autres méthodes (par exemple, analyses documentaires, entretiens, visites sur le terrain). Les points focaux du FCPF peuvent changer, tout comme les gouvernements. À cet égard, les résultats de l'enquête en ligne doivent donc être envisagés avec précaution, en tenant compte du fait qu'ils reflètent le point de vue d'un individuel plutôt que la position officielle d'un gouvernement sur le programme. De plus, l'enquête en ligne n'a pas recherché de données sur les questions transversales, telles que la biodiversité et le genre.

Entretiens à distance de moindre qualité depuis l'Afrique, les pays les moins avancés (PMA) et les petits états insulaires en développement (PEID): En raison de problème de connexion lors des communications (Skype, téléphone, courriel) en Afrique, dans les pays les moins avancés (PMA) et les petits états insulaires en développement (PEID), les informations recueillies lors de l'application du protocole d'entretien de niveau 2 dans ces pays étaient généralement de moins bonne qualité comparées à celles obtenues dans les pays qui disposent d'infrastructures de communication établies et fiables. Dans certains cas, les discussions se sont faites par courriel et les détails d'un entretien ont pu être moindres que si l'entretien s'était fait oralement.

Le Programme n'avait pas avancé suffisamment pour pouvoir appliquer tous les éléments du cadre de suivi et d'évaluation, comme prévu: Pour cette évaluation, la mise en œuvre de la préparation a suffisamment progressé pour évaluer la Réalisation 1 (soutien à la préparation) et la Réalisation 4 (partage des connaissances). La Réalisation 2 (les RE pour le cadre basé sur les résultats) n'a pas été réalisée pendant la période d'évaluation car les pays REDD n'avaient pas encore mis en œuvre les PRE. La Réalisation 3 (engagement pour des moyens d'existence durables des communautés des forêts) n'a pas été atteint car aucun Accord de paiement de réduction d'émissions (ERPA) n'a été accepté pendant la deuxième période d'évaluation.

Inutilité de certains indicateurs et rapports annuels du FCPF: Les rapports annuels du FCPF ont fourni une preuve importante pour cette évaluation. Cependant, il



manquait des données dans certains rapports (par exemple, tous les indicateurs du cadre de suivi et d'évaluation n'étaient pas systématiquement indiqués). Cette indication non systématique était certainement due à une faiblesse des indicateurs ou à leur inutilité concernant la fourniture d'informations utiles pour la gestion au niveau du portefeuille.

Incohérences entre les rapports annuels du FCPF et les comptes des parties prenantes: Certaines incohérences ont été observées entre les rapports annuels du FCPF et les expériences des parties prenantes décrites dans les rapports annuels. Ces incohérences sont indiquées dans le rapport, le cas échéant.

Défis de l'attribution. L'attribution fait référence à ce qui doit être reconnu suite aux changements observés ou aux résultats obtenus. L'une des difficultés de cette évaluation est le fait que le FCPF a été créé pour compléter, coordonner et optimiser d'autres investissements et programmes de préparation REDD. Cela a rendu difficile l'évaluation de l'attribution des résultats au niveau des pays. Dans ce cas, l'équipe chargée de l'évaluation a essayé de justifier la contribution du FCPF en matière de résultats (par exemple en ce qui concerne les exemples de pays non participants qui adoptent des normes FCPF dans leurs processus REDD+ en association avec d'autres interventions ou facteurs tels que l'ONU-REDD).

La distinction varie également d'un pays à l'autre selon des facteurs externes, tels que le contexte politique et le fait que d'autres interventions coïncident avec les objectifs du FCPF, tels que l'ONU-REDD et le PIF. Cela a créé des soucis pour l'attribution des résultats au FCPF. Par exemple, les parties prenantes interrogées ont rarement fait la distinction entre le FCPF et d'autres efforts de préparation en cours à Madagascar où le programme du FCPF avait été mis en suspens depuis plusieurs années (voir le rapport relatif à la visite sur le terrain). Les difficultés à distinguer l'attribution de la contribution ont créé des problèmes pour cette évaluation. Bien que les questions d'évaluation étaient personnalisées: « dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF », la méthodologie comporte des limites. Les méthodes d'analyse du portefeuille et d'analyse des séquences attribuent les résultats au FCPF, mais il est nécessaire de prendre en compte le fait que des interventions extérieures peuvent également avoir contribué aux résultats du FCPF.

Période temporelle définie pour l'évaluation: La période d'évaluation a été définie entre juillet 2011 et décembre 2014. La portée a été interrompue au milieu de l'exercice de la Banque mondiale, créant des distorsions potentielles des données extraites du rapport annuel du FCPF pour l'exercice 2015. Lorsque cela est possible, l'équipe chargée de l'évaluation identifie le moment où cela se produit, mais ce n'est pas toujours possible de le faire tout au long du rapport pour les raisons suivantes. Tout d'abord, le rapport annuel 2015 du FCPF est une base importante en matière de données factuelles. Ensuite, des entretiens ont été réalisés un an après la fin de la portée temporelle et cela a créé d'autres distorsions potentielles avec les comptes des personnes interrogées (c'est-à-dire lorsqu'il s'écoule une aussi longue période entre la portée temporelle et le processus d'entretien).

Changements importants apportés aux TdR pendant la période de démarrage: Comme indiqué en annexe 4, les questions d'évaluation ont été modifiées pendant la période de démarrage. Cela a entraîné des modifications concernant la mise en œuvre prévue et réelle (questions de la matrice d'évaluation) et les produits (rapports des visites sur le terrain) de l'évaluation.



2.7.1 Indépendance de l'évaluation

L'équipe chargée de l'évaluation a travaillé avec le Comité de supervision, le Groupe de référence et le facilitateur de l'évaluation afin de produire un rapport de qualité non compromis par la position et les différents intérêts des groupes de supervision. Pendant la période d'évaluation, en cas de conflit d'intérêt potentiel entre le FCPF et les intérêts commerciaux ainsi que le projet potentiel d'Indufor, notamment concernant la participation à un appel d'offres pour un contrat du FCPF, le Chef d'équipe en a informé le facilitateur de l'évaluation par écrit. L'annexe 4 fournit des détails supplémentaires sur les conflits d'intérêt potentiels et la façon dont ils ont été évités. Pendant la période d'évaluation et pendant l'évaluation elle-même jusqu'à la soumission du rapport d'évaluation final, aucun membre appartenant à l'équipe d'évaluation principale n'a été impliqué dans la mise en œuvre d'un contrat FCPF.

Grâce à des réunions et des conférences téléphoniques régulières, une bonne communication a pu être établie pour un partage des informations, un retour et un accès aux informations efficaces, afin que l'équipe chargée de l'évaluation puisse remplir sa mission. L'équipe chargée de l'évaluation a travaillé avec le Comité de supervision, le Groupe de référence et le facilitateur de l'évaluation afin de produire un rapport de qualité, comme c'est souvent le cas lors des principaux processus d'évaluation. Toutefois, ce travail n'a aucunement compromis l'indépendance des évaluateurs. Pendant toute la période d'évaluation, le Chef d'équipe a informé le facilitateur de l'évaluation par écrit de tout éventuel conflit d'intérêt entre les intérêts d'Indufor lors de la participation à un appel d'offres pour un contrat du FCPF.

Pendant le processus d'approvisionnement relatif au contrat de la deuxième évaluation du FCPF, des critères spécifiques ont été définis pour déterminer le conflit d'intérêt pour l'évaluation. Les critères ont été définis au niveau individuel, par exemple: « en tant que membre du Comité des participants, (conseiller d'un) Bailleur participant ou (conseiller d'un) Participant au Fonds carbone, (conseiller d'un) Participant des pays REDD ou membre d'un Panel consultatif technique ad-hoc ». Il a été estimé que la société Indufor ne se trouvait pas en situation de conflit d'intérêt.

Pendant la période d'évaluation, Indufor était impliqué dans le processus d'approvisionnement pour le contrat du FCPF au Laos, ce qui coïncidait avec une visite prévue sur le terrain au Laos dans le cadre de l'évaluation. Pour éviter tout éventuel conflit d'intérêt à la fois pour l'évaluation et le processus d'achat, la visite sur le terrain au Laos a été retardée, puis annulée. Pour le Laos, les informations ont été obtenues lors d'un entretien avec le point focal du FCPF après la fin du processus d'approvisionnement.

L'annexe 4 fournit des détails supplémentaires sur les conflits d'intérêt potentiels et la façon dont ils ont été évités. Pendant la période d'évaluation et pendant l'évaluation elle-même jusqu'à la soumission du rapport d'évaluation final, aucun membre appartenant à l'équipe d'évaluation principale n'a été impliqué dans la mise en œuvre d'un contrat FCPF ni n'a violé les critères définis.



3. ARCHITECTURE MONDIALE DE LA REDD+ ET FCPF

Le FCPF est un acteur majeur dans l'architecture REDD+ mondiale et le programme ONU-REDD, le Programme d'investissement pour la forêt (PIF) et le Fonds vert pour le climat, entre autres. Au cours des dix dernières années, le monde a négocié des mécanismes visant à réduire la déforestation dans l'objectif de freiner le changement climatique. Avant le Cadre de Varsovie pour la REDD+, l'architecture mondiale de la REDD+ évoluait de manière incertaine. Le FCPF et son cadre bien structuré pour la préparation ont présenté un point de départ pour de nombreux pays REDD et un processus à suivre qui réponde aux décisions prises lors des négociations sur le climat. Aujourd'hui, alors que le monde bouge pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, les pays REDD développent leurs Contributions déterminées au niveau national. Dans la moitié au moins des Contributions déterminées au niveau national des pays REDD du FCPF apparaissent les termes agriculture, foresterie et utilisation des sols. Le FCPF est bien placé pour répondre et soutenir les pays REDD par la mise en œuvre de la REDD+ et il continuera à jouer un rôle important dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

3.1 Contexte de la politique REDD+ à différents niveaux

3.1.1 Niveau global

La CCNUCC définit le contexte global, les modalités et les directives pour les méthodologies afin de faciliter la coopération globale des acteurs REDD+ qui agissent à différents niveaux. Les Parties de la CCNUCC considéraient initialement le processus REDD+ comme un moyen de réduire l'écart en matière d'atténuation et, pour les pays en développement, de conserver et préserver les stocks de carbone forestiers. La REDD était officiellement incluse dans le programme de la CCNUCC lors de la COP11 qui s'est tenue à Montréal en 2005. Lors du Plan d'Action de Bali (COP13), le signe « + » a été ajouté pour mettre l'accent sur la conservation et la gestion durable des forêts, ainsi que sur l'augmentation des stocks de carbone. Par la suite, la COP a été confrontée à des problèmes de méthodologies à Copenhague (COP15), a défini les cinq activités de la REDD+¹ ainsi que les niveaux de référence des émissions pour les forêts/niveaux de référence pour les forêts (NREF/NRF) à Cancún (COP16) et adopté le « Cadre pour la REDD+ » à Varsovie (COP19) en 2013.

Le cadre REDD+ de Varsovie comporte cinq points principaux:

- le programme de travail sur le financement basé sur les résultats
- la coordination du support pour la mise en œuvre (par exemple, des dispositifs institutionnels)
- les modalités pour les systèmes de suivi des forêts au niveau des pays
- les directives et procédures pour l'évaluation technique des NREF/NRF
- les modalités du suivi, de la création de rapport et de la vérification.

À Durban (COP17), les Parties se sont également entendues sur les modalités et directives concernant la Consultation et l'analyse internationales (CAI) ainsi que sur les instructions sur la manière de traiter les sauvegardes et modalités relatives aux

¹ La décision 1/CP.16 (2010), paragraphe 70, de la COP définit les activités de la REDD+ comme suit : a) réduction des émissions dues au déboisement ; b) réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; c) conservation des stocks de carbone forestiers ; d) gestion durable des forêts ; et e) renforcement des stocks de carbone forestiers.



NREF/NRF. En 2007, la CCNUCC a invité les organisations et parties prenantes concernées à soutenir les efforts connexes de la REDD+, tels que le renforcement des capacités, l'assistance technique, le transfert de technologie, ainsi que le suivi et l'évaluation (décision 2/CP.13).

Dans le cadre de la REDD+ de Varsovie, la décision 9/CP.19 de la COP consistait à établir le centre d'information REDD+ à Lima, une plateforme Web pour le partage d'informations associé aux résultats et activités dans les pays REDD+. L'objectif du centre est d'améliorer la transparence des processus et décisions de la REDD autour d'activités basées sur les résultats. Le centre d'information REDD+ de Lima présente les réalisations de deux processus, l'évaluation technique des niveaux de référence et l'analyse technique des résultats de la REDD+ contenus dans les annexes techniques des rapports biennaux actualisés (RBA).

L'Accord de Paris (2015) a clairement reconnu la REDD+ dans l'article 5, qui indique que les Parties doivent agir pour conserver et améliorer les puits de carbone forestiers en mettant en œuvre et en soutenant les approches stratégiques et les mesures incitatives pour la REDD+. En outre, la décision 1/CP.21 (2015), paragraphe 55, de l'Accord de Paris, souligne l'importance des ressources financières pour les activités de la REDD+. Le support et la coordination des ressources financières peuvent inclure des sources publiques et privées, bilatérales et multilatérales, mais également alternatives, conformément aux décisions pertinentes de la COP.

Les objectifs de développement durable (ODD) (2015) ont souligné une nouvelle fois l'importance du secteur lié à l'utilisation des sols pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Les ODD agissent comme une mesure incitative institutionnelle pour les pays REDD, en particulier les objectifs 13 et 15, qui prennent la parole pour aborder la question de la gestion durable des forêts, les changements climatiques et la perte de biodiversité. L'ODD 15 précise en particulier qu'il est essentiel de stopper la déforestation pour soutenir les efforts d'atténuation du changement climatique et son objectif est de mettre un terme à la déforestation d'ici 2020.

Les initiatives mondiales, telles que la Déclaration de New York sur les Forêts (Sommet sur le climat de 2014), ont renforcé l'impulsion politique pour un engagement collectif supplémentaire de la part des principaux acteurs (par exemple, privés et publics). Le Sommet sur le climat a montré que le secteur privé avait la capacité de jouer un rôle crucial en matière de mobilisation des capitaux, d'intensification des pratiques d'utilisation durable des sols et d'accélération de l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement. Les plans d'action au niveau institutionnel par des acteurs compétents mondialement, tels que la Banque mondiale, appuient également les initiatives mondiales en facilitant la prise de décision harmonisée pour un large éventail de projets et programmes pertinents au niveau mondial.

L'objectif du plan d'action sur les forêts de la Banque mondiale pour 2016–2020 est d'intégrer les forêts dans les programmes de développement au niveau des pays, de réduire la pauvreté, d'améliorer le développement durable et de protéger les services et valeurs de l'écosystème. Le soutien à la gestion forestière durable et le développement intelligent des forêts (c'est-à-dire des impacts réduits sur les forêts) sont les deux approches que la Banque mondiale prévoit d'utiliser pour atteindre les objectifs prioritaires du plan. L'objectif du plan d'action sur le changement climatique de la Banque mondiale est de renforcer les institutions et de soutenir les politiques mises en œuvre, d'optimiser les ressources de la Banque mondiale, d'intensifier l'action sur le changement climatique et d'harmoniser les processus et l'organisation



en interne et en externe. Ces plans d'action peuvent avoir une fonction importante dans le contexte de la politique mondiale étant donné la taille du portefeuille de projets de la Banque mondiale et son rôle en faveur du développement durable.

La recherche et les communautés scientifiques ont également joué un rôle important dans la mise en œuvre de la REDD+. Le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), et d'autres institutions ont fourni des informations et données scientifiques, ainsi que des instructions et un support technique pour le suivi des forêts, les systèmes SRV et les méthodologies d'estimation des GES. Le rôle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a joué un rôle déterminant en fournissant des connaissances scientifiques de pointe au niveau international concernant le rôle potentiel des forêts dans le changement climatique.

3.1.2 Niveau régional

Le processus REDD+ mondial a également déclenché la mise en place d'initiatives et de mécanismes aux niveaux régional et national pour permettre la mise en œuvre des activités de la REDD+. Le double objectif de la plupart des initiatives et des mécanismes est de contribuer à une réduction mondiale des émissions et de parvenir au développement durable. Leur mise en place est le résultat du soutien et de la collaboration de gouvernements nationaux, de la société civile, ainsi que d'organisations régionales et internationales liées au processus REDD+. Parmi les exemples de ces mécanismes, citons le Fonds forestier du Bassin du Congo (FFBC) (Afrique), le Réseau autochtone sur l'environnement (axé sur les Amériques), la ReCaREDD (axée sur l'Afrique), l'initiative Mangroves pour l'avenir (Asie et Pacifique) et l'initiative autochtone de la REDD+ en Amazonie (REDD+ Indígena Amazónico ou RIA).

Ces initiatives soutiennent le renforcement des capacités, sensibilisent, responsabilisent les peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts et facilitent le dialogue et la participation multipartite transectorielle en tenant compte du contexte régional.

3.1.3 Niveau bilatéral

De nombreux pays REDD sont impliqués depuis longtemps dans des programmes REDD+ bilatéraux avec des pays développés (par exemple, la Norvège, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon). La priorité majeure de ces initiatives vise les phases de démonstration et d'investissement de la REDD+. Parmi les exemples, citons l'Initiative internationale pour le climat et les forêts du gouvernement norvégien (NICFI) et le programme allemand Early Mover de la REDD, qui promeuvent les mécanismes de partage des bénéfices basé sur les résultats, le développement SRV, ainsi que les politiques et le renforcement du cadre institutionnel. Le Royaume-Uni contribue au financement de la REDD+ dans le cadre de son Fonds international pour le climat (FIC) destiné à réduire les émissions dans les pays forestiers et à améliorer les avantages mutuels associés ; il soutient les canaux multilatéraux tels que le FCPF. Le soutien des japonais couvre les phases I et II de la REDD+. Ce soutien inclut la Plateforme public-privé du Japon pour la REDD+, destinée à soutenir la conservation des forêts, l'atténuation du changement climatique, la conservation de la biodiversité et le développement durable. Le Japon a fourni un support bilatéral supplémentaire pour les systèmes SRV de la REDD+ dans de nombreux pays dans le cadre du Programme de préservation des forêts.



3.2 Principaux programmes de la REDD+, fonds et normes

3.2.1 Programme ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD, créé en 2008, met l'accent sur les phases I et II de la REDD+. Il fournit un support technique aux pays REDD en matière de développement SRV, d'améliorations de la gouvernance, d'engagement des parties prenantes, d'avantages mutuels et d'autres initiatives. Les programmes nationaux de pays pilotes tirent parti des avantages comparatifs et de l'expertise de trois organisations des Nations Unies partenaires de l'ONU-REDD: l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (ONUAA ou FAO), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Ils travaillent également en étroite collaboration avec d'autres initiatives REDD+. Par exemple, en 2010, le programme ONU-REDD et le FCPF ont fourni des services de secrétariat au Partenariat REDD+ de la Norvège pour intensifier les actions et financements.

3.2.2 Programme d'investissement pour la forêt

Le PIF, créé en 2009, soutient les phases I et II de la REDD+. L'administration du PIF s'effectue sous l'égide du FIC. Le Groupe de la Banque mondiale est une agence chargée de l'exécution des investissements du PIF ainsi qu'un administrateur fiduciaire et hôte de l'unité administrative du FIC et du PIF. Le PIF soutient le renforcement des capacités et des institutions ainsi que la réforme de la gouvernance, la mobilisation des ressources financières pour la REDD+ et la mise à disposition d'expériences et de retours dans le contexte des délibérations de la CCNUCC sur la REDD. Le PIF comprend également un Mécanisme de dons en faveur des peuples autochtones et des communautés locales.

3.2.3 Fonds vert pour le climat

Le Fonds vert pour le climat (FVC) a développé son modèle logique initial pour la REDD+ suite aux instructions relatives au financement incluses dans le Cadre REDD+ de Varsovie. Le financement de la REDD+ fait partie de la politique de financement pour l'atténuation du FVC et du cadre d'investissement.

3.2.4 Initiative pour les paysages forestiers durables

L'Initiative pour les paysages forestiers durables (IPFD) est une instance multilatérale sous le Fonds Biocarbone de la Banque mondiale, dont le but est de promouvoir la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans le secteur de l'utilisation des sols. Cette instance prend en considération à la fois les pratiques agricoles et forestières (c'est-à-dire REDD+) afin d'encourager des politiques, des pratiques et la planification plus efficaces de l'utilisation des sols grâce à des financements basés sur les résultats. L'IPFD couvre l'agriculture et la foresterie étant donné les interconnexions entre l'expansion agricole et la déforestation dans les régions tropicales.

3.2.5 Norme de carbone vérifiée

La Norme de carbone vérifiée (NCV) est le programme volontaire en matière de GES le plus utilisé au monde. Les projets développés dans le cadre de la NCV suivent un processus d'évaluation rigoureux pour être certifiés et délivrent des réductions vérifiées



des émissions (RVE). La norme définit les règles et exigences que tous les projets doivent suivre pour être certifiés. Tous les projets font l'objet d'une vérification indépendante. La NCV a développé un certain nombre de méthodologies comptables des GES pour les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de l'utilisation des sols, permettant ainsi aux projets REDD+ d'accéder au marché volontaire du carbone et de bénéficier de versements pour leurs résultats en matière de réductions des émissions. Le cadre de l'approche REDD+ juridictionnelle et imbriquée (RJI) de la Norme de carbone vérifiée est la première norme mondiale REDD+ qui prend entièrement en compte les réductions d'émissions générées par les politiques et les mesures des pays qui mettent en œuvre la REDD+. Le cadre JNR représente une norme mondiale complète pour comptabiliser et créditer les programmes REDD+ aux niveaux national, des états ou des provinces et les projets imbriqués de manière solide et transparente.

3.3 Fonds de partenariat pour le carbone forestier

3.3.1 Concepts et termes clés

L'objectif du FCPF est de soutenir les pays en développement dans leur progression vers les paiements basés sur les résultats en matière d'atténuation du changement climatique dans le cadre de la CCNUCC, tout en soutenant la préparation de la REDD. Il est prévu que les pays en développement (pays qui ne figurent pas en annexe I) qui parviennent à réduire les émissions soient dédommagés financièrement en fonction de leurs résultats. Le FCPF accorde également une attention supplémentaire aux avantages non carbone (par exemple, les services écosystémiques, la diminution de la pauvreté). L'une des réalisations attendues du processus du FCPF est un système de paiements basé sur les résultats dans le cadre du programme de réduction des émissions. Cette sous-section présente les concepts et termes clés du FCPF.

Le FCPF est sous la direction de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) à la Banque mondiale. La Banque mondiale agit comme administrateur fiduciaire du FCPF, qui possède deux mécanismes de financement: le Fonds de préparation, qui soutient la préparation de la REDD et le Fonds de carbone, qui soutient les tests des PRE.

La préparation de la REDD est un processus qui commence par la soumission d'une note d'idée de plan de préparation (R-PIN) et/ou d'une déclaration d'intérêt à rejoindre le FCPF. Une R-PIN identifie des modèles d'utilisation des sols, des processus d'engagement des parties prenantes, des sources de déforestation et des préparations institutionnelles pour la prise en charge d'activités REDD+. Le TAP, composé à partir d'une liste d'experts politiques et techniques qui varient selon les pays, a analysé les premières soumissions de R-PIN par les pays REDD, ainsi que toutes les soumissions de R-PP. La R-PP inclut un plan, un budget et un calendrier pour voter et exécuter la préparation de la REDD. Elle présente également un format de rapport standard pour traiter les composants et éléments de la préparation REDD.

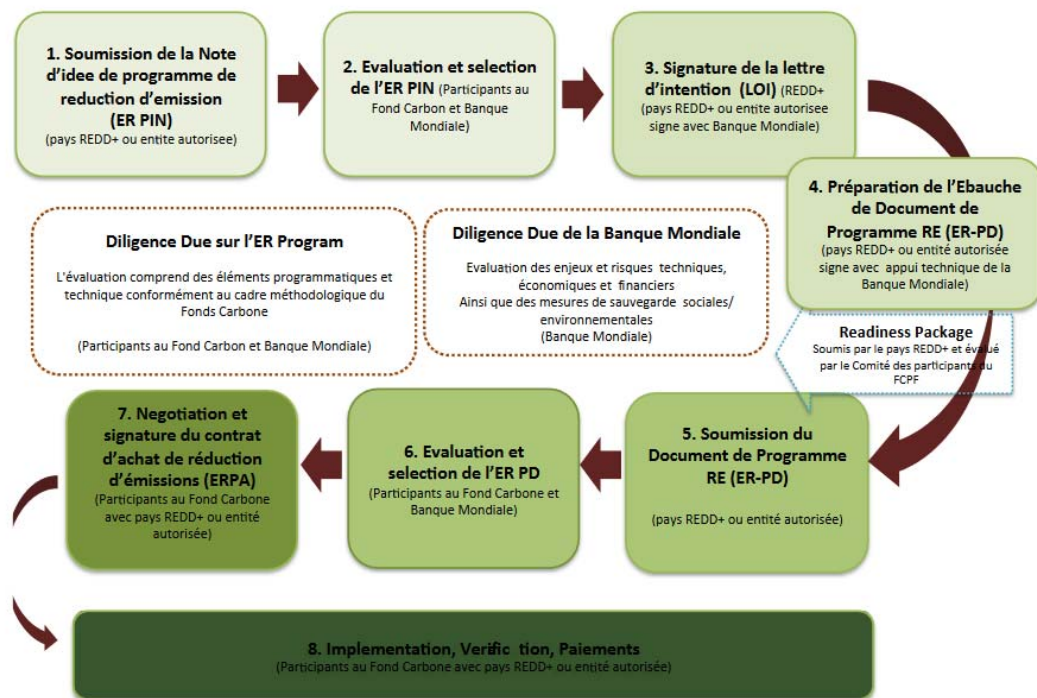
Le CP du FCPF analyse et accepte formellement la R-PP, puis décide de la mise à disposition d'une subvention de préparation. Les subventions sont approuvées et décaissées en fonction des besoins de préparation des différents pays, ce qui correspond aux différents éléments présentés dans leur R-PP. D'autres subventions de préparation peuvent également être demandées en cas d'insuffisances lors de la préparation ou si d'autres aspects de la préparation doivent être abordés avant le développement d'un paquet de préparation (R-Package).



Un paquet de préparation complet doit comporter cinq éléments: (1) une stratégie nationale REDD+, (2) un cadre de mise en œuvre, (3) un système SRV, (4) le NREF/NRF et des (5) sauvegardes.

Un pays REDD soumet une ER-PIN lorsqu'il a fait des progrès importants en matière de préparation de la REDD. Une ER-PIN comprend les idées préliminaires pour des RE basées sur les résultats et elle agit comme la première étape dans l'ascension jusqu'au pipeline du Fonds carbone. La sélection d'une ER-PIN entraîne la signature d'une Lettre d'intention entre le pays REDD et la Banque mondiale. Un Document du programme de réduction des émissions (DPRE) est ensuite préparé avec une assistance technique. Une fois que les DPRE sont sélectionnés, un Contrat d'achat de réduction d'émissions (ERPA) juridiquement contraignant est signé. Voir Figure 5 pour une représentation schématique de l'ensemble du processus.

Figure 5 Étapes du traitement: De l'ER-PIN à la mise en œuvre de l'ERPA



Source: FCPF 2013a

Le Cadre méthodologique fournit des directives pour assurer la cohérence concernant les caractéristiques programmatiques et comptables du carbone. Les Participants au Fonds carbone ont présenté un ensemble de Critères et d'Indicateurs qui constituent des exigences pour les PRE.

Le Cadre d'évaluation de la préparation est un guide qui permet à un pays REDD de s'auto-examiner afin d'évaluer la phase de préparation, que le pays REDD compile ensuite dans le paquet de préparation. Le Cadre d'évaluation de la préparation est un processus en deux étapes qui inclut une auto-évaluation transectorielle au niveau des pays et une analyse par le CP, le TAP, les Partenaires de prestation et d'autres.



Les processus d'assurance qualité et de gestion des risques sont également inclus comme une sauvegarde afin d'assurer une diligence raisonnable pendant tous les processus susmentionnés. L'autorisation délivrée aux Partenaires de prestation leur a permis d'appliquer leurs propres politiques et procédures pour la gestion des fonds. L'approche commune a établi que les Partenaires de prestation étaient tenus d'utiliser les politiques de sauvegardes de la Banque mondiale comme norme minimum acceptable. L'Approche commune se concentre sur l'EESS. Le produit principal de l'EESS est le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui permet de gérer et d'atténuer les risques et impacts des investissements REDD+.

Le développement d'un Mécanisme de règlement des plaintes (MRP) est un mécanisme national destiné à traiter les réclamations des parties prenantes concernant le processus REDD+ dans chaque pays REDD. Le rôle du Mécanisme de règlement des plaintes et recours (MRPR) est de traiter les réclamations des parties prenantes concernant les préparations et la mise en œuvre du programme de RE.

Le développement de ces évaluations et mécanismes au sein du processus de préparation de la REDD s'effectue souvent par le biais de subventions du FCPF. Chaque subvention doit également inclure une Fiche technique des sauvegardes intégrées (FTGI) afin de déterminer les sauvegardes appropriées pour les activités financées et d'estimer la capacité du pays REDD à voter les sauvegardes.

En ce qui concerne la terminologie des parties prenantes utilisée dans les principaux documents du FCPF, l'équipe chargée de l'évaluation a noté certaines incohérences. La section 1.1 de la Charte fournit les définitions suivantes:

- Le terme « Les Peuples autochtones tributaires des forêts et les Habitants des forêts » désigne les peuples autochtones et les communautés locales qui vivent dans les forêts et qui dépendent des ressources forestières pour vivre
- Le terme « organisation non gouvernementale compétente » désigne une organisation de la société civile ou une organisation non gouvernementale (ONG) qui dispose d'une expérience et d'une expertise en matière de REDD ou qui représente des intérêts qui pourraient profiter de la REDD ou être affectés par la REDD.

Toutefois, ces termes n'ont pas été utilisés systématiquement dans tous les documents du FCPF. Par exemple, le Programme de renforcement des capacités utilise les termes Peuples autochtones ou Peuples autochtones tributaires des forêts et OSC ou OSC du Sud. Dans certains cas, l'expression « autres habitants des forêts » est également utilisée comme synonyme de Communautés locales (ou bien l'expression « Communautés locales » n'est pas utilisée du tout). Le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF fait référence aux PA, OSC, représentants des PA et OSC locales.

Bien que pour la Charte le terme ONG soit synonyme d'« organisation de la société civile », la définition de la société civile adoptée par la Banque mondiale désigne un large éventail d'acteurs et pas seulement d'ONG.²

² La Banque mondiale a adopté une définition de la société civile qu'elle désigne comme « le large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique. Le terme « organisations de la société civile (OSC) fait donc référence à un vaste éventail d'organisations : groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, organismes confessionnels, associations professionnelles et fondations privées » (Banque mondiale 2013b).



Dans ce rapport, l'équipe chargée de l'évaluation a usé de son pouvoir d'appréciation pour envisager au cas par cas le terme qui serait le mieux adapté au contexte spécifique, dans la plupart des cas « PA et OSC ». L'application des termes dépendait, dans certains cas, du document de référence qui faisait partie de l'étude documentaire.

3.3.2 Catégories de parties prenantes

Les parties prenantes consultées pendant l'évaluation ont été classées dans les catégories suivantes:

- Les pays REDD (47 pays qui sont membres du FCPF)
- Les Institutions partenaires de prestation (la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement (IDB) et le PNUD)
- Les organisations des Nations Unies
- Les Organisations internationales (une association intergouvernementale de pays, établie par et gérée conformément au traité multilatéral, qui possède une expérience et une expertise en matière de REDD, comme défini dans la Charte)
- Les Bailleurs (Bailleur participant éligible qui a signé un accord de participation de bailleurs de fonds (AP) pour participer au Fonds de préparation, comme défini par la Charte)
- Les Contributeurs au Fonds (contributeurs au Fonds carbone)
- Les Organisations de la société civile (OSC), y compris les ONG (c'est-à-dire les organisations de la société civile ou les ONG qui possèdent une expérience et une expertise en matière de REDD ou représentent des intérêts qui pourraient profiter de la REDD ou être affectés par la REDD, comme défini par la Charte)
- Les Peuples autochtones tributaires des forêts et les Habitants des forêts (abrégés par PA ; les peuples autochtones et les communautés locales qui vivent dans les forêts et qui dépendent des ressources forestières pour vivre, comme défini par la Charte).

3.3.3 Structure de gouvernance du FCPF

La structure de gouvernance du FCPF inclut plusieurs acteurs afin de faciliter la prise de décision et la gestion à différents niveaux. Les articles 9 et 10 de la Charte du FCPF présentent les rôles spécifiques et les termes d'engagement pour les différents acteurs qui constituent la structure de gouvernance du FCPF (BIRD 2013). La Banque mondiale est l'administrateur fiduciaire pour le Fonds de préparation et le Fonds carbone.

L'équipe de gestion du FCPF (FMT) agit comme le secrétariat du FCPF en administrant les fonds et en faisant des propositions au CP, l'organisme décisionnaire. Elle fournit des conseils techniques aux pays REDD et une assistance considérable pour le développement méthodologique. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) travaille avec d'autres unités du Groupe de la Banque mondiale qui fournissent également une assistance technique aux pays REDD. Cela garantit la conformité des opérations du FCPF aux politiques en vigueur du Groupe de la Banque mondiale, en particulier pour les sauvegardes, l'approvisionnement et la gestion financière.

Le FCPF comporte trois catégories de participants: Les pays REDD, les Bailleurs participants (c'est-à-dire les Contributeurs au Fonds de préparation) et les participants du Fonds carbone (c'est-à-dire les Contributeurs au Fonds carbone). Ces participants



incluent les organes de décision du FCPF: l'Assemblée des participants (AP) et le CP. Les réunions du Fonds de préparation et celles du Fonds carbone s'effectuent séparément, deux fois par an et une fois par an respectivement.

Le rôle unificateur de direction revient à l'AP, qui est composée de tous les pays REDD, des Bailleurs et des Participants au Fonds carbone qui sont éligibles et intéressés par une participation au Fonds. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) invite également les PA, les OSC et le secteur privé à participer. L'AP se réunit une fois par an pour élire le CP, qui est composé de pays REDD, de Contributeurs au Fonds et d'Observateurs. Le CP est le principal organisme décisionnaire du FCPF et il analyse les soumissions des pays, décide de l'affectation des ressources liées aux subventions et approuve les budgets et les coûts partagés du Fonds de préparation.

Le CP est composé de 14 pays REDD et compte jusqu'à 14 membres qui sont des Contributeurs du Fonds de préparation et du Fonds carbone. Pendant la deuxième période d'évaluation, la plupart des pays REDD étaient représentés au CP au moins une fois. Outre les onze nouveaux pays REDD qui ont rejoint le portefeuille en 2013-2014, seuls la Guyane et le Kenya ne faisaient pas partie du CP au cours des cinq dernières années.³ Au moment de la soumission du présent rapport, le CP comptait également neuf Contributeurs au Fonds (le Canada, la Commission européenne, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Norvège, The Nature Conservancy, le Royaume-Uni et les États-Unis). Les postes de représentation pour les Contributeurs au Fonds sont déterminés par certains principes, tels que le montant de la contribution et le niveau de la participation active. Ces postes sont moins compétitifs et certains pays ont constamment occupé un poste au CP (par exemple, la Norvège, l'Allemagne et le Royaume-Uni).

Les groupes de parties prenantes qui ne sont pas membres du CP mais qui souhaitent participer à des réunions le font en tant qu'Observateurs. Selon la Charte, ces groupes incluent « un représentant d'organisations internationales pertinentes, deux représentants d'ONG pertinentes (un du Nord et l'autre du Sud), un représentant de PA tributaires des forêts et d'habitants des forêts et un représentant d'entités pertinentes du secteur privé, un représentant du programme ONU-REDD et un représentant du secrétariat de la CCNUCC ». En outre, le groupe d'Observateurs inclut un Observateur qui représente les Femmes. Toutefois, cette décision reposait sur une mention figurant dans le rapport de synthèse des co-présidents lors du CP 15 en 2013 et non sur une révision de la Charte. Tous les Observateurs peuvent exprimer leurs opinions mais ils n'ont pas le droit de vote.

Le FCPF place l'ensemble des documents, présentations, programmes et notes de toutes les réunions du Fonds carbone, du CP et de l'AP sur son site Web⁴ et il tient ces informations à la disposition du public.

Dans le cadre du mécanisme de partenaires de prestation multiples, les Partenaires de prestation doivent fournir une assistance technique aux pays REDD et superviser leurs activités conformément aux Accords de subvention. Les Partenaires de prestation sont la Banque mondiale, la BID et le PNUD. En outre, pour garantir la qualité technique du programme, le FCPF a créé le TAP (voir la Section 3.3.1).

³ La Guyane a manifesté et continue de manifester sa volonté de participer au CP du FCPF et à d'autres niveaux susceptibles de se présenter.

⁴ <https://www.forestcarbonpartnership.org/meetings-0>



3.3.4 Évolution du FCPF

Comme indiqué précédemment, le FCPF a évolué grâce à une série de processus globaux, aux recommandations émises suite à la première évaluation, à l'auto-évaluation et aux enseignements tirés. Les résolutions clés des réunions du FCPF définies lors de la phase d'étude documentaire et les habituelles étapes importantes identifiées lors d'entretiens avec les parties prenantes ont entraîné les séquences suivantes pour le Fonds de préparation et le Fonds carbone.

Évolution du Fonds de préparation REDD

Juin 2011: objectif d'augmentation de capital. L'Allemagne et la Norvège ont annoncé de nouveaux engagements à l'égard du FCPF. De plus, le FCPF a prévu de faire des efforts promotionnels pour attirer des contributions du secteur privé dans le Fonds carbone, hormis les engagements existants de *BP Technology Ventures* et *CDC Climat*. Par conséquent, le CP a adopté la résolution PC/9/2011/5 sur l'*Objectif d'augmentation de capital du Fonds de préparation et du Fonds carbone* en juin lors de sa 9^e réunion.

Septembre 2011: création d'un nouveau composant destiné aux OSC. Le Fonds de préparation du FCPF a mis en place un Programme de renforcement des capacités (PRC dans les présentes) pour les Peuples autochtones tributaires des forêts/habitants des forêts en 2008. Lors du Dialogue mondial en 2011, les participants autochtones ont adopté un Plan d'action qui comportait une demande à l'attention de la Banque mondiale d'étendre le PRC. Le CP a ensuite affecté 3,5 millions de fonds supplémentaires au PRC pour les exercices 2012 à 2015. Le FCPF a également créé un nouveau composant destiné aux OSC du Sud consistant en une allocation de 2 millions USD pour les exercices 2012 à 2015.

Juin 2011: mise en œuvre de l'Accord sur les partenaires de prestation multiples au sein du Fonds de préparation. Suite aux recommandations sur la première évaluation, la résolution PC/9/2011/1 *Approche commune des sauvegardes environnementales et sociales pour des Partenaires de prestation multiples* a été adoptée lors de la 9^e réunion du CP en juin 2011. La résolution a jeté les bases d'un fonctionnement avec plusieurs Partenaires de prestation au sein du FCPF.

Juin 2012/mars 2013 – Instauration du Cadre d'évaluation de la préparation. La résolution PC/12/2012/1 a demandé à l'équipe de gestion du FCPF (FMT) d'identifier et d'envisager les pratiques pertinentes existantes des processus d'auto-évaluation, notamment celles déjà utilisées par les pays REDD. À partir de ces constatations, le FCPF a conçu et développé le Cadre d'évaluation de la préparation. La résolution PC/14/2013/1 a adopté le Cadre du paquet de préparation composé de neuf sous-composants qui reflètent les quatre sous-composants de la R-PP. Le Cadre d'évaluation de la préparation comportait 34 critères d'évaluation dans l'objectif de transmettre les enseignements tirés du FCPF.

Octobre 2012: augmentation des sièges d'Observateurs. Le FCPF a augmenté le nombre de sièges d'Observateurs pour le Fonds de préparation et le Fonds carbone. Les Observateurs des ONG concernés sont passés de un à deux (un pour le Nord et un pour le Sud) (résolution PC/Electronic/2012/2 et résolution CFM/Electronic/2012/1).

Juin 2013: Observateur qui représente les femmes au CP. Une étape majeure en matière d'inclusion sociale du FCPF a été la décision d'inclure un représentant des femmes comme Observateur lors des réunions du CP (CP 2013).



Indufor ...forest intelligence

Juin 2013: cadre de suivi et d'évaluation pour le Processus de préparation. Suite à l'une des recommandations de la première évaluation du FCPF, le CP a adopté le Cadre de suivi et d'évaluation en juin 2013.

Décembre 2013 à juillet 2014: augmentation du portefeuille du FCPF. Le portefeuille du FCPF s'est étoffé pour inclure 47 pays, notamment le Bhoutan, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, les Îles Fidji, le Nigeria, le Pakistan, le Togo, le Belize, le Soudan et l'Uruguay (résolution PC/16/2013/1 ; résolution PC/17/2014/6).

Mai 2015: premier paquet de préparation de la République démocratique du Congo (RDC). Bien qu'en dehors de la portée temporelle de cette évaluation, de nombreuses parties prenantes consultées ont indiqué que l'approbation du paquet de préparation de la RDC en mai 2015 était une étape importante pour l'avenir (voir la résolution PC/19/2015/1). Les pays REDD ont perçu la RDC, qui est un PMA, comme une inspiration et un exemple capable de donner des enseignements importants aux autres. Bien que la RDC soit un PMA, elle a été le premier pays à présenter un paquet de préparation. En novembre 2015, le Costa Rica a présenté son paquet de préparation au CP, devenant ainsi le deuxième pays à approuver un paquet de préparation (voir la résolution PC/20/2015/4).

Évolution du Fonds carbone

Mai 2011: le Fonds carbone devient opérationnel. Le Fonds carbone a débuté ses activités en 2011 mais n'a effectué aucun versement basé sur les résultats aux pays REDD du Fonds de préparation au cours de la période de la deuxième évaluation.

Octobre 2011 à décembre 2013: mise en place du Cadre méthodologique. La mise en place du groupe de travail sur l'Approche méthodologique et tarifaire pour le Fonds carbone a eu lieu en octobre 2011 (voir la résolution PC/10/2011/5). *Les recommandations du Groupe de travail sur l'Approche méthodologique et tarifaire pour le Fonds carbone du FCPF* ont suivi en juin 2012 (FMT Note 2012-8). Le Fonds carbone a approuvé le *Cadre méthodologique pour le Fonds carbone du FCPF* en décembre 2013 (voir la résolution CFM/8/2013/1). Le Cadre méthodologique a été la réalisation la plus importante car il s'agissait du premier cadre multilatéral qui a donné lieu à des paiements basés sur les résultats. Les acteurs de tous les groupes de parties prenantes ont noté pendant cette évaluation que le Cadre méthodologique serait décisif pour transmettre les enseignements appris.

Mars à juin 2012: développement de l'ER-PIN et critères de sélection. Le CP a affecté un total de 200 000 USD par programme pour développer les ER-PIN. En outre, les pays REDD ont également considérablement contribué à la formulation de l'ER-PIN. En juin 2012, le Fonds carbone a approuvé les critères de sélection pour les ER-PIN (voir la résolution CFM/4/2012/1). Les critères de sélection ont été utilisés pour déterminer si un pays était entré ou non dans le Fonds carbone et ils ont été conçus pour renforcer les réalisations du Fonds de préparation. Les critères, appliqués aux deux tranches du Fonds carbone, tenaient compte de facteurs tels que l'engagement politique, l'application du cadre méthodologique, l'échelle et le volume des RE, la qualité technique, les avantages non-carbone et la valeur de l'apprentissage.

Mars 2013 à octobre 2014: sélection d'ER-PIN dans le Fonds carbone. Le Fonds carbone a sélectionné 11 ER-PIN: Le Costa Rica, le Népal, le Mexique, le Ghana, la RDC, la République du Congo, le Vietnam, le Chili, le Pérou, l'Indonésie et le



Guatemala. Au-delà de la portée temporelle de l'évaluation, le Fonds carbone a sélectionné sept ER-PIN supplémentaires en 2015: Le Nicaragua, le Mozambique, Madagascar, le Laos, les Îles Fidji, la République dominicaine et la Côte d'Ivoire.

Mars 2013 à novembre 2014: modalités de fonctionnement et conditions générales pour les Conditions générales du FCPF de l'ERPA. Les modalités de fonctionnement de l'ERPA ont été approuvées en mars 2013 (voir la résolution PC/14/2013/9). Les modalités de fonctionnement constituent une base pour traiter les RE dans le cadre du PRE des pays REDD. Le CP a adopté les conditions générales des transactions avec la résolution PC/18/2014/2, *Adoption des conditions générales du FCPF applicables aux ERPA*. Le Fonds carbone a demandé à l'équipe de gestion du FCPF (FMT) de développer des Directives tampon pour le PRE (résolution CFM/Electronic/2015/1 après cette période d'évaluation).

Avril 2015: extension des séquences du Fonds carbone. Bien qu'en dehors de la portée temporelle de cette évaluation, en avril 2015 le Fonds carbone a reporté la date d'échéance prévue le 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025 (résolution CFM/12/2015/1). En prolongeant la durée de vie du Fonds carbone, les Participants au Fonds carbone ont pour objectif de mieux tenir compte des complexités de mise en œuvre d'un cadre basé sur les résultats pour la REDD+.

3.3.5 Aperçu du portefeuille du FCPF

Cette section présente les principaux changements apportés au portefeuille entre juillet 2011 et décembre 2014. Pendant la période de la deuxième évaluation, les résolutions du CP d'augmenter la taille du portefeuille ont entraîné des changements en termes de taille et de composition. Il est passé de 37 pays REDD en juillet 2011 à 47 en décembre 2014. Les pays REDD représentaient trois régions du monde: 18 se trouvaient en Amérique latine et dans les Caraïbes, 18 en Afrique et 11 en Asie et dans le Pacifique. 15 pays faisaient partie des PMA et 7 étaient des PEID. En outre, neuf ont signé la *Déclaration de Cancún des États de mégadiversité qui partagent les mêmes valeurs* (Déclaration de Cancún 2002).

Les annexes 7 et 8 de ce rapport constituent une autre synthèse et une analyse détaillée des performances du portefeuille. Il existe un processus formel pour sortir du portefeuille du FCPF. Aucun pays REDD ne s'est officiellement retiré. Le Gabon et la Bolivie étaient des membres non actifs pendant la période d'évaluation. La Guinée équatoriale a initialement exprimé sa volonté de rejoindre le FCPF mais elle n'a pas signé le contrat et n'est pas membre.

La couverture géographique du portefeuille du FCPF a été étendue pour inclure un nombre croissant de pays REDD qui ont joué un rôle actif et satisfait aux obligations du FCPF, telles que la présentation d'une R-PP ou d'une ER-PIN pour approbation lors des réunions du CP/ Fonds carbone.

L'objectif de signer cinq ERPA d'ici 2015 n'a pas été atteint et est désormais perçu comme trop ambitieux par la plupart des parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre du FCPF. Pendant sept ans de fonctionnement, le FCPF doit encore tester un cadre basé sur les résultats pour les RE générées par les activités de la REDD+ (objectif 2). Les parties prenantes ont noté que le développement du Cadre méthodologique destiné à tester un Cadre basé sur les résultats nécessitait plus de temps que prévu, entraînant des retards. Notant cela, l'équipe chargée de l'évaluation a déterminé qu'elle ne pourrait pas tirer de conclusion solide concernant les performances du portefeuille par rapport à cet objectif pour le moment.



Indufor ...forest intelligence

Le financement de la part des Contributeurs au Fonds a augmenté avec des contributions supplémentaires pour le Fonds carbone et le Fonds de préparation, bien que l'intérêt du secteur privé dans les contributions financières directes au Fonds carbone a diminué. Les aspects financier de l'analyse du portefeuille présentent uniquement des constatations qui se situent dans la portée temporelle de l'évaluation et des résultats pour la fin de l'exercice 2015 (30 juin 2015). La taille du Fonds de préparation et du Fonds carbone ont augmenté pendant la période de la deuxième évaluation, avec des contributions importantes dès décembre 2015. Au total, le Fonds de préparation et le Fonds carbone ont amassé plus de 1 milliard USD de contributions et de fonds engagés.



4. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EN TERME DE PERTINENCE

4.1 Pour quelle raison les pays ont décidé de rejoindre le FCPF au départ et de poursuivre ensuite l'engagement ?

Contexte

Pendant la période d'évaluation, le FCPF a augmenté son portefeuille de 37 à 47 pays REDD et a continué d'attirer des contributions financières dans le Fonds de préparation. La section 3.3.4 fournit davantage de contexte pour cette question d'évaluation et l'annexe 8 du présent rapport contient une analyse approfondie du portefeuille du FCPF et compare les résultats du FCPF à son Cadre de mesure du rendement au sein du Cadre de suivi et d'évaluation. Le FCPF a besoin d'intérêt, de soutien et de demande de la part de ses partenaires pour atteindre ses objectifs ambitieux et démontrer sa pertinence. Cette section examine les perspectives et opinions des pays REDD et des Contributeurs au Fonds concernant le FCPF dans le but de comprendre pourquoi des pays ont rejoint le FCPF et ont poursuivi leur engagement.

Réponse

Les pays REDD ont décidé de rejoindre le FCPF pour pouvoir bénéficier d'une assistance financière et technique pour la préparation de la REDD. Le FCPF a fourni une structure et un cadre commun pour la préparation de la REDD en raison de l'absence d'accord mondial sur la REDD+ avant le Cadre REDD+ de Varsovie adopté en novembre 2013. Grâce au processus de développement structuré des R-PIN, des R-PP et de la mise en œuvre de la préparation, le FCPF a fourni un point de départ commun et une voie cohérente à suivre pour la préparation de la REDD. Sur les 47 pays REDD du portefeuille qui ont rejoint le FCPF, 45 (95,7 %) ont continué à participer activement et à s'engager dans le FCPF pendant la période d'évaluation pour bénéficier d'une assistance financière et technique pour la préparation de la REDD.

Les circonstances de chaque pays REDD sont exceptionnelles ; c'est ce qui conditionne leur participation au FCPF. Par conséquent, les opinions relatives à la participation au FCPF sont variées.

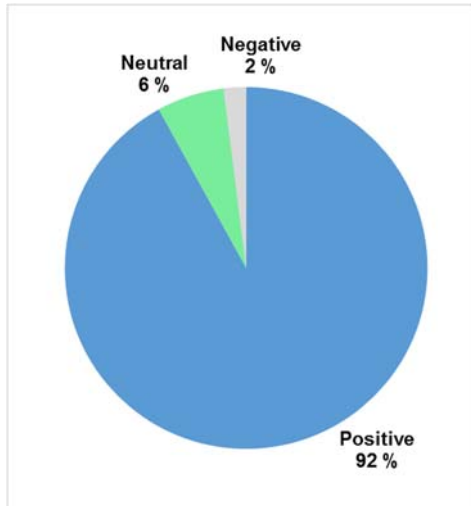
Analyse et constatations

L'enquête en ligne de l'évaluation a posé la question suivante aux points focaux des pays REDD du FCPF: « Votre opinion générale du FCPF est-elle positive, neutre ou négative ? Expliquez. ». Selon les personnes interrogées, 92 % des participants des pays REDD avaient une opinion positive de leur participation au FCPF, 6 % avaient un point de vue neutre et 2 % un avis négatif (voir Figure 6). Les réponses libres à l'enquête en ligne ont été compilées et les informations des entretiens approfondis et des visites sur le terrain ont été consolidées pour compléter les résultats par des données qualitatives.



Figure 6 Résultats de l'enquête en ligne: Opinion du FCPF

Question de l'enquête en ligne: Votre opinion générale du FCPF est-elle positive, neutre ou négative ? Expliquez.



Assistance financière et technique:

Enquête en ligne: La plupart des personnes interrogées ont noté le soutien financier et/ou technique important du FCPF. Plusieurs personnes interrogées (ayant répondu à l'enquête en anglais) ont suggéré que le FCPF ait une valeur ajoutée au niveau des pays en fournissant un soutien à leur programme ONU-REDD afin de combler les lacunes.

Entretiens approfondis et visites sur le terrain: Les personnes interrogées ont noté les réponses rapides de la part de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et l'engagement actif des Task Team Leaders (TTL) avec leurs partenaires de prestation respectifs. Plusieurs personnes

interrogées ont également mis l'accent sur le fait que le FCPF avait activement rédigé des directives pour la mise en œuvre de programmes de préparation au niveau des pays, ce qui était essentiel pour démarrer et orienter la mise en œuvre de la préparation. L'accès au financement du FCPF était une raison tentante de rejoindre le portefeuille. Les rapports des visites sur le terrain ont apporté davantage de clarté quant aux raisons pour lesquels certains pays ont rejoint le FCPF et ont continué à faire partie du portefeuille. Les pays à revenu intermédiaire (par exemple, le Ghana, le Pérou, le Mexique) ont noté qu'ils n'étaient plus éligibles ou attrayants pour l'APD destinée à leur secteur forestier. À l'inverse, le Népal et Madagascar, qui sont tous les deux des PMA, ont mis en place des exemples de foresterie communautaire de classe mondiale (Népal) et des projets REDD+ sur le Marché volontaire du carbone (MVC) (Madagascar). Ils avaient besoin de soutien pour renforcer les capacités du gouvernement et des OSC en termes d'éléments techniques de la REDD+.

Renforcement des capacités: Enquête en ligne: La plupart des personnes interrogées ont indiqué que le renforcement des capacités concernant le SRV et l'engagement des parties prenantes a conduit à un meilleur dialogue au sein du secteur forestier. Entretiens approfondis et visites sur le terrain: Le renforcement des capacités pour les institutions a conféré davantage de valeur au profil global de la REDD+ dans le programme national du changement climatique.

Construction de processus participatifs et de la coordination entre parties prenantes: Enquête en ligne: Un certain nombre de pays d'ALC ont noté la valeur ajoutée liée à la création de processus participatifs pour la préparation de la REDD et ont reconnu qu'ils avaient profité aux parties prenantes en général. Visites sur le terrain: Au Népal, les OSC ont indiqué que le processus national du FCPF était le premier du genre qui leur avait permis de s'informer sur la question et de participer aux forums de discussion récurrents destinés à s'attaquer aux facteurs déterminants de la déforestation sur le long terme. Cela a entraîné une augmentation de l'appropriation et de l'engagement des pays à continuer à travailler sur la REDD+.



Institutionnalisation de la REDD+ au niveau national: Enquête en ligne: Pour un certain nombre de Participants des pays REDD, il était indispensable que le FCPF prenne des dispositions en matière de gestion nationale de la REDD+ et institutionnalise la REDD+. Entretiens approfondis et visites sur le terrain: Madagascar a noté que le FCPF avait soutenu l'institutionnalisation et la nationalisation de la REDD+. Cependant, l'étendue du soutien était limité au niveau national. Il a été noté dans le Rapport de terrain que des bureaux locaux, de districts et de provinces situés dans de nombreuses parties de Madagascar ne connaissaient toujours pas la REDD+ ou le rôle du FCPF dans la création du processus de préparation de la REDD. Certaines parties prenantes n'ont pas été claires quant à l'étendue de la mise en œuvre du processus de préparation. Quelques Participants de pays REDD ont noté qu'il existait différents degrés de préparation de la REDD parmi les pays REDD aux niveaux local, des districts et des provinces du gouvernement.

Fournir une approche structurée de la préparation de la REDD au niveau des pays: Enquête en ligne: De nombreuses personnes interrogées dans le cadre de l'enquête ont suggéré que le processus du FCPF divisait la préparation en composants et livrables clairs et communément reconnus. L'approche structurée a fourni un point de départ pour que les pays commencent la préparation de la REDD. Les personnes interrogées ont spécifiquement noté une valeur ajoutée suite au développement du système SRV et d'une stratégie nationale REDD+. Entretiens approfondis et visites sur le terrain: Plusieurs personnes interrogées ont répondu que leur processus de préparation national avait bénéficié des obligations de coordination intersectorielles au titre de la R-PP, car elles définissent un point de comparaison minimum pour la coordination au niveau national.

L'équipe chargée de l'évaluation a analysé les informations au niveau des pays sur le site Web du FCPF.⁵ L'équipe chargée de l'évaluation a découvert que les informations présentées étaient structurées et très cohérentes dans les pays REDD. Les documents ont été clairement étiquetés pour les R-PP, les R-PIN, les analyses du TAP et les Accords de subvention, ainsi que les observations des parties prenantes. Les constatations de la première évaluation ont renforcé les données factuelles et concluent que:

1. le développement et la mise en place d'un cadre commun, d'une fondation et d'une plateforme pour la préparation de la REDD sont des domaines pour lesquels le FCPF a procuré une valeur ajoutée et fait preuve de pertinence en matière de processus REDD+ globaux
2. l'établissement d'une structure de processus partagée étape par étape à travers laquelle il est possible d'aborder la préparation de la REDD a eu un effet catalyseur positif sur le FCPF.

⁵ <https://www.forestcarbonpartnership.org/redd-countries-1>



Constatation: Les pays REDD ont reconnu que le FCPF a contribué aux processus de préparation nationaux de la REDD à travers son support technique et financier, l'accent mis sur le développement de capacités, l'institutionnalisation de la REDD+ au niveau national et son approche de la mise en place de processus intersectoriels faisant intervenir plusieurs parties prenantes.

Constatation: Le FCPF a continué à procurer davantage de valeur aux pays REDD à travers son cadre de préparation commune et son approche structurée de la préparation de la REDD.

Il a été demandé aux Contributeurs au Fonds pourquoi ils avaient commencé à soutenir le FCPF et pourquoi ils continuaient à le soutenir. Plusieurs Contributeurs au Fonds ont noté qu'ils utilisaient différents ministères/services et différentes personnes pour suivre le Fonds de préparation à partir du Fonds carbone.

Trois Contributeurs au Fonds ont indiqué qu'ils ne suivaient plus le FCPF, mais pour différentes raisons: changement des priorités gouvernementales et des engagements financiers, aucune ressource à engager activement et la lenteur des progrès. En outre, deux Contributeurs au Fonds avaient réajusté leurs termes avec le FCPF en raison de questions structurelles et prioritaires. La majorité des Contributeurs au Fonds s'étaient engagés à mettre en œuvre la REDD+ et avaient indiqué que la priorité de leur gouvernement, qu'elle soit en adéquation avec une Aide publique au développement (APD) ou qu'il s'agisse d'une politique de changement climatique, était de contribuer aux processus qui stoppent et inversent le processus de déforestation dans les pays en développement. Comme exemples de ces politiques, citons le gouvernement du Royaume-Uni (2015) et le Ministère de l'Environnement norvégien (2012).

Constatation: L'engagement des Contributeurs du Fonds a changé pendant et après la période d'évaluation pour différentes raisons.

Constatation: La plupart des Contributeurs du Fonds ont poursuivi leur engagement dans le FCPF car la politique de leur gouvernement était de contribuer aux initiatives qui stoppent et inversent le processus de déforestation dans les pays en développement.

Sept contributeurs au Fonds ont mentionné que le FCPF constituait une excellente opportunité d'en savoir davantage sur les développements actuels de la REDD+ et qu'ils considéraient les réunions du Comité des participants du FCPF comme un lieu d'apprentissage et de partage des connaissances. Ce point est abordé plus en détail sous Partage des connaissances de la section 5.5.

4.2 Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux priorités stratégiques des pays ?

Contexte

Pour la pertinence du FCPF, il est important de répondre aux priorités stratégiques des pays REDD et des Contributeurs au Fonds. La question d'évaluation traite de plusieurs sujets qui, bien que distincts, sont liés les uns aux autres et qui doivent être davantage décomposés.

Premièrement, comment le FCPF a-t-il répondu aux priorités stratégiques du changement climatique et de la foresterie des pays REDD ? Comme indiqué dans sa Charte, l'objectif du FCPF est d'aider les pays REDD à réduire les émissions dues à la déforestation et/ou à la dégradation. Cette section examine principalement le rôle du FCPF, qui répond et contribue aux besoins de mise en œuvre de la préparation nationale des pays REDD et, le cas échéant, à leurs programmes de réduction des



émissions. La réalité est légèrement plus complexe car les forêts peuvent également jouer un rôle décisif en réduisant la vulnérabilité et en s'adaptant aux impacts du changement climatique, ainsi qu'en procurant des avantages non carbone. De récents développements concernant les négociations sur le changement climatique sur la REDD+ ont également reflété cette complexité et ces points sont abordés dans le contexte des données factuelles présentées.

Deuxièmement, comment le FCPF a-t-il répondu aux priorités stratégiques des pays REDD au niveau national ? Cette question va au-delà des priorités nationales du changement climatique et de la foresterie présentées ci-dessus. Il convient de noter que l'objectif du FCPF n'est pas de contribuer aux priorités stratégiques nationales. Cette question doit être mise en contexte et expliquée en fonction des pays REDD qui disposent de forêts, ou de moyens d'existence en forêt, qui étaient une priorité stratégique nationale ou liés aux droits constitutionnels.

Troisièmement, existe-t-il une harmonisation entre les stratégies des pays des Partenaires de prestation et les objectifs du FCPF ? Ce point est important car les Partenaires de prestation, qui appartiennent généralement au Groupe de la Banque mondiale, jouent un rôle majeur dans le financement des priorités de développement national. L'harmonisation des objectifs du FCPF et des stratégies d'engagement/de partenariat des pays des Partenaires de prestation est décisive pour que le FCPF puisse répondre aux priorités stratégiques des pays de la REDD.

Enfin, comment le FCPF a-t-il répondu aux priorités stratégiques des pays Contributeurs au Fonds ? Comme indiqué précédemment, certains Contributeurs au Fonds ont des projets et des programmes dont les priorités sont liées aux objectifs du FCPF.

L'analyse des points ci-dessus doit être équilibrée par rapport aux attentes de plus en plus élevées du programme du FCPF. Les attentes concernant le changement climatique sont élevées en raison de son futur impact potentiel sur les pays vulnérables et il constitue la priorité stratégique des programmes.

Cette section considère les différentes priorités stratégiques des pays partenaires et indique comment le FCPF leur a répondu. Les réponses ont été conditionnées par le rôle des forêts dans les priorités de développement, notamment le nombre de forêts restantes dans un pays, la croissance démographique, le potentiel de développement de facteurs existants de déforestation, etc. Ces facteurs, qui affectent le rôle des forêts dans le paradigme de développement, varient dans le portefeuille du FCPF. L'un dans l'autre, si le FCPF a répondu aux priorités stratégiques des pays, on pourrait penser que les attentes ont généralement été satisfaites et en adéquation avec les objectifs du FCPF.

Réponse

Le FCPF a répondu à la plupart des priorités stratégiques des pays REDD pour la REDD+ et au changement climatique par son processus de formulation R-PP et la mise en œuvre de la préparation REDD. L'approche du FCPF exécutée par les pays offrait la souplesse nécessaire pour répondre aux priorités des pays REDD. Cela signifie que les pays REDD ont déterminé les priorités stratégiques, qui ont varié d'un pays à l'autre et reposaient sur le rôle des forêts dans le contexte de leur développement.

La plupart des pays REDD ont reconnu l'importance du FCPF pour son rôle dans la relance du processus stratégique national de la REDD+, les consultations et la sensibilisation de l'opinion. Ces processus ont été reconnus comme fondamentaux



pour accroître l'importance stratégique de la REDD+ au sein des priorités de développement national. Des entretiens approfondis ont également mis en lumière que certains pays REDD avaient des attentes de la part du FCPF et espéraient qu'il soutiendrait leurs efforts relatifs au règlement des contributions indiquées dans leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)⁶ à la CCNUCC.

Dans certains pays, les Partenaires de prestation du FCPF (c'est-à-dire la BID, le PNUD et la Banque mondiale) n'avaient pas intégré le programme REDD+ à leurs stratégies d'engagement nationales, même s'ils soutenaient la REDD+ à travers le FCPF. Par exemple, la Stratégie de partenariat nationale (CPS) du Partenaire de prestation de l'Indonésie était fortement axée sur la REDD+ et son rôle dans le développement durable, tandis que les stratégies de partenariat nationales du Partenaire de prestation pour le Pérou et le Ghana se focalisaient sur le soutien aux programmes de croissance économique de ces pays.

Le FCPF a répondu aux priorités stratégiques des Contributeurs au Fond en élaborant le premier financement multilatéral axé sur les résultats REDD+ destiné à tester des mesures incitatives pour la REDD+.

Analyse et constatations

Des entretiens approfondis et des visites sur le terrain ont révélé que, outre le changement climatique, les pays REDD avaient beaucoup d'autres priorités stratégiques, telles que la sécurité alimentaire, la stabilité économique, le développement économique, la capacité à attirer les investissements étrangers, le développement des secteurs primaires, le contrôle de l'inflation et le contrôle du poids de la dette.

Plusieurs pays REDD sont allés au-delà de la portée temporelle de l'évaluation pour prendre en compte des développements plus récents et ils ont noté que leurs récentes soumissions CPDN à la CCNUCC avaient prouvé que la REDD+ faisait partie de leurs priorités nationales et que le FCPF jouait un rôle important en contribuant à réaliser cette priorité stratégique et cette réalisation. Certains participants des pays du FCPF avaient inclus la REDD+ et le secteur forestier comme l'un des principaux domaines d'atténuation dans leurs CPDN (par exemple, le Ghana, la Guyane, le Cambodge, le Belize et l'Éthiopie).

L'adaptation était une priorité commune observée lors des visites sur le terrain à Madagascar, au Ghana et au Népal. Des entretiens approfondis réalisés dans des pays africains ont noté la même chose. La raison en est que l'adaptation au changement climatique est une priorité majeure pour plusieurs groupe de pays lors des négociations de la CCNUCC, à savoir le Groupe africain de négociateurs (GAN), les PMA et les PEID. La priorité accordée aux mesures d'adaptation est le résultat de deux circonstances. Tout d'abord, les profils d'émission de ces pays et leurs groupes étaient généralement, et sont toujours, bien inférieurs comparés à ceux d'autres pays et groupes (par exemple, les pays qui partagent les mêmes valeurs ou le Groupe des États arabes de la CCNUCC). Ensuite, les pays africains, les PMA et les PEID sont hautement vulnérables aux conséquences du changement climatique (GIEC 2007, GEIC 2014). Plus de 60 % du portefeuille du FCPF est composé de pays africains, de PEID et de PMA, ce qui expliquerait pourquoi les personnes interrogées ont particulièrement mis l'accent sur l'importance de l'adaptation. Pour consulter le tableau

⁶ Les CPFDN sont des documents soumis par des gouvernements à la CCNUCC pour communiquer au niveau international les mesures qu'ils prendront pour lutter contre le changement climatique dans leurs propres pays.



qui présente la composition des régions, les PMA et les PEID dans le portefeuille du FCPF, voir l'annexe 7.

Toutefois, le rôle du FCPF n'était pas de réaliser cette priorité stratégique et, à ce stade, on ne sait pas exactement dans quelle mesure le programme fournira des avantages non-carbones. Les visites sur le terrain ont révélé qu'à Madagascar et au Népal, on s'attend à ce que le travail du FCPF puisse également être utilisé pour mieux comprendre les avantages de l'adaptation associés à la REDD+.

Pour revenir à la portée temporelle de l'évaluation, les visites sur le terrain ont présenté la manière dont le FCPF a répondu aux priorités stratégiques associées aux processus de développement stratégiques nationaux de la REDD+.

Au Népal, les forêts et moyens d'existence en forêts revêtent une importance stratégique nationale, comme l'indique la Constitution du Népal (2015), la Stratégie de développement économique à faibles émissions de carbone du Népal (2014) pour laquelle la foresterie est l'un des cinq principaux secteurs pour promouvoir une croissance à faible intensité de carbone, le 13^e plan de développement national du Népal (2013–2016) pour lequel il existe une disposition spéciale sur les forêts et le Programme d'action pour l'adaptation nationale du Népal (PAAN) développé en 2010. Les résultats du FCPF, en particulier la R-PP (2010) et l'ER-PIN (2014) du Népal, sont en adéquation avec les stratégies de développement nationales globales du Népal, telles que la réduction de la pauvreté, l'amélioration des moyens de subsistance et le développement accessible équitable.

Dans les visites sur le terrain en ALC, la priorité stratégique était d'aborder la REDD+ en mettant fortement l'accent sur les consultations et la participation. À ce jour, au Pérou, les interventions du FCPF sont en adéquation avec les circonstances et priorités nationales, ce qui indique qu'un accent important est mis sur les consultations pour soutenir la REDD+ parmi les groupes de parties prenantes. Le Mexique a également accordé la priorité à la participation et la transparence et il a concentré son soutien au FCPF sur les activités de consultation. Le processus de consultation du Mexique dans le cadre du FCPF comprenait 56 ateliers ouverts sous l'égide de l'ENAREDD+. Ces pays REDD illustrent l'importance stratégique de créer un soutien et une participation larges pour la REDD+.

Le Ghana a utilisé son processus R-PP pour identifier spécifiquement les priorités stratégiques pour son PRE qui sont liées aux priorités de développement national et il est devenu un pays REDD modèle quant à l'harmonisation des différents intérêts pour le développement à faibles émissions de carbone.

Les entretiens, les réponses libres à l'enquête en ligne destinée aux points focaux des pays REDD et les visites sur le terrain ont présenté un certain nombre de cas où le FCPF répondait mal aux priorités stratégiques et attentes des pays REDD. Suite à une décision, le soutien financier et technique du FCPF à Madagascar a été mis en suspend pendant sa crise politique (2009–2013). Dans le cadre de l'enquête en ligne, la Guyane a mentionné qu'elle avait rencontré des difficultés avec son Partenaire de prestation et que, par conséquent, le programme du FCPF n'avait pas répondu efficacement à ses priorités. De plus, la Guyane était préoccupée par les mauvaises performances de son Partenaire de prestation. Cela a été un problème récurrent pendant plusieurs années (voir GIE 2012, Indufor 2013). Toutefois, le Partenaire de prestation a indiqué que ces points de vue pouvaient ne pas refléter le gouvernement de la Guyane car celui-ci



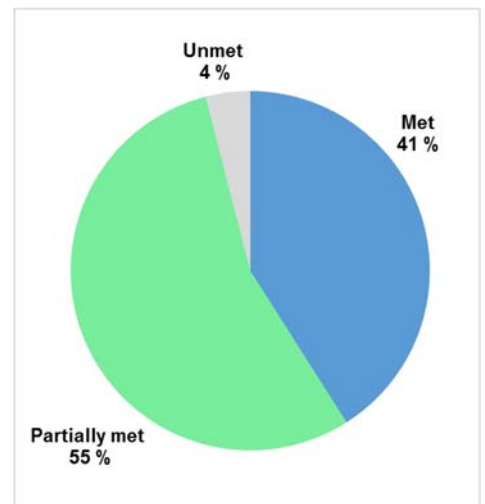
venait de changer et avait modifié les dispositions du pays relatives au FCPF⁷. L'analyse du GEI (2012) a révélé qu'au Suriname, le processus de formulation R-PP était bloqué en raison d'un désaccord avec l'équipe de gestion du FCPF (FMT) concernant le budget alloué aux consultations. La Tanzanie et la Thaïlande ont également indiqué qu'elles étaient frustrées par la lenteur et les conditions du soutien du FCPF.

La question suivante a été posée aux Points focaux du FCPF des pays REDD dans une enquête en ligne: « Vos attentes, concernant le FCPF, ont-elles été: satisfaites, partiellement satisfaites ou non satisfaites ? Commentez votre réponse. Selon les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête en ligne, 41% des Participants des pays REDD ont vu leurs attentes satisfaites par le FCPF et 55 % les ont vues partiellement satisfaites. Seuls 4 % des Participants des pays REDD n'ont pas vu leurs attentes satisfaites lors de leur participation au FCPF (voir Figure 7).

Figure 7 Résultats de l'enquête en ligne: Attentes des points focaux du FCPF

Question de l'enquête en ligne: Vos attentes, concernant le FCPF, ont-elles été satisfaites, partiellement satisfaites ou non satisfaites ? Veuillez expliquer votre réponse.

Pour les pays REDD qui ont vu leurs attentes satisfaites, des réponses libres à l'enquête en ligne ont révélé que le soutien aux processus nationaux REDD+, l'assistance financière et technique et les opportunités de partage des connaissances et de réseautage avaient permis que ces attentes soient satisfaites. Les pays REDD dont les attentes ont été partiellement satisfaites ont indiqué qu'ils attendaient toujours de recevoir un soutien financier. Ils ont également indiqué que la lenteur des processus bureaucratiques et les exigences compliquées avaient causé de la frustration malgré le soutien. Les attentes n'ont pas été satisfaites pour une très faible proportion de pays REDD. Une personne interrogée a noté que les attentes n'avaient pas été satisfaites en raison des mauvaises performances de leur Partenaire de prestation.



La section 6.2 discute de manière plus détaillée de la lenteur des décaissements par le Fonds de préparation au niveau des pays et des performances des Partenaires de prestation.

⁷ Un changement des modalités d'organisation du FCPF a été formellement notifié à l'équipe de gestion du FCPF (FMT) en août 2016.



Constatation: Le FCPF était généralement perçu comme un programme important pour le lancement de processus nationaux de la REDD+ dans de nombreux pays REDD et il a répondu aux priorités des pays pour lesquelles il n'y avait eu que de légers retards, voire aucun, dans la mobilisation du programme.

Constatation: Le FCPF n'a pas répondu favorablement à toutes les priorités et à tous les besoins des pays REDD et plusieurs pays REDD du portefeuille ont reçu des réponses défavorables de la part du FCPF. Parmi les exemples, citons Madagascar, auquel le soutien a été interrompu pendant sa crise politique, et les problèmes de la Guyane avec son Partenaire de prestation.

Constatation: Des processus lents et des contraintes bureaucratiques ont été la cause d'attentes insatisfaites et partiellement satisfaites par certains pays REDD.

Les rapports des visites sur le terrain ont analysé les SPP de la Banque mondiale au Ghana, à Madagascar, au Pérou et au Népal (voir l'annexe 3 du présent rapport). Ils ont noté que les stratégies d'engagement/de partenariat des pays du Groupe de la Banque mondiale visant à soutenir les programmes de développement national ne reconnaissaient généralement pas suffisamment l'importance de l'harmonisation stratégique avec la REDD+.

Au Pérou, le plan de développement national était principalement axé sur le développement économique. Le rapport de la SPP de la Banque mondiale reflétait largement le programme du gouvernement (Banque mondiale 2012b). La SPP s'est concentrée sur l'amélioration de l'égalité à travers les services sociaux, l'infrastructure et la compétitivité tout en préservant la stabilité macroéconomique. Elle a indiqué que le FCPF était l'un des nombreux instruments du Groupe de la Banque mondiale qui renforçait la gestion environnementale.

Certains éléments, bien qu'en dehors de la portée temporelle de l'évaluation, indiquent que l'intégration des priorités du changement climatique aux stratégies des pays des Partenaires de prestation est en train de changer. La Banque mondiale va changer sa SPP (2014–2018) pour le Népal ; plutôt que de se concentrer sur les aides post-conflit à court terme, elle va maintenant davantage soutenir la croissance durable. À Madagascar, une Note de stratégie provisoire (NSP) est entrée en vigueur entre janvier 2012 et juin 2013. Elle était axée sur les problèmes à court terme les plus urgents tout en conservant une perspective à moyen terme reposant sur les trois thèmes suivants: la gouvernance et la capacité du secteur public ; la vulnérabilité et la résilience ; l'emploi et la compétitivité. Un Diagnostic systématique des pays (DSP) a été réalisé et un nouveau Cadre de Partenariat Pays (CPP) est en cours de développement.

La SPP pour les exercices 2013 à 15 (Banque mondiale 2012a) de l'Indonésie a également été revue étant donné son importance mondiale pour les efforts REDD+. Elle a noté que l'Indonésie devait encore intégrer les opportunités de la REDD+ à son programme de développement national. Sa SPP a mis l'accent sur le soutien accru à l'Indonésie pour la mise en œuvre de sa stratégie REDD+ et a cité spécifiquement le FCPF, le Fonds carbone et le Fonds Biocarbone.

Plusieurs Contributeurs au Fonds ont indiqué que la mise en œuvre de la REDD+ dans les pays REDD bénéficierait de l'harmonisation entre le programme général de la REDD+ et les stratégies des pays des Partenaires de prestation. Ils ont également noté qu'il n'y avait aucune communication lors des réunions du CP sur l'étendue de l'harmonisation.



Constatation: Dans certains pays, les Partenaires de prestation du FCPF (c'est-à-dire la BID, le PNUD et la Banque mondiale) n'avaient pas intégré le programme de la REDD+ à leurs stratégies d'engagement nationales, même s'ils soutenaient la REDD+ à travers le FCPF.

Les entretiens ont indiqué les priorités stratégiques et les attentes des Contributeurs au Fonds. La plupart des Contributeurs au Fonds ont mentionné le fait que, dans le contexte du changement climatique, les forêts étaient une priorité clairement affichée. Quelques personnes interrogées ont cité spécifiquement leurs propres programmes bilatéraux, qui donnent la priorité à la REDD+, tels que le NICFI, le FIC au Royaume-Uni et le programme allemand Early Mover de la REDD+. Les Contributeurs au Fonds participant de manière importante au Fonds carbone ont indiqué que leurs contributions étaient motivées par la priorité de soutenir les efforts en mobilisant un régime cadre global basé sur les résultats de la REDD+ et le Fonds carbone est, pour le moment, le seul programme multilatéral existant conçu pour cela.

Les attentes des Contributeurs au Fonds variaient considérablement. Environ un quart des pays Contributeurs au Fonds interrogés ont indiqué que leurs attentes variaient concernant le Fonds de préparation et le Fonds carbone. En ce qui concerne le Fonds de préparation, les Contributeurs au Fonds ont noté que leurs attentes concernant le renforcement des capacités et l'harmonisation de la préparation de la REDD avec la CCNUCC étaient la plupart du temps satisfaites par le FCPF. En raison de la lenteur de certains décaissements, des attentes n'ont pas été satisfaites en termes de quantités de paquets de préparation présentés. La lenteur des décaissements a contribué aux mauvaises performances du FCPF qui sont apparues dans une petite partie du portefeuille lors des étapes avancées de la mise en œuvre de la préparation de la REDD. Cela a généralement été équilibré par le contrat évolutif de la CCNUCC, et l'on s'attendait par conséquent à ce que certains progrès retardés soient dus au manque de clarté de certaines décisions et directives de la REDD+. Quelques Contributeurs au Fonds ont indiqué qu'ils comprenaient que le FCPF « ne pouvait pas aller plus vite que les pays REDD ». Ce dernier point laisse penser que les membres de ce groupe de parties prenantes n'ont pas tous les mêmes attentes concernant l'efficacité du FCPF.

Les attentes des Contributeurs au Fonds du Fonds carbone n'ont généralement pas été satisfaites ou ont dû être ajustées au motif que le développement du Cadre basé sur les résultats a pris plus de temps et était techniquement plus exigeant que prévu. Une fois le cadre du Fonds carbone terminé, les Contributeurs au Fonds ont indiqué qu'ils s'attendaient à observer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ERPA et, finalement, les paiements basés sur les résultats.

Constatation: La plupart des Contributeurs au Fonds avaient des priorités stratégiques communes auxquelles le FCPF a répondu de manière appropriée.

Constatation: La majorité des Contributeurs au Fonds pensait que le FCPF serait plus efficace, tandis que plusieurs Contributeurs au Fonds estimaient que l'efficacité était définie par les pays REDD.



5. RESULTATS DE L'EVALUATION EN TERME D'EFFICACITE

5.1 Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a aidé des pays à se charger de la REDD+ ?

Contexte

La question d'évaluation examine le soutien du FCPF à la préparation REDD dans le contexte des objectifs du Cadre de suivi et d'évaluation. Cela signifie que si le FCPF a fourni un soutien important aux pays REDD lors de la préparation de la REDD, on pourrait s'attendre à ce que les objectifs soient atteints pour les R-PP approuvées et les Accords de subvention signés dans le portefeuille. Si le FCPF a fourni un soutien efficace aux pays REDD, on pourrait s'attendre à ce que 20 pays REDD environ se trouvent à mi-chemin de leur processus de la mise en œuvre de la préparation REDD étant donné qu'ils avaient présenté leurs examens à mi-parcours avant 2015.

Si le FCPF a beaucoup soutenu les pays REDD qui ont testé un Cadre basé sur les résultats pour la REDD+, comme décrit dans la Charte du FCPF, on pourrait s'attendre à voir des avancées sur la mise en œuvre de la préparation dans tout le portefeuille et la signature de plusieurs ERPA avec l'achat de réductions d'émissions suite aux ERPA signés, conformément aux objectifs du Cadre de suivi et d'évaluation.

L'objectif du Cadre de suivi et d'évaluation, qui repose sur des hypothèses importantes, est de huit paquets de préparation d'ici 2015. Premièrement, les mesures incitatives fournies par les schémas de la REDD+ sont suffisantes. L'évaluation teste l'application de cette hypothèse en comprenant les points de vue des pays REDD relativement aux coûts et avantages du FCPF et en déterminant si les pays REDD considèrent que les mesures incitatives et le soutien sont suffisants. Deuxièmement, pour les besoins du Fonds de préparation, on suppose que la soumission de paquets de préparation par des pays REDD est volontaire. Troisièmement, on suppose que les négociations internationales pour la REDD+ restent un grand soutien. Cette hypothèse a été émise avec le Cadre REDD+ de Varsovie adopté en novembre 2013 et l'Accord de Paris en novembre 2015. Enfin, on considère qu'aucune circonstance extraordinaire dans le pays n'empêche la soumission de paquets de préparation. Chaque pays REDD possède un ensemble unique de circonstances politiques et économiques qui pourrait affecter l'avancement de la mise en œuvre de la REDD au niveau des pays.

L'application de la portée temporelle de l'évaluation (juillet 2011–décembre 2014) et son application au Cadre de suivi et d'évaluation doivent être clarifiées. L'évaluation a estimé les progrès réalisés pour atteindre les objectifs définis dans le Cadre de suivi et d'évaluation jusqu'en juin 2015 (exercice 15), comme présenté dans le Rapport initial. Il était important de s'assurer que les constatations et recommandations émises à partir de cette évaluation étaient à jour.

Réponse

Le FCPF a dépassé ses objectifs en aidant les pays REDD à prendre en charge les étapes de planification de la préparation de la REDD et à lancer les étapes préliminaires en vue de la mise en œuvre de la REDD. Cela est évident si l'on considère le nombre de R-PP présentées et d'Accords de subvention signés avant l'exercice 2015. Ils ont été supérieurs aux objectifs figurant dans le Cadre de suivi et d'évaluation. Le FCPF a réussi à fournir un soutien financier et technique à la plupart des pays REDD en plus de reconnaître de manière générale la contribution au renforcement des capacités et le partage des connaissances sur la préparation de la REDD. Toutefois,



le soutien du FCPF n'a pas été sans soulever des difficultés ; l'efficacité des décaissements au niveau des pays, la lecture des politiques des Partenaires de prestation et des difficultés techniques ont entraîné des retards concernant l'avancement du programme du FCPF par rapport aux attentes. Par conséquent, le FCPF n'a pas vraiment réussi à atteindre les étapes avancées de la préparation au niveau du portefeuille, seuls neuf examens à mi-parcours ayant été présentés en juin 2015 (l'objectif était de 20 examens à mi-parcours).

Le FCPF n'a pas aidé efficacement les pays REDD à tester un Cadre basé sur les résultats pour les réductions d'émissions. En décembre 2015, aucun pays REDD n'avait signé d'ERPA malgré les objectifs d'ERPA affichés pour 2015. D'un autre côté, le nombre d'ER-PIN a dépassé les objectifs et le FCPF a particulièrement bien réussi à susciter l'intérêt des pays REDD pour tester la REDD+ et développer des PRE.

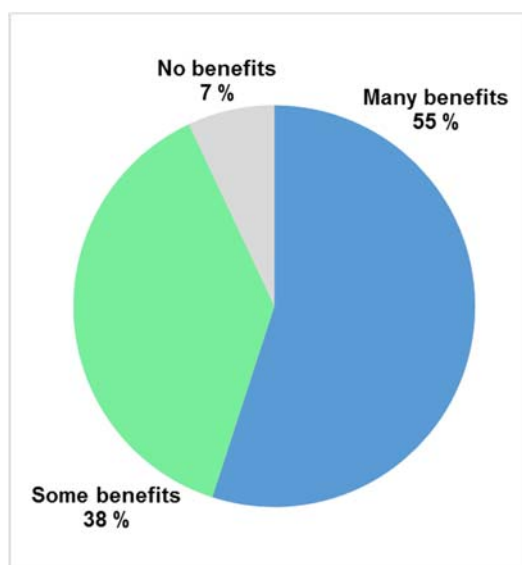
Les pays REDD étaient de plus en plus inquiets concernant la gestion des attentes croissantes des différentes parties prenantes. À cet égard, les pays REDD s'inquiétaient du fait que la mise en œuvre de la REDD+ selon un calendrier spécifique serait compliquée. Les pays REDD étaient également préoccupés du fait que rien ne garantissait que des financements suffisants seraient disponibles pour faire ses preuves ou investir dans la REDD+. Ils reconnaissent que des messages clairs doivent être envoyés par le FCPF, en particulier concernant la formulation des PRE, afin de gérer efficacement les attentes des parties prenantes dans un pays.

Analyse et constatations

L'enquête en ligne destinée aux Points focaux des pays REDD du FCPF révèle que pour 55 % des personnes interrogées le FCPF offre de nombreux avantages et pour 38 % le FCPF offre certains avantages. 7 % seulement des personnes interrogées ont indiqué que le FCPF ne procurait aucun avantage (voir Figure 8).

Figure 8 Résultats de l'enquête en ligne: Avantages du FCPF

Question de l'enquête en ligne: Décrivez la portée des avantages perçus en raison de la participation au FCPF. Aucun avantage/certains avantages/de nombreux avantages ?



Les réponses suivantes concernant les avantages sont ressorties de l'enquête en ligne:

Renforcement des capacités: Environ la moitié des personnes interrogées a noté les avantages du renforcement des capacités fourni par le FCPF aux individus, aux fonctionnaires et aux institutions en matière de REDD+. Le FCPF a soutenu spécifiquement le renforcement des capacités pour le SRV, en institutionalisant la REDD+ au niveau national et en facilitant la compréhension relative au fonctionnement du Cadre basé sur les résultats.

Support technique: Environ la moitié des

personnes interrogées a indiqué que l'assistance technique était un avantage du FCPF



et de nombreuses références ont été faites spécifiquement concernant l'information sur les processus REDD+ et le soutien à ceux-ci (c'est-à-dire le SRV, les mesures de sauvegarde, les courbes de coût et les stratégies REDD+).

Support financier: Environ un quart des personnes interrogées a reconnu l'important soutien financier du FCPF aux pays REDD afin qu'ils formulent leurs R-PP et soutiennent les processus REDD+ dans le pays. Dans certains cas, le soutien financier du FCPF a permis d'augmenter les fonds en provenance d'autres sources bilatérales et multilatérales.

Partage des connaissances: Quasiment la moitié des personnes interrogées a noté que le FCPF favorisait l'échange de points de vue grâce à l'interaction avec des experts techniques et des activités d'apprentissage Sud-Sud. Les parties prenantes ont indiqué que le partage des connaissances avait été bénéfique pour comprendre les opportunités et défis relatifs à la REDD+ et tirer des enseignements d'autres pays REDD.

Informé sur les processus REDD+ et les soutenir: Environ une personne interrogée sur cinq a indiqué que le FCPF informait sur les processus REDD+ nationaux et les soutenait. Parmi les exemples fournis, citons la formulation de la R-PP et l'ER-PIN, le Cadre d'évaluation de la préparation et la Stratégie nationale de la REDD+.

Renforcer les institutions: Plusieurs personnes ont noté que le FCPF nécessitait la création d'organismes nationaux au sein des gouvernements nationaux et leurs processus. Des personnes interrogées ont répondu que le processus du FCPF renforçait les institutions au niveau national et, dans certains cas, provincial et local.

Deux personnes interrogées ont déclaré qu'elles n'avaient pas encore senti les avantages et une personne interrogée était critique quant à la capacité du Partenaire de prestation à soutenir son pays en matière de prise en charge de la REDD+.

Par ailleurs, l'enquête en ligne révèle que la majorité des personnes interrogées a eu beaucoup de difficultés à traiter avec le FCPF (voir Figure 9).

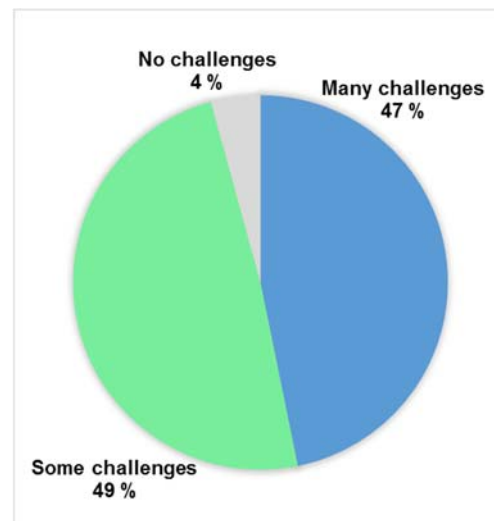
Figure 9 Résultats de l'enquête en ligne: Défis du FCPF

Question de l'enquête en ligne: Défis du FCPF. Décrivez l'ampleur des défis liés à la participation au FCPF. De nombreux défis/certains défis/aucun défi ?

L'enquête en ligne laisse apparaître que des points focaux du FCPF ont rencontré les difficultés suivantes suite à leur participation au FCPF:

Efficience: De nombreuses parties prenantes ont exprimé leur inquiétude concernant la lenteur des décaissements du FCPF. Les personnes interrogées ont identifié des procédures d'approvisionnement et une capacité nationale limitée comme des obstacles majeurs pour atteindre l'efficience.

Lecture des politiques des Partenaires de prestation: Au moins un tiers des personnes interrogées a indiqué que les politiques des Partenaires de prestation en termes de qualité





des documents, d'approvisionnement et de rapports financiers, étaient difficiles à comprendre et appliquer et entraînaient souvent des retards du processus du FCPF au niveau des pays. Dans certains cas, des pays ont senti qu'ils ne disposaient pas des capacités pour mettre en œuvre les politiques et s'y conformer. Les commentaires des parties prenantes sont applicables à tous les Partenaires de prestation (c'est-à-dire la Banque mondiale, la BID et le PNUD).

Questions techniques: Environ un quart des personnes interrogées a exprimé des inquiétudes concernant les défis posés par les exigences techniques et les résultats du FCPF concernant les mesures de sauvegarde, l'adéquation du Cadre méthodologique avec les exigences nationales en matière de suivi et de création de rapports, ainsi que la façon de traiter les irrégularités concernant le régime foncier et les paiements potentiels du carbone.

Harmonisation du FCPF et de la CCNUCC et autres efforts mondiaux REDD+: Les parties prenantes principalement de la région d'ALC ont exprimé leur inquiétude concernant le coût de création d'un régime REDD+ parallèle distinct du régime déjà convenu au sein de la CCNUCC. De plus, certaines personnes interrogées ont exprimé leur inquiétude quant au manque d'harmonisation entre le FCPF et la CCNUCC, en particulier concernant les mesures de sauvegarde. Les personnes interrogées ont indiqué que le FCPF avait imposé d'autres obligations sur les pays REDD afin qu'ils se conforment aux mesures de sauvegarde institutionnelles (EESS/CGES) et aux caractéristiques hautement techniques du Cadre méthodologique. Plusieurs parties prenantes se sont inquiétées du manque d'harmonisation entre le PIF et la mise en œuvre de la préparation REDD sous l'égide du FCPF. Le manque d'harmonisation était également lié aux approches de sauvegarde. Le PIF n'utilise pas l'Approche commune pour les mesures de sauvegarde ou n'exige pas l'EESS/le CGES et il met en œuvre des mesures de sauvegarde institutionnelles pour orienter les processus de consultation en fonction du Partenaire de prestation. Dans certains pays, le Partenaire de prestation pour le PIF est le même que pour le FCPF, et cette « double casquette » était perçue comme déroutante et sans rapport par les parties prenantes de ces pays REDD.

Niveau de financement: Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que le niveau de financement pour la préparation REDD n'était pas cohérent avec les exigences et besoins du pays. Des personnes interrogées ont exprimé leur inquiétude concernant la préparation aux niveaux des provinces et des districts et déclaré que la préparation aux niveaux infranationaux était également importante. Le niveau de financement a également été un souci pour la formulation et l'éventuelle mise en œuvre d'un PRE au niveau infranational pour le Fonds carbone, car l'origine des financements n'était pas clair en terme de lieu, de date et d'organisme.

Gérer les attentes: Le Fonds carbone étant prêt à publier un Cadre basé sur les résultats, les gouvernements des pays REDD ont commencé à s'inquiéter du fait qu'il était déjà nécessaire de gérer les attentes à plusieurs niveaux, depuis les OSC jusqu'aux communautés locales, et cela était déjà perçu comme un défi. Plusieurs pays REDD ont indiqué que des consultations avaient eu lieu pendant la phase de planification et pourraient se poursuivre à différents niveaux infranationaux. Avec la formulation de l'ER-PIN, ces consultations pourraient susciter des attentes qu'un Programme de réduction des émissions pourrait finir par concrétiser. Les personnes interrogées de ces pays REDD ont ajouté que d'une part, des consultations pour la planification ont eu lieu avec un certain nombre d'incertitudes. Parmi ces incertitudes, citons l'approbation et le financement de la proposition pour le PRE ainsi que la date



de cette éventuelle approbation et ce financement, le montant des financements alloués et l'étendue du soutien local qui pourrait être garanti pour un programme si des consultations n'étaient pas réalisées pendant la phase de planification ?

Les visites sur le terrain ont confirmé les constatations faites lors de l'enquête en ligne présentée ci-dessus. En outre, les consultations des visites sur le terrain ont identifié un domaine de soutien clé, qui n'était pas évident dans l'enquête en ligne. Toutes les visites sur le terrain ont noté le soutien important du FCPF lors des processus participatifs et consultations pour la REDD+. Au Mexique, au Népal et au Ghana, les processus de consultation ont bénéficié d'un financement considérable de la part du FCPF. Au Pérou, la principale contribution du FCPF au processus de préparation a été « la formulation participative de l'ER-PP ».

Les constatations des visites sur le terrain réalisées à Madagascar, au Népal, au Mexique, au Ghana et au Pérou ont souligné le fait que le FCPF était particulièrement efficace pour documenter l'institutionnalisation de la REDD+ au niveau national au sein des gouvernements. Certains représentants d'OSC et experts techniques internationaux de la REDD+ ont exprimé leur inquiétude quant à la création d'une préparation REDD au niveau central plutôt qu'une garantie de la préparation au niveau national. La préparation nationale signifie que des niveaux infranationaux et des agences en ligne sont prêts pour la REDD afin de garantir des résultats sur le terrain. Ces experts techniques étaient sceptiques quant à savoir si le FCPF atteindrait cet objectif, en particulier concernant les PRE, étant donné que les pays REDD rencontrent des problèmes techniques au niveau national.

Les opinions des parties prenantes présentées ci-dessus ont été triangulées par rapport aux résultats obtenus suite à l'analyse du portefeuille à l'aide du CMR du FCPF. Le CMR du Cadre de suivi et d'évaluation présente des orientations claires sur les organismes qui recueillent les données, ce à quoi se rapportent ces données, par rapport à quels objectifs, comment, d'où elles sont extraites et à quelle fréquence, pour informer les deux fonctions de suivi et d'évaluation au niveau du Fonds.

Pour éviter toute redondance, l'analyse du portefeuille a présenté uniquement des constatations qui se situaient dans la portée temporelle de l'évaluation et des résultats pour la fin de l'exercice 2015 (30 juin 2015).⁸ Tableau 5 applique le CMR au portefeuille du FCPF. L'annexe 8 présente une analyse approfondie du portefeuille pour chacun des extrants et indicateurs appliqués au portefeuille du FCPF. La section 3.3.5 présente un aperçu général du portefeuille du FCPF.

L'analyse du portefeuille à partir de l'annexe 8 a indiqué que le FCPF avait soutenu tous les participants des pays REDD pour qu'ils adoptent une approche cohérente et hautement structurée de la préparation REDD à travers le processus de formulation R-PP. En raison des difficultés rencontrées en matière d'efficacité de la préparation REDD (section 6.2), la livraison des paquets de préparation et la présentation des rapports à mi-parcours n'ont pas été conformes aux objectifs.

Néanmoins, des données factuelles solides obtenues suite à l'évaluation indiquent que les participants des pays REDD progressaient de façon générale dans leur préparation et qu'ils avaient utilisé l'assistance financière et technique dans le cadre du FCPF pour

⁸ Les informations recueillies et incluses dans le Rapport annuel et le Rapport financier pour 2015 couvrent les périodes du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015 afin d'être en harmonie avec l'exercice de la Banque mondiale.



renforcer la capacité de la REDD+. Pour ces pays REDD , cela atteste de la cohérence du FCPF et a contribué à la réalisation du premier objectif du FCPF.

Constatation: Le FCPF a contribué à la préparation nationale de la REDD avec des avantages identifiables impulsés par les pays. Le FCPF a permis de développer une capacité, de renforcer les institutions, de partager des connaissances, de recevoir un soutien technique et financier et d'informer et de soutenir des processus nationaux autour de la REDD+.

Constatation: Parmi les défis à relever après le soutien du FCPF, citons l'efficacité du Programme au niveau national, les questions techniques, la conformité aux politiques du Partenaire de prestation, la gestion des attentes, le niveau de financement (en particulier pour les programmes de réduction des émissions) et l'harmonisation du FCPF avec d'autres efforts globaux.

Constatation: Le FCPF a fourni une aide considérable en préparant les pays à se charger de la planification de la préparation de la REDD et sa mise en œuvre initiale.

Constatation: Le FCPF s'est avéré peu efficace lorsqu'il s'agissait d'aider les pays à exécuter les étapes de préparation avancées de la REDD+.

L'objectif de signer cinq ERPA d'ici 2015 n'a pas été atteint et celui-ci est désormais perçu comme trop ambitieux par la plupart des parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre de la REDD. Pendant sept ans de fonctionnement, le FCPF doit encore tester un Cadre basé sur les résultats pour les réductions d'émissions générées par les activités de la REDD+ (objectif 2). Les parties prenantes ont noté que le développement du Cadre méthodologique pour tester un cadre basé sur les résultats avait pris plus de temps que prévu, les experts techniques ayant dû composer avec les complexités de formulation d'un tel instrument, qui visait également à obtenir un large soutien de différents groupes de parties prenantes. Cela a entraîné des retards de présentation du cadre final et a nécessité l'utilisation de ressources plus importantes que prévu initialement pour compléter le cadre.

Les paquets de préparation de deux pays seulement ont pu être analysés pendant l'évaluation: ceux du Costa Rica et de la République démocratique du Congo. Ces pays les ont fournis après décembre 2014, soit pendant la période de l'actuelle évaluation. Une analyse de ces paquets de préparation indique que le FCPF a élaboré une approche de la REDD+ en tenant compte des rapports sur les indicateurs de conservation de la biodiversité et d'amélioration des moyens d'existence cohérents avec les objectifs du FCPF.



Tableau 5 Application du Cadre de mesure du rendement au portefeuille du FCPF

Extrant et indicateur	Objectifs pour la fin de l'exercice 2015	État à la fin de l'exercice 2011	État à la fin de l'exercice 2014	État à la fin de l'exercice 2015
1.2a Nombre de R-PP approuvées par le CP	Plus de 30 R-PP approuvées	9	45	45
1.2b Nombre d'accords de subvention de préparation signés	Plus de 30 accords de subvention signés	3	22	35
1.3a Nombre de rapports intermédiaires présentés dans les délais impartis par des pays qui respectent les normes convenues en matière de rapports	Plus de 20 rapports intermédiaires présentés	0	5	9
2.2a Nombre d'idées préliminaires ou de PRE présentés par des pays au Fonds carbone	10 ER-PIN présentées	0	11	20
2.2b Nombre de participants de pays REDD ayant signé un ERPA	Au moins 5 ERPA signés	0	0	0
2.4b Montant des réductions d'émissions achetées suite à la signature d'un ERPA	10 millions USD décaissés	0	0	0
3.2b(i) Nombre de participants de pays REDD ayant soumis des paquets de préparation et des PRE au FCPF et présentant différentes manières de préserver ou améliorer les moyens d'existence (y compris aux niveaux locaux) intégrés dans la conception de stratégies nationales REDD+, de systèmes de suivi et de PRE	100 % de l'ensemble des paquets de préparation et PRE mis en œuvre	0	1	2
3.2b(ii) Nombre de participants de pays REDD ayant soumis des paquets de préparation et des PRE au FCPF et présentant différentes manières de conserver et/ou restaurer la biodiversité (faune et flore) intégrées dans la conception de stratégies nationales REDD+, de systèmes de suivi et de PRE, en tenant compte des savoirs traditionnels	100 % de l'ensemble des paquets de préparation et des PRE mis en œuvre intègrent les meilleures pratiques	0	1	2
3.2b(iii) Nombre de participants de pays REDD ayant soumis des paquets de préparation et des PRE au FCPF et présentant des normes de durabilité pertinentes, comme prévu dans l'Approche commune pour la préparation, y compris celles pour le règlement des plaintes, les mesures de sauvegarde de la Banque mondiale pour les PRE étant appliquées	Plus de 10 participants de pays REDD d'ici 2015 Plus de 15 d'ici 2018 Plus de 20 d'ici 2020	0	1	2

Codes couleur: Vert = objectif atteint ; orange = objectif partiellement atteint ; rouge = objectif non atteint.



Les entretiens ont révélé des inquiétudes croissantes de la part de certains pays REDD et d'employés d'organisations multilatérales qui se demandent si le FCPF néglige un aspect important relatif à la production réelle de résultats sur le terrain pour la REDD+, à savoir: quel investissement est nécessaire pour que les pays REDD passent de la préparation aux résultats? Un certain nombre d'employés d'organisations multilatérales ont noté qu'il était prévu que le PIF « compense » le chaînon manquant, mais environ la moitié des pays REDD du FCPF ne figurent pas dans le PIF (reportez-vous à l'annexe 7 pour connaître la liste des pays du FCPF enregistrés dans le PIF).

Plusieurs personnes interrogées ont indiqué que les pays REDD du FCPF qui ne font pas partie du PIF sont désavantagés. D'autres employés d'organisations multilatérales ont mis l'accent sur les prêts concessionnels et d'autres instruments qui ont un effet de levier de l'endettement comme des combleurs de déficit potentiels. L'évaluation du PID dans le cadre du FIC (ICF International 2014) a noté des difficultés à mobiliser les prêts concessionnels.

En RDC, le secteur privé a semblé intéressé par un guichet de financement du PIF. La mobilisation des prêts concessionnels et des garanties et la prolongation des lignes de crédit se sont heurtées à des difficultés importantes en raison d'un manque d'évaluation du crédit, de risques pays élevés et de régimes fonciers précaires. En Indonésie, des consultations avec le secteur privé ont révélé que celui-ci était peu intéressé à participer au PIF. Un problème important s'est également posé concernant les critères d'exclusion du FIC appliqués aux entreprises ayant de piètres antécédents de crédit ou ayant mis en œuvre des activités passées entraînant la déforestation. En Indonésie, il était en réalité difficile de trouver des sociétés qualifiées (ICF International 2014) pour investir dans des paysages à faibles émissions de carbone.

Les parties prenantes de pays REDD et plusieurs OSC notent que le Fonds carbone est un programme d'encouragement ex-poste; il récompensera les réductions d'émissions une fois qu'elles seront effectives. Des questions ont été soulevées concernant la façon dont les pays REDD pourront obtenir des réductions d'émissions d'échelle et passer de la préparation aux résultats sans disposer d'investissement de départ.

Le PNUE (2011) a estimé qu'environ 64 milliards USD étaient investis dans les forêts chaque année, 28 % étant dépensés dans la gestion des forêts et le reste investi dans la transformation et le commerce des produits forestiers. Le rapport estime qu'un investissement supplémentaire de 40 milliards USD par an est nécessaire pour procéder au reboisement et inciter les propriétaires à conserver leurs forêts.

La Banque mondiale reconnaît également cet écart de manière générale. Dans une récente publication du PROFOR intitulée *Private Financing for Sustainable Forest Management and Forest Products in Developing Countries – Trends and Drivers* (Financement privé pour la gestion durable des forêts et les produits forestiers dans les pays en développement: tendances et facteurs) apparaît la phrase suivante: « La gestion durable des forêts a besoin de 70 à 160 milliards USD chaque année pour une mise en œuvre correcte. Cependant, l'aide officielle au développement pour la foresterie couvre environ seulement 1 % des besoins de financement totaux estimés » (voir Castrén et al. 2014).



Constatation: Il y a un manque de clarté quant à la façon dont les programmes de réduction des émissions sous le Fonds carbone seront financés pour garantir leur capacité à réduire les émissions.

5.2 Dans quelle mesure et de quelles façons les différents instruments développés par le FCPF ont aidé les pays à se préparer à prendre en charge la REDD+ ?

Contexte

Le FCPF a développé des instruments dans le cadre du programme dans l'objectif de fournir des normes et des conseils techniques pertinents pour gérer les problèmes techniques qui surgissent lors de la création de la préparation et l'essai de la REDD+. Ces instruments constituent la base du FCPF et le distinguent d'autres programmes REDD+ mondiaux. Les instruments du FCPF produisent plusieurs extraits sous la chaîne de résultat pour les interventions du FCPF (voir Figure 10). Ces extraits devraient produire des normes REDD+ reconnues au niveau mondial comme conséquence intermédiaire du FCPF.

Cette question évalue l'utilisation des instruments du FCPF par les pays REDD. Si les différents instruments développés par le FCPF étaient utiles, on s'attendrait à voir des réclamations et des progrès en matière de préparation et de mise en œuvre de la REDD+ à travers l'utilisation des instruments. La matrice d'évaluation du Rapport initial (Indufor 2015a) a identifié spécifiquement les instruments à évaluer. Il s'agissait: de modèles R-PP, du modèle ER-PIN, du modèle MTR et des rapports d'avancement, ainsi que du processus de l'ESES/du CGSE, du Cadre d'évaluation de la préparation, du Cadre méthodologique et de la boîte à outils d'aide à la décision de la REDD+.

Afin de pouvoir évaluer l'utilité des instruments, les pays REDD doivent avoir suffisamment progressé pour être en mesure d'utiliser certains instruments dans leur travail comme base de leurs points de vue.

Dans le cadre du Fonds de préparation, pour avoir fait des progrès suffisants, les pays REDD doivent avoir mis en œuvre l'ESES/le CGSEF, ou avoir utilisé, complété et soumis leurs rapports d'avancement annuels ou bien avoir terminé ou être en train de réaliser leur examen à mi-parcours au moment de la consultation. Ces points de comparaison garantissent que les pays REDD qui utilisent ces outils et ces instruments les connaissent bien et peuvent fournir des points de vue éclairés sur leur application. Dans le cadre du Fonds carbone, le fait d'avoir réalisé des progrès suffisants s'applique dans le contexte des pays REDD qui ont soumis et présenté une ER-PIN ou qui ont présenté une idée préliminaire lors d'une réunion du Fonds carbone.

On considère que les pays REDD qui ont montré qu'ils avaient utilisé le Cadre méthodologique ont fait des progrès suffisants pour fournir un point de vue éclairé sur son utilité pour se charger de la REDD+, soit en formulant l'ER-PIN, soit en la soumettant à la CCNUCC.

Concernant l'Approche commune pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales⁹, le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF définit l'objectif suivant (1.3.B) pour le programme: l'« Approche commune sera mise en œuvre et les exemples/enseignements tirés seront utilisés dans l'établissement d'une norme pour

⁹ L'Approche commune pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales définit une plateforme pour la gestion des risques et l'assurance qualité dans le processus de préparation de la REDD, en utilisant les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale comme norme minimale acceptable.



la REDD+ d'ici 2020 ». Dans ce contexte, l'évaluation a analysé dans quelle mesure le FCPF avait réussi à rendre l'Approche commune opérationnelle après son approbation en 2011, notamment l'application des directives qui font partie de l'Approche commune.

Réponse

Les modèles de planification du FCPF pour la R-PP et l'ER-PIN ont été utiles aux pays REDD dans leurs efforts de formulation de plans de préparation REDD ou d'idées pour des PRE. Le Cadre d'évaluation de la préparation était perçu comme l'instrument le plus utile du FCPF. Il était facile à utiliser et fournissait une structure commune pour la préparation de la REDD.

Certains instruments du FCPF n'étaient pas aussi utiles, difficiles à utiliser ou nécessitaient des éclaircissements. Bien que le Cadre méthodologique soit considéré comme solide par les Contributeurs au Fonds, il était perçu comme un instrument techniquement compliqué et les pays REDD étaient préoccupés par le fait qu'une assistance technique importante serait nécessaire pour démontrer la conformité.

Les rapports d'avancement annuels que les pays REDD soumettent au FCPF étaient en adéquation avec la structure du Cadre de suivi et d'évaluation, fournissant un système potentiellement pratique et utile pour recueillir les données et les informations pour le suivi et l'évaluation au niveau du portefeuille. Même si les pays REDD ont considéré que le modèle était relativement simple à utiliser, le niveau de détail et le type d'informations fournis par les Points focaux dans les rapports étaient variables. Par conséquent, le système n'a pas fourni la valeur ajoutée attendue au Programme en tant qu'outil de suivi.

Le FCPF a lancé l'outil d'aide à la décision REDD+ trop tard pour que certains pays REDD puissent l'utiliser. Néanmoins, de nombreux pays du portefeuille du FCPF pourront toujours bénéficier de la boîte à outils à l'avenir.

Après l'approbation de l'Approche commune pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales en 2011, le FCPF a réalisé les étapes nécessaires pour rendre le système opérationnel, notamment l'évaluation indépendante des potentielles politiques de sauvegarde des Partenaires de prestation et la signature d'accords de transfert avec la BID et le PNUD. De plus, le FCPF a collaboré avec l'ONU-REDD pour poursuivre l'élaboration des directives fournies dans le cadre de l'Approche commune (notamment les directives sur l'engagement des parties prenantes), contribuant ainsi à créer des normes mondiales pour la REDD+. Les pays REDD dont les accords de préparation de la REDD étaient gérés par la BID et le PNUD se trouvaient au début de la mise en œuvre de la préparation de la REDD. Par conséquent, l'évaluation n'avait pas suffisamment de données factuelles pour définir dans quelle mesure l'Approche commune est mise en œuvre dans le FCPF. En outre, les rapports sur l'Approche commune n'étaient pas suffisamment cohérents dans le portefeuille.

Les points de vue sur l'EESS/le CGES ont révélé un manque de lien entre les exigences de sauvegarde du FCPF, qui sont institutionnelles par nature, et celles de la CCNUCC, qui sont des mesures de sauvegarde politiques. Ils espéraient qu'un processus serait mis en place et qu'ils pourraient l'utiliser pour honorer à la fois les mesures de sauvegarde institutionnelles à travers l'EESS/le CGES et les mesures de sauvegarde de la CCNUCC. Dans l'ensemble, les pays REDD ont exprimé le besoin de renforcer les capacités pour parcourir les différentes politiques de sauvegarde au niveau des pays.



Analyse et constatations

La capacité à mettre en œuvre efficacement la préparation de la REDD dépendait de la capacité d'un pays à répondre aux exigences du FCPF et, dans une certaine mesure, de sa maturité au sein du portefeuille du FCPF (voir Tableau 5). Suite aux entretiens approfondis et aux visites sur le terrain dans les pays REDD, les points suivants étaient habituellement mentionnés concernant les instruments du FCPF:

Modèle R-PP: Six versions du modèle R-PP ont été développés depuis 2008. Les cinq premières versions ont été développées avant décembre 2010 (avant la portée temporelle de l'évaluation). La sixième version du modèle de R-PP (2012) était utilisée pour les participants de pays REDD du FCPF, ainsi que les pays ONU-REDD qui soumettent des programmes nationaux. Les directives générales du modèle fournissent des orientations sur l'adéquation entre les différents composants de la préparation REDD et les décisions pertinentes de la COP de la CCNUCC. Elles comportent également des références au FCPF et/ou des documents d'orientation de l'ONU-REDD sous le composant approprié. Dans ses différentes versions, le modèle R-PP a été appliqué au portefeuille du FCPF des pays REDD avec un total de 45 R-PP soumises.

Des entretiens approfondis et des visites sur le terrain dans des pays REDD révèlent que la R-PP est perçue comme un bon outil de planification pour plusieurs raisons communes. Tout d'abord, le modèle comportait des notes explicatives. Ensuite, on considérait généralement que la structure et les composants REDD+ de la R-PP étaient en adéquation avec les décisions et les orientations de la COP de la CCNUCC. Enfin, les exigences de rapport dans le modèle de R-PP ont stimulé d'importants processus nationaux de préparation de la REDD, tels que l'institutionnalisation de la REDD+ au niveau national (section 1a Dispositifs de gestion de la préparation nationale) et une approche participative de la planification (composant 1: organiser et consulter).

Constatation: Le modèle R-PP a été largement appliqué dans le portefeuille FCPF et s'est avéré être un outil utile lors de la planification de la préparation de la REDD.

Les analyses du TAP étaient bienvenues dans certains cas. Toutefois, certains pays REDD les ont trouvées difficiles à appliquer et avaient le sentiment qu'elles retardaient l'avancement de la préparation REDD. Le modèle développé en annexe 10 du présent rapport a testé dans quelle mesure cela s'est produit et a découvert que le temps nécessaire à un pays REDD pour soumettre à nouveau sa R-PP révisée entre les analyses du TAP pouvait affecter la durée du processus.

Modèle ER-PIN: Quatre versions du modèle ER-PIN ont été développés. Le modèle ER-PIN inclut des directives pour la soumission et les grandes lignes structurées avec une orientation sur les informations qui doivent être présentées. Les critères de sélection appliqués pour l'acceptation dans le Fonds carbone sont également répertoriés dans les directives du modèle.

La plupart des gouvernements ayant soumis une ER-PIN ont fourni des commentaires positifs sur la facilité d'utilisation et la souplesse du modèle ER-PIN et son document d'orientation. Plusieurs pays REDD ont reconnu que le modèle ER-PIN était un bon outil de planification. Ces caractéristiques étaient perçues comme ayant permis une appropriation nationale plus forte. Certaines parties prenantes de gouvernements interrogées se souciaient du rôle de l'ER-PIN et avaient le sentiment que le processus de formulation avait fait peu pour gérer les attentes des parties prenantes. Ces



personnes interrogées ont noté qu'il existait des incertitudes concernant l'ER-PIN au moment de la consultation avec les parties prenantes. Elles se demandaient en effet si le PRE présenté serait accepté dans le Fonds carbone, cela affectant la gestion des attentes. Concernant l'analyse du modèle ER-PIN (2014), il n'existe aucune orientation quant à la façon d'impliquer les parties prenantes dans le processus de formulation. Les ER-PIN étaient pour la plupart impulsées par les pays et notamment développées par des « efforts non financés » ; voir FMT Presentation (2014).

Constatation: Le modèle ER-PIN et son processus de formulation témoignaient de l'appropriation nationale du document.

Constatation: Le modèle ER-PIN n'a fourni aucune instruction relative à la gestion de l'incertitude et des attentes des parties prenantes pendant les consultations des processus de formulation.

Cadre d'évaluation de la préparation: Les orientations pour le Cadre d'évaluation de la préparation ont été développées pendant deux ans et publiées en juin 2013. L'évaluation de la préparation a fourni un cadre commun pour mesurer les progrès relatifs des pays sur les principales activités liées à la préparation. Elle est divisée en trois parties: i) un aperçu rapide du Cadre d'évaluation de la préparation ; ii) le Cadre d'évaluation de la préparation détaillé ; et iii) des orientations sur le processus d'évaluation.

Lors de la visite sur le terrain effectuée au Ghana, il a été noté que l'outil définissait la structure et les limites du processus de préparation et que les utilisateurs savaient clairement quoi écrire et où commencer. De la même façon, les utilisateurs mexicains ont indiqué que le Cadre d'évaluation de la préparation conférait une structure claire et fournissait des outils utiles pour la création de rapports. Les personnes interrogées lors des entretiens approfondis avec des pays REDD ont, de manière générale, considéré cet instrument comme facile d'utilisation et utile. Quelques pays REDD ont souligné l'avantage de la structure de l'instrument, indiqué qu'il avait permis un processus MTR efficace et généralement facilité la création de rapports sur l'avancement de la préparation REDD.

Constatation: Le Cadre d'évaluation de la préparation était perçu comme l'outil le plus utile, fournissant une structure pour évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la préparation de la REDD.

Modèle pour la création de rapports d'avancement annuel des pays pour le suivi et l'évaluation: Le modèle du cadre de rapport des pays « Rapport d'avancement annuel des pays REDD+ (avec une mise à jour semestrielle) » a été développé en suivant la structure du Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, son cadre logique et le Cadre de mesure du rendement en 2013. Son objectif est de faciliter et systématiser l'analyse des données et il inclut des orientations sur ce que l'utilisateur est supposé écrire sous chaque titre. Un système de « feu de signalisation » est utilisé pour consigner les progrès réalisés, en fonction des composants et sous-composants de la préparation. Ces composants et sous-composants sont les mêmes que ceux utilisés dans le modèle R-PP et le Cadre d'évaluation de la préparation. Dans le rapport, les pays REDD autoévaluent leurs progrès par rapport aux circonstances nationales.

Lors des entretiens approfondis et des visites sur le terrain, il a été noté que les pays REDD reconnaissaient généralement sa structure claire comme utile pour la création de rapports. Lors des visites sur le terrain au Ghana et au Mexique, il a été noté que



les feux de signalisation étaient appréciés. L'équipe chargée de l'évaluation a testé l'application uniforme des rapports d'avancement annuels. Elle a déterminé que les feux de signalisation étaient interprétés différemment dans le portefeuille et que la qualité des données était variable (pour une analyse approfondie, voir la section 5.3).

Constatation: Le modèle pour les rapports d'avancement annuel des pays pour le suivi et l'évaluation était bien structuré. Bien que le système de feu de signalisation a simplifié la génération de rapports, les informations et données fournies étaient de qualité variable.

Constatation: La qualité variable des données fournies par les rapports d'avancement annuel des pays REDD ne convenait pas à la génération de rapports au niveau du portefeuille pour tous les aspects du Cadre de suivi et d'évaluation.

Outil d'aide à la décision de la REDD+: Les pays REDD interrogés (le Ghana, le Népal, le Mexique et le Vietnam) soit se trouvaient aux étapes avancées de la préparation et avaient déjà développé leur Niveau d'émissions de référence (NER) sans pouvoir utiliser l'outil d'aide à la décision de la REDD+ développé en 2015, soit n'avaient pas fait suffisamment de progrès pour pouvoir formuler leur NER national (Madagascar, Pérou). Par conséquent, les données factuelles sont insuffisantes pour évaluer l'utilité de cet outil. Toutefois, quelques pays REDD notent qu'un tel outil aurait pu être avantageux s'il avait été disponible plus tôt. Quelques pays REDD ont remanié les orientations nationales (Vietnam) ou les systèmes (Ghana) qui utilisent l'outil d'aide à la décision de la REDD+. Aucun document d'orientation ou manuel n'était disponible pour évaluer la comptabilité de l'outil avec les décisions de la COP de la CCNUCC. Seul un webinaire en ligne était proposé pour expliquer comment utiliser l'outil.

Cadre méthodologique: Le Cadre méthodologique est un ensemble de 37 critères et indicateurs afférents associés aux cinq principaux aspects des PRE: niveau d'ambition, comptabilité carbone, mesures de sauvegarde, conception et mise en œuvre du programme durable, ainsi que transactions PRE. La première version du Cadre méthodologique a été lancée en décembre 2013 après deux ans de formulation et une version révisée a été actualisée en juin 2016 avec plusieurs révisions limitées dans le temps. Les consultations et l'évaluation ont été appliquées à la première version du Cadre méthodologique à partir de 2013.

Le Cadre méthodologique a suscité un intérêt car il s'agissait de l'un des premiers cadres au niveau mondial susceptible de permettre des paiements basés sur les résultats, et plusieurs analyses comparatives ont été suffisantes. Gibbon and Pearson (2014) ont analysé l'écart du Cadre méthodologique et l'ont comparé aux exigences de l'approche REDD+ juridictionnelle et imbriquée (RJI) de la Norme de carbone vérifiée (NCV). Ils ont découvert que « dans la plupart des cas l'approche RJI de la NCV contenait des exigences beaucoup plus détaillées que le Cadre méthodologique ». De plus, 85 % des indicateurs du Cadre méthodologique présentaient peu ou pas de risque d'écarts concernant les programmes RJI. Les quatre principaux écarts identifiés étaient liés aux exigences des mesures de sauvegarde de la Banque mondiale (indicateur 24.1), l'exigence liée à la prise en compte des émissions supérieures à 10 % dues à la dégradation des forêts (indicateur 3.3), les niveaux de référence ne dépassant pas la moyenne historique (indicateur 3.3) ; et les ajustements aux niveaux de référence ne dépassant pas la moyenne historique de 0,1 % par an dans tous les cas (indicateur 13.4).

La FAO (2014) a comparé les exigences du NERF/NER du Cadre méthodologique à celles de l'approche RJI de la NCV, à celles du programme Early Movers de la REDD



et à celles de la CCNUCC. Le rapport indique que ces normes et initiatives susmentionnées « comportent des exigences supplémentaires à celles spécifiées dans le cadre de la CCNUCC ». Le tableau de comparaison note également que le Cadre méthodologique « s'efforce d'être cohérent avec les orientations de la CCNUCC: cohérence avec les soumissions CCNUCC de l'inventaire national des GES (y compris la définition utilisée pour les forêts). »

L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a également réalisé un contrôle interne de la cohérence entre le Cadre méthodologique et le Cadre REDD+ de Varsovie, mais ses résultats ne sont pas publics car le document n'a pas été évalué par les pairs.

Les visites sur le terrain, les entretiens approfondis et la réponse libre à l'enquête en ligne des pays REDD ont fourni les données qui ont servi de base pour l'analyse. Les pays REDD partagent l'inquiétude suivante: le Cadre méthodologique est techniquement complexe et cette aide technique conséquente serait probablement nécessaire pour se conformer à ses critères et indicateurs, les mesurer et créer des rapports. Le Ghana considère les outils et instruments du FCPF comme utiles et souples, mais leurs parties prenantes notent qu'ils sont difficiles à utiliser. Le Ghana est l'un des seuls pays qui a référencé spécifiquement le Cadre méthodologique pour la REDD+ dans son CPDN.

Plusieurs pays REDD (de la région ALC) notent que le Cadre méthodologique exigeait beaucoup plus que les décisions de la COP de la CCNUCC pour la REDD+. Lors de la visite sur le terrain au Mexique, les parties prenantes mexicaines avaient deux principales préoccupations concernant le Cadre méthodologique, indiquant qu'il manquait de cohérence interne et qu'il allait au-delà des exigences de l'orientation de la CCNUCC. Les inquiétudes de la Guyane¹⁰ sont produites textuellement à compter de la période d'envoi des observations sur le rapport provisoire de cette évaluation car elles étaient une source importante de désaccord par rapport à d'autres commentaires.

Le Rapport¹¹ indique que la Guyane a utilisé la même approche que celle présentée et analysée de façon satisfaisante par la CCNUCC, qui a indiqué dans le rapport d'analyse de la Guyane:

Le présent rapport couvre l'évaluation technique de la soumission de la Guyane, sur la base du volontariat, de son NERF/REL proposé, conformément à la décision 13/CP.19 et dans le contexte des paiements basés sur les résultats. Le NERF/NER proposé par la Guyane couvre les activités « qui réduisent les émissions résultant de la déforestation » et « qui réduisent les émissions résultant de la dégradation des forêts », deux activités incluses dans la décision 1/CP.16, paragraphe 70. Dans sa déclaration, la Guyane a développé un NERF/NER national. L'équipe chargée de l'évaluation note que les données et informations utilisées par la Guyane dans la construction de son NERF/NER sont transparentes et complètes et qu'elles sont, dans l'ensemble, conformes aux directives contenues dans l'annexe de la décision 12/CP.17. Le présent rapport contient le NERF/NER évalué et quelques domaines identifiés en vue d'être améliorés techniquement par l'équipe chargée de l'évaluation, conformément à la portée de l'évaluation technique figurant en annexe de la décision 13/CP.19.

La Guyane a le sentiment que l'approbation de cette approche par la CCNUCC (nous notons que quelques domaines supplémentaires doivent également être suivis) envoie des signaux contradictoires aux pays pour lesquels la décision de la CCNUCC 13/CP.19 est en désaccord avec les méthodes techniques du

¹⁰ Il convient de noter qu'Indufor Asia Pacific a conçu le système SRV guyanais pour le partenariat REDD+ Norvège-Guyane à partir de 2010, ainsi que son paquet de préparation, financé par le WWF. Ces efforts devraient soutenir les futurs efforts du FCPF. En outre, ces efforts ont été engagés par l'intermédiaire de la Commission des forêts pour la Guyane. Le conflit d'intérêt potentiel est évité sur plusieurs actions et notes : Aucune visite sur le terrain n'a été réalisée en Guyane pour cette évaluation. Les membres de l'équipe chargée de l'évaluation n'ont jamais été impliqués dans les travaux du FCPF en Guyane, ni dans le protocole du CAD de l'OCDE en raison de forts désaccords pendant la période d'envoi des observations.

¹¹ Rapport d'évaluation technique sur le NERF/NER de la Guyane soumis à la CCNUCC en décembre 2014.



FCPF utilisées pour évaluer le NER des pays. La Guyane est inquiète car cela pourrait entraîner la création de pistes parallèles concernant les attentes relatives au NER. D'autre part, la Guyane s'inquiète du fait que la non approbation de son NER sur la base du NR n'est pas en accord avec le fait que le FCPF reflète/englobe des développements plus récents sur le NR, tels que ceux qui reflètent la conformité avec les normes relatives à l'analyse de la CCNUCC. Nous suggérons que ce décalage soit signalé comme l'une des inquiétudes de la Guyane concernant d'autres pays (nous comprenons que la Guyane était l'un des six premiers pays du monde à entreprendre une analyse de son NR par la CCNUCC) qui faisaient l'objet d'une analyse de la CCNUCC et achevaient le travail relatif à la préparation de la REDD dans le cadre du composant NR du FCPF, et ceux-ci ont été totalement en désaccord les uns avec les autres. Il était prévu que le FCPF soit en synergie avec les normes déterminées lors de la COP et la CCNUCC mais cela n'a pas eu lieu dans la mesure attendue, au moins en ce qui concerne le cas de la Guyane.

Le Mexique et la Guyane sont les deux seuls pays du FCPF à avoir présenté des ER-PIN et soumis leurs Niveaux de référence des forêts à la CCNUCC (en décembre 2014 pour l'Évaluation technique, conformément à la décision de la COP 13/CP.19). L'ER-PIN de la Guyane présentée lors de la 13^e réunion du Fonds carbone en octobre 2015 n'a pas été acceptée dans le programme du Fonds carbone en raison de 11 points de non-conformité, principalement avec le Cadre méthodologique. Les points pertinents du rapport de synthèse des co-présidents de la CFM13 (2015) précisent que la nouvelle soumission de la Guyane devrait:

- Constituer une justification crédible de l'augmentation proposée au-dessus du taux d'émission historique moyen pendant la période de référence, conformément aux orientations du Cadre méthodologique du Fonds carbone
- Clarifier davantage la définition de la déforestation de la Guyane dans l'ER-PIN et ses implications pour le suivi et la mesure des changements relatifs à la déforestation, ou clarifier davantage la définition de la déforestation pour la Guyane
- Inclure toutes les sources de dégradation des forêts dans le niveau de référence des émissions si, une fois réunies, elles sont importantes (au-delà des facteurs liés à la foresterie). Garantir une parfaite cohérence entre les activités liées au NER et PRE
- Traiter leur PRE et donner des précisions sur celui-ci, inclure l'analyse des risques/avantages, traiter les synergies supplémentaires avec le PIF, fournir des informations sur les risques de retournement, fournir des détails sur la façon dont les consultations ont été réalisées (en particulier dans les zones reculées), donner des précisions sur le risque du régime foncier, ajuster le volume potentiel des réductions d'émissions et fournir des informations sur l'avancement de l'EESS/du CGES.

Constatation: Il existe un exemple de pays (la Guyane) où l'application du Cadre méthodologique entraînera deux NERF/NRF pour un pays REDD. Un NERF/NER a déjà démontré sa conformité avec la CCNUCC. Un autre NERF devra être développé pour attester de la conformité au cadre méthodologique.

Constatation: Il existe plusieurs exigences relatives au Cadre méthodologique qui sont plus restrictives que celles de la CCNUCC (par exemple, la dégradation, l'ajustement des niveaux de référence et le processus d'évaluation technique).

Les Contributeurs au Fonds sont intervenus dans le développement du Cadre méthodologique et le Cadre basé sur les résultats pour le Fonds carbone. Les Contributeurs au Fonds ont généralement indiqué que le développement avait pris beaucoup plus de temps que prévu. La raison habituelle évoquée était que la compréhension et l'atteinte d'un consensus sur les complexités techniques nécessaires au développement d'un cadre solide prenaient du temps. C'était l'un des



obstacles majeurs à la nécessité pour le Fonds carbone d'effectuer des paiements basés sur les résultats.

Certains Contributeurs au Fonds et un Partenaire de prestation ont senti qu'il était important de mettre en balance cette question et le fait que le Cadre méthodologique et le Cadre basé sur les résultats pour le Fonds carbone sont les premiers de ce genre. Il a été noté qu'aucun autre processus multilatéral n'a produit de cadre complet basé sur les résultats capable de récompenser la REDD+. À cet égard, les Contributeurs au Fonds ont senti que si le Cadre méthodologique avait été appliqué aux pays REDD du Fonds carbone, cela aurait valu le temps d'attendre. Plusieurs Contributeurs au Fonds ont déclaré que le développement du Cadre basé sur les résultats du Fonds carbone était suivi de près par d'autres programmes et fonds mondiaux. Toutefois, l'équipe chargée de l'évaluation n'a trouvé aucune donnée factuelle concernant le recours potentiel au Cadre basé sur les résultats du Fonds carbone pendant l'évaluation.

L'analyse annuelle du FCPF commandée par le Royaume-Uni dans le cadre de son soutien au FCPF a déterminé que des attentes avaient été satisfaites. L'analyse dégage l'enseignement majeur suivant sur le Cadre méthodologique: les questions méthodologiques de la REDD+ nécessitent un équilibre entre simplicité et solidité. L'analyse fait référence à plusieurs documents de discussion commandés par l'équipe de gestion du FCPF (FMT). Les forums de conception et discussions des groupes de travail qui se sont tenus en 2013 ont également souligné la complexité des questions et la difficulté de garantir que les futurs PRE du portefeuille du Fonds carbone soient non seulement solides d'un point de vue technique et accessibles d'un point de vue social, mais qu'ils puissent également être mis en œuvre dans des délais raisonnables et offrent suffisamment de certitudes aux pays bénéficiaires ; voir DFID (2014).

Constatation: Les Contributeurs au Fonds ont considéré le délai nécessaire entre la formulation du Cadre méthodologique avec force et le moment où est abordée la complexité des problèmes lorsqu'ils apparaissent, en faisant valoir qu'il s'agit du premier cadre multilatéral pour les paiements basés sur les résultats pour la REDD+.

Plusieurs experts internationaux et des acteurs du secteur privé sont également intervenus sur le Cadre méthodologique en notant qu'il constitue une contribution importante pour les efforts globaux de la REDD+. Toutefois, ces informateurs ont vu des problèmes potentiels, qui sont résumés ci-dessous:

- le Cadre méthodologique est administré comme un ensemble de règles rigoureux et strict alors qu'il n'est en réalité qu'une série de critères parfois vagues et sujets à interprétation
- il a été développé sur l'hypothèse selon laquelle les PRE commenceraient la mise en œuvre peu après le développement. Cependant, trois ans plus tard, aucun PRE n'a été soumis au processus du Fonds carbone vers un ERPA.
- certaines séquences et règles de date du Cadre méthodologique sont controversées (par exemple, la période de référence historique pour le calcul du NER)
- le coût et l'urgence liés à l'arrêt de la déforestation doivent être sérieusement mis en balance avec un instrument très compliqué (c'est-à-dire que cela risque de prendre plus de temps que prévu)
- de nombreux pays REDD auront du mal à s'y conformer (par exemple, les pays REDD auront probablement besoin d'une définition acceptée au niveau



national pour mesurer et suivre la dégradation des forêts et tous les pays REDD n'en ont pas).

Pendant la période d'envoi des observations, plusieurs personnes interrogées ont fait des déclarations qualificatives concernant les points ci-dessus:

Commentaire du Contributeur au Fonds: « *Il est trop tôt pour évaluer correctement (le Cadre méthodologique) étant donné que celui-ci n'a pas encore été correctement testé – les premiers DPRE le testent actuellement (2016) ».*

Commentaire du Partenaire de prestation: « L'observation selon laquelle le développement du Cadre méthodologique était « complexe et long alors que l'on ne s'y attendait pas », entraînant des « retards » importants et que des pays « rencontraient des difficultés » à respecter la norme doit être mise en balance avec les objectifs globaux du Fonds carbone (c'est-à-dire pour tester à l'échelle de la REDD+, ce qui est nouveau et ambitieux et n'a encore été fait par aucun pays). L'investissement en temps (« retards ») dans le développement en amont du Cadre méthodologique doit être mis en balance avec l'analyse plus ponctuelle (au cas par cas) et par conséquent potentiellement plus chronophage qui aurait autrement dû être réalisée ultérieurement lors de l'évaluation en aval des DPRE (documents du programme de réduction des émissions) ».

Constatation: Différents groupes de parties prenantes avaient des avis tranchés et divergents sur le Cadre méthodologique.

Approche commune pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales. L'Approche commune pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales établit une plateforme pour la gestion des risques et l'assurance qualité dans le processus de préparation de la REDD, en utilisant les politiques de sauvegarde de la Banque mondiale comme norme minimum acceptable. Elle a été formellement approuvée lors de la 9e réunion du CP en juin 2011 (FCPF 2014b), suite à la recommandation de la première évaluation pour identifier des canaux de distribution en dehors de la Banque mondiale et pour prêter attention à l'équivalence des mécanismes de sauvegarde institutionnels dans ce processus (Baastel et NORDECO 2011).

Au cœur de l'Approche commune figurent les EESS, qui conduisent à la formulation d'une CGES. Il s'agit d'une approche de base visant à garantir que les considérations sociales et environnementales sont intégrées au processus stratégique national de la REDD+ et aux activités de préparation de la REDD. L'évaluation crée également une plateforme pour la participation de parties prenantes clés. L'EES est appliquée pendant la formulation de la stratégie REDD+, tandis que le CGES est un outil de gestion pour la phase de mise en œuvre de la stratégie REDD+.

Parmi les directives de l'Approche commune, citons:

- Directives du FCPF/de l'ONU-REDD sur l'engagement des parties prenantes dans le processus de préparation de la REDD, notamment les trois principaux composants suivants:
 - Politiques pertinentes des programmes du FCPF et de l'ONU-REDD sur les PA et autres communautés tributaires des forêts
 - Principes et orientations pour un engagement efficace des parties prenantes



- Étapes pratiques pour réaliser des consultations efficaces
- Orientations du FCPF sur la divulgation des informations
- Directives du FCPF pour établir des mécanismes de règlement des plaintes et recours au niveau des pays.

La première évaluation recommande également de « soutenir activement l'apprentissage et la réflexion autour du processus EESS en garantissant un transfert efficace et efficient des premières expériences de pays qui testent l'EESS mais également en créant des liens avec l'extérieur vers d'autres initiatives en explorant les conséquences sociales et environnementales de la REDD+ aux niveaux nationaux ».

Le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF définit l'objectif (I.3.B) pour le programme comme suit: l'« Approche commune est mise en œuvre et des exemples/enseignements tirés seront utilisés dans une définition standard pour la REDD+ d'ici 2020 ».

Lors de la 10^e réunion du Comité des participants qui s'est tenue en octobre 2011, le PNUD et la BID ont été approuvés comme Partenaires de prestation du FCPF après que les organisations ont fait l'objet d'une évaluation indépendante de leurs politiques de sauvegarde pour démontrer leur capacité à réaliser une équivalence substantielle, comme le requiert l'Approche commune (Jenkins 2011a, Jenkins 2011b). En août 2012, la Banque mondiale et le PNUD ont signé un Accord de transfert. Par conséquent, l'Accord de transfert avec la BID a été signé en octobre 2012. La FAO a également été approuvée comme Partenaire de prestation ; bien qu'elle n'ait signé aucun Accord de transfert pour un quelconque pays.

Depuis le 7 octobre 2015 (FCPF 2015a), le PNUD intervient comme Partenaire de prestation pour le Cambodge, le Honduras, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Suriname. La BID est un Partenaire de prestation pour le Guatemala, la Guyane et le Pérou. L'accord de partenariat de prestation conclu entre la Banque mondiale et le PNUD est en suspens pour la République centrafricaine, le Panama et le Paraguay. L'analyse du GEI (2012) du FCPF indique que le processus d'élaboration du mécanisme de Partenaires de prestation multiples et de signature des Accords de transfert a été long et coûteux.¹²

Le *Rapport d'avancement du PNUD au FCPF sur les questions relatives à l'Approche commune pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014* fournit des informations sur le processus du PNUD pour établir un Mécanisme de responsabilité financière (UNDP 2014). Le Mécanisme de responsabilité avait deux fonctions. La première était « un processus d'analyse de la conformité afin de répondre aux plaintes alléguant que le PNUD n'est pas conforme aux politiques sociales et environnementales en vigueur. La seconde était un Mécanisme de réponse des parties prenantes (MRP) qui garantissait que les individus, les personnes et les communautés concernés par les programmes et projets du PNUD avaient accès à des procédures de résolution des plaintes appropriées afin d'auditionner et résoudre les plaintes liées aux projets. »

¹² Dans tous les autres pays, la Banque mondiale gère les fonds. Pour le Fonds carbone, la Banque mondiale est le seul Partenaire de prestation.



Le FCPF (2015a) a également répertorié une série d'activités qui soutenaient la mise en œuvre de l'Approche commune, notamment:

- des ateliers régionaux sur l'Approche commune et l'inclusion sociale
- la sensibilisation au niveau des pays et des activités de renforcement des capacités mises en œuvre par chaque Partenaire de prestation
- la production d'une note d'orientation conjointe sur l'instauration et le renforcement de mécanismes de règlement des plaintes par la Banque mondiale, la BID et le PNUD
- une formation pour le personnel opérationnel des Partenaires de prestation
- le lien à d'autres initiatives de la REDD+ (telles que l'ONU-REDD et l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité (CCBA) sur les questions de durabilité sociale et environnementale
- Des ateliers de formation sur les normes sociales et environnementales organisés conjointement avec des organisations partenaires telles que la CCBA (Mexique 2014) et l'ONU-REDD sur son Outil pour les approches nationales des mesures de sauvegarde (CAST) et son Outil d'identification des bénéficiaires et des risques (BeRT).

Constatation: Le FCPF a opérationnalisé l'Approche commune en matière de mesures de sauvegarde environnementales et sociales, y compris l'harmonisation de la sauvegarde et de l'engagement des parties prenantes parmi les organisations du Partenaire de prestation.

Constatation: Outre les efforts conjoints avec l'ONU-REDD, il n'existe aucune preuve que le FCPF a contribué aux normes mondiales pour la REDD+ à travers la mise en œuvre de l'Approche commune.

Le suivi de l'application de l'Approche commune pendant le processus de préparation et de mise en œuvre de la stratégie REDD+ repose sur la création de rapports par le Partenaire de prestation et les gouvernements. Le Rapport annuel 2015 du FCPF note que la BID et le PNUD ont soumis des rapports complets sur la mise en œuvre de l'Approche commune. Les rapports de la BID couvraient le Guatemala et le Pérou, tandis que les rapports du PNUD couvraient le Honduras et le Suriname. Ces rapports constituent les premiers bilans des Partenaires de prestation pour lesquels les pays REDD n'avaient pas atteint les étapes avancées de mise en œuvre de leur préparation. Cependant, ces rapports ont fourni peu de données factuelles pour établir dans quelle degré les mesures de sauvegarde ont été et seront mises en œuvre en pratique dans les pays où la BID ou le PNUD agissent comme des Partenaires de prestation.

La Banque mondiale utilise ses modèles intitulés Rapport de suivi de subventions (RSS) et Fiche technique des mesures de sauvegarde intégrées pour informer sur l'avancement et les mesures de sauvegarde des Accords de subvention qu'elle gère comme un Partenaire de prestation. Les rapports sont disponibles dans les sections correspondantes de chaque pays sur le site Web du FCPF.

Les pays REDD fournissent des rapports d'avancement annuels sur la mise en œuvre du FCPF. Une analyse de ces rapports sur la formulation de l'EESS/du CGES indique que sept pays ont « beaucoup » progressé (cela est généralement indiqué par un voyant vert). Deux pays ont déclaré que le processus progressait de manière satisfaisante et onze autres ont indiqué que certains progrès avaient été réalisés. Le niveau de progression d'un grand nombre de ces 13 pays n'était pas défini. Neuf pays n'ont affiché aucun progrès. 14 autres pays n'ont rien signalé ou bien les informations



qu'ils ont fournies n'étaient pas claires. Quatre pays ont indiqué qu'il n'avait reçu aucun soutien du FCPF pour cette activité. En outre, seules quelques stratégies nationales finales REDD+ et documents EESS/CGES étaient disponibles pour un participant d'un pays REDD sur le site Web du FCPF.

De la même façon, les rapports intermédiaires des pays REDD soumis pendant la période d'évaluation révèlent que les informations fournies concernant la mise en œuvre de l'Approche commune comportaient différents niveaux de détail. Le Costa Rica était le seul pays à avoir expliqué les mesures spécifiques prises en termes de politique de sauvegarde pertinente de la Banque mondiale.¹³

Constatation: Les rapports sur l'Approche commune ne sont pas cohérents dans l'ensemble du portefeuille, ce qui crée des problèmes pour le suivi et l'évaluation de l'Approche commune au niveau du portefeuille.

Constatation: Il est trop tôt pour déterminer dans quelle mesure la BID et le PNUD ont mis en œuvre l'Approche commune, considérant que les pays dont ils sont responsables ne constituent que les premières étapes de la mise en œuvre de la préparation de la REDD.

L'enquête en ligne réalisée auprès des Points focaux des pays REDD¹⁴ révèle que l'harmonisation des mesures de sauvegarde de la CCNUCC et du FCPF a été une source de frustration commune dans de nombreux pays REDD malgré des complémentarités entre les politiques. Les entretiens approfondis indiquent que le défi consistait, en particulier pour les PMA, à comprendre l'interaction entre les différentes exigences (par exemple, la CCNUCC, le FCPF, l'ONU-REDD et le PIF). Par exemple, les instruments diffèrent selon qu'ils sont destinés à aider les pays à rendre opérationnelles les mesures de sauvegarde de la CCNUCC (par exemple, un objectif du programme de l'ONU-REDD) et/ou à démontrer la conformité avec les mesures de sauvegarde des donateurs (par exemple, les mesures de sauvegarde la Banque mondiale) (voir Peskett and Todd 2013).

EESS/CGES: Des points de vue divergents importants sont apparus sur l'EESS/le CGES au sein du portefeuille. Quelques pays REDD ont noté leur importance pour garantir les processus de consultation participatifs. Un certain nombre de pays REDD attendaient une justification plus forte pour l'EESS/le CGES. Le manque d'harmonisation de l'EESS/du CGES, un processus de sauvegarde institutionnel, avec la CCNUCC, qui fournit les orientations et exigences de la politique mondiale sur les mesures de sauvegarde REDD+ (1/CP.16, -/CP.21), était un souci pour les parties prenantes de la région ALC. Par exemple, même si un pays REDD avait mis en place une stratégie REDD+ nationale (Mexique) avant de signer un accord de subvention du FCPF, une EESS/un CGES aurait néanmoins dû être réalisé(e) afin de se conformer aux exigences du FCPF et les précédentes consultations étaient nulles.

Au Népal, l'instrument le plus mentionné par la plupart des personnes interrogées est l'EESS/le CGES, essentiel pour intégrer différentes voix et préoccupations dans le processus de préparation de la REDD. Les groupes d'intérêt de femmes et les PA, en particulier, ont identifié les directives/instructions de l'EESS comme très importantes

¹³ La République démocratique du Congo en juillet 2013 ; le Ghana en avril 2014 ; l'Indonésie en avril 2014 ; le Liberia en août 2014 ; le Costa Rica en mai 2014 et le Népal en septembre 2015, disponibles sur les sites Web des pays du FCPF.

¹⁴ Question de l'enquête en ligne : « Décrivez l'ampleur des problèmes posés par la participation au FCPF. De nombreux problèmes, quelques problèmes, aucun problème ? »



pour leur engagement. Ils ont découvert qu'elles avaient créé une opportunité pour l'engagement systématique dans un dialogue national.

Certains employés du Partenaire de prestation se sont déclarés préoccupés par le fait que ces exigences de l'EESS/du CGES étaient complexes et, par conséquent, qu'elles impliquaient du personnel technique hautement qualifié pour aider les pays REDD à garantir la conformité à l'Approche commune. Ils indiquent que les Task Team Leaders (TTL) bénéficieraient également de plus de formation dans ce domaine.

Pour soutenir les pays dans le processus de l'EESS/du CGES, le FCPF a organisé cinq ateliers de renforcement des capacités sur l'inclusion sociale entre 2012 et 2014. Les rapports des ateliers fournissent des informations détaillées sur le contenu des sessions, ainsi que les opinions des participants. Les rapports indiquent que les participants avaient besoin d'une formation plus complète sur l'EESS/le CGES ainsi que d'outils pour le mécanisme de règlement des plaintes. Ils avaient également besoin de plus de temps pour discuter de la façon dont les outils devaient être appliqués dans les contextes spécifiques aux pays et de la manière dont ils devaient être reliés à d'autres composants de la préparation REDD. Quelques ateliers d'une journée ont été envisagés pendant une période limitée afin de bien comprendre ces méthodologies. De la même façon, pendant les entretiens, quelques pays REDD ont indiqué que le séquençage de l'EESS/du CGES avec d'autres composants de la préparation REDD n'était pas clair et que des orientations supplémentaires étaient nécessaires.

Très peu de personnes interrogées parmi les groupes de parties prenantes ont indiqué les trois autres ensembles de directives qui font partie de l'Approche commune. De la même façon, les directives et le modèle des TdR de l'EESS ne comportaient pas de référence aux orientations fournies dans le cadre de l'Approche commune. Le modèle R-PP n'incluait pas la référence.

Constatation: Il y a toujours un décalage entre les exigences en matière de sauvegardes de la CCNUCC et du FCPF.

Constatation: Les pays REDD avaient besoin d'un soutien plus approfondi, constant et personnalisé pour appliquer les directives sur l'EESS/le CGES, l'engagement des parties prenantes, le règlement des plaintes et la divulgation d'informations incluses sous l'Approche commune. Le renforcement des capacités était nécessaire, en particulier pour savoir comment naviguer dans les différentes politiques de sauvegarde au niveau national.

5.3 Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts des pays pour atteindre des niveaux d'engagement élevés des parties prenantes ?

Contexte

La discussion sur cette question d'évaluation est divisée en plusieurs parties, la première étant une réponse concise à la question d'évaluation. La réponse repose sur l'analyse réalisée dans les cinq autres sections, qui discutent de l'engagement des parties prenantes dans la gouvernance du FCPF ; du programme de renforcement des capacités des PA et des OSC ; de l'engagement des PA et des OSC au niveau des pays ; de l'intégration transversale de la dimension de genre ; et de l'engagement du secteur privé au niveau des pays.

Le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF est axé sur les indicateurs d'engagement des parties prenantes au niveau des pays. Ces indicateurs mesurent le degré d'engagement des PA et des OSC dans les dispositifs institutionnels et les plateformes



de parties prenantes, ainsi qu'à travers les ressources financières disponibles pour la participation. Outre les indicateurs du Cadre de suivi et d'évaluation, cette évaluation a également examiné l'engagement des parties prenantes dans le FCPF au niveau mondial.

Conformément à sa Charte, le FCPF est supposé « créer des partenariats publics et privés pour la REDD entre les Participants et les Organisations internationales pertinentes, les ONG pertinentes, les peuples autochtones tributaires des forêts et les habitants des forêts, ainsi que les entités pertinentes du secteur privé. » La Charte indique également que le FCPF doit « se conformer aux politiques et procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en tenant compte de la nécessité d'une participation réelle des peuples autochtones tributaires des forêts et des habitants des forêts dans les décisions qui les concernent, en respectant leurs droits en vertu de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur. » Toutefois, la Charte ne définit pas les termes « partenariat » ou « participation réelle ». Par conséquent, la signification exacte de ces termes dans le contexte du FCPF n'est pas claire.

Pour définir le degré d'engagement des parties prenantes dans le FCPF, l'évaluation a utilisé un cadre d'évaluation qui repose sur huit niveaux d'engagement (voir Tableau 6).

Réponse

Le FCPF a renforcé l'engagement des parties prenantes de plusieurs façons pendant la période d'évaluation, notamment en augmentant le nombre de sièges d'Observateurs dans la structure de gouvernance du FCPF, en organisant des événements sur le dialogue mondial et en dégagant des fonds pour les PA et les OSC à travers le programme de renforcement des capacités.

Le programme de renforcement des capacités a démontré à la fois des forces et des faiblesses. Le côté positif du programme est que la phase I a permis la mise en œuvre d'environ 30 petits projets de subvention dans les pays REDD. En outre, lors de la phase II, des organisations régionales intermédiaires gèreront les appels d'offres de manière indépendante à travers un nouveau mode de livraison, qui fournira aux PA et aux OSC une appropriation beaucoup plus élevée de leurs programmes. D'un autre côté, le démarrage lent de la phase II a soulevé des inquiétudes parmi les parties prenantes quant à leur capacité à contribuer efficacement au FCPF. De plus, la nature informelle du PRC (c'est-à-dire l'absence de documents clairs sur le programme, d'indicateurs de réussite et de rapports) a posé des problèmes concernant la réalisation d'une évaluation, basée sur des données factuelles, du programme de renforcement des capacités par rapport aux résultats attendus.

Le FCPF a également fourni un cadre pour l'engagement des parties prenantes, en particulier à travers des processus de formulation de la R-PP. Toutefois, le manque de stratégie d'intégration transversale complète de la dimension de genre et les carences concernant l'engagement du secteur privé au niveau des pays constituent une faiblesse du FCPF.

Le mécanisme de présentation de rapports du programme du FCPF ne recueille pas les avis directs des parties prenantes des PA et des OSC au niveau des pays. Par conséquent, il existe un risque de partialité et de présenter les points de vue des gouvernements.

Le tableau 6 fournit un aperçu de la mesure selon laquelle le FCPF a réussi l'engagement des parties prenantes dans ses activités.



Tableau 6 Niveau d'engagement des parties prenantes dans le FCPF

Niveau d'engagement	Caractéristiques	Actions	Niveau d'engagement des parties prenantes dans les activités du FCPF
8	Gestion indépendante du projet/programme par les parties prenantes	Non pertinente dans le cas du FCPF car il s'agit d'un programme géré par l'équipe de gestion du FCPF (FMT) sous la supervision et les orientations du CP et de l'AP.	
7	Gestion déléguée	Les parties prenantes gèrent les activités/le projet sous la supervision de la personne principale chargée de la mise en application.	La <i>structure de gestion</i> de la phase II du programme de renforcement des capacités correspond à ce niveau (gestion indépendante des Appels d'offres par des organisations intermédiaires des PA/OSC). Cependant, <i>la mise en œuvre</i> de la phase II a été confrontée à des problèmes pendant la période d'évaluation.
6	Coopération	Les parties prenantes collaborent en se partageant les responsabilités avec l'organisation responsable.	Phase I du programme de renforcement des capacités: Les PA et les OSC ont mis en œuvre des projets basés sur des accords de subvention.
5	Soutien	Les parties prenantes travaillent en étroite collaboration avec les activités/le projet/programme.	Le FCPF a engagé des PA et des OSC au niveau mondial en tant qu'Observateurs et à travers des rencontres mondiales sur le dialogue. Siège d'Observateur des femmes Indices de l'engagement du secteur privé dans des PRE.
4	Initiative	Les parties prenantes proposent des actions et présentent des idées à travers leurs groupes.	Les parties prenantes étaient impliquées dans la formulation de la R-PP au niveau national. Le niveau d'engagement dépendait du contexte national.
3	Validation	Les parties prenantes acceptent et évaluent le projet d'un point de vue critique.	
2	Analyse	Les parties prenantes étudient le contenu du projet.	
1	Informations	Les parties prenantes sont informées du projet.	Intégration transversale de la dimension de genre du FCPF dans leur mécanisme de création de rapports (n'implique par les PA et les OSC en tant que contributeurs actifs aux rapports mondiaux et au niveau des pays). Engagement des parties prenantes au niveau infranational. Engagement du secteur privé dans les processus R-PP.

(Adapté de Ventosa Pérez 2014)



5.3.1 Engagement des parties prenantes dans la gouvernance du FCPF

Contexte

Les Participants officiels constituent le cœur du FCPF. Ceux-ci incluent les pays REDD, les Participants donateurs et les Participants du Fonds carbone. En outre, la Charte du FCPF définit des rôles d'Observateurs pour le CP et le Fonds carbone, ce qui constitue le principal moyen pour l'engagement des parties prenantes dans la structure de gouvernance du FCPF. Les rôles d'Observateur sont destinés aux OSC, aux représentants des PA tributaires des forêts et aux habitants des forêts, aux organisations internationales pertinentes, aux entités pertinentes du secteur privé, au Programme ONU-REDD et au secrétariat de la CCNUCC. La présente section concerne principalement l'engagement des OSC et des PA dans la structure de gouvernance du FCPF.

L'évaluation portait sur l'engagement des PA et des OSC dans la gouvernance du FCPF et concernait les trois aspects suivants: tout d'abord, y a-t-il eu un changement global du niveau d'engagement des PA et des OSC dans le FCFP depuis la première évaluation ? Ensuite, les PA et les OSC ont-ils changé d'avis sur leur capacité à s'engager dans le FCPF depuis la dernière évaluation ? Enfin, les Observateurs des PA et des OSC ont-ils réussi à s'acquitter de leur mandat comme décrit dans leur TdR ?

Analyse et constatations

En octobre 2012, le FCPF a augmenté le nombre de sièges d'Observateurs pour le Fonds de préparation et le Fonds carbone. Les Observateurs des ONG concernés sont passés de un à deux (un pour le Nord et un pour le Sud) (résolution PC/Electronic/2012/2 et résolution CFM/Electronic/2012/1). Le CP a également approuvé un Observateur des femmes en 2013 (consigné dans le rapport de synthèse des co-présidents du PC15 qui s'est tenu du 30 juin au 1er juillet 2013 en Indonésie, bien qu'aucune modification n'ait été apportée à la Charte). En termes d'intervention des PA et des OSC, les sites Web relatifs aux réunions du CP, de l'AP et du Fonds carbone témoignent d'une participation constant et active de la part des Observateurs, notamment par des déclarations sur des questions prioritaires et des remarques figurant dans les rapports de synthèse des co-présidents.

Comme lors de la première évaluation, les Observateurs interrogés considèrent positivement les niveaux d'engagement qu'ils sont autorisés à avoir dans la structure de gouvernance du FCPF. Ils ont également considéré le dialogue avec le FCPF comme constructif. Le Rapport annuel 2015 du FCPF souligne également le fait que les « Observateurs ont indiqué qu'ils appréciaient le rôle joué par le FCPF dans la construction d'un partenariat de confiance entre les Observateurs, les Pays et le Fonds lui-même, ainsi que son rôle dans la facilitation de l'inclusion et la participation des PA aux niveaux mondial, régional et, plus important, national ». De plus, conformément à la première évaluation, deux Observateurs du Sud ont mentionné l'absence de droits de vote, dans l'espoir que le FCPF envisage d'aborder cette question à l'avenir. La première évaluation mentionnait également ce commentaire des parties prenantes.

Le FCPF a soutenu les Observateurs dans l'exécution de leurs tâches et responsabilités. Selon la Charte, le FCPF couvre les dépenses de voyage des Observateurs du Sud. Selon le Rapport annuel 2015 du FCPC, l'équipe de gestion du FCPF (FMT) soutient la participation des Observateurs dans d'autres processus et forums internationaux, tels que l'Instance permanente sur les questions autochtones



des Nations Unies, ainsi que les réunions de la Conférence des Parties organisées par la CCNUCC.

Selon leurs TdR, on s'attend à ce que les Observateurs apportent leur concours, demandent que soient abordées certaines questions et préoccupations lors des réunions, et coordonnent les stratégies au sein du groupe des Observateurs. Par conséquent, les représentants doivent retransmettre les informations communiquées lors des réunions à leurs réseaux, organisations et circonscriptions (FCPF 2014c). Certains Observateurs du Sud indiquent que les efforts de coordination reposent principalement sur les échanges de courriels. Or, cela présente des limites étant donné les vastes zones géographiques que couvre leur travail.

À un niveau plus général, le FCPF a facilité six rencontres sur le dialogue avec des PA (FCPF 2016). Une réalisation majeure de l'évènement organisé à Doha, au Qatar en décembre 2012 est le lancement du Plan d'action mondial des PA relatif au FCPF (FCPF 2012d). Les rapports des réunions de suivi fournissent des commentaires et recommandations techniques destinés au FCPF au nom des PA, tels que le Rapport de synthèse de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) de l'atelier de suivi du plan d'action mondial qui s'est tenu à Washington, D.C. les 11 et 12 février 2013 (FMT 2013).

Constatation: Depuis la première évaluation, l'engagement global des PA et des OSC s'est accru au sein du FCPF au niveau mondial.

Constatation: Les Observateurs qui représentent des peuples autochtones et organisations de la société civile ont considéré le partenariat entre eux et le FCPF comme constructif et positif.

Constatation: Les Observateurs ont manqué de ressources pour exécuter certaines de leurs tâches comme décrit dans leurs Mandats, en particulier concernant les échanges et la communication dans le temps entre les réunions.

5.3.2 programme de renforcement des capacités des PA et des OSC

Contexte

Le programme de renforcement des capacités pour les peuples tributaires des forêts et les organisations de la société civile du Sud est un mécanisme de financement qui comporte deux fenêtres distinctes: une pour les peuples tributaires des forêts (incluant à la fois les PA et autres habitants des forêts), l'autre pour les OSC du Sud. L'objectif du Programme de renforcement des capacités est de « fournir des informations et des connaissances aux PA tributaires des forêts et aux autres habitants des forêts et OSC du Sud et les sensibiliser sur la REDD+ afin d'améliorer leur compréhension de la REDD+ et de les engager de manière plus significative dans la mise en œuvre des activités de REDD+. L'objectif est de soutenir les activités qui responsabilisent et donnent la possibilité à ces groupes de parties prenantes, afin d'améliorer et d'influencer les réalisations relatives au développement de la REDD+, ainsi que renforcer les mécanismes pour l'inclusion, la responsabilité et la participation » (FCPF 2013b).



Cette évaluation portait sur l'ampleur et la façon dont le PRC a contribué à l'engagement des parties prenantes dans le FCPF et dans quelle mesure le PRC s'est rapproché de ses principales réalisations.¹⁵

Analyse et constatations

Le PRC a été lancé pour la première fois en 2008. En 2011, les représentants des PA ont demandé à la Banque mondiale d'augmenter les financements destinés au PRC (FCPF 2011a). La même année, la première évaluation du FCPF a recommandé l'inclusion d'un composant pour les OSC dans le PRC. Jusqu'alors, le programme visait uniquement les PA (Baastel et NORDECO 2011).

Pendant la période d'évaluation, la phase 1 (2009–2014) du programme a poursuivi la mise en œuvre selon le système d'approvisionnement d'entreprise de la Banque mondiale, afin de permettre aux organisations de PA et aux OSC du Sud d'accéder au financement par le biais du programme. En outre, la phase 2 (2015–2017) a été lancée. Au cours de celle-ci, de nouvelles activités ont été mises en œuvre dans le cadre du programme, conformément aux Procédures de la Banque mondiale pour les petites subventions du fonds fiduciaire exécutées par le bénéficiaire (FCPF 2015b). De plus, suite à la première évaluation, le FCPF a alloué 3,5 millions USD au guichet des PA pour les années 2012 à 2015 et accordé un budget de 2 millions USD au nouveau composant des OSC pour cette même période (FCPF 2015a).

Les phases I et II du PRC ont progressé à différents rythmes. Pendant la première phase, le programme a approuvé environ 30 propositions et un budget global de près de 2 millions USD. À ce jour, la phase I a vu la préparation et la signature de 26 contrats pour une somme totale de 1,9 million USD (FCPF 2015a).

Toutefois, la phase II a mis du temps à démarrer. Les raisons de ce lent démarrage sont liées à un changement du système d'affectation des subventions. Plusieurs options pour acheminer les fonds ont été évaluées lors des discussions avec les PA et les OSC (FCPF 2013d). Sous la nouvelle politique de décentralisation, les fonds sont transmis à trois organisations de PA et trois OSC du Sud en Asie, en Afrique et dans la région ALC. Ces organisations intermédiaires sont chargées de sélectionner dans les pays les PA et OSC qui mettront en œuvre les activités sur le terrain. En raison des retards dans la mise en œuvre (dus aux procédures administratives de la Banque mondiale et bien au-delà de l'influence de l'équipe de gestion du FCPF (FMT)), le CP (PC17) a accepté de prolonger le programme jusqu'en 2017 (FCPF 2015c).

Les retours des PA et des OSC sont identiques dans l'ensemble du secteur: les acteurs sont frustrés du lent démarrage de la phase II. Certaines personnes interrogées sont inquiètes du fait que malgré la progression des préparatifs de la préparation dans les pays, les PA et OSC sont confrontés au risque d'être laissés pour compte en terme de renforcement des capacités. De plus, comparé à d'autres fonds similaires qui octroient

¹⁵ Les principaux résultats attendus du PRC sont les suivants :

- une meilleure compréhension du changement climatique et de la REDD+ par les PA tributaires des forêts, autres habitants des forêts et OSC du Sud ;
- une meilleure participation des PA tributaires des forêts, autres habitants des forêts et OSC du Sud dans la préparation des stratégies de REDD+ et la mise en œuvre de programmes de REDD+ dans le contexte de la politique et des cadres réglementaires de leurs pays ;
- une meilleure participation des PA tributaires des forêts, autres habitants des forêts et OSC du Sud dans les discussions internationales sur le rôle de la REDD+ dans l'atténuation du changement climatique ; et
- une plus grande compréhension et une publicité accrue des opinions des PA tributaires des forêts, autres habitants des forêts et OSC du Sud concernant la REDD+ et le FCPF.



des financements aux PA dans le domaine du changement climatique, le PRC du FCPF est relativement petit en termes financiers (Indufor 2015b).

Constatation: La mise en œuvre de la phase II du Programme de renforcement des capacités (PRC) des peuples autochtones et organisations de la société civile a été retardée, ce qui a entraîné une réponse limitée aux attentes des peuples autochtones et organisations de la société civile concernant le renforcement des capacités.

Constatation: L'affectation budgétaire pour le PRC est faible comparée à ses objectifs.

Les Rapports annuels du FCPF sont la principale source d'informations disponible sur les activités spécifiques mises en œuvre par le Fonds dans le cadre du PRC. Le programme est décrit dans une Note de synthèse et l'équipe de gestion du FCPF (FMT) fournit des mises à jour régulières sur l'état du programme lors des réunions du CP. Toutefois, aucun document standard n'est disponible, comme par exemple un document formel du programme, un cadre de suivi et d'évaluation, des rapports périodiques détaillés ou un autre site Web. Par conséquent, les documents accessibles au public n'autorisent pas l'analyse systématique des lieux, interventions et réalisations des projets. De la même façon, les rapports formulés par les organisations chargées de la mise en œuvre ne sont pas disponibles en ligne. En conséquence, il est difficile d'évaluer les performances globales du programme par rapport aux résultats attendus.

Constatation: La formalité de la documentation du PRC n'est pas suffisamment disponible et claire, notamment la phase I, qui ne permet pas d'évaluer à partir de preuves les réalisations du PRC par rapport aux résultats attendus.

5.3.3 Engagement des PA et des OSC au niveau des pays

Contexte

Au niveau des pays, les PA et les OSC sont supposées contribuer aux processus gouvernementaux de la REDD+, que le cadre de suivi et d'évaluation du FCPF mesure à travers leur engagement dans les dispositifs institutionnels et les plateformes des parties prenantes, ainsi qu'à travers la disponibilité des ressources financières pour la participation. De plus, la formulation de la R-PP est une étape clé dans l'engagement des parties prenantes pendant la phase de préparation au niveau national.

L'évaluation a examiné dans quelle mesure et de quelles manières ces objectifs ont été atteints et le rôle qu'a joué la formulation des documents du FCPF (en particulier la R-PP) dans l'engagement des parties prenantes dans les pays REDD.

Le rôle de l'évaluation des mesures de sauvegarde sociales et environnementales dans l'engagement des parties prenantes est abordé dans la section relative à l'Approche commune des mesures de sauvegarde environnementales et sociales.

De plus, l'équipe chargée de l'évaluation reconnaît qu'il est nécessaire d'envisager différemment l'atteinte d'un engagement élevé des parties prenantes dans les différents pays REDD.

Analyse et constatations

Les rapports annuels 2014 et 2015 du FCPF estiment que le FCPF est sur la bonne voie pour l'indicateur sur l'action dans les pays des PA et des OSC dans les processus de la REDD+. Bien que les rapports fournissent une série d'exemples pour soutenir l'affirmation, étant donné que l'indicateur se concentre uniquement sur des exemples,



l'observation ne peut être considérée que comme indicative et non comme une source d'information au niveau du portefeuille.

Le rapport indique également que pour l'indicateur sur la représentation des PA et des OSC dans les dispositifs institutionnels dans le contexte de la planification et la mise en œuvre nationales et infranationales de la REDD+, un développement supplémentaire est nécessaire (FCPF 2015a). Pour tous les pays du FCPF, l'objectif est de mettre en place de tels dispositifs. Dans le rapport de 2015, on estime que 32 pays REDD sur 47 ont atteint cet objectif. De la même façon, le rapport annuel de 2015 indique qu'il existe des exemples de pays qui ont mis de côté des ressources en matière de subventions de préparation afin de soutenir des efforts similaires d'organisation et de renforcement de la plateforme des OSC de la REDD+ (notamment à Fidji, au Vanuatu et en Thaïlande). Le rapport ne fournit pas de détails sur chaque pays. Cela permettrait de comprendre quels types de dispositifs sont inclus dans l'analyse et quel est le rôle spécifique des PA et des OSC dans ces structures.

Les constatations effectuées suite aux visites sur le terrain et à l'enquête en ligne soumise aux Points focaux des pays REDD¹⁶ appuient les informations fournies dans les rapports annuels du FCPF. Les parties prenantes conviennent que les approches du FCPF concernant la REDD+ ont été accessibles dans les pays REDD, en particulier au niveau national. Dans certains cas, la participation accrue des PA et des OSC a également ouvert une porte à l'expression de critiques sur les niveaux d'engagement des parties prenantes (par exemple, le Pérou et la Guyane).

Le principal défaut évoqué par les PA et les OSC est le manque d'engagement aux niveaux infranationaux. Un autre point soulevé par de nombreux PA et OSC est le fait que les interventions de REDD+ en général (pas seulement le FCPF) ont continué à créer des attentes irréalistes parmi les parties prenantes (par exemple, le Pérou ou le Mexique) en termes de degré et de délai des avantages de la REDD+. Dans certains cas, la diffusion des informations et les activités de consultation ont été contre-productives, entraînant des malentendus importants quant au rôle de la REDD+ dans la gestion des forêts et le développement local. La question de la gestion des attentes sur ce que la REDD+ peut offrir et ne peut pas offrir a déjà été soulevée dans la première évaluation du FCPF.

Constatation: Les groupes de parties prenantes acceptent dans leur grande majorité que les processus de REDD du FCPF au niveau national, en particulier la formulation R-PP, ont été plutôt accessibles à tous.

Constatation: Les principales critiques sont le manque de participation aux niveaux infranationaux et l'incompréhension de ce que sont les avantages de la REDD+ au fil du temps.

La principale source de financement affectée à l'engagement des parties prenantes était le programme de renforcement des capacités des PA et des OSC discuté ci-dessus. Dans la plupart des pays REDD, les gouvernements gèrent la Subvention de préparation et n'affectent aucun fonds supplémentaire aux PA ou aux OSC. L'engagement est organisé à travers des invitations à des événements plutôt que la

¹⁶ Les questions de l'enquête en ligne étaient les suivantes : 1. « Opinion globale du FCPF. Votre opinion générale du FCPF est-elle positive, neutre ou négative ? » et 5. « Contributions importantes du FCPF au développement de la REDD+ dans votre pays. Selon vous, quelles sont les contributions les plus importantes du FCPF dans le développement de la REDD+ dans votre pays ? Veuillez être le plus précis possible. »



mise en œuvre de subventions ou de contrats de service. Bien que nous nous trouvions au-delà de la période d'évaluation, le gouvernement a accepté d'attribuer une partie des fonds aux OSC dans quelques pays (par exemple, au Mexique).

Constatation: La principale source de financement liée à l'engagement des peuples autochtones et organisations de la société civile dans le FCPF au niveau national est le Programme de renforcement des capacités.

Les rapports d'avancement annuels soumis par les pays REDD ne disposaient pas de suffisamment d'informations approfondies sur l'avancement des différents composants de la préparation. Le modèle indique un endroit où inclure les parties prenantes dans le processus de formulation du rapport. Toutefois, les documents disponibles ne démontrent pas clairement comment les pays se sont conformés à cette exigence. Par exemple, il n'était pas obligatoire de consigner dans le modèle les noms des personnes consultées ni le jour de leur consultation ainsi que leurs opinions. Il n'existe également aucune preuve de validation des informations par les parties prenantes dans les rapports d'avancement.

Constatation: Le mécanisme de génération de rapports du FCPF ne recueille pas les avis directs des parties prenantes au niveau national.

5.3.4 Intégration transversale de la dimension de genre

Contexte

La Charte du FCPF ne fait aucune référence spécifique à l'égalité hommes-femmes et le cadre de suivi et d'évaluation mentionne uniquement que « lorsque cela est possible, les indicateurs sont différenciés par genre, c'est-à-dire pour les réalisations 3 et 4, ce qui signifie que les informations doivent être recueillies à la fois pour les hommes et pour les femmes. » Le Cadre de suivi et d'évaluation indique également que « *cette différenciation de genre implique que les pays, dans le développement de leurs cadres de suivi et d'évaluation respectifs ainsi que des rapports pendant la mise en œuvre de leurs R-PP, tiennent compte de la nécessité de rendre compte des données ventilées par genre et des effets et impacts différenciés, dans la mesure du possible.* »

Cette évaluation a étudié si le FCPF avait pris en compte d'autres considérations de genre en plus des données ventilées. Les rubriques incluent l'existence d'une analyse de genre et l'inclusion des aspects liés au genre dans les documents et processus techniques et institutionnels du FCPF (en particulier le suivi et l'évaluation du FCPF, les R-PP, les stratégies nationales de la REDD+, les directives du FCPF/de l'ONU-REDD sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation de la REDD, les réseaux et partenariats créés pour l'intégration transversale de la dimension de genre, l'inclusion de la dimension de genre aux niveaux mondial, national et infranational dans le FCPF). Conformément au Rapport initial, l'évaluation a examiné s'il était nécessaire de mettre en œuvre un Plan d'inclusion de la dimension de genre spécifique sous forme de document séparé avec un contenu en adéquation avec les exigences du FCPF. Ces éléments sont conformes à la Note d'orientation de l'ONU-REDD sur la REDD+ sensible aux questions de genre (ONU-REDD 2013).

Analyse et constatations

Aucune donnée factuelle n'indique qu'une analyse de la dimension de genre au niveau du programme a été réalisée dans le FCPF. Les seules considérations relatives à la



dimension de genre incluses dans le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF étaient des indicateurs afin de recueillir des données ventilées par genre dans la mesure du possible.

En termes d'intégration transversale de la dimension de genre au niveau des pays, l'un des objectifs du processus de l'EESS/du CGES est de s'assurer que les gouvernements tiennent compte des aspects liés au genre dans leurs stratégies nationales de REDD+. Toutes les stratégies de REDD+ nationales disponibles formulées avec le soutien du FCPF (Costa Rica, RDC et Ghana) mentionnent la dimension de genre. De la même façon, les modèles de R-PP et d'ER-PIN, le Cadre méthodologique, le Cadre d'évaluation de la préparation et les directives du FCPF/de l'ONU-REDD sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation de la REDD mentionnent la dimension de genre.

Les pages Web des participants des pays REDD du FCPF contiennent des données factuelles sur l'intégration transversale de la dimension de genre au niveau national imputable au FCPF. Parmi les exemples, citons la feuille de route et les plans d'action de l'Ouganda ainsi que la feuille de route du Ghana sur les considérations relatives à l'intégration transversale de la dimension de genre dans le processus de REDD+ du Ghana.

Cependant, une analyse réalisée par l'UICN (2015) sur la parité des genres dans les R-PP existantes révèle qu'« *il existe un langage substantiel pour la plupart des pays sur la répartition équitable des bénéficiaires de la REDD+. Tandis que les termes « femmes » et « genre » sont mentionnés en moyenne 18 et 10 fois respectivement par R-PP, et que les femmes sont reconnues comme des parties prenantes clés par la plupart des pays évalués, les principaux aspects de l'intégration transversale de la dimension de genre sont, pour la plupart, absents, y compris les indicateurs de la dimension de genre, la budgétisation des activités des femmes et la communication de la façon dont les femmes seront responsabilisées par la REDD+ ».*

Il a été demandé aux pays REDD de discuter de la participation des femmes dans les activités soutenues par le FCPF dans leurs rapports d'avancement annuels. Ces informations sont quantitatives (c'est-à-dire qu'elles précisent le nombre d'hommes et de femmes qui ont participé à des activités spécifiques), conformément au Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF.

Aucune donnée factuelle n'indique que pendant la période d'évaluation le FCPF a rejoint et/ou fait avancer des réseaux et des partenariats créés pour l'intégration transversale de la dimension de genre dans le contexte de la REDD+ et de la foresterie. Toutefois, bien que nous nous trouvions au-delà de la période d'évaluation, lors de la 21^e réunion du CP (mai 2016) le FCPF a organisé une session thématique sur l'intégration des dimensions de genre dans le travail du FCPF, modérée par le Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF).

Le CP a également approuvé un représentant des femmes en 2013. Toutefois, l'équipe chargée de l'évaluation a noté un manque de formalité dans le processus ; la décision est mentionnée uniquement dans le rapport de synthèse des co-présidents du PC15 qui s'est tenu du 30 juin au 1^{er} juillet 2013 en Indonésie.

Les commentaires des personnes interrogées étaient cohérents parmi les groupes de parties prenantes. Le FCPF n'a pas réussi à intégrer suffisamment la dimension de genre dans ses activités. En particulier, les personnes interrogées ont fait part de l'exclusion des femmes rurales et autochtones de la participation effective car elles ne



disposent pas des capacités requises pour contribuer aux dialogues. Les constatations des visites sur le terrain vont dans le même sens que ces commentaires.

Constatation: La dimension de genre est largement évoquée dans les documents d'orientation du FCPF, mais peu de données factuelles ont été relevées concernant la participation pleine et efficace des femmes dans les actions au niveau national.

Constatation: L'intégration de la dimension de genre dans le FCPF s'est centrée autour du recueil de données ventilées par sexe (c'est-à-dire le Cadre de suivi et d'évaluation), tandis que d'autres aspects essentiels de l'intégration de la dimension de genre (par exemple, les projets liés à l'intégration de la dimension de genre et l'analyse de la dimension de genre) n'ont que peu ou pas retenu l'attention.

5.3.5 Engagement du secteur privé au niveau des pays

Contexte

La première évaluation recommandait que le FCPF envisage, en étroite coordination avec d'autres mécanismes de financement liés à la REDD, des mesures pour renforcer la participation d'acteurs du secteur privé responsables dans les processus de la REDD+.

Dans ce contexte, l'extrait 2.3 du Cadre de suivi et d'évaluation inclut des niveaux accrus d'investissement du secteur privé afin d'inciter, de tester et de soutenir l'élargissement des activités liées à la réduction des émissions. L'indicateur et l'objectif associés correspondent à l'acquisition de deux nouveaux participants du secteur privé d'ici 2013. En raison du décalage entre l'indicateur global et le résultat au niveau des pays, il est nécessaire de décomposer l'engagement du secteur privé aux niveaux national et mondial. Aux niveaux mondial et national, on s'attendait à ce que l'engagement du secteur privé agisse comme un déclencheur pour optimiser des ressources supplémentaires pour l'investissement et l'intensification des activités liées à la réduction des émissions en rapport avec la REDD+.

Analyse et constatations

Depuis les constatations de la première évaluation (Baastel et NORDECO 2011), l'engagement du secteur privé est resté un défi dans le FCPF et en général lorsqu'il s'agit des investissements liés à la REDD (voir également l'annexe 3 pour les rapports des visites sur le terrain à Madagascar et au Népal, ainsi qu'au Pérou). L'engagement du secteur privé est également mentionné comme un défi dans les rapports annuels 2013 et 2015 du FCPF. Le secteur privé, d'un autre côté, offre un potentiel de coopération et de coordination sur la REDD+. Toutefois, il convient de mieux comprendre le décalage qui existe souvent entre les politiques des entreprises au niveau organisationnel et la réalité sur le terrain étant donné l'hétérogénéité des acteurs du secteur privé.

Les personnes interrogées du secteur privé ont indiqué de manière récurrente qu'elles avaient besoin d'un argument clair pour que le secteur privé puisse identifier son rôle dans la REDD+ et réduire les risques. Divers facteurs, tels que l'incertitude de la politique et les faibles prix du carbone, ont pu affecter les décisions des acteurs privés pour explorer des opportunités d'investissement dans la REDD+. D'un autre côté, certains indices laissaient penser que les entreprises privées s'engageaient davantage dans le développement du PRE. Parmi les exemples, citons l'engagement du secteur privé dans les forums nationaux de la REDD+ qui jouent un rôle clair dans la



formulation du PRE de leur pays dans le cadre du FCPF (notamment au Ghana, en RDC et en Côte d'Ivoire), bien que cela n'ait pas été appliqué dans tous les PRE.

Au Ghana, plusieurs entreprises qui s'approvisionnent en cacao sont impliquées dans des partenariats avec le gouvernement pour la formulation du PRE du Ghana dans le cadre du FCPF. Selon l'ER-PIN du Ghana (2014), Olam est une compagnie de négoce officielle qui achète des fèves de cacao. Olam finance actuellement et est impliquée dans plusieurs projets avec des cultivateurs de cacao, notamment la certification, des écoles de commerce pour cultivateurs et la gestion des données des cultivateurs. Touton est une entreprise de négoce de fèves de cacao qui travaille avec les plus importantes compagnies de négoce officielles du pays. Touton soutient la certification des fermes de cacao pour garantir un approvisionnement durable. Le PRE du Ghana mettrait à profit à la fois les initiatives d'Olam et de Touton.

L'ER-PIN de la Côte d'Ivoire (2015) a présenté son engagement avec le secteur privé à l'aide du Conseil du café et du cacao (CCC). Le CCC est une organisation publique-privée qui promeut le développement durable dans les secteurs du cacao et du café. En outre, il gère la plateforme du cacao, où des acteurs privés peuvent exprimer leurs opinions et leurs objectifs. Cette plateforme réunit plusieurs exportateurs et transformateurs, tels que OLAM, MONDELEZ, CARGILL, CEMOI, MARS, ADM, ZAMACOM et NESTLÉ. Dans le cadre de l'ER-PIN de la Côte d'Ivoire (2015), les accords sur la production zéro déforestation quantifiable seront négociés avec ces opérateurs dans le cadre du projet de réduction des émissions.

De nombreuses sociétés de capitaux qui s'engagent à promouvoir des chaînes d'approvisionnement zéro déforestation ont le potentiel pour s'associer à la REDD+. Comme il est noté dans le FCPF (2015) et confirmé dans un récent rapport sur les chaînes d'approvisionnement (CDP 2015), il existe un fossé entre les engagements et les actions sur le terrain. De grandes sociétés de capitaux qui agissent dans le monde entier continuent d'assumer leurs responsabilités afin de concrétiser les engagements visant à stopper la déforestation d'ici 2030.

Bien que l'équipe de gestion du FCPF (FMT) ait déterminé que le Fonds carbone devait disposer de deux tranches pour faciliter l'intérêt du secteur privé, son seuil d'entrée était élevé à 5 millions USD. Selon certaines personnes interrogées du secteur privé, cela constituait une barrière à l'entrée pour les petits acteurs. Le fait de disposer un grand nombre d'acteurs privés qui participent au Fonds carbone avec de plus faibles contributions peut avoir accru la participation et la voix du secteur privé.

Constatation: Les processus des PRE offrent la possibilité au secteur privé de s'engager à plusieurs niveaux. Toutefois, il est demandé de présenter des études de cas mieux élaborées qui susciteraient l'intérêt des acteurs du secteur privé et offriraient des opportunités pour réduire les risques.

Constatation: Le seuil d'entrée dans le Fonds carbone (5 millions USD) était considéré par les petits acteurs du secteur privé comme une barrière à l'engagement dans le Fonds carbone.



5.4 Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts déployés pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les arrangements institutionnels et les dialogues nationaux ?

Contexte

Pour pouvoir soutenir les acteurs multisectoriels dans les dispositifs institutionnels et les dialogues nationaux, la REDD+ doit être mise en place au sein du gouvernement afin de pouvoir atteindre d'autres ministères sectoriels et ancrer le programme de la REDD+ dans les plans et politiques de ces secteurs, notamment l'agriculture, l'énergie et les transports. Il est important de reconnaître que seul le gouvernement d'un pays REDD peut prendre la décision ou engager des efforts pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les dispositifs institutionnels ; ce n'est pas quelque chose qui peut être attribuable au FCPF. Par conséquent, les réponses doivent être considérées dans le contexte de la souveraineté nationale, en reconnaissant les limites du FCPF.

La question d'évaluation regroupe deux questions dans les TdR. Tout d'abord, les dispositifs institutionnels nationaux garantissent-ils l'efficacité de la coordination au niveau national et, dans le cas contraire, comment peuvent-ils être améliorés ? L'analyse réalisée examine donc si la mise en place de la préparation REDD nationale à travers des dispositifs de gestion nationale de la préparation stimulera les efforts pour atteindre d'autres secteurs.

Ensuite, comment sont impliqués les acteurs en dehors du secteur de la foresterie/l'environnement (par exemple, le secteur privé, les ministères de la planification, l'agriculture et les finances) dans les dispositifs institutionnels ? Les critères de jugement pour évaluer cette question ont testé si des mécanismes permettant d'impliquer des acteurs multisectoriels sont efficaces et impliquent réellement des acteurs multisectoriels. Pour définir l'efficacité, il convient de se demander si les mécanismes sont mis en place et respectés et si les stratégies REDD+ nationales reflètent différents intérêts et concernent des facteurs de déforestation multisectoriels.

Pour mieux cerner les critères de jugement ci-dessus, l'analyse utilise l'orientation des dispositifs de gestion nationale de la préparation 1a du modèle R-PP, qui demande aux pays REDD dans le FCPF de décrire leurs dispositifs de gestion nationale de la préparation. Cela inclut la conception et les méthodes de fonctionnement, les rôles et responsabilités à différents niveaux de gestion, ainsi que la hiérarchie relative entre les institutions à travers les différents secteurs.

Enfin, il existe de nombreux projets, programmes et processus qui peuvent soutenir les efforts pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les dispositifs institutionnels des pays, en particulier pour la REDD+. L'association de différents facteurs externes potentiels, tels que les dimensions politiques des institutions gouvernementales, a posé des problèmes pour cette évaluation concernant la distinction entre l'attribution du FCPF et la contribution des résultats.

Réponse

Après avoir noté que seul le gouvernement d'un pays REDD peut prendre la décision d'institutionnaliser la REDD+, l'équipe chargée de l'évaluation a découvert que le FCPF soutenait, dans une certaine mesure, les pays REDD dans la mise en place de la REDD+ au niveau national et définissait une base pour les dispositifs relatifs au dialogue intersectoriel avec plusieurs parties prenantes. Néanmoins, cela a révélé une



faiblesse: il s'agissait en grande partie d'un processus éphémère ou transitoire dans de nombreux pays REDD.

Le FCPF a fourni un soutien financier et des outils pour appuyer les efforts en vue d'impliquer des acteurs multi-sectoriels dans les dispositifs institutionnels et les dialogues nationaux. Les modèles R-PP et ER-PIN étaient bien conçus pour étayer l'institutionnalisation de la REDD+ dans les dispositifs de gestion nationale de la préparation et fournir des orientations sur ce qui est attendu dans la coordination intersectorielle. Un soutien financier a été utilisé pour mettre en place des bureaux nationaux REDD+ chargés d'atteindre les acteurs multisectoriels. Les pays REDD ont répondu en définissant ou en identifiant des dispositifs qui indiquaient que des dispositifs multisectoriels étaient en place, puis en les renseignant. Cependant, il existait des différences dans le portefeuille concernant la mise en œuvre et le degré d'utilisation de ces dispositifs institutionnels par les pays REDD pour impliquer des acteurs multisectoriels. En général, ces dispositifs institutionnels sont liés d'un point de vue politique et sont vulnérables aux processus politiques, tels que les élections.

Certains pays REDD ont noté les dispositifs dans leurs documents, mais ont rencontré des difficultés à organiser des réunions régulières et à garantir la participation active de différents secteurs. Certains pays REDD étaient ouverts, ont fait des efforts pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les dialogues et ont mis en ligne des notes de réunion régulières, mais ce dernier point ne peut pas être attribué au FCPF. Finalement, il reviendra aux pays REDD de s'assurer que le processus est utilisé dans la pratique.

Analyse et constatations: mise en place de la préparation REDD

Les visites sur le terrain et les entretiens ont confirmé que la mise en place de la REDD+ au niveau national dans les pays REDD procurait de nombreux avantages. Parmi ces avantages, citons une meilleure coordination entre les projets REDD+ (Madagascar), la création d'un organisme destiné à lutter spécifiquement contre la déforestation (Ghana), la création d'une appropriation nationale du processus REDD+ (RDC, Laos), et la reconnaissance REDD+ d'une visibilité formelle et plus élevée (Madagascar, Népal).

Le modèle R-PP et l'orientation (version 6 2012) ont été conçus de manière à impliquer des acteurs multisectoriels. Le modèle indique: « La création de dispositifs de gestion nationale de la préparation a pour objectif de gérer et coordonner les activités de préparation de REDD+ tout en plaçant la REDD+ au cœur de stratégies plus vastes telles que les stratégies nationales à faibles émissions de carbone et les plans de développement nationaux ».

Dans les Indications introductives du modèle R-PP, la case 1 précise qu'un enseignement majeur des premières R-PP du FCPF et du programme ONU-REDD est le: « Développement d'une certaine forme de groupe de travail REDD+ intersectoriel: La composition du groupe de travail et les processus de gestion nationaux REDD+ doivent être intersectoriels et engager des parties prenantes et secteurs pertinents. L'expérience du FCPF avec sa R-PP et l'expérience de l'ONU-REDD en matière de développement de programmes nationaux indique clairement que la préparation de la REDD+ nécessite une coordination intersectorielle avec plusieurs agences gouvernementales ».

Dans le cadre du processus de formulation et de mise en œuvre de la préparation, les participants des pays REDD devaient définir l'institution nationale qui serait



responsable de la direction et la coordination du processus REDD+ national. Suite à une analyse de toutes les R-PP et ER-PIN, l'institutionnalisation de la REDD+ dans les ministères au niveau national a été étayée dans une grande partie de son portefeuille.

Constatation: La R-PP étaye efficacement l'institutionnalisation de la REDD+ dans les dispositifs de gestion nationale de la préparation. Elle a également fourni des instructions quant à la manière d'inclure des acteurs multisectoriels dans les dispositifs institutionnels.

Le degré d'efficacité de gestion de la coordination de la REDD+ par les institutions nationales au niveau national dépendait d'un certain nombre de facteurs, qui étaient souvent externes au FCPF. Par exemple, le Laos disposait d'une équipe de travail REDD+ active qui se chargeait efficacement des prises de décision et impliquait des acteurs multisectoriels jusqu'à ce que la restructuration institutionnelle en 2012–2013 retarde considérablement la mise en œuvre de son programme de travail relatif à la préparation. L'Indonésie a rencontré des retards en terme d'avancement en raison d'une restructuration institutionnelle qui a vu la fusion du Ministère de l'environnement et du Ministère des forêts. L'ancienne agence nationale indonésienne de la REDD+, sous le cabinet du Président, est également devenue un Comité directeur national.

Le FCPF a apporté un soutien financier aux institutions nationales REDD+. Les pays REDD ont présenté le soutien dans leurs Rapports d'avancement annuels nationaux. Parmi les exemples, citons le soutien financier au bureau de la Coordination nationale de la REDD+ à Madagascar, le Secrétariat national de la REDD+ au Ghana et le recrutement du secrétariat de la REDD+ en Éthiopie.

Le comportement de recherche de rentes par des institutions nationales a également été noté pendant les entretiens lors de l'évaluation, les institutions nationales se battant pour monopoliser le processus de préparation REDD et le financement associé. Ces actions ont entraîné une réduction de la collaboration intersectorielle entre les ministères et les acteurs. Certaines parties prenantes de gouvernements de pays REDD ont eu le sentiment que le FCPF pourrait améliorer les performances de la coordination intersectorielle en cas de réalisation d'une orientation commune au-delà des modèles de R-PP et d'ER-PIN et de sa discussion lors des réunions du CP/de l'AP.

D'un autre côté, certaines institutions très efficaces ont coopéré et coordonné leurs processus nationaux REDD+, bien que ceux-ci ne puissent pas être attribués au FCPF. Dans le cadre du partenariat REDD+ Norvège-Guyane, le Comité directeur composé de plusieurs parties prenantes en Guyane s'est réuni tous les mois et a publié ses compte-rendus en ligne.¹⁷ La qualité des compte-rendus témoigne d'un leadership et d'une coordination de qualité avec des acteurs multisectoriels sur le processus national REDD+. Le Comité exécutif REDD+ du Costa Rica s'est également réuni tous les mois et a mis en ligne ses documents relatifs aux consultations, à la formulation de la R-PP, à la législation, etc.¹⁸ Ses dispositifs incluaient des acteurs d'autres secteurs, tels que l'agriculture et les banques.

¹⁷ <http://www.lcds.gov.gy/mssc>

¹⁸ <http://reddcr.go.cr/es/centro-de-documentacion>



Constatation: Les institutions nationales ont favorisé la coordination au niveau national, mais leur efficacité a été très variable. Certains résultats peuvent être attribués au FCPF, qui a fourni un soutien financier aux institutions nationales de la REDD+.

Constatation: Jouer un rôle de premier plan dans les dialogues et processus intersectoriels est une tactique politique. Les institutions nationales qui dirigent les processus REDD+ sont vulnérables aux séquences des élections (par exemple, la restructuration institutionnelle et la restructuration organisationnelle).

Analyse et constatations: impliquer des acteurs multisectoriels

Une analyse de toutes les R-PP et ER-PIN a permis d'établir que les plateformes d'engagement des parties prenantes et les mécanismes d'implication d'acteurs multisectoriels étaient étayés pour tous les participants des pays REDD. Chaque pays avait différents rôles et processus pour inclure les secteurs non forestiers/environnementaux dans le dialogue et l'action sociale. Une analyse des derniers rapports d'avancement annuels des pays REDD indique que 42 des 45 pays REDD actifs dans le portefeuille du FCPF ont signalé des plateformes d'engagement des parties prenantes (voir les documents des participants des pays REDD du FCPF dans les Références). Parmi ces 42 pays, 22 affirment que leurs plateformes de parties prenantes avaient organisé des réunions. Au total, 19 pays REDD du portefeuille ont signalé des plateformes d'engagement des parties prenantes qui se sont réunies au moins une fois par an.

Les visites sur le terrain ont validé les informations présentées dans les R-PP et ER-PIN sur l'implication multisectorielle dans les dialogues et dispositifs institutionnels. Les visites sur le terrain ont révélé qu'en pratique, les plateformes multisectorielles et les groupes de travail étaient parfois temporaires et pas suffisamment formels (par exemple, décret). Cela devrait être mis en balance par le fait que l'engagement multisectoriel s'écarte des processus d'engagement classiques dans la plupart des pays.

Les visites sur le terrain ont permis d'établir que le processus de préparation de l'ER-PIN a fourni une occasion supplémentaire pour de nombreux pays REDD d'atteindre et de créer un dialogue intersectoriel à plusieurs parties prenantes, et des exemples attestent d'un certain degré de réussite.

La visite sur le terrain au Ghana a révélé que le pays s'était constamment amélioré au fur et à mesure qu'il progressait dans la mise en œuvre de la préparation et dans la formulation de son ER-PIN. Le PRE du Ghana a été formulé en étroite coopération avec de nouveaux acteurs qui avaient été quelque peu négligés dans la formulation de sa R-PP, tels que le Comité du cacao au Ghana (Ministère des finances). Le processus de formulation de l'ER-PIN à Madagascar s'est également engagé avec des agences gouvernementales clés qui ne faisaient pas partie du processus de la R-PP. Le processus ER-PIN de Madagascar incluait le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Élevage et le Ministère des collectivités locales dans ses discussions.

La visite sur le terrain effectuée au Pérou a établi une multitude de mécanismes intersectoriels avec plusieurs parties prenantes pour la REDD+ et la biodiversité dans le pays. Cependant, aucune des plateformes d'OSC n'a été reconnue par le gouvernement comme partenaire de dialogue formel, y compris la table ronde nationale de la REDD. Le Mexique disposait également de plusieurs mécanismes pour la coordination intersectorielle, mais les personnes interrogées ont attribué l'existence de ces plateformes à d'autres sources et projets de financement, non au FCPF. En outre,



la participation intersectorielle était perçue comme absente de ces mécanismes. Des parties prenantes népalaises ont reconnu la nécessité de réaliser une coordination multisectorielle au sein de son processus REDD+. Leur mécanisme de coordination multisectorielle de haut niveau, l'organe suprême, ne s'est pas réuni régulièrement (deux fois seulement). Cependant, le groupe de travail de la REDD, qui disposait de représentants d'autres ministères pertinents et est subordonné à l'organe suprême, s'est réuni 18 fois (Rapport d'avancement annuel du Népal 2015).

Constatation: La mesure et les approches de l'implication des acteurs multisectoriels dans les dialogues et dispositifs institutionnels pour REDD+ varient selon les pays et sur l'ensemble du portefeuille.

Constatation: La formalité et les rapports sur les dispositifs intersectoriels se sont avérés variables lors des visites sur le terrain.

5.5 Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a-t-il favorisé le partage des connaissances parmi les parties prenantes aux niveaux régional, national et mondial ?

Contexte

La Charte précise que l'un des quatre objectifs du FCPF est de diffuser largement les connaissances acquises dans le développement et la mise en œuvre du Fonds.

Cet objectif est intégré dans le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF ; l'une des quatre réalisations attendues est l'utilisation par des intervenants internationaux de la REDD des connaissances acquises par le biais du FCPF. Cela a été mesuré par des exemples d'utilisation de produits de connaissance du FCPF ou des références à ces produits.¹⁹

Conformément au Cadre de suivi et d'évaluation, la réalisation est obtenue par l'exécution de quatre extrants: (i) la mise en œuvre d'une stratégie de communications et de partage des connaissances, (ii) un apprentissage actif Sud-Sud, et (iii) une forte visibilité du FCPF et de la REDD+. Les indicateurs de réussite se concentrent sur l'augmentation, par exemple, du nombre de personnes touchées, des produits diffusés et de l'image du FCPF dans les médias.

Dans ce contexte, l'une des priorités de l'évaluation était d'examiner les avis des Points focaux des pays REDD sur le FCPF en tant que plateforme mondiale pour le partage des connaissances, étant donné qu'ils sont le principal groupe cible pour le renforcement des capacités dans le FCPF.

Réponse

Au niveau global, le FCPF a favorisé le partage des connaissances entre parties prenantes à travers son site Web, les réseaux sociaux et des événements mondiaux pendant et entre les réunions de son CP. Le FCPF a également continué à proposer plusieurs fois chaque année des apprentissages actifs Sud-Sud régionaux et mondiaux

¹⁹ Dans la présente section, certains instruments du FCPF (tels que le Cadre d'évaluation de la préparation) sont considérés comme des produits de connaissance, conformément à l'approche utilisée pour formuler les rapports du FCPF en termes de partage des connaissances. La section 5.2 comprend une discussion séparée sur la façon dont les différents instruments développés par le FCPF ont été utiles aux pays REDD ainsi que leur degré d'utilité lors de leur préparation à la prise en charge de la REDD+.



en collaboration avec d'autres institutions qui travaillent sur REDD+. Dans ce contexte, la grande majorité des Points focaux des pays REDD considèrent le FCPF comme une plateforme utile pour le partage des connaissances, tandis que tous les pays REDD ont un rapport différent avec le FCPF en tant que plateforme de partage des connaissances. De la même façon, le FCPF a moins ciblé certains groupes de parties prenantes que d'autres, notamment le secteur privé, les PA et les OSC, avec ses activités de partage des connaissances, en particulier au niveau national. De plus, le manque de stratégie formelle pour la gestion des connaissances et les communications sans définition claire des termes et la non collecte systématique de données et de rapports signifient que les progrès relatifs à la stratégie du cadre sur le partage des connaissances et les communications n'ont pas pu être pleinement évalués.

Analyse et constatations

Le questionnaire en ligne montre que les Points focaux des pays REDD considèrent le FCPF comme une plateforme utile pour le partage des connaissances, en particulier car il permet de partager des informations, des idées et des enseignements tirés avec des collègues et d'autres pays. 41 personnes interrogées (87 %) considèrent que l'échange de connaissances et les expériences avec d'autres pays du FCPF ont facilité la résolution de problèmes liés à la REDD.²⁰ En fait, le partage des connaissances est mentionné comme un avantage majeur du FCPF. Il est très bien placé dans le classement des opinions générales sur le FCPF (Question 1), tout comme les attentes satisfaites (Question 2) et les bienfaits reconnus (Question 4).²¹ Quatre personnes interrogées ont rencontré des problèmes avec les activités de partage des connaissances du FCPF. Leurs commentaires reflètent la frustration générale en raison de la complexité des aspects techniques au sein du processus de préparation de la REDD. Deux personnes interrogées n'ont pas répondu à la question.

Les visites sur le terrain indiquent que les pays REDD ont un rapport différent avec le FCPF en tant que plateforme de partage des connaissances. Par exemple, les parties prenantes ghanéennes considèrent que leur pays a fourni plus de connaissances aux autres pays qu'elle n'en a reçues d'eux. Madagascar, d'un autre côté, n'a pas eu accès aux événements internationaux de partage des connaissances en raison de la crise politique qui a marqué le pays pendant plusieurs années. Au Népal, les parties prenantes étaient désireuses d'apprendre d'autres pays mais elles souhaitaient que le FCPF recommandent de manière proactive des cas dont elles pourraient tirer des enseignements. Le personnel du gouvernement péruvien espérait également que le personnel du FCPF suggérerait activement des sources d'information pertinentes et faciliterait les contacts clés pour que le pays construise un réseau de pairs afin de partager des connaissances et des expériences. Au Mexique, le FCPF était considéré comme une source mondiale d'informations et un prestataire de formation mondial moins important comparé au renforcement des capacités fourni par d'autres agences qui travaillent sur la REDD+ dans le pays.

²⁰ Question 8 du questionnaire en ligne : « L'orientation suivante du FCPF a-t-elle plutôt facilité ou compliqué la résolution des problèmes liés à la REDD+ dans votre pays ? »

²¹ 1. « Opinion globale du FCPF. Votre opinion générale du FCPF est-elle positive, neutre ou négative ? Commentez votre réponse ».

2. « Attentes du FCPF. Vos attentes, concernant le FCPF, ont-elles été satisfaites, partiellement satisfaites ou non satisfaites ? Commentez votre réponse ».

4. « Avantages du FCPF. Décrivez la portée des avantages perçus en raison de la participation au FCPF : De nombreux avantages/quelques avantages/aucun avantage ? Commentez votre réponse ».



Constatation: Les Points focaux des pays REDD ont perçu le FCPF comme une plateforme utile pour le partage des connaissances en matière de REDD+.

Le Rapport annuel 2015 constate que le FCPF est sur la bonne voie pour atteindre les résultats prévus: « Les connaissances acquises par l'intermédiaire du FCPF devraient être utilisées par des intervenants internationaux de la REDD à l'aide d'exemples d'utilisation de produits de la connaissance du FCPF/ou de référence à ceux-ci » (voyant vert). Les Rapports de 2014 et 2015 indiquent que le Cadre d'évaluation de la préparation du FCPF a été le produit de connaissance du FCPF le plus utilisé car il a aidé des pays REDD à planifier leurs activités de préparation dans un cadre structuré. Parmi les autres exemples du Rapport annuel 2015 du FCPF, citons l'étude sur les premiers enseignements de la REDD+ juridictionnelle et les programmes de développement à faibles taux d'émissions publiés conjointement par The Nature Conservancy et le FCPF ; voir Fishbein et Lee (2015). Les présentations de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) qui ont fourni une mise à jour sur l'avancement du FCPF dans les réunions du PC depuis le lancement du Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF (juin 2013) ne mentionnent pas d'autres exemples de la façon dont divers intervenants de la REDD ont utilisé les produits de la connaissance du FCPF.

Plusieurs spécialistes des questions sociales (en général, des experts de l'inclusion sociale dans la REDD+ de gouvernements nationaux, des Observateurs du FCPF, le personnel de la Banque mondiale ou d'autres partenaires) ont critiqué le FCPF pour son incapacité à communiquer efficacement les sujets sur la REDD+ au grand public et affecté des groupes de parties prenantes. Ils s'attendaient à ce que le FCPF fasse au moins des efforts pour présenter les documents traduits dans un langage simple facilement compréhensible. Un grand nombre d'entre eux a également souligné le fait que cela semblait être un problème commun dans toutes les initiatives internationales de la REDD+.

Seules quelques données factuelles ont permis de démontrer la manière dont le FCPF a mesuré l'apprentissage à partir de ses activités de partage des connaissances ou la valeur ajoutée pour les participants du FCPF en tant que plateforme. Par exemple, comparativement peu de rapports d'ateliers incluaient des données sur l'avis des participants. Il convient de noter que les rapports finaux des ateliers d'inclusion sociale suivaient un format standard, qui comprenait une évaluation de l'atelier à la fin du document.

Constatation: Il existait des exemples d'utilisation de produits de la connaissance du FCPF, mais il n'était pas possible de générer systématiquement des rapports sur l'avis des parties prenantes concernant les produits de la connaissance du FCPF.

Lors de la 15^e réunion du CP en 2013, le FCPF a présenté un projet de stratégie-cadre pour la gestion des connaissances et les communications (FCPF 2013d). Depuis cette réunion, le Fonds n'a pas publié la version finale de la Stratégie. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a informé l'équipe chargée de l'évaluation que le FCPF préférerait conserver une grande souplesse au sein de l'équipe chargée des communications et des connaissances de la FMT afin de pouvoir s'adapter plus rapidement aux nouveaux besoins du portefeuille en constante évolution. Les activités spécifiques ont été définies dans un budget annuel et un plan de travail trimestriel. Ce budget et ce plan de travail sont des documents de travail internes et ils ne sont pas accessibles au public.



En 2012, le FCPF et l'ONU-REDD ont réalisé une évaluation conjointe des besoins pour le renforcement des capacités sur la REDD+ afin d'identifier les besoins spécifiques des Points focaux des pays REDD à cet égard (Kojwang et Ulloa 2012). De plus, le Rapport annuel 2015 du FCPF indique que le Fonds s'est orienté vers des activités de renforcement des capacités de plus en plus personnalisées pour la préparation REDD et le développement du PRE. Par conséquent, une moindre importance a été accordée aux échanges Sud-Sud mondiaux. Cependant, seules des données factuelles limitées sur les changements spécifiques de l'approche, la méthodologie et la mise en œuvre des activités de soutien étaient disponibles pour l'évaluation.

Les rapports annuels du FCPF étaient une ressource essentielle pour le suivi des parties prenantes du Fonds et leur compréhension des réalisations et défis du FCPF. Il a été demandé aux pays REDD désireux de formuler des commentaires sur le rapport mondial de soumettre des informations sur les produits de la connaissance de la REDD+ qu'ils ont développés et publiés avec le soutien du FCPF. Il leur a également été demandé d'indiquer le nombre de personnes touchées par ces produits de la connaissance (le cas échéant). Toutefois, après avoir constaté que ces informations n'étaient pas abordées dans les rapports annuels du FCPF, l'équipe chargée de l'évaluation a compris que les détails n'étaient pas systématiquement traités par le FCPF.

Des entretiens avec le personnel de la Banque mondiale ont confirmé qu'au moins, à certains égards, les rapports d'avancement annuels soumis par les pays REDD n'offraient qu'une faible valeur ajoutée pour le suivi du portefeuille du FCPF. Selon les personnes interrogées, les discussions en face à face et les journées consacrées à la connaissance lors des réunions plus formelles seraient beaucoup plus utiles pour l'échange d'informations et la création de réseaux. Elles estimaient également que les indicateurs sur le partage des connaissances dans le cadre de suivi et d'évaluation devaient être renforcés. Le personnel de la Banque mondiale interrogé a également mentionné que les indicateurs liés au partage des connaissances et aux communications devaient être revus et renforcés pour être utiles au suivi et à l'évaluation.

Constatation: Bien que le Projet de stratégie-cadre du FCPF pour la Gestion des connaissances et les Communications soit mis en œuvre, il repose sur des documents de travail internes plutôt que sur un document stratégique formel et complet.

Constatation: Le Cadre de suivi et d'évaluation ne fournit pas d'outil utile pour surveiller et évaluer le succès des activités de communications et de partage des connaissances du FCPF.

L'apprentissage Sud-Sud a eu lieu lors des différents ateliers régionaux et internationaux du FCPF sur le partage des connaissances sur la REDD+. Pendant la période d'évaluation, le FCPF a organisé six manifestations régionales/internationales axées sur des sujets techniques. Parmi les sujets abordés, citons les niveaux de référence nationaux pour la REDD+ (FCPF/Winrock, Washington DC 2011), le rôle des communautés locales dans le SRV de la REDD+ (Mexique 2011), les enseignements tirés pour la REDD+ sur les Paiements pour Services Ecosystémiques (PSE) (Durban 2011), les NERF/NRF (Washington DC 2013), les coûts totaux des activités liées à la REDD+ (RDC 2013) et le rapport entre les projets locaux REDD+ et les stratégies nationales REDD+ (Éthiopie 2013). En ce qui concerne la recommandation de la précédente évaluation visant à encourager l'apprentissage autour du processus de



l'EESS, le FCPF a organisé cinq ateliers régionaux sur l'inclusion sociale pendant la période d'évaluation.²² Dans chaque atelier ont été abordés les mécanismes de consultation, de participation et de règlement des plaintes, ainsi que les processus de l'EESS/du CGES.

En outre, le FCPF et l'ONU-REDD ont organisé conjointement des Journées d'échange de connaissances du programme en 2013 (Suisse), 2014 (Tanzanie) et 2015 (Costa Rica), ainsi que des manifestations sur le dialogue mondial avec des PA en 2012, notamment une réunion mondiale (Qatar) et trois réunions régionales (Afrique, Asie et ALC).

Les rapports annuels du FCPF indiquent que le FCPF a organisé plusieurs activités d'apprentissage Sud-Sud par an au moins depuis 2010. Toutefois, les rapports des ateliers n'ont pas fourni la preuve que le FCPF mesurait l'apprentissage à partir de ses sessions de renforcement des capacités. Quelques rapports d'atelier sur l'inclusion sociale comportent une section sur la satisfaction des participants, mais pas sur l'apprentissage lui-même.

Des personnes interrogées parmi tous les groupes de parties prenantes ont reconnu que le FCPF avait également mis en place un important réseau de collaborateurs regroupant des gouvernements, des peuples autochtones tributaires des forêts, d'autres habitants des forêts, des ONG et d'autres OSC, des Partenaires de prestation, des organisations internationales et des entités du secteur privé, entre autres.

Constatation: Le FCPF a continué à donner l'opportunité chaque année aux pays REDD de participer activement à l'apprentissage Sud-Sud en collaboration avec d'autres institutions qui travaillent sur REDD+.

Constatation: Seules quelques preuves ont permis de démontrer la manière dont le FCPF a mesuré l'apprentissage à partir de ses activités de partage des connaissances.

La principale source d'informations sur les indicateurs liés à la visibilité du FCPF et de la REDD+ (notamment le nombre de personnes touchées, les produits diffusés et l'image du FCPF dans les médias) était les présentations de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) lors des réunions du CP. Les diapositives ont fourni ce type d'exemples, notamment le nombre de produits de la connaissance diffusés, les améliorations apportées au site Web du FCPF et le nombre de visites de la page d'accueil et Facebook. Toutefois, outre le nombre d'abonnés sur Facebook, les données recueillies pour alimenter l'indicateur n'étaient pas systématiquement traitées et elles ne figuraient pas dans les présentations ou les rapports annuels.

Les personnes interrogées lors des entretiens ont fourni des avis divergents sur l'utilité du FCPF en tant que plateforme de partage des connaissances. Sept contributeurs au Fonds ont mentionné que le FCPF constituait une excellente opportunité d'en savoir davantage sur les développements actuels de la REDD+ et qu'ils considéraient les réunions du Comité des participants du FCPF comme un lieu de gain et de partage des connaissances. Les personnes interrogées de gouvernements de pays REDD, la Banque mondiale, les PA et OSC reconnaissent que le FCPF est une source d'information utile et que le site Web est bien organisé. Parallèlement, elles admettent que le site vise les personnes spécialisées qui possèdent une compréhension avancée de la REDD+. De la même façon, d'autres parties prenantes des mêmes catégories

²² Les ateliers ont eu lieu en République du Congo (2014), au Guatemala (2014), en Colombie (2013), en Thaïlande (2013) et au Kenya (2012).



indiquent qu'il est souvent difficile de trouver des informations sur le site Web du FCPF. L'équipe chargée de l'évaluation note également l'absence de plan de site, rendant difficile le repérage des pages secondaires qui contiennent des informations essentielles.

Dans le cadre de l'accessibilité aux informations, l'évaluation du FCPF sur la lutte contre la corruption réalisée par Transparency International en 2013 conclut que le FCPF a pris des engagements et apporté des améliorations en termes de transparence²³ dans plusieurs domaines, à savoir la disponibilité et la ponctualité des documents. Transparency International conclut également que le FCPF a mis en place des orientations qui répertorient clairement les informations à diffuser, ainsi que les parties responsables et les programmes. Cette pratique garantit la publication régulière des informations sur ses fonctions exécutives et ses activités. Le côté négatif est le fait que le rapport propose que le FCPF divulgue des informations sur les règles relatives à la lutte contre la corruption et les mesures de sauvegarde des acteurs en aval, tels que les Partenaires de prestation et les participants des pays REDD+ et les rendent accessibles sur son site Web. Le rapport mentionne également le manque de diffusion sur le Web de réunions ainsi qu'une section dédiée et active pour les Observateurs sur le site Web du FCPF afin qu'ils communiquent les dernières informations sur les Observateurs, leurs rôles et leur apport au Fonds. Enfin, Transparency International conclut que malgré des avancées importantes, on ne peut pas dire que le FCPF ait mis en place une approche globale pour prévenir la corruption pour tous les acteurs relevant de sa compétence en absence de politique de tolérance zéro de la corruption au niveau du Fonds. Toutefois, l'équipe chargée de l'évaluation reconnaît que la Banque mondiale, en tant qu'administrateur fiduciaire du FCPF, ne possède pas d'approche globale pour prévenir la corruption dans le cadre de l'organisation globale.

L'équipe chargée de l'évaluation note qu'il n'existe que peu de documents en ligne disponibles ciblant des publics spécifiques avec des messages différenciés. Par exemple, le FCPF n'a fourni aucune orientation sur la façon d'atteindre le secteur privé et de s'engager avec lui sur la REDD+ au niveau national. La place accordée aux PA et OSC ou au programme de renforcement des capacités spécifiquement n'était également pas claire en général. Il n'existait également aucun document facilement compréhensible sur le FCPF destiné aux acteurs nationaux et infranationaux que les gouvernements pourraient adopter en fonction des circonstances de leur pays. Les parties prenantes ayant une connaissance limitée de la REDD+, quel que soit leur niveau d'éducation, n'avaient accès qu'à un choix limité de produits de la connaissance et de supports de communication du FCPF.

L'absence de traduction sur le site Web du FCPF (par exemple, certains documents clés et des produits de la connaissance non traduits en français et en espagnol) a également été notée. Ce problème a déjà été soulevé lors de la première évaluation. Les rapports annuels du FCPF en faisaient partie. La traduction de certains documents clés était disponible, notamment le Cadre méthodologique du Fonds carbone. Un certain nombre de documents ont été systématiquement traduits et téléchargés sur le site Web du FCPF (sur les pages Web des réunions), y compris l'ordre du jour des

²³ Transparency International définit la transparence comme suit : « *La transparence consiste à fournir des informations sur des règles, des plans, des processus et des actions. Elle permet de répondre aux questions suivantes : pourquoi, comment, quoi et dans quelle mesure. La transparence garantit que les fonctionnaires, agents de l'État, responsables, membres de conseils d'administration et hommes d'affaires agissent au grand jour, de façon compréhensible, et rendent compte de leurs activités. Elle signifie également que le grand public peut leur demander de rendre des comptes. Il s'agit du moyen le plus sûr de lutter contre la corruption et de contribuer à renforcer la confiance dans les personnes et les institutions dont dépend notre avenir.* »



réunions, les rapports de synthèse des co-présidents, les demandes de financement supplémentaire des pays REDD, les résolutions et les documents relatifs aux CARE. Des services d'interprétation sont systématiquement fournis lors des réunions.

Les personnes interrogées lors des visites sur le terrain, en particulier au Pérou et au Népal, indiquent généralement que les parties prenantes aux niveaux national et infranational nécessitent davantage de renforcement des capacités sur la REDD+ en général. Toutefois, les efforts doivent être coordonnés avec d'autres initiatives REDD+.

Constatation: Les points de vue et expériences des parties prenantes concernant l'utilité du site Web du FCPF et les documents qu'il contient divergeaient, mais les avis n'étaient pas liés spécifiquement à un groupe de parties prenantes.

Constatation: Le FCPF a augmenté sa visibilité et la disponibilité des documents sur son site Web et sur les réseaux sociaux pendant la période d'évaluation. Cependant, il n'existait que peu de documents personnalisés selon les différents publics, notamment des traductions.

Constatation: Les peuples autochtones et les organisations de la société civile avaient peu de visibilité sur le site Web du FCPF.

5.6 Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a répondu aux recommandations des premières évaluations ?

Contexte

Le premier rapport d'évaluation a fait 22 recommandations pour guider le futur développement du FCPF en juin 2011 (Baastel et NORDECO 2011). Cette section donne un aperçu du niveau d'intégration de ces recommandations par le FCPF. Les 22 recommandations de la première évaluation étaient dans une large mesure orientées vers les entités de gouvernance globale du FCPF, principalement le CP et l'équipe de gestion du FCPF (FMT). Cependant, certaines recommandations ponctuelles sont destinées aux pays participants.

Un examen de suivi a été réalisé par le GEI du Groupe de la Banque mondiale en 2012 ; voir GEI (2012). Le GEI a analysé l'indépendance et la qualité de la première évaluation et fourni une seconde opinion sur l'efficacité du FCPF à partir de la première évaluation. Il a également évalué les performances de la Banque mondiale en tant que partenaire du programme du FCPF. Le GEI a analysé les recommandations de la première évaluation et la réponse de la direction de la Banque mondiale pour chacune de ces recommandations. De plus, l'analyse du GEI a présenté sa propre estimation concernant l'adoption des recommandations.

Cette analyse répertorie systématiquement les 22 recommandations de la première évaluation et inclut sous forme de références une synthèse de la réponse de la direction de la Banque mondiale (FMT 2011) ainsi que l'estimation du GEI (GEI 2012) dans une matrice. De plus, l'analyse examine d'une part les résolutions pertinentes adoptées lors des réunions du CP qui ont entraîné des changements et d'autre part les notes de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) qui ont fourni des orientations relatives aux recommandations de la première évaluation. Par conséquent, elle constitue une estimation de la mesure dans laquelle le FCPF a répondu aux recommandations de la première évaluation.



Indufor ...forest intelligence

Réponse

Une réponse à la précédente évaluation a été fournie de plusieurs façons: par la direction de la Banque mondiale, les décisions du CP/de l'AP, les notes de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et les actions des pays REDD.

L'évaluation a déterminé que le FCPF avait entièrement ou partiellement réalisé la plupart des recommandations de la première évaluation. L'équipe chargée de l'évaluation a découvert que les recommandations de la première évaluation qui avaient été acceptées mais non mises en œuvre représentaient également des faiblesses majeures dans cette évaluation, à savoir l'engagement avec le secteur privé et la stratégie de gestion des connaissances et des communications du FCPF.

Dans l'ensemble, le FCPF ne s'est conformé que partiellement aux normes de qualité de l'évaluation du CAD de l'OCDE en ce qui concerne la *Norme 4.2: Réponse systématique aux recommandations et suivi des recommandations*. La réponse de la direction de la Banque mondiale est conforme à la norme. Le CP n'a pas émis de réponse aux recommandations de la première évaluation, même si elles étaient ciblées dans le rapport d'évaluation. Par conséquent, le CP ne s'est pas conformé aux normes de qualité de l'évaluation du CAD de l'OCDE.



Tableau 7 Analyse et constatations sur le suivi des recommandations de la première évaluation

Recommandations de la 1 ^{er} évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^{er} évaluation
1. Décentraliser le personnel de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) ; fournir davantage de soutien dans le pays.	Partiellement acceptée. Ne pas décentraliser l'équipe de gestion du FCPF (FMT) mais transférer la capacité de la REDD+ aux régions de la Banque et estimer les besoins pour une assistance dans le pays.	Partiellement acceptée grâce à la coordination avec le personnel des banques régionales où sont réalisées des opérations forestières. Davantage de soutien est nécessaire lorsqu'il n'existe aucun portefeuille de prêts.	S/O	Réalisée. À partir de 2013, le support technique est devenu plus personnalisé. Du personnel supplémentaire a été recruté dans l'équipe de gestion du FCPF (FMT) pour fournir davantage de support dans le pays. Voir la section 6.3.2 (Les performances des groupes de superstructure) pour obtenir une analyse détaillée des changements réalisés au sein de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) depuis la première évaluation.
2. Verser des fonds dédiés aux OSC nationales.	Pas de réponse.	Réalisée grâce à 2 millions USD pour soutenir la participation des OSC dans le FCPF.	Résolution PC/10/2011/1.rev ; sous réserve des résultats de cartographie notés dans la note 2012-5 de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et synthétisée dans la note 2013-3 de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) .	Réalisée. Voir la Section 5.3 relative à la création d'un nouveau programme d'OSC et une analyse approfondie des résultats du programme actuel.



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
3. Renforcer la participation des ministères clés dans les processus de planification de la R-PP.	Pas de réponse.	Partiellement réalisée , les membres du CP étant principalement responsables de cette réalisation.	S/O	Partiellement réalisée. Il s'agit d'une recommandation qui ne peut être prise qu'au niveau des pays REDD. Les résultats indiquent qu'elle variait selon les pays REDD. Voir les constatations sous la section 5.4 (Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a soutenu les efforts déployés pour impliquer des acteurs multisectoriels dans les arrangements institutionnels et les dialogues nationaux ?)
4. Renforcer les efforts pour tirer les enseignements des expériences, leçons, succès et échecs passés, dans les pays participants.	Mérite une discussion plus poussée.	Partiellement réalisée lors d'ateliers d'échange de connaissances Sud-Sud, mais les réunions du CP pourraient laisser plus de place à l'apprentissage.	Ateliers impliquant le partage des connaissances Sud-Sud sur divers sujets techniques sur la REDD+: Washington DC (2011), Éthiopie (2013) ; RDC (2013) ; Washington DC (2013) ; Durban (2011) ; Mexique (2011). Ateliers régionaux sur l'inclusion sociale: République du Congo (2014), Guatemala	Réalisée. Voir les constatations de la section 5.5.



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
			<p>(2014), Colombie (2013), Thaïlande (2013) et Kenya (2012).</p> <p>Journées conjointes d'échange de connaissances du FCPF et l'ONU-REDD en 2013 (Suisse), 2014 (Tanzanie) et 2015 (Costa Rica), ainsi que des manifestations sur le dialogue mondial avec des PA en 2012, notamment une réunion mondiale (Qatar) et trois réunions régionales (Afrique, Asie et ALC).</p>	
<p>5. Cibler le renforcement des capacités autour du processus de préparation et de la réalisation de tests dans les régions sélectionnées.</p>	<p>Pas de réponse.</p>	<p>Partiellement réalisée grâce au recentrage sur la conception du PRE, mais cela peut réduire l'attention portée à la création de la capacité globale de la préparation.</p>	<p>S/O</p>	<p>Partiellement réalisée. Cette recommandation portait sur les pays REDD. Elle est toujours pertinente et doit être mise en œuvre dans de nouveaux pays ajoutés au portefeuille et qui ont récemment commencé la mise en œuvre de la préparation REDD.</p>



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
6. Soutenir activement l'apprentissage et la réflexion autour du processus EESS.	Acceptée. Les pays ont besoin d'un soutien actif pour la mise en œuvre de l'EESS.	Non réalisée. Pour le moment, l'EESS/le CGES n'a été pleinement mis en œuvre dans aucun pays participant.	Ateliers impliquant une formation sur l'EESS/le CGES: République du Congo (2014) ; Guatemala (2014) ; Colombie (2013) ; Thaïlande (2013) ; Kenya (2012).	Partiellement réalisée. Cinq ateliers de renforcement des capacités sur l'EESS ont eu lieu depuis la première évaluation.
7. Intensifier le soutien technique et financier aux mesures régionales destinées à faire avancer l'échange et l'apprentissage Sud-Sud.	Acceptée. Le Groupe de la Banque mondiale dispose de plusieurs solutions, notamment de fonds fiduciaires dédiés à travers lesquels les échanges Sud-Sud peuvent et doivent être encouragés.	Partiellement réalisée.	Les échanges Sud-Sud figurent sous la section 5.5 du rapport et sont répertoriés sous « Réponse du CP/de l'AP » pour la recommandation 4 de ce tableau. D'autres échanges Sud-Sud apparaissent dans les rapports des visites sur le terrain en annexe 3, tels que l'Échange des connaissances Kenya-Ghana sur la coopération Sud-Sud (Kenya/Ghana 2015).	Réalisée. Le FCPF a atteint cet objectif en 2011–2013. Pour obtenir la liste des échanges Sud-Sud et des activités d'apprentissage, reportez-vous aux rapports des visites sur le terrain en annexe 3. Voir également la réponse à la recommandation n°1 ci-dessus, qui précise que la priorité pour le soutien technique a été recentrée sur le soutien technique à l'intérieur des pays.
8. S'éloigner des engagements « forfaitaires » pour	Acceptée. Un soutien accru doit continuer à répondre aux besoins des	Réalisée par « l'injection supplémentaire » de 5 millions USD pour certains pays REDD	Résolution PC/12/2012/2 Processus de	Réalisée. Toutefois, ce point nécessite d'être discuté de manière plus approfondie, il est



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
passer à un système qui fournit des subventions de montants variables. Permettre davantage de souplesse concernant l'affectation spécifique budgétaire.	activités de préparation couvrant les activités analytiques et de renforcement des capacités, non des activités tests.	participants en vue de la préparation de la R-PP.	soumission et d'analyse des rapports d'avancement intermédiaires et Demandes de financement supplémentaire et Résolution, qui a été davantage développée sur la résolution PC/10/2011/1.rev., dans laquelle il a été décidé d'allouer jusqu'à 5 millions USD supplémentaires.	présenté ci-dessous à la demande d'une personne interrogée pendant la période d'envoi des observation sur l'évaluation.
9. Élargissement du portefeuille.	Pas de réponse.	Non réalisée. Cette décision sera prise lors du PC 14.	La résolution PC/16/2013/1 et la résolution PC/17/2014/6 ont entraîné l'acceptation de pays REDD supplémentaires dans le portefeuille du FCPF.	Réalisée. Portefeuille élargi à 47 pays REDD en 2014.
10. Simplifier le processus d'approbation et de décaissement des fonds. Continuer à développer la coordination avec des	En cours. Partiellement acceptée. Les accords de subvention de la préparation destinés aux pays du FCPF doivent être	Non réalisée. Le paquet de préparation est en cours de discussion. Il comporte des indices de la part de donateurs qu'une évaluation pertinente et	Suite à la Résolution PC/14/2013/2 adoptée lors du PC14, la note 2013-6 de l'équipe de gestion du FCPF	Partiellement réalisée. Voir les constatations et les conclusions sur l'efficacité. Pour une analyse de l'optimisation avec des partenaires bilatéraux et



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
partenaires bilatéraux et multilatéraux au niveau national.	accélérés, mais les activités devant être soutenues par le FCPF doivent être identifiées.	vérifiée de l'état de préparation des pays pourrait susciter de futurs investissements.	(FMT) indique que de nouveaux pays acceptés dans le portefeuille doivent signer des Accords de subvention de préparation dans les 14 mois suivant l'octroi d'une subvention de préparation ; la présentation de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) « Avancement depuis le PC18 » réalisée lors du PC19 faisait le point sur l'avancement de la note de l'équipe de gestion du FCPF (FMT).	multilatéraux au niveau national, voir la Section 6.3.1.
12. Poursuivre les efforts à travers l'équipe de travail sur plusieurs partenaires de prestation pour identifier des canaux de prestation en dehors de la Banque mondiale, en reconnaissant que la diversification des partenaires de prestation	La direction soutient les efforts constants de diversification des canaux de prestation destinés à soutenir les processus de préparation REDD du FCPF dans les pays REDD Participants extérieurs à la Banque mondiale. La direction considère l'objectif	Réalisée. BID et PNUD. Une approche commune a été développée parmi les agences afin de garantir la cohérence dans l'application des mesures de sauvegarde.	La Résolution PC/9/2011/1 a été adoptée sur l'Approche commune des mesures de sauvegarde sociales et environnementales pour plusieurs Partenaires de prestation.	Réalisée. Pour une analyse approfondie de la mise en œuvre de l'Approche commune, voir la Section 5.2.



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
et de mise en œuvre contribuera très certainement à améliorer les taux de décaissement.	de diversification des Partenaires de prestation non seulement comme favorisant l'engagement et les taux de décaissement, mais également comme fournissant des mécanismes efficaces de fourniture de la préparation REDD aux participants des pays REDD à partir des avantages comparatifs des différents Partenaires de prestation.			
13. Simplifier le processus d'analyse de la R-PP.	Pas de réponse.	Réalisée. Le processus d'analyse de la R-PP est simplifié. Toutefois, il conviendra de veiller à conserver l'esprit des commentaires du TAP pendant tout le processus de création des rapports d'avancement.	L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a proposé de rationaliser la R-PP pendant le PC9 (voir la présentation « Évaluation du programme du FCPF »), synthétisée dans la note 2011-9 de l'équipe de gestion du FCPF (FMT). Le modèle v6 de R-PP présenté lors du PC11, avec des orientations sur le processus	Réalisée.



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
			d'analyse actualisé dans la présentation « Analyse du modèle de R-PP et Présentation des Groupes consultatifs techniques spéciaux pour les R-PP du PC11 ».	
14. Assurer la traduction lors des principales réunions ainsi que la disponibilité des documents développés par le FCPF dans toutes les langues.	Pas de réponse.	Partiellement réalisée.	Aucune réponse formelle du CP/de l'AP sur cette recommandation.	Partiellement réalisée. Certains documents majeurs sont disponibles en français et en espagnol sur le site Web du FCPF. Parmi les documents systématiquement disponibles dans les trois langues, citons les ordres du jour des réunions, les notes de l'équipe de gestion du FCPF (FMT), les rapports de synthèse des co-présidents, les résolutions et les documents relatifs aux ERPA. Plusieurs R-PP ont également été traduites (pas systématiquement toutefois). De nombreux documents majeurs sur le site Web du FCPF ne sont pas traduits en espagnol et en français, notamment les présentations actualisées du FCPF réalisées par l'équipe de



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
				gestion du FCPF (FMT) lors des réunions du CP, les rapports annuels du FCPF, les rapports financiers du FCPF, les règles de procédure, les modèles d'analyse du FCPF, les modèles pour l'ER-PIN et le DPRE, ainsi que les documents d'orientation pour l'inclusion sociale, pour n'en citer que quelques-uns. Les parties prenantes principalement de la région ALC et de l'Afrique francophone mentionnent généralement le besoin de traduire les documents importants en espagnol et en français. Pour une analyse plus approfondie, voir la Section 5.5.
15. Poursuivre énergiquement le développement et l'opérationnalisation d'un suivi et d'une évaluation complets.	Pas de réponse.	Partiellement réalisée. Un nouveau cadre de suivi et d'évaluation a été lancé par l'équipe de gestion du FCPF (FMT) avant la réunion PC11. Toutefois, il est nécessaire de renforcer davantage le cadre.	Le cadre de suivi et d'évaluation proposé a été adopté lors du PC14 et la révision du Cadre figure dans la note 2012-11 rev. de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et la note 2012-11 rev2 de l'équipe de gestion du	Réalisée. Pour consulter le Cadre de suivi et d'évaluation qui a guidé cette évaluation, voir Baastel et NORDECO (2011).



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
			FCPF (FMT), respectivement.	
16. Continuer à renforcer la coordination avec l'ONU-REDD, profiter des forces et limites mutuelles dans les mécanismes de prestation.	Réalisée.	Réalisée. Le modèle R-PP a été standardisé et formalisé entre les agences.	Depuis la première évaluation, la présentation lors du PC10 intitulée « Présentation du modèle de R-PP révisé ; et Groupes consultatifs techniques spéciaux du PC10 » note que l'harmonisation du modèle R-PP dans v6 est terminée. Documents joints: « Directives sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation REDD » et MRPR ont été compilés.	Réalisée. Coordination entre le FCPF et l'ONU-REDD. Un certain nombre de parties prenantes mentionnent que des efforts importants ont été réalisés au cours de ces dernières années pour améliorer la coordination entre le FCPF et le programme ONU-REDD. L'importante coordination entre le FCPF et le programme ONU-REDD en RDC est l'un des facteurs clés qui a conduit à l'avancement rapide du paquet de préparation de la RDC, le premier paquet de préparation fourni. La coordination entre le programme ONU-REDD et le FCPF a encore été améliorée (voir la Résolution PC/Electronic/2012/2), notamment par l'accueil de réunions conjointes du FCPF/de l'ONU-REDD (par exemple, la Journée consacrée à la connaissance du programme conjoint du FCPF/de l'ONU-



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
				REDD le 11 décembre 2013) pour tirer des enseignements ainsi que pour développer une orientation commune de l'engagement avec les parties prenantes (FCPF 2012c). Au niveau national, de nombreuses R-PP (par exemple, l'Éthiopie, le Vietnam) spécifient les contributions ou crédits budgétisés spécifiques de la part de l'ONU-REDD concernant la préparation REDD nationale. Pour d'autres exemples, voir l'analyse de la Recommandation n°17 ci-dessous. La section 5.3 fournit des exemples de coordination entre le FCPF et l'ONU-REDD.
17. Renforcer l'évolution vers une adéquation et une harmonisation plus importantes des fonds du FCPF avec d'autres sources bilatérales et multilatérales.	Acceptée. La direction propose de renforcer les efforts de coordination entre la Banque mondiale, l'ADI, le PIF, le FEM et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux pour éviter les doublons et garantir la durabilité ainsi que l'impact.	Non réalisée. Très peu de progrès sont réalisés dans ce domaine de l'harmonisation.	S/O	Partiellement réalisée. De grandes différences dans le portefeuille du FCPF. Le degré de réalisation au niveau national dépend de la coordination et du soutien du partenaire de prestation à l'égard des pays REDD.
18. Développer et mettre en œuvre une stratégie	Acceptée, en cours. Un plan de communication	Non réalisée.	S/O	Non réalisée. En réponse à la recommandation, le FCPF a



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
de communication et d'actions sociales pour présenter et diffuser les résultats du FCPF plus largement au niveau national, au sein de la Banque mondiale et auprès du grand public.	sera développé par l'équipe de gestion du FCPF (FMT).			<p>formulé un projet de stratégie-cadre pour la gestion des connaissances et les communications. Le FCPF a donc donné suite à la recommandation. Il a également ajouté à la stratégie un composant sur le partage des connaissances. Néanmoins, le document n'a jamais été finalisé ; les activités ont été mises en œuvre à partir d'un budget et d'un plan de travail trimestriel annuel.</p> <p>La deuxième évaluation observe que le FCPF a accordé plus d'attention au composant de partage des connaissances qu'à l'élément relatif aux communications. En fait, l'équipe chargée de l'évaluation considère les communications internes au sein du FCPF comme l'une de ses principales faiblesses.</p>
19. Envisager des mesures pour renforcer la participation d'acteurs responsables du secteur privé dans les processus REDD+.	Acceptée.	Non réalisée. Deux participants du Fonds carbone du secteur privé ont contribué à la cotisation minimum. Il n'existe aucune donnée factuelle selon laquelle le	Après avoir reconnu que les PRE nécessitent davantage de financements et d'investissements, le FCPF a commencé à	Non réalisée dans le portefeuille au niveau des pays. Certains exemples émergent dans les ER-PIN.



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
		FCPF a renforcé la participation du secteur privé.	enquêter sur l'éventuelle utilisation d'instruments qui ont un effet de levier de l'endettement (particulièrement les garanties et cautions) en 2015. ²⁴ L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a présenté deux propositions spécifiques quant à la manière dont ces instruments financiers pourraient permettre d'optimiser les ressources du Fonds	Le Fonds carbone a été créé pour contribuer à créer un cadre fort pour tout futur système de paiement pour la REDD+, notamment des fonds ou des marchés, en démontrant et en testant des programmes incitatifs basés sur les résultats, en créant des réductions d'émissions de qualité supérieure et en fournissant des opportunités d'apprentissage après avoir testé divers PRE. Pour encourager la participation d'entités privées, l'équipe de gestion du FCPF (FMT) a divisé le Fonds carbone en deux tranches. La Tranche A ²⁵ était destinée aux participants qui

²⁴ Bien que la période de cette évaluation soit terminée, l'équipe chargée de l'évaluation estime qu'il était pertinent de souligner de telles initiatives. En 2015, le FCPF a également contacté le FVC (13^e réunion du Fonds carbone).

La ²⁵ Tranche A du Fonds carbone représente un fonds fiduciaire créé sous le Fonds carbone, qui se concentre sur les programmes supposés générer des réductions d'émissions réelles mesurables vérifiées par rapport aux normes internationales pertinentes, notamment, dans la mesure du possible, aux normes qui respectent les classes. Parmi les participants à cette tranche, citons l'Australie, BP, CDC Climat et The Nature Conservancy.

La Tranche B du Fonds carbone représente un fonds fiduciaire créé sous le Fonds carbone, qui se concentre sur les programmes supposés générer des réductions d'émissions réelles mesurables vérifiées par rapport aux normes internationales pertinentes, notamment, dans la mesure du possible, aux normes qui respectent les classes ; et où ces réductions d'émissions générées sont limitées, de sorte que i) la quote-part des réductions d'émissions du Participant au Fonds carbone ne sera pas utilisée afin d'être vendue ou à des fins de conformité, et ii) le Participant au Fonds carbone annulera les réductions d'émission acquises par le biais du Fonds carbone et demandera à l'administrateur fiduciaire du Fonds carbone de les annuler dans le système de rapport géré par l'administrateur fiduciaire ou tout autre registre de réduction des émissions. Parmi les participants à cette Tranche, citons le Royaume-Uni, la Commission européenne, l'Allemagne et la Norvège.



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
			carbone afin de générer le financement d'investissements par d'autres sources, notamment le secteur privé. À ce jour, rien n'a encore été défini de manière définitive.	disposent d'une utilisation illimitée des RE. La Tranche B concernaient ceux dont l'utilisation de leurs RE était limitée. En 2011 (avant la période de cette évaluation), BP Technology Ventures et CDC Climat ont rejoint la Tranche A du Fonds carbone, chacun apportant une contribution financière minimum. À la lumière de ces contributions (entre autres), l'équipe de gestion du FCPF (FMT) a vu une opportunité d'attirer des financements supplémentaires du secteur privé. En 2013, Agence française du développement a pris en charge les obligations de CDC Climat. BP a également décidé de ne plus participer au Fonds carbone, mais de poursuivre son soutien jusqu'en 2020 à la lumière du prolongement du mandat du Fonds carbone jusqu'en 2025. Les parties prenantes interrogées estiment que BP est entré au Fonds carbone pour tester une nouvelle opportunité



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
				d'investissement. Toutefois, il s'avère que le manque de signaux clairs du marché du carbone, associé aux frais de transaction élevés pour la participation aux réunions et au suivi du processus, n'était pas favorable au partenariat.
20. Au-delà du développement de la R-PP, commencer à envisager et finaliser les conditions minimum de préparation (« déclencheurs ») requises pour accéder au Fonds.	Pas de réponse.	Partiellement réalisée. Le paquet de préparation est en cours de discussion.	La note de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) 2012-6 résume le rôle à ce jour du paquet de préparation et les discussions en cours sur les changements qui seront apportés à ce rôle concernant la préparation REDD. La Résolution PC/12/2012/1 souligne ensuite le rôle du paquet de préparation dans le processus de préparation, et la Résolution PC/14/2013/1 a vu l'adoption du Cadre d'évaluation du paquet de préparation. Toutes	Partiellement réalisée. La première évaluation note les avantages de « l'apprentissage par la pratique » pour réaliser la préparation REDD. Elle indique qu'il était vraisemblable que les trois phases de la REDD+ se chevauchent et fonctionnent en parallèle plutôt que de manière séquentielle. Cette évaluation révèle que l'enseignement a été adopté, de nombreux Participants de pays REDD soumettant des ER-PIN pour examen dans le pipeline du Fonds carbone tout en continuant à mettre en œuvre leurs programmes de préparation. En outre, le Fonds carbone exige que les pays REDD disposent d'un paquet de préparation approuvé avant de pouvoir



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
			ces réponses s'ajoutent à la Charte du FCPF, soulignant ainsi le rôle du paquet de préparation .	soumettre un PRE et signer un ERPA.
21. S'engager avec des pays sur des options pour la gouvernance et la structure institutionnelle afin de garantir la transparence et les approches convenues pour le partage des bénéfices dans cette opérationnalisation.	Pas de réponse.	Non réalisée. Cela peut être inclus dans les critères du paquet de préparation.		<p>Il n'existe aucune donnée factuelle pour évaluer cette recommandation. Cela est dû au fait qu'aucun DPRE n'avait été soumis pendant la période d'évaluation. Le modèle du DPRE comporte une section sur le partage des bénéfices (Section 15), qui nécessite une explication pour attester de sa conformité au Cadre méthodologique.</p> <p>La Section 5.2 du Cadre méthodologique comporte des critères et des indicateurs spécifiquement sur le partage des bénéfices. Par exemple, l'indicateur 30.1 exige qu'un avant-projet avancé du plan de partage des bénéfices soit mis à la disposition du public avant la signature de l'ERPA.</p>



Recommandations de la 1 ^e évaluation (Baastel et NORDECO 2011)	Réponse de la direction (FMT 2011) (synthèse)	Évaluation (GIE 2012)	Réponse du CP/de l'AP	Constatation de la 2 ^e évaluation
22. Garantir, pendant la phase d'opérationnalisation du Fonds carbone, qu'il s'appuie sur les enseignements de la phase de préparation du FCPF.	Pas de réponse.	Non réalisée. En cours de développement.		Non réalisée. Données factuelles insuffisantes pour évaluer la recommandation étant donné les étapes initiales de mise en œuvre de la préparation REDD au niveau du portefeuille.



6. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION POUR L'IMPACT, LA DURABILITE ET L'EFFICACITE

6.1 Dans quelle mesure et de quelles manières le FCPF a contribué à un vaste changement à long terme au-delà de ses effets à court terme ?

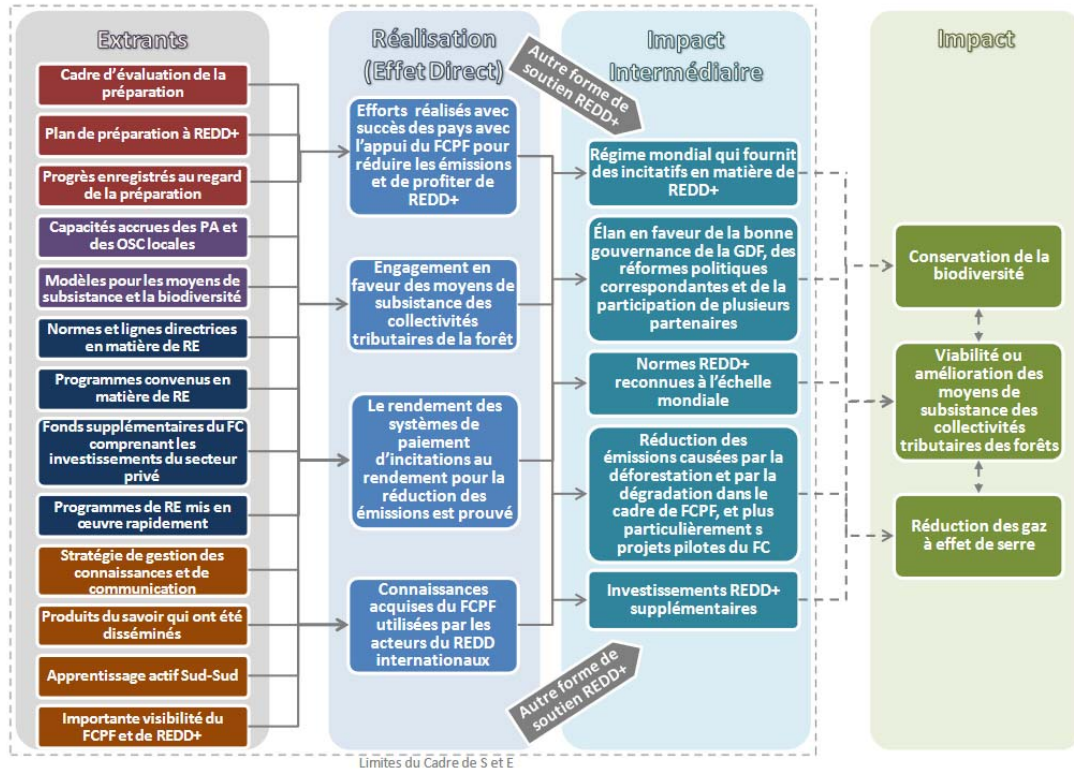
Contexte

Cette section est structurée autour de la chaîne de résultats du FCPF ainsi que ses cinq principaux impacts intermédiaires attendus et ses quatre résultats (Baastel et NORDECO 2011).²⁶ La Chaîne de résultats reflète la nature pilote de l'initiative. Elle distingue l'impact intermédiaire du FCPF, qui peut être attribué au FCPF, et l'impact global à plus long terme auquel le FCPF contribue indirectement par des interventions réussies, notamment ses effets catalyseurs sur d'autres initiatives REDD+. Les impacts globaux sont les réductions des émissions, l'amélioration des moyens de subsistance des communautés tributaires des forêts et le maintien de la biodiversité. Cependant, ils vont au-delà de ce qui peut être mesuré par un Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF et ils sont plus susceptibles de se concrétiser uniquement après 2020. Le chemin d'impact est construit autour de l'hypothèse selon laquelle les négociations mondiales autour du changement climatique dans le cadre de la CCNUCC restent un grand soutien. Figure 10 ci-dessous présente la chaîne de résultats.

²⁶ Le contenu de cette question d'évaluation diffère légèrement de la configuration initiale définie dans la matrice d'évaluation qui faisait partie du rapport initial de l'évaluation. Cette modification a été acceptée en consultation avec le Comité de supervision de l'évaluation.



Figure 10 Chaîne de résultats du FCPF



Source: Lafontaine et al. (2013)

Sont également prises en compte les hypothèses critiques sous-jacentes aux résultats du chemin d'impact du FCPF selon lesquelles les mesures incitatives fournies par les programmes REDD+ sont suffisantes, l'intérêt pour les paiements basés sur les résultats reste suffisamment élevé, aucune circonstance exceptionnelle dans le pays n'empêche la soumission de paquets de préparation ; les négociations internationales continuent à soutenir la REDD+ ; et, pour le Fonds de préparation, la soumission de paquets de préparation par les pays REDD est volontaire.

Enfin, la question d'évaluation aborde la contribution du FCPF à la chaîne de résultats sus-mentionnée et les résultats doivent être distingués de l'attribution, comme discuté dans le chapitre 2. Étant donné que plusieurs objectifs et indicateurs n'ont pas été atteints sous le Résultat 2, des éléments inactifs de la Chaîne de résultats affectent la capacité globale à déterminer un changement potentiel intermédiaire et à long terme, même si d'autres résultats ont presque entièrement obtenus.

Réponse

Les constatations indiquent que le FCPF a mis en route des processus rudimentaires importants, mais on ne sait toujours pas dans quelle mesure ces processus et leurs extrants entraîneront un changement à long terme.

Parmi les quatorze extrants de la chaîne de résultats du FCPF, au moins sept (50 %) n'avaient pas été atteints au moment de cette évaluation. Les constatations indiquent que les impacts intermédiaires conçus dans la théorie initiale des changements dépendaient de la réussite de l'opérationnalisation du Fonds carbone ou que la plupart des pays REDD du portefeuille se situaient aux étapes avancées de la mise en œuvre de la préparation REDD (c'est-à-dire qu'ils avaient déboursé au moins 50 % de leur



financement initial du FCPF et réalisé une analyse intermédiaire). Les hypothèses critiques relatives à la conception du cadre logique n'ont pas pris en compte les risques potentiels pour l'efficacité du programme, ni la façon dont les résultats et les extrants, ainsi que les impacts intermédiaires, sont reliés à l'efficacité des décaissements ainsi qu'à l'efficacité technique.

Il existe des indicateurs d'impact intermédiaires, mais il est nécessaire qu'un plus grand nombre de pays REDD se trouvent aux étapes avancées de la mise en œuvre de la REDD (I.3.B SESA, I.2.B MRV) avant qu'une évaluation claire puisse être réalisée. Pour certains impacts intermédiaires, aucune donnée factuelle n'était disponible pour produire une constatation ou émettre un jugement sur la probabilité d'atteindre un impact intermédiaire. Le régime foncier est un domaine dans lequel de nouvelles preuves témoignent d'un risque croissant qui n'a pas été envisagé dans le cadre logique et qui pourrait empêcher d'atteindre les impacts intermédiaires. La seule hypothèse d'impact faite dans le Cadre logique révisé proposé est que « Les négociations mondiales autour du changement climatique dans le cadre de la CCNUCC restent favorables », ce qui a été le cas pendant toute la période d'évaluation. Les questions ci-dessus rappellent l'importance de l'efficacité dans le programme du FCPF.

Analyse et constatations

L'Annexe 9 du présent rapport fournit une analyse rapide du *Cadre logique révisé proposé* présenté à Baastel et NORDECO (2011) au regard des objectifs du FCPF indiqués dans la Section 2.1 de la Charte du FCPF (BIRD 2013).

Le FCPF a atteint la plupart des indicateurs du Résultat 1: Efforts entrepris avec succès par les pays avec le soutien du FCPF visant à réduire les émissions dues à la déforestation et/ou à la dégradation et tirer parti d'éventuels futurs systèmes de mesures incitatives positives pour la REDD+ (Fonds de préparation). La seule exception a été l'objectif pour l'indicateur d'extrait 1.3.d sur les décaissements (voir la Section 6.2 sur l'Efficacité). Cette constatation confirme que l'Objectif 1 de la charte du FCPF qui est de « Soutenir les efforts déployés par les pays REDD éligibles visant à réduire les émissions liées à la déforestation et/ou à la dégradation des forêts en leur apportant une assistance financière et technique pour le renforcement de leurs capacités afin de tirer parti d'éventuels futurs systèmes de mesures incitatives positives pour la REDD » était réaliste, en termes de capacités des Participants des pays REDD et pendant une période raisonnable.

Certains indicateurs clés n'ont pas été atteints sous le Résultat 2: Certains pays du FCPF indiquent des éléments clés (éléments programmatiques comptables du carbone et tarifs) des systèmes de paiement basés sur les performances pour les réductions d'émissions générées par les activités REDD+ dans la perspective de garantir un partage équitable des bénéfices et de promouvoir de futures mesures incitatives positives à large échelle pour la REDD+ (Fonds carbone). Ces objectifs et indicateurs d'extrait ne sont pas réalistes car ils ne tiennent pas compte de la durée nécessaire et de la difficulté à concevoir tous les éléments (par exemple, le Cadre méthodologique, le Descriptif de l'ERPA) pour tester un cadre REDD+ basé sur les résultats.

La plupart des groupes de parties prenantes avaient besoin d'adapter leurs attentes concernant la ponctualité et la préparation des pays REDD pour tester un cadre REDD+ basé sur les résultats. Le secteur privé consulté a été le plus sceptique quant aux résultats des tests. Certaines parties prenantes des Contributeurs au Fonds et des



Partenaires de prestation ont demandé dans quelle mesure les indicateurs d'extrait et les objectifs sous le Résultat 2 reflètent les réalités, les complexités et les capacités qui entravent les progrès pour atteindre un financement basé sur les résultats dans le cadre de la REDD+.

La Résolution CFM/12/2015/1 a approuvé l'allongement du mandat du Fonds carbone qui entraîne un report de la fin des activités du Fonds carbone initialement prévue le 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025. Par la suite, le FCPF a actualisé la Charte pour refléter le prolongement du mandat du Fonds carbone. L'allongement du mandat a soulevé des inquiétudes parmi certains Contributeurs au Fonds qui craignaient que cela entraîne un ralentissement de l'avancement et du développement des PRE.

Pour gérer ce risque, le Fonds carbone a présenté et adopté la Résolution CFM/13/2015/8 intitulée *Étapes importantes et délais pour les Notes d'idée du programme de réduction des émissions sélectionnées dans le pipeline du Fonds carbone du FCPF* lors de la 13e réunion en octobre 2015. La résolution a appliqué des objectifs quantitatifs stricts pour la soumission du PRE et a estimé que le délai entre la soumission d'une ER-PIN, la signature d'une lettre d'intention, la soumission d'un DPRE, la négociation convenu d'un ERPA et l'accord sur un Cadre basé sur les résultats nécessiterait moins de quatre ans (environ 43 mois) dans le pire des cas (FCPF 2013c).

Sous le Résultat 3: Engagement de toutes les parties prenantes (c'est-à-dire les gouvernements, les OSC, les PA, le secteur privé et les Partenaires de prestation) pour maintenir ou améliorer les moyens d'existence des communautés locales et préserver la biodiversité dans le cadre de l'approche REDD+.

Le premier indicateur sous ce résultat aborde l'amélioration des moyens d'existence des communautés locales et le maintien de la biodiversité dans l'objectif que l'ensemble des Stratégies nationales REDD+, systèmes de suivi et Programmes de réduction des émissions intègrent des indicateurs liés au maintien de la biodiversité et au développement des moyens d'existence des communautés des forêts. En ce qui concerne les progrès accomplis en vue d'atteindre cet objectif, les deux paquets de préparation disponibles et l'ensemble des stratégies REDD+ nationales comprenaient les indicateurs requis. Voir une analyse approfondie du portefeuille en annexe 8 du présent rapport. Le deuxième indicateur se rapporte aux résultats des Programmes de réduction des émissions, aucun n'étant disponible pendant la période d'évaluation.

En ce qui concerne l'implication des PA et des OSC dans le FCPF, les constatations indiquent que les parties prenantes pourraient s'engager dans les processus gouvernementaux de la REDD+, en particulier par le développement de R-PP. Selon le contexte des pays, les niveaux d'engagement étaient considérés comme relativement accessibles. Cependant, l'engagement du secteur privé et des parties prenantes au niveau infranational a été moins systématique qu'au niveau national dans le portefeuille, tandis que de nouveaux exemples d'implication du secteur privé ont été observés dans les processus PRE.

La Phase I du Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC a constitué la principale source de financement pour l'engagement des PA et des OSC au niveau national. La mise en œuvre de la Phase II a subi plusieurs retards.

Pendant la période d'évaluation, l'engagement des parties prenantes au niveau mondial a été renforcé par une augmentation du nombre de sièges d'Observateurs et l'organisation de rencontres mondiales sur le dialogue. Les Observateurs qui



représentent des peuples autochtones et organisations de la société civile ont continué à considérer le partenariat entre eux et le FCPF comme constructif et positif.

L'intégration transversale de la dimension de genre était évidente sous la forme de données ventilées par genre dans le Cadre de mesure du rendement du FCPF. Cependant, une moindre attention a été accordée aux aspects essentiels de l'intégration transversale de la dimension de genre (notamment les plans pour l'intégration des questions de genre et l'analyse des genres).

Pour l'analyse de l'évaluation et les constatations sur l'engagement des parties prenantes des PA et des OSC, voir la Section 5.3.

Indicateurs sous le Résultat 4: Connaissances acquises lors du développement du FCPF et de la mise en œuvre de R-PP (dans le cadre du Fonds de préparation) et de Programmes de réduction des émissions) (dans le cadre du Fonds carbone) largement partagées, diffusées et utilisées par des intervenants internationaux de la REDD. Pour l'analyse et les constatations sur le partage des connaissances, voir la Section 5.5.

Le Résultat 4 est défini par les connaissances acquises suite aux interventions du FCPF. Cependant, seules quelques données factuelles limitées ont permis de démontrer la manière dont le FCPF a mesuré l'apprentissage ou recueilli des opinions à partir de ses activités de partage des connaissances. De plus, le manque de stratégie formelle pour la gestion des connaissances et les communications sans définition claire des termes et la non collecte systématique de données et de rapports signifient que les progrès relatifs à la stratégie du cadre sur le partage des connaissances et les communications n'ont pas pu être pleinement évalués.

Malgré l'absence de stratégie formelle, le FCPF a créé une série de produits de la connaissance et des données factuelles ont démontré que les produits avaient été utilisés par des intervenants internationaux de la REDD. Le FCPF a également favorisé le partage des connaissances entre parties prenantes au niveau mondial à travers son site Web, les réseaux sociaux et des événements mondiaux pendant et entre les réunions de son CP. De plus, conformément aux recommandations de la première évaluation, le FCPF a continué à proposer plusieurs fois par an des apprentissages actifs Sud-Sud régionaux et mondiaux en collaboration avec d'autres institutions qui travaillent sur REDD+.

En général, les hypothèses critiques relatives à la conception du cadre logique n'ont pas pris en compte les risques potentiels pour l'efficacité du programme, ni la façon dont les résultats et les extrants, ainsi que les impacts intermédiaires, sont reliés à l'efficacité des décaissements ainsi qu'à l'efficacité technique (informations et temps nécessaires pour réaliser un extrant).

Impact (intermédiaire)²⁷ n°1: Régime global fournissant des mesures incitatives pour la REDD+

Le cadre logique présente les deux indicateurs suivants pour cet impact:

I.1.A Création effective d'un régime mondial comprenant REDD+

²⁷ La Chaîne de résultats est intégrée dans le Cadre logique. La Chaîne de résultats fait la distinction entre l'impact et l'impact intermédiaire, tandis que le cadre logique révisé proposé ne fait pas la distinction entre les impacts et les impacts intermédiaires (d'où les parenthèses autour de « intermédiaire »).



Les Sections 4.1 et 5.2 fournissent une analyse de la façon dont la R-PP et le Cadre d'évaluation de la préparation ont structuré la REDD+ dans des composants cohérents avec la CCNUCC.

Le Cadre REDD+ de Varsovie et les décisions ultérieures de la COP sur REDD+ ne peuvent pas être attribués au FCPF. Ces accords ont principalement été soutenus par les pays partenaires du FCPF. Toutefois, les Points focaux du FCPF, qui étaient, pour un grand nombre d'entre eux, négociateurs pour REDD+ auprès de la CCNUCC, partagent de nombreux points de vue différents concernant le degré de contribution du FCPF au processus mondial de l'accord. Cette indication est contrebalancée par le fait que le processus de négociation de la CCNUCC est dirigée par les Parties, ce qui signifie que les accords et décisions ont été principalement influencés par les politiques et priorités des Parties, la majorité étant externes au FCPF.

1.1.B Exemples de la manière dont l'apprentissage et l'expérience du FCPF a contribué aux décisions prises en matière de REDD+ dans le cadre de la CCNUCC

Le FCPF était cosecrétariat du Partenariat provisoire de la REDD+, formé en 2010 et interrompu en 2014. Pendant cette période, les pays REDD ont présenté leurs expériences sur la conception de systèmes SRV et de Systèmes d'informations sur les mesures de sauvegarde et exploré les questions relatives au processus de négociation de la CCNUCC dans les réunions de partenariat provisoires sur la REDD+. Les expériences partagées à travers des présentations incluaient des enseignements et connaissances des pays REDD²⁸. Le degré d'intégration de l'apprentissage et des expériences du FCPF présentés lors du Partenariat provisoire REDD+ dans les décisions REDD+ de la CCNUCC n'était pas clair en raison de la faible quantité de données factuelles pour tirer des conclusions. Plus spécifiquement, les consultations avec les Points focaux du FCPF des pays REDD et les négociateurs REDD+ de la CCNUCC ont révélé qu'ils avaient partagé leurs histoires du FCPF et leurs enseignements lors des réunions de partenariat provisoires sur REDD+, mais qu'ils ne savaient pas si les enseignements tirés de ces sessions étaient intégrés dans les décisions de la COP.

Constatation: Le FCPF a agi comme un catalyseur en répondant et structurant un programme pour la préparation REDD.

Impact (intermédiaire) n°2: Les émissions causées par la déforestation et la dégradation de la forêt sont réduites grâce au FCPF, tout particulièrement grâce aux pays du portefeuille du FC

Le cadre logique présente les deux indicateurs suivants pour cet impact:

1.2.A Nombre de tonnes d'émissions de CO2 causées par la déforestation et la dégradation de la forêt réduites grâce à des mesures prises dans le cadre du FC

Les progrès du FCPF ont été lents concernant cet impact. Aucun ERPA n'avait été signé en décembre 2014 ou décembre 2015, l'évaluation étant alors terminée. Pour améliorer davantage son potentiel de décaissement du Fonds carbone, le pipeline du Fonds carbone a été étendu pour inclure davantage de pays à différents stades de la préparation. Cela contraste avec son mandat initial qui consistait à tester des paiements incitatifs auprès de cinq pays qui avaient fait des progrès importants. On ne

²⁸ <http://reddpluspartnership.org/>



sait pas encore si cette action entraînera une réduction globale des émissions attribuable²⁹ au Fonds carbone.

1.2.B Réduction du nombre de tonnes d'émissions de CO2 résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans tous les pays du FCPF

Pour pouvoir estimer cet indicateur, l'équipe chargée de l'évaluation aurait besoin de données disponibles auprès d'inventaires nationaux GES, de registres, de systèmes de suivi nationaux des forêts ou d'autres sources reconnues. La plupart des pays REDD du FCPF sont toujours en train de concevoir et tester leurs SRV pour pouvoir fournir des données afin de créer des rapports sur cet indicateur. Ce qui est positif, cependant, c'est qu'environ la moitié du portefeuille du FCPF déclare que la REDD+ représente une partie importante de leur CPDN. Cet indicateur doit rester dans le cadre pour mesurer les résultats et les comparer à ceux qui figureront dans les futures soumissions à la CCNUCC sur les réductions d'émissions.

Constatation: La manière dont le FCPF réduira les émissions à long terme n'est pas claire, car il doit encore se charger des aspects juridiques de son mécanisme incitatif (c'est-à-dire les contrats d'achat de réduction d'émissions (ERPA)).

Impact (intermédiaire) n°3: Normes REDD+ reconnues au niveau mondial

Le cadre logique présente les deux indicateurs suivants pour cet impact:

1.3.A Exemples de pays non-participants qui ont adoptés des normes du FCPF dans leurs propres processus REDD+

Certains pays ONU-REDD qui ne font pas partie du FCPF ont eu recours aux instruments du FCPF (lorsque les deux programmes travaillaient ensemble pour concevoir des orientations et modèles conjoints), tels que le modèle de R-PP. Les pays qui ne font pas partie du FCPF et qui mettent en œuvre la REDD+ utilisent leurs propres normes pour créer des rapports, réaliser des consultations et mesurer les réductions d'émissions. L'équipe chargée de l'évaluation a analysé les soumissions de six pays à la CCNUCC qui avaient déclaré leurs NERF/NER (8 décembre 2014). Le Brésil, la Colombie, l'Équateur, la Malaisie et le Mexique ont utilisé leur propre législation et leurs définitions nationales pour définir leur premier NERF. La soumission de la Guyane a été la seule à faire référence aux critères du FCPF à partir du Cadre méthodologique. La Guyane doit encore être acceptée dans le pipeline du Fonds carbone pour les raisons indiquées dans la Section 5.2 du présent rapport ; voir également le rapport de synthèse des co-présidents suite à la 13^e réunion du Fonds carbone CFM13 (2015).

L'équipe chargée de l'évaluation n'a pas pu trouver d'exemples ou de données factuelles de pays non participants du FCPF qui ont adopté des normes du FCPF, telles que le Cadre méthodologique.

Par exemple, L'Inde (un pays qui ne fait pas partie du FCPF) utilise ses propres actes, instructions exécutives et décrets aux niveaux central et provincial pour garantir que REDD+ n'aura pas d'incidence négative sur les droits traditionnels et légaux des communautés locales (Kishwan et Panda 2014). Bien que le Botswana ne fasse également pas partie du FCPF, il a conçu son système de SRV REDD+ de sorte qu'il soit conforme au Cadre basé sur les résultats et le teste avec le programme de la

²⁹ Les Conditions générales des ERPA du Fonds carbone contiennent le texte législatif pour l'appropriation et la vente de réductions d'émissions générées dans le cadre de PRE. Par conséquent, si les résultats sont atteints, ils seront attribuables par le biais du registre.



Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA).³⁰ Plusieurs pays qui ne font pas partie du FCPF conçoivent leurs propres systèmes.

Les parties prenantes interrogées indiquent que si le FCPF voulait créer des normes reconnues dans le monde entier pour REDD+ que des pays qui ne font pas partie du FCPF pourraient utiliser, il devrait élaborer des méthodes et des exigences simples.

I.3.B Approche commune mise en œuvre avec succès

Pour une analyse approfondie de la mise en œuvre de l'Approche commune, voir la Section 5.2. On a constaté que les données factuelles n'étaient pas suffisantes pour conclure que l'Approche commune avait été mise en œuvre avec succès. Le principal souci était que la plupart des pays REDD du portefeuille du FCPF devaient maintenant mettre en œuvre et terminer leur EESS/CGES. Par conséquent, il est encore trop tôt pour déterminer comment et dans quelle mesure l'Approche commune pourrait être mise en œuvre.

Constatation: Des modèles et instructions FCPF-ONU-REDD conjoints améliorent le potentiel pour des normes pour REDD+ reconnues dans le monde entier.

Impact (intermédiaire) n°4: Le FCPF a stimulé les investissements dans REDD+ (Fonds carbone et subventions)

Le cadre logique présente les deux indicateurs suivants pour cet impact:

I.4.A Montant des investissements non FCPF dans le cadre du processus R-PP dans les Participants de pays REDD et pour la mise en œuvre de PRE (PIF, donateurs bilatéraux, privé)

Pour une analyse approfondie et une discussion sur cet indicateur, reportez-vous à la Section 6.3.1. Cette évaluation constate que le Fonds de préparation a entraîné davantage de financements que le Fonds carbone. En outre, l'évaluation constate qu'il existait des contradictions avec ce qui avait été présenté dans le Rapport annuel 2015 du FCPF et indiqué dans les pays REDD. Cela est dû au fait qu'il n'existait aucune distinction entre les financements promis et ceux réellement décaissés, et dans la réalité, les engagements ont changé. L'analyse des ER-PIN présente également des divergences par rapport aux investissements confirmés: il y a eu beaucoup d'hypothèses sur des financements sans engagements signés (voir l'annexe 1 des ER-PIN) ou d'hypothèses qui n'ont pas pu être confirmées (par exemple, 7 USD par tonne de CO₂e dans l'ER-PIN du Pérou sur des paiements supplémentaires pour les résultats).

Les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts sont largement motivées par des investissements et le développement de la base de production par le secteur privé en réponse à la demande mondiale croissante. Les parties prenantes de différents groupes reconnaissent que sans engagement avec le secteur privé au niveau national, les résultats et impacts du Fonds de préparation et du Fonds carbone pourraient être compromis. Plusieurs pays REDD ont démontré comment le fait d'engager des acteurs du secteur privé pouvait susciter des opportunités positives et inattendues, à la fois en aidant à changer le comportement du secteur privé et en attirant des investissements dans les chaînes d'approvisionnement respectueuses des forêts (par exemple, l'ER-PIN du Ghana (2014), l'ER-PIN de la Côte

³⁰ <https://www.sadc.int/sadc-secretariat/directorates/office-deputy-executive-secretary-regional-integration/food-agriculture-natural-resources/redd/>



d'Ivoire (2015)). Au moment de l'évaluation, on ne savait pas très bien dans quelle mesure ces engagements avaient stimulé les investissements dans REDD+.

I.4.B Exemples d'autres mécanismes qui ont adopté et/ou intensifié l'approche testée dans le cadre du FCPF

Étant donné que le Fonds carbone n'a pas décaissé de financement pour tester des paiements incitatifs résultant de la REDD+, il est trop tôt pour évaluer la portée des progrès réalisés sur cet indicateur et les impacts associés attendus à long terme.

Impact (intermédiaire) n°5: Élan donné pour les questions de transparence et de bonne gouvernance ainsi que les réformes politiques liées à la gestion durable des forêts et à la REDD+

Le cadre logique présente les deux indicateurs suivants pour cet impact:

I.5.A Degré selon lequel les processus de décision liés aux réductions d'émissions et à la gestion des ressources forestières dans les pays participants permettent une participation active de plusieurs parties prenantes, y compris d'OSC, de PA et de communautés locales

Pour une analyse des processus de décision sur la gestion des forêts, les réductions d'émissions et la participation des parties prenantes, reportez-vous à la Section 5.3. Les constatations présentent des exemples où sont en place de bons processus de décision qui permettent la participation active des parties prenantes, mais ceux-ci ne sont pas appliqués ou cohérents dans le portefeuille du FCPF. De plus, le Programme de renforcement des capacités des PA et des OSC a été freiné et retardé et il n'a pas réussi à atteindre pleinement son objectif. En retour, cela a diminué l'impact du portefeuille du FCPF pour cet indicateur. Néanmoins, il y a eu des contributions notables de la part du FCPF vers une amélioration de la gouvernance et des processus participatifs au niveau mondial (voir la Section 5.3).

I.5.B Nombre de réformes politiques initiées, terminées ou en cours conformes aux normes de REDD+ dans le pays des participants, pouvant éventuellement inclure les questions du régime foncier

Pour une analyse approfondie de la façon dont le FCPF a stimulé l'institutionnalisation de la REDD+ à travers le processus R-PP, reportez-vous à la 0. Les constatations révèlent qu'étant donné que le FCPF institutionnalise la REDD+ au niveau national dans son portefeuille, il a le potentiel pour stimuler les stratégies nationales REDD+ et il a créé les conditions pour un changement potentiel à long terme des politiques et processus nationaux.

Diverses sources indiquent qu'un régime foncier clair était une condition préalable importante pour la réussite de la mise en œuvre des schémas REDD+. Les personnes interrogées du secteur privé considéraient le régime foncier précaire comme un risque pour leur réputation et pour leurs investissements. Les PA interrogés s'inquiétaient des implications des PRE sur la sécurité foncière à long terme de leurs communautés et des territoires où ils habitent. Un certain nombre d'OSC et de représentants de la Banque mondiale ont également exprimé des craintes quant au manque d'attention que le FCPF accorde à la gestion de cette question.

Dans une lettre adressée aux Participants du Fonds carbone (2013), quelques 40 parties prenantes d'organisations internationales, d'ONG, d'OSC, de programmes REDD+ et d'instituts ont exprimé leurs craintes quant à l'approche du Fonds carbone concernant les questions liées au régime foncier:



Nous, organisations soussignées, exprimons notre inquiétude car le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) est sur le point de compromettre des années d'avancement sur les droits du régime foncier, en violation des obligations de la Charte du FCPF, des obligations internationales en matière de droits de l'homme, voire des Politiques opérationnelles de la Banque mondiale. (Lettre aux Participants du Fonds carbone, novembre 2013)

Les visites sur le terrain et les entretiens approfondis indiquent qu'au niveau national, les régimes foncier et forestier sont restés des questions politiques très sensibles dans la plupart des pays REDD. Un rapport récent (publié après la période d'évaluation) ayant analysé les soumissions de 13 pays REDD au Fonds carbone révèle que « l'importance des droits fonciers pour une mise en œuvre efficace de la REDD+ était largement méconnue » (RRI 2016).

Constatation: Le régime foncier était perçu comme une condition préalable importante pour la réussite de la mise en œuvre de REDD+.

Constatation: Le FCPF a contribué à améliorer les processus de prise de décision participatifs et la gouvernance, en particulier au niveau mondial.

6.2 Les groupes de superstructure du FCPF ont-ils joué les rôles que l'on attendait d'eux de manière efficace et efficiente ?

En raison de la nature étendue de la question d'évaluation, ce chapitre fournit une analyse des données factuelles dans quatre domaines: décaissement (Fonds de préparation, Fonds carbone), extrants, mobilisation des fonds et performances des groupes de superstructure.

Les groupes de superstructure du FCPF sont composés de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et des Partenaires de prestation (la BID, le PNUD et la Banque mondiale). Pour obtenir des informations plus détaillées sur la structure de gouvernance du FCPF, voir la Section 3.3.3.

6.3 Décaissement

Contexte

Cette section évalue les performances des groupes de superstructure concernant le décaissement du Fonds de préparation et du Fonds carbone. Le Fonds de préparation a été envisagé séparément du Fonds carbone car leurs conditions financières sont différentes. Conformément aux meilleures pratiques et aux orientations pour un PPMR (IEG 2007), la présente section analyse les coûts du FCPF en termes de grandes catégories, en les reliant à leurs réalisations dans la mesure du possible.

La première évaluation (Baastel et NORDECO 2011) a évalué les performances du Fonds de préparation entre 2008 et 2010 et découvert que le fonds avait augmenté son taux de décaissement de 58 % en 2009 à 68 % en 2010, ce qui indique une amélioration constante de ses prestations de gestion avec l'opérationnalisation du FCPF. De plus, le Fonds de préparation a quasiment doublé la taille du portefeuille, dont l'objectif de départ était de 20 pays. En 2011, 37 pays avaient rejoint le Fonds de préparation. Pour répondre à la demande plus élevée du programme du FCPF, les financements sont passés de 100 millions USD à un nouvel objectif de 185 millions USD.



L'une des questions majeures de la première évaluation est le taux de décaissement lent associé au Fonds de préparation du FCPF pour les subventions liées à la formulation et à la préparation au début du programme. La première évaluation révèle que les subventions de formulation n'avaient pas été suffisantes pour couvrir le coût de développement de la R-PP, et il avait été demandé aux Participants des pays REDD de trouver des financements supplémentaires auprès d'autres sources.

Réponse

Les performances du FCPF ont été inefficaces, en particulier concernant le décaissement, qui a empêché le FCPF d'atteindre des résultats. Certaines inefficacités étaient dues à des facteurs externes indépendants du FCPF et à des facteurs internes au FCPF.

La mise en œuvre de la préparation REDD dans le portefeuille n'a pas progressé conformément aux objectifs et aux attentes (rapports intermédiaires, paquets de préparation). Des raisons externes et internes expliquent cette lente progression.

Le Fonds carbone a également été peu efficace dans certains domaines, mais pour des raisons différentes du Fonds de préparation. Le Cadre basé sur les résultats du Fonds carbone a dû être développé. Des ressources considérables ont été utilisées pour développer un Cadre méthodologique robuste (bien que techniquement complexe) ainsi que des orientations et des procédures pour des résultats satisfaisants en matière de réductions d'émissions. En conséquence, le Fonds carbone n'a pas décaissé de fonds pour les réductions d'émissions pendant la période de l'évaluation, même s'il a continué à acquérir d'importants capitaux.

Analyse et constatations: Fonds de préparation

Les financements du Fonds de préparation proviennent de plusieurs sources, et le Fonds a constamment attiré des contributions de la part de ses donateurs depuis 2009. Le Fonds de préparation reçoit également des fonds sous forme de paiements d'intérêts générés par des contributions prépayées. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) gère ces contributions et conserve le portefeuille d'investissement pour tous les fonds fiduciaires administrés par la Banque mondiale. Le revenu d'investissement a généré un total de 9,9 millions USD de dépôts depuis l'opérationnalisation du Fonds de préparation. En 2014, le revenu d'investissement de plus de 2 millions USD a été transféré au Fonds carbone. Cela est dû aux AP avec les participants du Fonds carbone indiquant que tout intérêt généré par des contributions prépayées serait transmis au Fonds de préparation. Pour corriger cela, environ 2 millions USD crédités précédemment au Fonds carbone ont ensuite été transférés au Fonds de préparation en 2014 (FCPF 2014a). À partir de 2015, le Fonds de préparation a reçu 333 millions USD de recettes totales (voir



Indufor ...forest intelligence

Tableau 8).

Constatation: Le Fonds de préparation a continué à attirer des contributions entre les exercices 2011 et 2015.



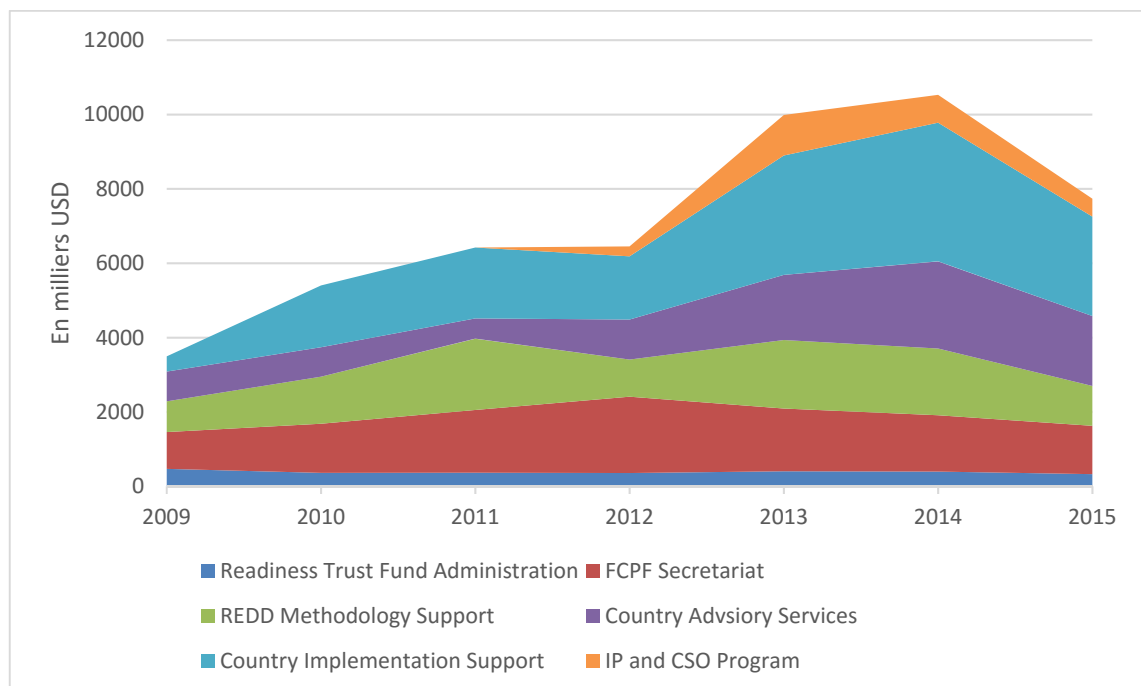
Tableau 8 Répartition des recettes totales du Fonds de préparation 2009–2015

Élément	Montant en milliers USD par an						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Contributions des donateurs	53 895	32 290	94 880	31 538	30 009	54 004	27 014
Revenu d'investissement	547	821	732	924	897	1 960	2 008
Revenu d'investissement transféré depuis le FC	-	-	-	-	-	2 023	-
Recettes totales	54 442	33 111	95 612	32 462	30 906	57 987	29 022

Source: FCPF 2015a

Les décaissements du Fonds de préparation couvrent plusieurs domaines. Les débours en espèces représentent tous les décaissements qui ne sont pas des subventions. Tandis que le FCPF poursuit la mise en œuvre des subventions, les dépenses annuelles ont augmenté comme prévu dans certains domaines, en particulier sur le soutien aux pays. C'est le cas pour le Soutien méthodologique REDD, les Services consultatifs des pays et les activités de Soutien à la mise en œuvre dans les pays (voir Figure 11 et Tableau 9). Le montant total des débours en espèces aux pays pour les activités ciblées pendant la durée de vie du fonds représentent 75 % des débours en espèces, tandis que les coûts administratifs représentent moins de 6 % du total des débours en espèces. Les coûts administratifs et de secrétariat pendant la durée de vie du fonds représentent 12 % du total des décaissements, tandis que les coûts administratifs seuls représentent moins de 3 % du total des décaissements.

Figure 11 Débours en espèces du Fonds de préparation 2009–2015



Source: FCPF 2015a



Tableau 9 Débours en espèces du Fonds de préparation du FCPF 2009–2015

Élément	Montant en milliers USD par an						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Administration du Fonds de préparation fiduciaire	471	362	366	356	404	397	327
Secrétariat du FCPF	989	1 321	1 685	2 056	1 690	1 515	1 299
Soutien méthodologique de la REDD	827	1 266	1 921	999	1 842	1 796	1 071
Services consultatifs des pays	801	793	545	1 073	1 750	2 342	1 881
Soutien à la mise en œuvre dans les pays	409	1 660	1 904	1 701	3 213	3 730	2 676
Programme des PA et des OSC	0	0	0	267	1 089	751	480
Le Fonds de préparation a partagé les coûts diminués de ceux du FC	0	0	0	-1 069	-1 236	-1 159	-821
Total du Fonds de préparation	3 497	5 402	6 421	5 383	8 752	9 373	6 914

Source: FCPF 2015a

Les coûts associés au secrétariat du FCPF et à l'Administration du Fonds fiduciaire de préparation sont restés stables même si les débours en espèces ont augmenté, indiquant une meilleure efficacité de l'administration et de la gestion du Fonds de préparation pendant la période d'évaluation. Cet élément de l'état financier reflète le travail du personnel de la Banque mondiale impliqué dans la gestion du fonds du FCPF, la gestion des contributions, la comptabilité et les opérations juridiques spécifiques liées à l'ensemble du FCPF. Selon le Rapport financier 2015, ces dépenses moins importantes que prévu reflètent des améliorations en termes d'efficacité (FCPF 2015a).

Certaines raisons expliquent que les activités de Support méthodologique REDD étaient comparativement faibles. Les dépenses prévues pour le TAP ont été moindres en raison du retard des paquets de préparation anticipés envoyés au CP pour analyse. Il y a également eu des retards concernant le travail d'Évaluation des coûts du programme REDD+, que le FCPF avait prévu de voir terminé en 2016.

Le programme des PA et des OSC a considérablement réduit ses débours en espèces entre 2013 et 2015. Les questions relatives aux débours en espèces du programme des PA et des OSC sont abordées dans la Section 5.3.

Tableau 10 Total des débours du Fonds de préparation 2009–2015

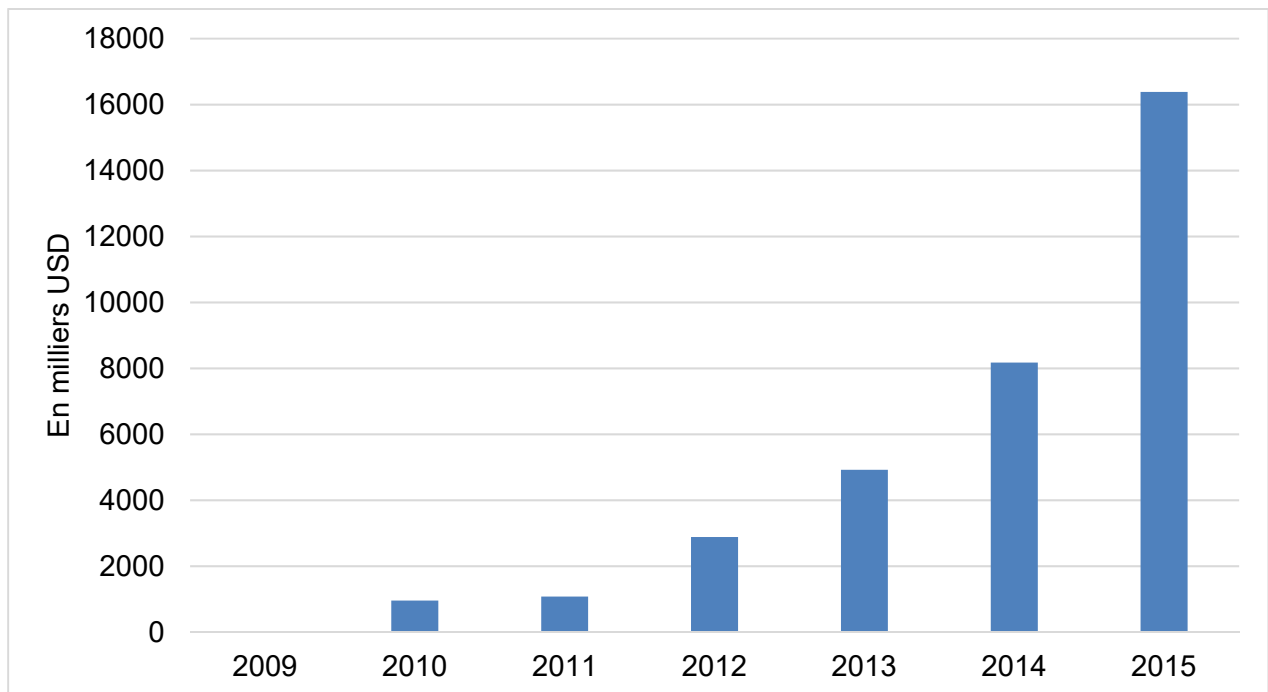
Élément	Montant en milliers USD par an						
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Débours en espèces	3 497	5 402	6 421	5 383	8 752	9 373	6 914
Versements de subventions	-	959	1 082	2 884	4 923	8 173	16 380
Décaissements aux Partenaires de prestation pour les subventions	-	-	-	-	11 440	11 400	3 800
Total des décaissements	3 497	6 361	7 503	8 267	25 075	28 946	27 093

Source: FCPF 2015a



Les versements de subventions soutiennent le travail de préparation dirigé par les participants des pays REDD, un financement initial pouvant atteindre 3,8 millions USD étant disponible pour chaque pays. À l'exception des versements de subvention à d'autres Partenaires de prestation en dehors de la Banque mondiale, un total de 34,4 millions USD avait été versé fin 2015. D'autres partenaires de prestation ont également reçu des subventions d'un montant de 26,6 millions USD entre 2013 et 2015. Au total, le Fonds de préparation a décaissé un montant total de 61 millions USD de subventions. Les versements de subventions par l'intermédiaire de la Banque mondiale indiquent une tendance claire: le Fonds de préparation a été plus efficace et les subventions ont doublé sur une base annuelle depuis 2011 (voir Figure 12).

Figure 12 Versements de subventions du Fonds de préparation 2009–2015



Source: FCPF 2015a

Ces chiffres, extraits des rapports financiers du FCPF, indiquent des améliorations en terme d'efficacité pour les débours en espèces et le versement de subventions. Malgré les améliorations, le Fonds de préparation ne répond toujours pas à l'une des attentes relatives à l'efficacité définie dans son Cadre de suivi et d'évaluation. À compter de 2015, 26 % seulement des pays REDD (9 sur 35) enregistraient un taux de décaissement conforme à leurs plans de versement de subventions pour la préparation, alors que l'objectif était de 60 % (voir



Indufor ...forest intelligence

Tableau 11), ce qui indique que l'efficience devra encore être améliorée au fur et à mesure que le FCPF va avancer.



Tableau 11 Mesure du rendement de l'efficience des versements de subventions en 2015

Impact/réalisation/extrant et indicateurs pertinents	Objectif prévu	État à la fin de l'exercice 2015
Indicateur 1.3.d. Pourcentage de pays où le taux de décaissement est conforme au plan de décaissement (jusqu'à 10 % d'écart par rapport au plan) de l'accord de subventions du FP (>3,4 millions de dollars USD)	60 % (de pays ayant signé des Accords de subvention)	9/35 soit 26 % des pays

Source: FCPF 2015a

Les Rapports annuels du FCPF (2013, 2014, 2015) ont constamment noté l'inefficience des décaissements associés au Fonds de préparation et ils ont pris des mesures pour améliorer l'efficience. En réponse aux premières recommandations des évaluations visant à améliorer l'efficience et accélérer le versement des fonds, le CP a décidé d'augmenter les fonds disponibles pour la préparation de la REDD (voir la Résolution PC/10/2011/1/rev).

Si les objectifs de décaissement ne sont toujours pas atteints en 2013, c'est en raison des versements de subventions, car seuls trois pays sur neuf avaient signé des Accords de subvention. En mars 2013, le FCPF a organisé un atelier avant le CP destiné à comprendre les raisons de la lenteur des décaissements. Les raisons de la lenteur des décaissements établies à l'issue de l'atelier sont les suivantes: manque de capacité d'achat dans les unités de gestion de projet REDD+ dans les pays, mauvaise compréhension des règles d'achat de la Banque mondiale et manque d'expérience concernant l'élaboration des TdR pour les principales activités de préparation. Pour aborder le manque de capacité d'achat dans plusieurs pays, le FCPF a recruté un spécialiste des achats pour les unités de gestion de projet. En outre, le FCPF a mis en œuvre plusieurs actions afin de mieux aborder l'efficience. Tout d'abord, certains membres du personnel des équipes de gestion de projet dans les unités REDD gouvernementales ont été formés aux procédures d'achat. Ensuite, l'équipe de gestion du FCPF (FMT) a également placé les TdR pour les activités de préparation sur le site Web du FCPF afin que d'autres pays puissent les consulter facilement.

En 2014 et 2015, les décaissements sont restés une question majeure. Selon les parties prenantes lors des entretiens, l'enquête en ligne destinée aux Points focaux des pays REDD ainsi que les visites sur le terrain, qui sont des facteurs à la fois internes et externes, ont nui à l'efficience des versements de subventions.

Facteurs internes communs identifiés comme affectant le rythme des décaissements du Fonds de préparation:

- de longs processus d'approbation (par exemple, la signature d'accords de subvention)
- de longs processus d'analyse
- des exigences relatives aux mesures de sauvegarde et à la diligence raisonnable multilatérale compliquées et difficiles à comprendre, en particulier pour les achats.

Parmi les facteurs externes, citons:

- une incertitude concernant l'architecture internationale REDD+, entraînant des retards avant le Cadre REDD+ de Varsovie



- de longs processus pour la prise de décisions dans le pays (par exemple, processus politiques)
- la situation politique dans le pays entraînant des retards
- le manque de connaissances et de capacités pour traiter les dossiers avec des approbations de subventions dans les unités d'administration financière nationales (par exemple, Ministère des finances).

Si l'on considère les comptes des parties prenantes de tous les groupes, il est clair que le décaissement reste une question majeure au sein du FCPF (par exemple, Figure 9, et séparément dans les Sections 4.2 et 5.2) et qu'il a été triangulé dans les Rapports financiers annuels du FCPF (FCPF 2012b ; FCPF 2013a ; FCPF 2014a ; FCPF 2015a). De longs processus d'approbation, la bureaucratie, de longues périodes d'analyse et de longs processus de décision dans les pays REDD ont affecté les décaissements, entravant l'efficacité du programme et créant des défis supplémentaires pour le FCPF dans l'atteinte de ses objectifs. Cette inefficacité a également compromis la pertinence des premiers travaux réalisés dans un certain nombre de pays REDD dans le cadre de leur subvention relative à la formulation de la préparation REDD.

La première évaluation a fait une recommandation pour améliorer l'efficacité des décaissements au sein du FCPF. La recommandation consistait à s'éloigner des engagements forfaitaires pour choisir plutôt des « subventions de montants variables afin de pouvoir personnaliser les subventions selon les besoins et circonstances des différents pays » (Baastel et NORDECO 2011). Les avancées sur ce point indiquent qu'elle a été mise en œuvre selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Jusqu'à présent, la plupart des pays qui en ont fait la demande ont reçu le montant maximum de 5 millions USD. Les fonds restants étant alloués, les pays sont en concurrence pour les obtenir. En outre, les critères d'affectation des fonds supplémentaires incluent la certification par le Partenaire de prestation que des « progrès importants » ont été réalisés. Cet aspect a été critiqué. Suit un exemple typique qui peut être utilisé pour souligner les questions et défis de l'approche actuelle:

Après que le Chili a reçu l'approbation de son programme de préparation en 2014, il a présenté un rapport intermédiaire et reçu des fonds supplémentaires en 2015 (Chili 2015). Pour recevoir davantage de fonds, il est notamment nécessaire que le Partenaire de prestation (dans ce cas la Banque mondiale) certifie que des « progrès importants » ont été réalisés et que le pays a engagé 50 % de ses subventions initiales de préparation. Le Chili pourrait présenter des dépenses de 300 000 USD seulement sur sa subvention de 3,4 millions USD, mais il a « engagé » un montant supplémentaire, ce qui le monte à plus de 50 % au moment de la réunion, selon le Rapport de suivi et de création de rapports sur les subventions de la Banque mondiale pour le Chili (2015). La décision d'approuver le financement supplémentaire pour le Chili pose des problèmes pour les raisons suivantes:

- les subventions supplémentaires de 5 millions USD sont insuffisantes si chaque pays participant demande à en bénéficier
- aucun critère n'est défini pour évaluer les pays qui réussiront, car le CP continue d'appliquer le principe du « premier arrivé, premier servi ».

Un Observateur du CP indique qu'il existe une concurrence entre les Partenaires de prestation pour que leurs pays reçoivent des fonds supplémentaires. Ce sont les Partenaires de prestation qui certifient les progrès importants réalisés, mais ils se trouvent également en situation de conflit d'intérêt car ils profitent du fait que le pays reçoit les fonds supplémentaires.



Constatation: Le Fonds de préparation a été plus efficient et les subventions ont doublé sur une base annuelle depuis 2011.

Constatation: Le Fonds de préparation n'a toujours pas atteint l'un de ses objectifs d'efficience définis dans son Cadre de suivi et d'évaluation (c'est-à-dire 60 % des pays avec un taux de décaissement, ce qui est en phase avec la subvention de préparation).

Constatation: L'élément de coût de l'appui méthodologique REDD a été moins élevé que prévu en 2015 en raison d'un nombre de paquets de préparation soumis moins important que prévu.

Constatation: Une efficience médiocre du décaissement au niveau des pays n'a pas permis au FCPF de soutenir efficacement la mise en œuvre de la préparation REDD.

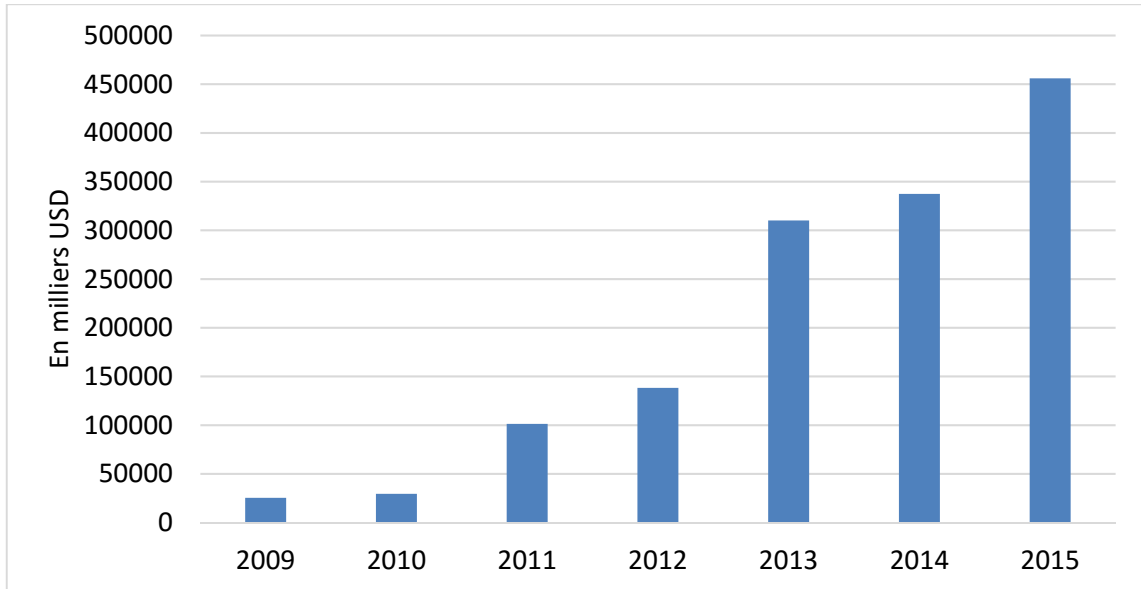
Constatation: Les critères d'affectation de financement supplémentaire dans le cadre du Fonds de préparation n'ont pas tenu compte de la proposition d'amélioration complète en vertu de la recommandation de la première évaluation portant sur des subventions de différents montants.

Analyse et constatations: Fonds carbone

Le Fonds carbone reçoit des contributions financières de la part de gouvernements, d'ONG internationales et du secteur privé. Selon la Charte, la contribution minimum est de 5 millions USD. De nombreux gouvernements qui soutiennent le Fonds de préparation soutiennent également le Fonds carbone (par exemple, l'Australie, le Canada, la Commission européenne, la France, l'Allemagne, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis). En outre, The Nature Conservancy a versé 5 millions USD au Fonds carbone en 2009 et BP Technology Ventures a réglé des contributions financières de 5 millions USD en 2011. Selon le FCPF (2015a), le solde de trésorerie du Fonds carbone était de 351 millions USD et il a constamment augmenté depuis 2009 ; le montant total des contributions financières s'élevait à 456 millions USD fin 2015 (voir Figure 13). Toutes les AP avec les Participants du Fonds carbone indiquent que tout intérêt généré par des contributions prépayées sera transmis au Fonds de préparation. C'est la raison pour laquelle aucun revenu d'investissement n'est à déclarer pour le Fonds carbone.



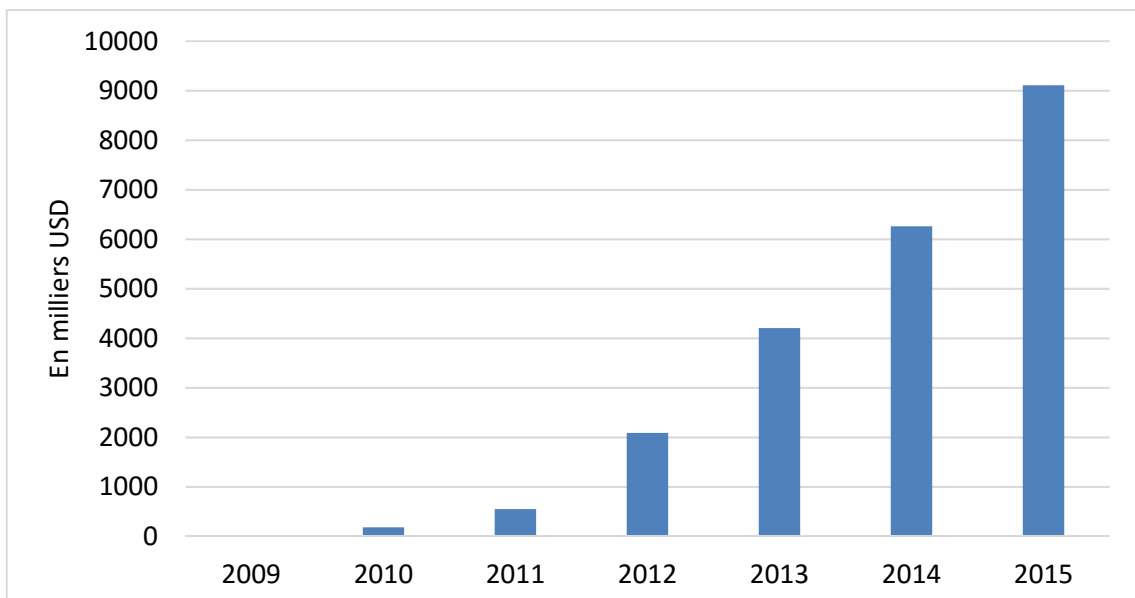
Figure 13 Contributions financières du Fonds carbone (cumulées) 2009–2015



Source: FCPF 2015a

Le Fonds carbone a distribué 9,1 millions USD de débours en espèces depuis sa première opérationnalisation en mai 2011. À ce jour, le Fonds carbone n'a effectué aucun paiement pour les réductions d'émissions (voir Figure 14).

Figure 14 Débours en espèces du Fonds carbone (cumulés) 2009–2015



Source: FCPF 2015a

Sur les 9,1 millions USD de décaissements, les coûts administratifs s'élevaient à 3 millions USD, les coûts de développement des programmes à 1,8 million USD et les coûts partagés à 4,3 millions USD. Selon le Rapport financier de 2015, les dépenses pour le Fonds carbone ne correspondaient pas aux attentes. Les coûts administratifs



ont légèrement dépassé les affectations budgétaires en 2015 en raison du travail important réalisé par l'équipe juridique, ainsi que du soutien accru de l'équipe et la finalisation des conditions générales de l'ERPA. Les coûts de développement du programme ont été beaucoup moins importants que ceux budgétés car le travail associé à la capacité d'utilisation du Fonds carbone a pris plus de temps que prévu. Les procédures et orientations, telles que le Cadre méthodologique, ainsi que les orientations juridiques pour l'ERPA ont été plus compliquées que prévu et leur préparation a nécessité davantage de temps ; voir la Section 5.2. Par conséquent, le Fonds carbone n'a réalisé aucun décaissement conformément à son budget prévu ou ses extrants. Des scénarios ont été développés par l'équipe de gestion du FCPF (FMT) sur la durée nécessaire au développement de PRE et à la signature d'ERPA. Pour parer à tout retard et permettre une grande flexibilité, on a conclu qu'il était nécessaire de prolonger la date de fin du Fonds carbone de 2020 à 2025 (Note de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) 2014, Résolution CFM/12/2015/1).

Le côté positif est que le Fonds carbone et son Cadre basé sur les résultats ne seront pas soumis à la Politique opérationnelle sur les achats de son Partenaires de prestation, car les paiements à effectuer dans le cadre d'ERPA concerneront les services environnementaux réalisés par le Participant du pays REDD. Cela signifie que le Fonds carbone pourrait emprunter une autre voie que celle du Fonds de préparation pour une efficacité des décaissements.

Constatation: Contrairement aux objectifs et aux attentes, le Fonds carbone n'a pas décaissé de financement pour les réductions d'émissions entre 2011 et 2015.

Constatation: Le développement des procédures et instructions pour le Fonds carbone, tels que le Cadre méthodologique et la Feuille de modalités ERPA, a pris beaucoup plus de temps que prévu. C'est la raison pour laquelle les résultats ne correspondent pas aux objectifs, tels que les ERPA.

Analyse et constatations: extrants

Au-delà des décaissements, l'efficacité concernant la production d'extrants est également un domaine clé à évaluer. La première évaluation révèle que le temps d'attente moyen entre la date de soumission de la version finale d'une R-PP et la signature d'un Accord de subvention est de 13,4 mois. Elle attribue ce délai à la fois aux procédures bancaires et au besoin pour les pays d'identifier d'autres sources de financement pour la mise en œuvre de leurs R-PP.

Le GEI (2012) note que l'efficacité reste un défi pour le FCPF. Alors que les versements de subventions ont augmenté en 2012, le délai pour la signature des accords de préparation n'a pas été systématiquement réduit par le FCPF. Sur la base des données de 17 pays REDD analysés en 2012, le délai était de 14,5 mois. Les données analysées pour cette évaluation³¹ révèlent que le délai moyen nécessaire entre le contrôle de la conformité de la R-PP et la signature de l'Accord de subvention de la préparation REDD était de 13,4 mois (voir l'annexe 8 et l'annexe 10). Cette

³¹ La Résolution PC/14/2013/2 indique qu'il a été demandé à tous les nouveaux participants du FCPF de soumettre une R-PP pour approbation comme condition préalable à la fois à l'entrée dans le FCPF et à la signature des Accords de subvention de la préparation. Ce changement signifie que la constatation de la première évaluation, de 13,4 mois, n'a pas pu être comparée avec précision entre la première et la deuxième évaluations. Par conséquent, la métrique du Contrôle de la conformité de la R-PP et la signature de l'Accord de subvention ont été utilisées car cela était pertinent dans tout le portefeuille.



évaluation révèle que bien que la mobilisation des fonds pour les extrants de la préparation a été plus efficace depuis l'analyse du GEI en 2012, dans l'ensemble le FCPF n'a pas amélioré ses performances en réduisant le délai de mobilisation des fonds pour les extrants depuis la première évaluation en 2011. Le délai minimum entre le contrôle de la conformité et la signature était d'un mois et le délai maximum de 43 mois.

Les consultations avec l'équipe de gestion du FCPF (FMT) révèlent que les processus relatifs à la signature d'Accords de subvention ont été amendés et simplifiés avant que le FCPF augmente son portefeuille de pays REDD en 2014, répondant ainsi aux soucis d'efficacité qui se sont posés lors de la première évaluation. Cela peut être l'un des facteurs qui a entraîné une réduction du délai moyen entre la soumission d'une R-PP et la signature d'un Accord de subvention. Toutefois, selon l'analyse, le délai moyen entre le contrôle de la conformité et la signature de l'accord de subvention est resté supérieur à un an. Cela renforce l'idée selon laquelle il existait des problèmes d'efficacité concernant le traitement des accords touchant plusieurs pays.

La signature d'Accords de subvention déclenche la mise en œuvre de la préparation REDD d'un pays REDD et les extrants ultérieurs de la préparation. Selon les entretiens réalisés avec les pays REDD, une fois l'Accord de subvention signé, de nouveaux défis apparaissent qui affectent le décaissement et la capacité à produire des extrants.

Le FCPF est un programme « exécuté par des pays ». Pour l'achat de services liés à la fourniture d'extrants de préparation, cela signifie qu'en plus des procédures de diligence raisonnable du Partenaire de prestation qui doivent être suivies, le pays REDD doit également respecter la législation nationale relative aux achats. Les responsables des forêts des pays REDD indiquent qu'ils avaient trouvé difficiles ou n'étaient généralement pas habitués aux aspects techniques des procédures d'achat, en particulier dans le cas du FCPF, qui nécessite la mise en œuvre d'un processus d'achat double pour le travail au niveau des pays. Plusieurs membres du personnel au niveau du pays du Partenaire de prestation indiquent également que le processus était difficile à comprendre et qu'ils devaient souvent demander des instructions au siège et à l'équipe de gestion du FCPF (FMT).

Dans l'enquête en ligne et lors des entretiens, les pays REDD indiquent que la question des achats représente le principal défi à la mise en œuvre de la préparation, en notant également que la mise en œuvre du programme du FCPF dépendait de l'achat de services techniques et de consultants. D'un autre côté, les marchés publics sont l'un des principaux facteurs de corruption et coûtent 2 milliards USD par an (Transparency International 2014). Les systèmes de diligence raisonnable des Partenaires de prestation ont été perçus par un Contributeur au Fonds et une organisation internationale comme une mesure de sauvegarde contre la corruption dans les processus d'achat.

L'équipe chargée de l'évaluation a développé une hypothèse pour tester le développement et les circonstances nationales ainsi que sa corrélation avec l'efficacité de l'analyse et du traitement des accords et extrants du FCPF. L'Annexe 10 présente les données et l'analyse pour tester cette hypothèse. L'analyse conclut que la durée totale du processus ne dépendait pas du niveau de développement mais plutôt que d'autres facteurs semblaient affecter la durée du processus (par exemple, le délai nécessaire à un pays pour effectuer une nouvelle soumission entre des analyses du TAP, l'année lors de laquelle un pays démarre le processus du FCPF, le délai entre les



contrôle de conformité de la R-PP et la signature de l'Accord de subvention pour la préparation).

Les données indiquent que les pays qui ont rejoint le processus du FCPF à partir de 2013 ont bénéficié d'une efficacité accrue entre la soumission de la R-PP et la signature de l'Accord de subvention. Cela concorde avec la déclaration de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) selon laquelle les procédures de rationalisation peuvent améliorer l'efficacité.

Tableau 5 présente les performances du FCPF concernant l'atteinte de ses extraits par rapport aux objectifs définis dans son Cadre de mesure du rendement. Une analyse du portefeuille du FCPF concernant ces extraits est présentée en Annexe 8. L'analyse indique que le FCPF a réalisé efficacement des R-PP de qualité dans le portefeuille et qu'il a dépassé son objectif. En général, les objectifs pour la mise en œuvre de la préparation n'ont pas été atteints, notamment l'objectif pour les MTR et plus de 10 paquets de préparation d'ici 2015. La contre-performance a été attribuée à de nombreux facteurs différents soulignés ci-dessus.

Constatation: Les pays REDD doivent se conformer aux procédures de diligence raisonnable des Partenaires de prestation et à leur législation nationale pour la fourniture de biens et de services dans le cadre du FCPF.

Constatation: Les différentes politiques d'approvisionnement et procédures de diligence raisonnable des Partenaires de prestation ont posé un problème pour les pays REDD et ont souvent conduit à des retards de décaissement au niveau des pays.

Constatation: Le niveau de développement d'un pays REDD (par exemple, un pays parmi les moins avancés avec des revenus moyens) avait eu un impact important sur l'efficacité de la durée totale de son processus.

Constatation: La rationalisation des processus pour la signature d'Accords de subvention et la soumission de la R-PP ont démontré une plus grande efficacité et les pays REDD qui ont récemment rejoint le FCPF en ont profité.

6.3.1 Mobilisation des fonds

Contexte

Concernant le niveau des pays REDD, la première évaluation révèle d'importants exemples de co-financement. Dans un certain nombre de cas, cela a entraîné des réalisations stratégiques et complémentaires, que ce soit par le financement de projets pilotes, ou le soutien de la participation de la société civile nationale. Dans d'autres cas, le co-financement est devenu une nécessité, motivé par une longue période de décaissement de la part du Fonds de préparation du FCPF, ce qui a, par conséquent, entraîné l'intervention d'autres donateurs pour combler l'insuffisance de financement afin que l'élan ne soit pas perdu. La première évaluation note que l'affectation de 3,8 millions USD du Fonds de préparation n'a pas suffi à couvrir l'ensemble des coûts de la préparation REDD et que la mobilisation de fonds depuis d'autres sources a été un élément important pour atteindre la préparation nationale (Baastel et NORDECO 2011).

L'indicateur d'impact 1.4 du Cadre de suivi et d'évaluation mesure le degré de stimulation des investissements dans REDD+ par le FCPF (Fonds carbone et subventions). Le FCPF est bien placé et conçu pour réaliser des rapports sur le co-financement et le financement supplémentaire par d'autres sources (voir les modèles de R-PP et d'ER-PIN). Si le FCPF était efficace et efficace, le volume d'investissements



non FCPF dans le cadre du processus R-PP dans les Pays participants et pour la mise en œuvre de PRE (par exemple, PIF, bilatéral, secteur privé) serait considérable.

Réponse

À travers la triangulation des documents avec des commentaires des parties prenantes, cette évaluation révèle que le Fonds de préparation a entraîné davantage de financements que le Fonds carbone, d'un point de vue technique car aucun programme de réduction des émissions n'avait été mis en œuvre d'ici la fin de l'année 2015. Cela est en contradiction avec le Rapport annuel 2015 du FCPF (FCPF 2015a). L'équipe chargée de l'évaluation a déterminé que le décaissement des fonds relatifs à la préparation REDD était lent et que le PIF et les programmes bilatéraux ont, par conséquent, résolu des déficits de financement. Cela a entraîné une réponse non intentionnelle. Les plans et documents du FCPF (et du PIF) présentent des processus de conception rationnels dans l'intention d'optimiser et de coordonner. Cependant, les réalités sur le terrain variaient considérablement dans de nombreux pays REDD. On peut avancer que le FCPF a contribué à optimiser les sources de financement supplémentaires, mais une mauvaise synergie avec des programmes complémentaires, principalement due à des inefficiences de décaissement, a entraîné une réponse non intentionnelle.

Analyse et constatations

Les modèles du FCPF ont permis une planification soignée pour une conformité avec les programmes complémentaires et l'optimisation du co-financement pour la préparation de la REDD. Dans la version 6 du modèle de R-PP (FCPF 2012a), le Point 10 des Orientations fait des références spécifiques sur la façon de coordonner le développement de la R-PP et la mise en œuvre avec le PIF. Les orientations de la R-PP notent également que les Plans d'investissement produits pour le processus du PIF devraient éviter les doublons d'autres activités proposées dans la R-PP. Les Plans d'investissement développés dans le cadre du PIF et des R-PP devraient promouvoir une adéquation entre les phases de préparation et d'investissement de la REDD+. Les orientations du modèle de R-PP notent que cela pourrait nécessiter la coordination entre les institutions ou groupes de travail responsables des processus de R-PP et PIF.

Outre les points d'orientation du modèle de R-PP, une case comporte les enseignements tirés. L'enseignement 7 note qu'il était important d'établir une cohérence dans le contexte du travail réalisé sur d'autres initiatives associées (par exemple, l'Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT), PIF) et toute autre initiative bilatérale. L'enseignement 8 recommande que les pays indiquent clairement comment les activités proposées seraient soutenues par les sources de financement anticipées (par exemple, bilatérales, multilatérales, ONU-REDD, privée, unilatérale, etc.). Les Participants des pays REDD devraient utiliser les tableaux budgétaires insérés dans le modèle de R-PP (que l'on trouve après chaque composant) à cet effet et les présenter sous forme de budget final cumulé.

Constatation: Les modèles pour la planification des programmes (par exemple, R-PP, modèle de plan d'investissement de PIF) comportaient des directives et instructions pour la réalisation de rapports sur les opportunités de cofinancement et de mobilisation des fonds au niveau national.

Les Participants des pays REDD ont renseigné les lignes budgétaires dans les R-PP, qui ont été compilées par l'équipe de gestion du FCPF (FMT) et indiquées dans le



Rapport annuel du FCPF. L'orientation de la R-PP rappelle aux pays qu'ils devraient disposer de programmes d'investissement de PIF et de préparation coordonnés.

Les Rapports annuels 2014 et 2015 du FCPF indiquent que le coût de la préparation REDD a souvent dépassé les financements par subvention disponibles auprès du Fonds de préparation du FCPF et que les Participants des pays REDD se sont fréquemment tournés vers la mobilisation de fonds externes supplémentaires pour financer les activités de préparation REDD. Selon le Rapport annuel du FCPF (2014a), plus de 81 millions USD ont été reçus sous forme d'investissements non FCPF dans le cadre du processus de R-PP. En 2015, le montant a dépassé les 185 millions USD. Il a augmenté car un certain nombre de nouveaux pays qui n'avaient pas fourni d'informations pour 2014 les ont déclarées en 2015. La base de ces fonds était constituée du Programme ONU-REDD et des partenaires bilatéraux. C'est également pour cette raison que le montant des fonds non FCPF reçus pour la mise en œuvre de PRE est passé de 594 millions USD en 2014 à 1,1 milliard USD en 2015.

Les Rapports annuels notent que ces chiffres n'étaient pas exhaustifs. Néanmoins, les informations présentées indiquent qu'il existait une forte possibilité d'optimiser le financement public pour le Fonds de préparation et le Fonds carbone dans le cadre du FCPF. La coordination au niveau national avec ces programmes est donc essentielles au succès du FCPF.

Bien que le mécanisme de création de rapports dans les R-PP représentait une coordination accrue sur le papier, cette évaluation révèle qu'il n'a pas nécessairement entraîné de coordination unilatérale, bilatérale et multilatérale des donateurs sur le terrain. C'est le cas dans de nombreux pays, ce qui souligne le besoin urgent de procéder à de nouvelles améliorations en termes d'efficacité des décaissements et de coordination au niveau des pays avec d'autres processus bilatéraux et multilatéraux REDD+. Au Pérou, par exemple, les donateurs bilatéraux étaient initialement coordonnés avec le FCPF sur l'affectation des programmes de travail. Cependant, le décaissement de la part du FCPF a pris plus de temps que prévu et les partenaires bilatéraux ont procédé avec leurs propres programmes de travail.

Bien que le Laos ait vu sa R-PP approuvée par le CP en octobre 2010, il n'avait pas encore mis en œuvre ses principaux composants de préparation au moment de l'évaluation. D'un autre côté, le Laos, un pays pilote pour le PIF, a commencé la mise en œuvre de son PIF en 2013. L'idée de départ au Laos était de démarrer le processus de préparation REDD avant le PIF. En raison de la restructuration institutionnelle du gouvernement qui a touché le Ministère des forêts, le processus de préparation du FCPF a été retardé ; voir l'analyse annuelle des activités REDD+ au Laos en 2012–2013 (*Annual review of REDD+ activities in Lao PDR 2012–2013*) (Gouvernement du Laos, 2013).

Selon les parties prenantes interrogées, au Vietnam le programme ONU-REDD a permis la réalisation efficace et efficiente des activités de préparation sur le terrain. Le FCPF a démarré ses activités plusieurs années plus tard, bien que sa R-PP ait été approuvée par le CP en 2011. La vitesse de mise en œuvre était plutôt liée aux modalités de fonctionnement des agences des Nations Unies qu'aux modalités exécutées par les bénéficiaires du FCPF. Néanmoins, le programme ONU-REDD et le FCPF ont été complémentaires au Vietnam. L'ONU-REDD a affecté son travail à un niveau national, tandis que le FCPF s'est engagé au niveau provincial sur les plans d'action REDD+ provinciaux (MacDonald Stewart et Swan 2013).



Il y a eu des exemples de programmation efficiente et stratégique du FCPF. En RDC, l'un des facteurs qui a contribué à l'efficacité de son avancée à la fois dans son paquet de préparation et dans le développement du PRE est sa vision globale de REDD+ et le fait qu'il ait compris l'importance de l'harmonisation du FCPF avec divers autres instruments financiers multilatéraux, tels que le PIF, le financement de l'Association internationale de développement (IDA) par la Banque mondiale et l'Initiative centrafricaine des forêts (CAFI).

Les progrès sur la préparation du FCPF au Ghana ont également été attribués à son approche programmatique de l'harmonisation de la préparation avec son PIF, qui a ensuite été harmonisé avec le développement de son futur PRE (voir le rapport de la visite sur le terrain en Annexe 3).

L'ambiguïté des rapports annuels du FCPF est que la mobilisation des fonds était présentée comme un « montant d'investissements non FCPF reçus pour le processus de R-PP » et un « montant d'investissements non FCPF reçus pour la mise en œuvre de PRE ». L'hypothèse selon laquelle les fonds avaient été reçus pour la mise en œuvre de PRE a été émise. Le rapport annuel ne l'a pas distingué des programmes REDD+ en cours qui n'avaient aucun lien dans le pays. L'ambiguïté apparaît entre le Rapport d'avancement annuel des pays et les documents de planification (plans d'investissements du PIF, R-PP, ER-PIN Annexe 1 Tableau de synthèse du plan de financement).

Selon les entretiens, certains fonds signalés comme « reçus » provenant de programmes bilatéraux, par exemple, étaient liés à des programmes qui avaient déjà démarré avant la conception du PRE du FCPF dans le pays REDD. Parmi les exemples, citons 18 millions USD de la part du gouvernement allemand (KfW/GIZ) au gouvernement du Laos formulé en 2009/2010 ; certains pays pilotes du PIF (formulation 2010 du PIF avant l'ER-PIN) ; et plus de 100 millions USD pour l'Indonésie dans le cadre du PIF pour la mise en œuvre de son PRE, tandis que l'analyse de l'Annexe I Plan financier de l'ER-PIN de l'Indonésie (2014) révèle que le PIF n'était pas répertorié comme une « source de financement attendue ». D'un autre côté, le Rapport annuel 2015 du FCPF n'a pas signalé le Partenariat du carbone forestier du Berau (subventions), dans le cadre duquel l'ER-PIN de l'Indonésie a proposé de s'engager (noter que l'ER-PIN pour l'Indonésie à partir de 2014 est en attente d'analyse et que des changements sont attendus). L'expérience montre qu'il existe une ambiguïté concernant les financements supplémentaires attribuables aux programmes de préparation FCPF et du Fonds carbone.

Le PIF a démarré avec huit pays pilotes en 2010 et il a versé ses fonds plus rapidement que le FCPF. Par conséquent, de nombreux participants de pays REDD ont réalisé une partie de leurs processus de préparation du FCPF avec des fonds du PIF. L'évaluation du PIF du FIC note: « Les plans d'investissement du PIF ne décrivent pas clairement la manière dont le PIF s'intègre au contexte plus large du programme ONU-REDD, ce qui ne permet pas de bien comprendre comment ces plans complèteraient d'autres efforts planifiés en cours ». On s'attendait à ce que le PIF, lancé peu après le FCPF et le programme ONU-REDD, soit complémentaire à ces programmes en fournissant un financement provisoire, en s'appuyant sur leur travail de préparation REDD. Selon les documents du PIF (CIF 2016), plus de la moitié des fonds du PIF a été consacrée au renforcement des capacités, au renforcement des institutions et à la réforme de la gouvernance, qui sont généralement associés à la Phase 1 des programmes de travail de préparation REDD. Bien que cette évaluation note que le processus ER-PIN du FCPF visait à établir des liens entre le Fonds carbone et le PIF dans certains pays, il



est trop tôt pour conclure que ce rapprochement a eu lieu ou non dans la mise en œuvre de PRE.

Une analyse des Plans d'investissement du PIF révèle que un degré variable de rapprochement. Le Plan d'investissement du Ghana indique qu'il s'appuie directement sur le FCPF ; il mettrait en œuvre le PIF et d'autres projets liés à la REDD+ dans ce cadre collaboratif pour éviter les doublons et faciliter les synergies et l'apprentissage (CIF 2012a). Le Plan d'investissement du PIF pour l'Indonésie a été reporté concernant l'engagement à se rapprocher du FCPF, en indiquant que des liens seraient envisagés lorsque le Plan d'investissement serait opérationnel (CIF 2012b). Le Plan d'investissement du Laos indique qu'il prévoit de rapprocher le PIF à sa R-PP et ses activités de préparation REDD, afin qu'elles soient coordonnées et supervisées par le même organisme d'exécution, le Ministère des forêts (CIF 2011). Le Laos a commencé la mise en œuvre du PIF en 2013, mais n'avait pas commencé celle de sa préparation REDD en décembre 2014.

Selon les consultations avec les Participants des pays REDD du FCPF/projet pilote du PIF, les connexions entre le FCPF et le PIF n'ont pas été mises en synergie de manière pertinente en raison de la lenteur des décaissements au sein du FCPF. La lenteur des décaissements a gâché des occasions d'harmonisation avec le PIF. Par conséquent, on a considéré que le PIF résolvait des déficits dans la préparation REDD et il était perçu comme une source importante pour le renforcement des capacités, le renforcement des institutions et la préparation générale de la REDD pendant la période d'évaluation. Cette constatation était cohérente avec l'évaluation du PIF dans le cadre du FIC (ICF International 2014).

Les consultations avec les Contributeurs au Fonds révèlent qu'il était également important de coordonner leurs programmes bilatéraux avec le FCPF. Il y a eu des exemples de réussite, mais la responsabilité de coordonner les programmes incombait aux Participants des pays REDD. Dans certains cas, un donateur, en réponse à des retards de décaissement du FCPF, a revu des programmes pour inclure davantage de financements pour les systèmes SRV. D'autres programmes bilatéraux ont également répondu aux déficits de financement en raison de la lenteur des décaissements du FCPF au niveau national.

Étant donné qu'aucun PRE n'est actuellement mis en œuvre, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure le FCPF a facilité l'obtention de fonds pour ces programmes. Le FCPF (2015a) affirme que 14 Participants de pays ont déclaré plus de 1,1 milliard USD d'investissements non FCPF pour la mise en œuvre de PRE. Le PIF, ainsi que des programmes bilatéraux en Allemagne et en Norvège, représentaient la majorité de ce financement.

Plusieurs parties prenantes de pays REDD et sept membres du personnel multilatéral déclarent que le PIF représentait une partie importante du processus du FCPF et que les Participants des pays REDD qui ne faisaient pas partie du PIF étaient clairement désavantagés (par exemple, Madagascar, l'Éthiopie). Il a été noté pendant la période d'envoi des observations sur l'évaluation que ce point devrait être mis en balance avec l'observation selon laquelle de nombreux pays REDD « ont subi une longue période de manque de ressources » ayant entraîné un déficit des capacités de gouvernance et qu'il était peu vraisemblable que les subventions de préparation fussent à regagner du terrain ».



Constatation: Le programme ONU-REDD, le PIF et les programmes bilatéraux ont constitué l'essentiel du cofinancement et optimisé les ressources pour la préparation REDD.

Constatation: Un manque d'efficacité concernant les décaissements de préparation REDD et la mise en œuvre des programmes a entraîné des décalages concernant la coordination de certains efforts nationaux de préparation REDD. Dans certains cas, des programmes bilatéraux et multilatéraux ont financé des activités initialement prévues pour le FCPF afin de garantir la réalisation des progrès sur les processus nationaux REDD+.

Constatation: Les pays REDD et certains membres du personnel multilatéral ont considéré le PIF comme un programme de soutien important de la REDD+ et une principale source de financement pour remédier aux déficits plus importants en matière de financement national de la REDD+.

Constatation: Il existe une ambiguïté concernant le financement supplémentaire indiqué dans les rapports annuels du FCPF pour la mise en œuvre des R-PP et des PRE. Les montants indiqués ne sont pas cohérents avec les entretiens réalisés auprès des parties prenantes ou les documents ER-PIN. La différence peut être partiellement attribuée aux Rapports d'avancement annuel des pays.

6.3.2 Les performances des groupes de superstructure

Contexte

Pour que le FCPF atteigne ses objectifs, il est indispensable qu'il dispose d'une capacité technique suffisante pour administrer, gérer et mettre en œuvre son programme. La présente section aborde les performances, avantages et problèmes des groupes de superstructure du FCPF du point de vue des pays REDD, des Contributeurs au Fonds, du personnel du Partenaire de prestation et de l'équipe de gestion du FCPF (FMT). Pour un aperçu des rôles des groupes de superstructure au sein du FCPF, reportez-vous à la Section 3.3.3.

La première évaluation a fait une recommandation majeure au FCPF afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité au niveau national: « Examiner la possibilité de décentraliser davantage le personnel de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) vers d'autres régions du pays au-delà de la région africaine et d'accroître le soutien aux pays REDD, y compris par le biais d'un soutien plus important au personnel basé dans les bureaux du pays du Partenaire de prestation afin de contribuer à renforcer la coordination sur le terrain et de faciliter la mise en œuvre ». En réponse à la recommandation de la première évaluation, le FCPF a partiellement accepté et reconnu la nécessité de fournir un appui technique plus soutenu aux Participants des pays REDD. Le FCPF propose de préconiser l'intégration de la REDD+ dans le portefeuille de la Banque mondiale en transférant le support technique au personnel au niveau des bureaux nationaux des Partenaires de prestation.

Réponse

Les points de vue et les attentes entourant les performances des Partenaires de prestation pour le FCPF varient. Dans la plupart des cas, les pays REDD reconnaissent que le personnel qui travaille pour les Partenaires de prestation a facilité ou fourni le support technique. Les Contributeurs au Fonds indiquent qu'un soutien supplémentaire est nécessaire pour faire aboutir les processus REDD dirigés par les pays, tels que les achats, pour mettre en œuvre la préparation REDD. Les Contributeurs au Fonds attendent également des Partenaires de prestation du FCPF qu'ils fournissent un support technique plus important, pas seulement au FCPF, mais également à d'autres



programmes multilatéraux. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a augmenté ses ressources humaines et a eu un effet positif sur l'amélioration de l'efficacité en fournissant un support technique plus adapté aux pays. Par conséquent, le Fonds carbone a attiré un nombre d'ER-PIN supérieure à son objectif.

Analyse et constatations

Selon l'équipe de gestion du FCPF (FMT), depuis la première évaluation le nombre de membres de son personnel a augmenté pour passer d'environ 19 équivalents temps plein (ETP) en 2011 à environ 25 en décembre 2014. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a déployé de nombreux Points focaux nationaux et de spécialistes des mesures de sauvegarde dans les bureaux régionaux et nationaux pour soutenir les Participants des pays REDD. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) s'est également éloignée de la préparation REDD pour se concentrer davantage sur le développement du programme dans le Fonds carbone. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a répondu à ce développement en se réorganisant autour d'équipes centrales, y compris du support technique, de la méthode comptable, des fonds, des finances, de l'inclusion sociale, des communications et de la gestion des connaissances. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) a demandé à chaque équipe de mettre l'accent sur le soutien aux pays. De plus, certains membres de l'équipe se sont vus affecter la responsabilité partielle de la coordination dans les trois régions nationales (Afrique, l'ALC et l'APAC).

Les rapports des visites sur le terrain et les entretiens approfondis présentent un mélange d'expériences liées à l'efficacité de la structure de gestion du FCPF au niveau national. Madagascar et le Népal ont bénéficié de conseils techniques organisés dans les bureaux nationaux de la Banque mondiale dans le cadre de téléconférences avec des experts techniques basés à Washington DC. Le Mexique note que l'équipe de gestion du FCPF (FMT) a recruté du personnel supplémentaire. Le Ghana a bénéficié des services d'un Task Team Leader efficace qui a encouragé une approche programmatique de REDD+ en coordonnant les efforts de préparation avec le PIF et le PRE. Le Pérou note que le programme de préparation REDD bénéficierait d'un soutien accru au niveau national de la part de la BID. La Papouasie-Nouvelle-Guinée note que son Partenaire de prestation FCPF, le PNUD, a également mis en œuvre une partie de son programme ONU-REDD. Suite à cela, elle a eu le sentiment de recevoir un support technique adéquat de la part de son Partenaire de prestation au niveau national avec une coordination satisfaisante entre les deux programmes.

La Guyane indique avoir fait part au FCPF de son sentiment de rencontrer des difficultés avec son Partenaire de prestation, la BID. Pendant la période d'envoi des observations pour le rapport provisoire pour cette évaluation, la Guyane a soumis une déclaration³² qui a entraîné des désaccords avec son Partenaire de prestation,

³² Nous souhaitons à nouveau clarifier le fait que ces difficultés ne sont pas seulement liées à des questions administratives concernant la mise en œuvre, mais plutôt à un effort délibéré du partenaire de prestation de mettre en œuvre des préférences individuelles (principalement celles du consultant du FCPF engagé par la BID), sur ce que le FCPF devrait impliquer. Cela a de plus en plus laissé penser à la Guyane qu'il existe deux voies vers le FCPF : l'une approuvée par le Comité des Participants et l'autre que la Guyane de la BID souhaite emprunter. Cela indique à la Guyane un problème plus fondamental qui est le dépassement de l'influence autorisée et des impositions dans le travail approuvé des activités du FCPF en Guyane. Nous pensons que cette question doit être identifiée plus précisément dans le Rapport comme un souci de la Guyane ainsi qu'un risque. En effet, elle crée un doublon inutile et provoque une certaine confusion dans le processus du FCPF, et nécessite d'identifier une solution.

Un autre exemple qui atteste que le point de vue du partenaire de prestation entrave le travail du FCPF, est le signal clair par le partenaire de prestation qu'il ne soutient pas la candidature de la Guyane dans la voie du Fonds carbone par la soumission de son ER PIN. Le consultant du FCPF de la BID signale que la Guyane devait attendre que le FCPF soit terminé pour ensuite déposer sa candidature au Fonds carbone et soumettre son ER-PIN. Ce type de confusion causé par le partenaire de prestation atteste la nécessité d'accroître le niveau de compétence de la BID pour une



reproduits en note de bas de page conformément aux normes de qualité du CAD de l'OCDE. Les consultations avec le Partenaire de prestation confirment que la relation a été tendue. L'expérience de la Guyane avec son Partenaire de prestation³³ est unique dans le programme du FCPF.

Les points de vue des Contributeurs au Fonds varient concernant l'efficacité du FCPF et sa gestion au niveau national. Ils souhaitent davantage de support technique au niveau national pour le FCPF et les programmes associés (par exemple, PRE, PIF, IPFD, FEM, etc.), ainsi qu'un soutien plus important pour le suivi des processus dirigés par les pays (par exemple, les achats). Cela ne signifie pas nécessairement que davantage de ressources humaines doivent être présentes dans l'équipe de gestion du FCPF (FMT) dans le pays. Au contraire, quatre Contributeurs au Fonds notent que les directeurs des bureaux nationaux de la Banque mondiale devraient accorder la priorité au FCPF en affectant du personnel pour soutenir ses processus. Plusieurs membres du personnel des bureaux nationaux de la Banque mondiale ont accepté cette proposition. Pourtant, certains membres du personnel de la Banque mondiale indiquent qu'il incombe au personnel des bureaux nationaux de gérer un large portefeuille de projets. Ils donnent l'exemple suivant: un portefeuille de prêts pour travaux d'infrastructure de plus de 100 millions USD pourrait être géré par les mêmes membres du personnel que ceux qui gèrent le FCPF (3,8 millions USD). À cet égard, le personnel du Partenaire de prestation a eu du mal à justifier l'affectation prioritaire des ressources humaines à un processus aussi compliqué que le FCPF, en particulier lorsque le montant des subventions ne représentait qu'une petite fraction de l'ensemble du portefeuille national.

Les Contributeurs au Fonds attendaient également de la Banque mondiale qu'elle mette davantage l'accent sur les activités du FCPF. Plusieurs d'entre eux indiquent que tandis que le FCPF progresse avec les PRE nationaux actuellement dans le pipeline du Fonds carbone, davantage d'expertise technique sera nécessaire au niveau national pour faire face aux défis techniques prévus dans les PRE. Les Contributeurs au Fonds prévoient que les processus de consultation et le Cadre méthodologique nécessiteraient une assistance technique. Certaines parties prenantes travaillant avec des Partenaires de prestation, des ONG et des Participants des pays REDD ont également examiné les besoins techniques des PRE et ils indiquent que de nombreux

implication dans le FCPF. Il est recommandé de mettre en place un mécanisme pour garantir cela, au risque d'assister au sabotage des progrès sur le FCPF, comme cela a été le cas en Guyane.

À cet égard, nous sommes d'avis que les performances du partenaire de prestation présentent un manque de responsabilité concernant le FCPF, au point que c'est uniquement dans le cadre d'évaluations de ce type que des points tels que ceux réalisés peuvent réellement l'être. La Guyane recommande que davantage de dispositions soient prises pour que des audits standard type réguliers sur les performances du partenaire de prestation dans le cadre du FCPF soient intégrés au cadre et recommandés au CP.

Nous recommandons également non seulement qu'un délai limite soit clairement défini après lequel le partenaire de prestation ne pourra pas présenter d'avancée sur son travail avec les pays sur le FCPF, mais également qu'une ré-évaluation du rôle de ce partenaire de prestation soit lancée et que des changements à cet égard soient envisagés.

Nous recommandons comme autre mesure de protection que l'agence de mise en œuvre soit autorisée à réaliser des rapports sur les problèmes persistants rencontrés. Actuellement, dans le cas de la Guyane, les performances du FCPF sont signalées dans une relation à sens unique : de la BID au FCPF. Il n'est pas prévu que l'agence de mise en œuvre puisse également accéder au FCPF pour signaler les problèmes en dehors du partenaire de prestation, en particulier dans les cas où les problèmes proviennent du partenaire de prestation, et une représentation équitable des problèmes peut ne pas avoir lieu, entraînant le blocage de certains pays, qui n'ont pas d'alternatives pour avancer, à l'exception d'accepter les préférences du partenaire de prestation, qu'elles soient ou non considérées comme le meilleur moyen d'avancer.

³³ *Le Partenaire de prestation indique que les dispositifs du FCPF ont changé depuis en Guyane, et que ces points de vue pouvaient ne pas refléter ceux du gouvernement actuel.*



problèmes ont dû être résolus. Aucun rapport annuel national sur les Partenaires de prestation n'a été réalisé par la Banque mondiale pour le FCPF afin de fournir des informations sur les problèmes non résolus ou les défis technique au niveau national. Cependant, il a été demandé à la BID et au PNUD de présenter des rapports annuels dans le cadre d'accords de transfert en vertu de l'Approche commune.

Selon les entretiens, l'équipe de gestion du FCPF (FMT) a fourni un soutien rapproché aux pays lors de la formulation de leurs ER-PIN jusqu'à présent, et cet effort a été noté comme positif par les pays REDD et certains Contributeurs au Fonds. Afin de garantir la qualité du document de l'ER-PIN, l'équipe de gestion du FCPF (FMT) a vérifié la conformité de chaque ER-PIN pour s'assurer qu'elle était cohérente avec les informations sur la préparation et que l'ER-PIN pouvait être incluse dans le pipeline du Fonds carbone. Cela a entraîné un processus efficient et pertinent. Il convient de mentionner que quelques parties prenantes de l'Expert technique signalent que l'analyse du TAP prévue pour les DPRE risque de susciter un débat autour de la valeur ajoutée de l'analyse pour les Participants des pays REDD.

Certains Participants de pays REDD et Experts techniques nationaux indiquent que la gestion du FCPF au niveau national est déroutante lorsque le « personnel de Washington » participe aux missions dans le pays. Les responsables gouvernementaux n'ont pas toujours clairement défini les rôles et fonctions du personnel en visite dans le programme du FCPF de leur pays (c'est-à-dire: fait-il partie de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) ou agit-il au niveau mondial ?). L'équipe chargée de l'évaluation a découvert qu'il n'existait aucune information sur les rôles et fonctions organisationnels (par exemple, un organigramme, une fiche technique comportant les contacts affectés et les responsabilités) du personnel de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) (c'est-à-dire des individus spécifiques) ou que le personnel de la Banque mondiale au niveau national n'était pas disponible sur le site Web du FCPF. Néanmoins, le PNUD répertorie la liste des points de contact nationaux du programme du FCPF sur son site Web.

Constatation: Le support technique personnalisé de l'Équipe de gestion du FCPF (FMT) contribue à une meilleure efficacité au niveau du pays.

Constatation: L'équipe de gestion du FCPF (FMT) et les Partenaires de prestation fournissent un support technique important aux pays REDD dans la plupart des cas.

Constatation: La priorité accordée au FCPF pour la gestion du portefeuille au niveau des pays dans l'ensemble du portefeuille du FCPF n'est pas claire. Les Contributeurs au Fonds espéraient qu'une priorité élevée soit accordée au FCPF en raison du support technique nécessaire aux pays REDD.

Constatation: Aucun rapport annuel de pays n'a été transmis au FCPF de la part de la Banque mondiale en tant que Partenaire de prestation. Il a été demandé à la BID et au PNUD de fournir des rapports nationaux annuels dans le cadre de leurs Accords de transfert.



7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Conclusions

La section suivante sur les conclusions est structurée selon les critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour leur pertinence, leur efficacité, leur impact, leur durabilité et leur efficience.

7.1.1 Pertinence

Principales conclusions sur la pertinence:

L'une des principales forces du FCPF est la structure et le cadre commun de la préparation que le Fonds a fourni aux pays REDD sur l'ensemble du portefeuille. Cela était particulièrement important en l'absence d'un accord global sur la REDD+ avant le Cadre de Varsovie pour la REDD+ adopté en novembre 2013.

Le FCPF a répondu aux priorités stratégiques des pays REDD pour les forêts et le changement climatique en fournissant une assistance financière et technique afin qu'ils préparent et mettent en œuvre la REDD. La plupart des pays REDD ont reconnu l'importance du FCPF pour son rôle dans la relance du processus stratégique national de la REDD+, les consultations des parties prenantes et la sensibilisation de l'opinion.

Le FCPF a été pertinent à l'égard de la plupart des pays contributeurs du Fonds, étant donné que leurs politiques gouvernementales ont continué à soutenir les initiatives qui stoppent et inversent le processus de déforestation dans les pays en développement. Le FCPF a donné l'opportunité aux Contributeurs du Fonds de soutenir l'élaboration du premier cadre multilatéral de la REDD+ basé sur les résultats et destiné à tester des mesures incitatives pour la REDD+.

L'évaluation a noté quelques faiblesses dans la mesure où les stratégies d'engagement nationales des Partenaires de prestation ont été harmonisées avec le programme de la REDD+ dans les pays REDD.

Le rôle du FCPF en tant qu'acteur majeur des processus internationaux de la REDD a été renforcé pendant la période d'évaluation en raison de l'acceptation constante de la REDD+ dans la CCNUCC. Les dernières négociations sur l'Accord de Paris ont encore renforcé le rôle des forêts et de la REDD+ dans la lutte contre le changement climatique à l'échelle de la planète. Cela a fourni un climat propice au FCPF pour qu'il tire des enseignements de la préparation aux négociations internationales sur le climat et leur mise en œuvre. L'attribution spécifique du FCPF aux processus globaux de la REDD ne peut pas être confirmée avec certitude en raison de la complexité de l'architecture internationale de la REDD+ et des limites de la portée de l'évaluation.

7.1.2 Efficacité

La présente section relative aux conclusions sur l'efficacité est divisée en quatre sous-sections: (1) Support technique du FCPF à l'égard des pays REDD, (2) engagement des parties prenantes et dialogue multisectoriel, (3) partage des connaissances et (4) réponse du FCPF aux recommandations d'évaluations antérieures.

Principales conclusions sur le support technique du FCPF à l'égard des pays REDD:



Le FCPF a démarré efficacement les processus de préparation nationale de la REDD dans plus de 40 pays et mis en place le premier cadre multilatéral basé sur les résultats pour la REDD+. Cela est évident si l'on considère le nombre de propositions de préparation (R-PP) et de notes d'idée du programme de réductions des émissions (ER-PIN) présentées, ainsi que le nombre de subventions de préparation signées, qui a dépassé l'objectif pendant la période d'évaluation.

Le FCPF a eu des difficultés à franchir les étapes de préparation avancées au niveau du portefeuille et à sécuriser les investissements pour les futurs programmes de réduction des émissions. De lents remboursements au niveau national, un manque de compréhension des politiques du Partenaire de prestation et la résolution des difficultés techniques ont entraîné des retards dans le programme FCPF. L'incertitude quant au financement des investissements de départ nécessaires pour les futurs programmes de réduction des émissions a créé des problèmes au niveau du portefeuille relativement à la gestion des attentes des parties prenantes en termes de délai et de disponibilité des fonds pour les pays REDD. Toutefois, il est important de noter que le niveau de progrès du FCPF a été évalué par rapport aux séquences définies à l'origine dans le cadre du suivi et de l'évaluation, ce qui peut être considéré comme purement indicatif. Au départ, le FCPF a été mis en place à titre de programme pilote pour tester et développer l'approche de la REDD+ en partenariat avec les principales parties prenantes.

Même si certains objectifs quantitatifs n'ont pas été atteints, le FCPF a permis de tirer des enseignements relatifs au développement de l'approche REDD+. Par exemple, les principaux éléments de la gouvernance doivent être en place et une confiance suffisante doit exister entre les parties prenantes au niveau national pour obtenir des résultats.

Le FCPF a fourni un certain nombre d'outils utiles aux pays REDD pour piloter les processus de préparation. Parmi les instruments qui ont optimisé l'efficacité du FCPF, citons des modèles (R-PP) et le Cadre d'évaluation de la préparation, qui ont aidé les pays REDD à produire des informations standardisées pour la prise en charge de la REDD+.

Bien que solide, le Cadre méthodologique du Fonds carbone est perçu comme techniquement ambitieux par les pays REDD, qui attendent un soutien adéquat pour se conformer à ses critères et indicateurs. Cela crée un nouveau défi pour le programme étant donné les soucis des pays REDD concernant la complexité technique du Cadre.

Le système de génération de rapports du FCPF n'a pas fonctionné au maximum de ses capacités. Toutes les données nécessaires au suivi, à la génération de rapports et à la prise de décision n'ont pas pu être fournies à l'ensemble du portefeuille. En dépit du fait que les Rapports de progression annuelle au niveau national concordaient avec le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, la qualité des rapports des pays REDD et des Partenaires de prestation a considérablement varié. Par conséquent, les Rapports annuels du FCPF préparés par l'équipe de gestion du FCPF (FMT) n'ont pas pu permettre une analyse solide de tous les composants au niveau du portefeuille. L'absence de retour direct de la part des parties prenantes au niveau national reflète une autre occasion manquée de récupérer des informations de la part des acteurs sur le terrain et leurs expériences avec le FCPF.



L'opérationnalisation de l'Approche commune en matière de sauvegardes environnementales et sociales a contribué positivement à l'efficacité du programme en permettant la transmission du soutien aux pays REDD par l'intermédiaire de plusieurs Partenaires de prestation (la BID et le PNUD en plus de la Banque mondiale).

Un manque de clarté autour de la conformité et l'utilisation de différents systèmes de sauvegardes sociales et environnementales a représenté un défi pour la mise en œuvre de la préparation du FCPF. L'existence de nombreuses politiques de sauvegardes globales pour la REDD+ (par exemple, institutionnelles: FCPF, Programme d'investissement pour la forêt et la politique: CCNUCC, ONU-REDD) a causé des soucis parmi les pays REDD concernant les charges de travail supplémentaires et les efforts de recoupement pour se conformer aux nombreuses exigences en matière de rapport. Pour de nombreux pays REDD, la manière dont l'évaluation sociale et environnementale devait être utilisée pour soutenir la formulation de la stratégie nationale de la REDD+ n'était également pas claire.

Principales conclusions sur l'engagement des parties prenantes et le dialogue multisectoriel:

Le FCPF a pris des efforts concertés pour garantir des niveaux élevés d'engagement des parties prenantes dans le FCPF aux niveaux national, régional et mondial. Le FCPF a soutenu les pays REDD en engageant les parties prenantes. Pour cela, il a principalement favorisé la participation dans la gouvernance du FCPF en tant qu'Observateurs et en fournissant une aide financière dans le cadre du Programme de renforcement des capacités destiné aux peuples autochtones et organisations de la société civile. Les processus de formulation R-PP et ER-PIN ont constitué un paramètre important pour l'engagement des parties prenantes au niveau des pays entre les gouvernements et les peuples autochtones et organisations de la société civile, ainsi que parmi d'autres acteurs multisectoriels, notamment différents ministères.

Le FCPF n'a pas réussi l'intégration systématique de la dimension de genre dans les opérations du Fonds, ce qui représente une lacune importante pour le programme. Les éléments actuels d'intégration de la dimension de genre du FCPF sont principalement axés sur les aspects basiques de l'égalité, tels que le nombre d'hommes et de femmes participant aux événements. Cependant, les différentes implications des actions du FCPF à l'égard des hommes et des femmes n'ont pas été analysées en profondeur.

Le FCPF n'a pas réussi à susciter l'intérêt du secteur privé et à s'engager efficacement dans le portefeuille. Toutefois, les défis relatifs à l'engagement du secteur privé constituent un défi commun pour les projets et programmes de la REDD+ dans le monde entier.

En termes de coordination multisectorielle au niveau national, le FCPF a joué un rôle mineur dans la plupart des pays REDD. Le modèle R-PP comportait une section et des instructions pour établir un rapport sur des dialogues multisectoriels. Cependant, ces mécanismes étaient internes aux pays REDD et un grand nombre d'entre eux a intégré des processus plus larges dans le secteur forestier que seulement REDD+.



Principales conclusions sur le partage des connaissances et les communications dans le FCPF:

Le FCPF a joué un rôle important en fournissant des informations utiles pour que les pays REDD réalisent des activités de préparation à la REDD. Le FCPF a réussi à créer un vaste réseau d'intervenants pour partager les connaissances et faciliter l'apprentissage Sud-Sud, ainsi qu'une plateforme d'information sur les pays REDD.

L'absence de document stratégique formel pour le partage des connaissances et les communications a constitué une faiblesse dans le FCPF. Si l'on avait déterminé dans quelle mesure les participants ont acquis de nouvelles connaissances, cela aurait été utile pour développer et améliorer en continu les bénéfices obtenus dans le cadre des activités de formation, de l'assistance technique et avec les produits de la connaissance.

Principales conclusions auxquelles le FCPF a fourni des réponses suite aux recommandations des évaluations antérieures:

Les actions de suivi basées sur les recommandations de la première évaluation ont renforcé l'efficacité du FCPF, si l'on considère que la plupart d'entre elles ont été réalisées partiellement ou entièrement. Cette avancée témoigne d'une prise de décision efficace et de la capacité de l'équipe de gestion du FCPF (FMT), du CP et des pays REDD d'améliorer le programme du FCPF.

Les recommandations de la première évaluation qui n'ont pas été mises en œuvre se rapportent à certaines faiblesses actuelles dans la mise en œuvre du programme (c'est-à-dire le manque de stratégie formelle de communication et de partage des connaissances et une faible implication avec le secteur privé). Ces aspects étaient directement liés aux produits et réalisations dans la chaîne de résultats du FCPF, ce qui constitue un risque potentiel pour la future mise en œuvre du programme et ses résultats et impacts prévus.

7.1.3 Impact, durabilité et efficacité

Principales conclusions sur l'impact, la durabilité et l'efficacité:

Le FCPF a atteint un stade où le système de suivi existant ne correspond pas parfaitement à la situation actuelle en terme de mise en œuvre du programme et de contexte global. Le fait que le FCPF n'ait atteint qu'environ la moitié des réalisations attendues a affaibli la Chaîne des résultats. Chaque niveau (produit-réalisation-impact) repose sur l'hypothèse selon laquelle les résultats attendus du niveau précédent ont été obtenus.

Le FCPF a rencontré des difficultés lors du décaissement des fonds au niveau national et les taux de décaissement pour la mise en œuvre de la préparation de la REDD ont été beaucoup plus faibles que ceux prévus initialement. Des facteurs internes communs identifiés comme affectant le rythme de décaissement du Fonds de préparation étaient liés à des processus d'approbation longs (tels que des contrats de transfert, des conventions de subventions). Les processus d'évaluation technique étaient également longs ; toutefois un accord général relatif à la valeur technique ajoutée des analyses a été trouvé. Bien qu'importantes pour les Partenaires de prestation, une diligence raisonnable multilatérale et des mesures de sauvegarde étaient compliquées et difficiles à comprendre pour les pays REDD, en particulier concernant les achats. Parmi les facteurs externes, citons l'incertitude de l'architecture REDD+ internationale (entraînant des retards avant l'adoption du Cadre REDD+ de



Varsovie en 2013) et de longs processus liés à la prise de décision dans le pays (par exemple, des problèmes politiques).

Des investissements considérables relatifs au développement du premier cadre multilatéral au monde basé sur les résultats pour la REDD+ ont contribué à rendre le Fonds carbone opérationnel. Même si le Fonds carbone n'a pas encore financé les Réductions d'émissions, il a continué à être fortement capitalisé.

Le PIF, l'ONU-REDD et les programmes bilatéraux ont résolu certains déficits de financement pour la préparation et la mise en œuvre dans les pays REDD en raison de décaissements inefficients, entraînant des réponses non intentionnelles.

Une assistance technique personnalisée à l'attention des pays REDD a amélioré l'efficacité du programme, entraînant la fourniture d'ER-PIN présentés au Fonds carbone qui a dépassé son objectif.

7.2 Recommandations

Les recommandations sont regroupées sous quatre grands titres: Fonds de préparation, Fonds carbone, les deux fonds, et les recommandations pour de futures évaluations. De plus, elles s'adressent au Comité des participants, à l'Équipe de gestion du Fonds, aux Partenaires de prestation, aux Points focaux nationaux des pays REDD et aux Participants du Fonds carbone.

7.2.1 Recommandations destinées au Fonds de préparation

Continuer à travailler sur la mise en œuvre de la préparation de la REDD par le biais du Cadre de préparation structuré du FCPF. Le CP devrait continuer à fournir un soutien aux pays REDD dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre de la REDD en s'appuyant sur les expériences positives avec le FCPF.

Améliorer les décaissements pour la préparation de la REDD au niveau national. L'Équipe de gestion du FCPF (FMT) devrait faciliter la fourniture d'une assistance technique sur demande des pays REDD pour l'acquisition de biens et de services (contrats de prestation de services) pour la mise en œuvre de la préparation de la REDD. Les demandes de contrats d'assistance technique de la part du service des achats pourraient être regroupées et classées pour mettre en œuvre plusieurs composants relatifs à la préparation REDD (facteurs de déboisement, stratégie REDD+, évaluation sociale et environnementale stratégique (ESES) et cadre de gestion social et environnemental (CGSE)) par le même fournisseur. Cela permettrait également de réduire les ressources nécessaires à la supervision du travail. Accorder en priorité une assistance technique aux pays dont les financements non décaissés sont les plus élevés.

Élaborer des outils utiles pour soutenir la mise en œuvre de l'ESES/du CGSE. Le CP devrait demander à l'équipe de gestion du FCPF de produire des orientations sur le séquençage de l'ESES/du CGSE avec d'autres composants liés à la mise en œuvre de la préparation de la REDD, en particulier pour le développement de la stratégie nationale de la REDD+. Il lui est également demandé de produire un modèle ESES/CGSE bien structuré avec des instructions, des exigences et des étapes de mise en œuvre détaillées. Le modèle devrait comporter des instructions relatives à la coordination du travail de l'ESES/du CGSE afin d'être conforme aux mesures de sauvegarde du Partenaire de prestation, du Programme d'investissement forestier



(PIF) et de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Ce travail est prioritaire.

Améliorer l'efficacité de manière plus transparente et responsable. L'équipe de gestion du FCPF (FMT) et les Partenaires de prestation au niveau national devraient travailler ensemble pour garantir des décalages moins importants entre l'affectation du CP, l'approbation du Partenaire de prestation et la signature des subventions. Cela est très important pour les décisions relatives aux subventions prises par le CP pour les financements supplémentaires (5 millions USD). L'équipe de gestion du FCPF et le Partenaire de prestation doivent soutenir en priorité les pays REDD « bloqués » en cas de décaissement lent (retards supérieurs à six mois) ou de financement élevé non décaissé (plus de 2 millions USD non décaissés au bout de trois ans). Améliorer la transparence et la responsabilité des décaissements tardifs en demandant aux Partenaires de prestation de prendre des mesures et signaler les raisons au CP. Des critères de surveillance adaptés pour le décaissement doivent être définis et les résultats publiés sur le site Web du FCPF. Les critères doivent également être inclus dans le Cadre de suivi et d'évaluation révisé.

7.2.2 Recommandations adressées au Fonds carbone

Revoir le cadre méthodologique et, le cas échéant, l'harmoniser avec les méthodes/systèmes et instructions de la CCNUCC/du GIEC dans l'objectif de réduire les exigences supplémentaires en matière de rapport qui pèsent sur les pays REDD pour le Fonds carbone et la CCNUCC. Présenter les résultats lors de la réunion du CP et du Fonds carbone en les accompagnant d'un rapport.

Inclure des instructions détaillées relatives à la gestion des consultations pendant le processus de formulation ER-PIN, en se concentrant sur les consultations ciblées. Les instructions détaillées devraient être présentées dans le modèle ER-PIN et sous forme de note explicative que d'autres programmes pourraient également utiliser.

Créer un programme du secteur privé destiné à améliorer l'engagement du secteur privé, intensifier et optimiser la participation et l'engagement du secteur privé dans le FCPF. Le programme du secteur privé pourrait, par exemple, développer un lien avec l'Initiative des objectifs fondés sur la science. Le FCPF pourrait gérer le programme sous la houlette du Mécanisme en faveur du secteur privé du Fonds vert pour le climat, par exemple, ou une autre organisation qui a toutes les ressources nécessaires pour approcher le secteur privé et l'amener à participer. Intensifier les efforts pour établir des partenariats directs avec des multinationales, en allant au-delà de la consultation pour la mise en œuvre des Programmes de réduction des émissions. Fournir un modèle économique clair pour susciter l'intérêt du secteur privé.

Réviser la Charte pour réduire le seuil d'entrée minimum de 5 millions USD dans le Fonds carbone afin de susciter l'intérêt de petits contributeurs potentiels.

7.2.3 Recommandations adressées aux deux Fonds

Harmoniser davantage les stratégies d'engagement du pays du Partenaire de prestation et les programmes relatifs à la REDD+ des pays. Les Partenaires de prestation devraient discuter des options visant à garantir l'harmonisation entre les stratégies du pays du Partenaire de prestation et les programmes nationaux de la REDD+. Les unités de gestion du pays du Partenaire de prestation devraient signaler les harmonisations et défauts d'harmonisation entre les stratégies d'engagement du



pays et les programmes nationaux de la REDD+. Pour améliorer la transparence et la responsabilité, le Rapport de suivi de subventions du partenaire de prestation (*Delivery Partner Grant Reporting and Monitoring Report*) pourrait être utilisé comme base.

Continuer à fournir un soutien technique adapté aux pays REDD. L'équipe de gestion du FCPF doit continuer à renforcer les capacités de manière personnalisée et fournir une assistance technique aux Points focaux des pays REDD ainsi qu'au personnel technique, en particulier pour les questions susceptibles d'améliorer l'efficacité. Le support technique pourrait également aider les pays REDD à identifier des options pour remédier aux déficits de financement dans la mise en œuvre des projets de réduction des émissions.

Consolider le système de génération de rapports du FCPF. Pour renforcer le système de génération de rapports du FCPF, il convient de revoir le modèle du Rapport annuel des pays REDD afin de l'harmoniser avec le Cadre de suivi et d'évaluation actualisé. Le FCPF devrait continuer à utiliser le système de « feu de signalisation » des Rapports annuels tant qu'il sera harmonisé avec le Cadre de suivi et d'évaluation et rempli de la même façon par tous les pays REDD. Les modèles du Rapport d'avancement du Partenaire de prestation devraient également être harmonisés avec le Cadre de suivi et d'évaluation. Améliorer la transparence, la communication et la capacité du FCPF à surveiller les attentes des parties prenantes en encourageant les organisations de la société civile, et les peuples autochtones le cas échéant, à fournir une réponse suite au Rapport d'avancement annuel national. Télécharger la soumission sur la page des pays REDD du FCPF sur le site Web du FCPF.

Modifier le Partenaire de prestation du Programme de renforcement des capacités des peuples autochtones et organisations de la société civile et procéder à une révision du programme. Le CP devrait transférer la gestion du Programme de renforcement des capacités à un Partenaire de prestation dont les règles de gestion internes autorisent l'administration plus flexible d'un régime de gestion de petites subventions. Le CP devrait également considérablement augmenter le financement affecté au Programme. Allouer un financement pour s'assurer que les Observateurs (de toutes les catégories) peuvent postuler pour les projets. Formuler un Cadre de suivi et d'évaluation et une Stratégie d'apprentissage pour le Programme.

Formuler et mettre en œuvre une Stratégie d'intégration transversale de la dimension de genre. Le CP doit prendre une décision concernant la formulation et la mise en œuvre d'une Stratégie d'intégration de la dimension de genre, notamment un plan de travail et un budget associé, afin de permettre sa mise en œuvre effective. Réviser la Charte pour formaliser le siège Observateur des femmes.

Les pays REDD devraient **continuer à travailler pour impliquer des parties prenantes multisectorielles dans les dialogues et arrangements institutionnels pour REDD+**, en particulier lors de la préparation et la mise en œuvre des Programmes de réduction des émissions. Présenter les histoires de réussite actuelles d'acteurs multisectoriels dans des institutions et dialogues lors des réunions du CP.

Concevoir et mettre en œuvre une Stratégie finale de communications et de partage des connaissances. Le CP devrait approuver une décision afin de concevoir et mettre en œuvre une Stratégie complète de communications et de partage des connaissances. Le processus de formulation devrait être externalisé auprès d'une organisation ou entreprise spécialisée afin d'éviter de créer une charge inutile sur l'équipe de gestion du FCPF (FMT) dans la gestion du Fonds. La stratégie doit être



formulée en coordination avec d'autres initiatives forestières de la Banque mondiale et d'autres Partenaires de prestation afin de renforcer les synergies et d'harmoniser les messages. Renforcer la dimension du partage des connaissances du FCPF pour aller au-delà du partage des connaissances et se concentrer sur la génération de connaissances. La Stratégie de communications et de partage des connaissances doit inclure des indicateurs et des outils de suivi et d'évaluation qui permettent la surveillance systématique de la satisfaction de l'utilisateur et l'apprentissage à partir d'outils et d'évènements de connaissance.

Revoir le Cadre de suivi et d'évaluation du FCPF. L'équipe de gestion du FCPF doit demander une révision du Cadre de suivi et d'évaluation (2013) au CP. Le Cadre de suivi et d'évaluation révisé doit reposer sur des objectifs réalisables basés sur des hypothèses avec un plan d'atténuation des risques. Le nouveau Cadre de suivi et d'évaluation doit également produire un outil de surveillance qui permette à toute partie prenante d'obtenir un instantané de la situation au niveau du portefeuille sur la mise en œuvre de la préparation de la REDD dans les pays REDD (c'est-à-dire l'harmonisation du FCPF et le Cadre de suivi et d'évaluation). Les indicateurs et objectifs pour le Fonds carbone devraient être révisés pour refléter l'allongement du mandat du Fonds carbone jusqu'à 2025.

7.2.4 Recommandations pour les futures évaluations

Mettre en œuvre de futures évaluations en temps réel et dans un contrat-cadre. Le CP devrait modifier la Charte pour les évaluations et définir une évaluation indépendante en temps réel dans un contrat-cadre afin d'évaluer et de fournir un retour dans les délais ainsi que la possibilité de faciliter l'apprentissage relatif aux réalisations et aux défis du FCPF. Pour faciliter le travail des futures équipes chargées de l'évaluation, l'équipe de gestion du FCPF (FMT), les Partenaires de prestation et les pays REDD doivent faciliter l'accès aux coordonnées des principales parties prenantes. Elle devrait également fournir des ressources suffisantes pour l'apprentissage approfondi d'enseignements sur le terrain et le retour des parties prenantes depuis tous les continents en augmentant le nombre de visites sur le terrain et le recrutement de consultants locaux. Cette seconde évaluation indique qu'il est particulièrement difficile d'obtenir des informations de première main en Afrique et dans de petites îles en raison de problèmes de communication. S'assurer que toutes les entités supposées effectuer le suivi des recommandations des évaluations, notamment le CP, fournissent une réponse systématique afin de se conformer aux normes de qualité des évaluations du CAD de l'OCDE.

RÉPONSE CONJOINTE AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE LA
DEUXIÈME ÉVALUATION FINALE DU FCPF DANS SA VERSION DU 19
SEPTEMBRE 2016

Réponse conjointe (du PC, Partenaires à la mise en œuvre (BID, PNUD, Banque Mondiale) et la Direction de la Banque Mondiale) aux recommandations du rapport de la deuxième évaluation finale du FCPF dans sa Version du 19 Septembre 2016

Version du 10 Novembre, 2016

Introduction :

Le présent document est une réponse conjointe aux recommandations de la deuxième évaluation du FCPF approuvé par le Comité de Supervision (au nom du Comité des participants), les partenaires à la mise en œuvre (la Banque Mondiale, la BID et le PNUD) et la Direction de la Banque Mondiale, en tenant compte du fait que les recommandations sont pertinentes pour le suivi nécessaire à l'un ou plusieurs des composants ci-dessus du FCPF.

La deuxième évaluation indépendante du FCPF constitue un effort important pour évaluer les réussites et les défis du FCPF. Cela est nécessaire vu que le mécanisme pilote au niveau mondial a progressé avec la mise en œuvre de la préparation pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et a entamé la préparation des premières pilotes pour la mise en œuvre des programmes REDD+ pour les paiements basés sur les résultats dans le cadre du Fonds Carbone. L'évaluation est basée sur cinq visites dans les pays FCPF et sur les informations collectées lors des lectures de documents, des enquêtes et entretiens en ligne avec des représentants des parties prenantes concernées.

La note d'approbation du Comité de Supervision (OC) inclus dans le rapport d'évaluation reconnaît pertinemment l'importance des conclusions et recommandations de l'évaluation, et les méthodes utilisées pour évaluer les questions d'évaluation, comme convenu dans le rapport initial tout en notant les mises en garde clés. La réponse conjointe ci-dessous prend en considération la note d'approbation du OC reconnaissant que le rapport d'évaluation constitue une bonne base pour examiner les recommandations et les actions de suivi pertinentes pour améliorer l'efficacité et l'efficacité du FCPF. Lors de l'élaboration du plan d'action, l'OC tiendra compte du nouveau contexte de la REDD+ au niveau mondial et le rôle du FCPF comme mécanisme de financement pilote pour la REDD+.

Les représentants du partenariat ayant approuvés cette réponse conjointe (appelée répondants) sont d'accord avec l'essentiel des conclusions et recommandations de cette évaluation. Il y a quelques domaines dans lesquels les répondants aimeraient ajouter leur point de vue sur les conclusions et recommandations présentées dans le rapport, en tenant compte des efforts passés et en cours concernant la REDD+. La divergence d'opinion sur des recommandations spécifiques est due au répondant/s spécifique.

La Direction de la Banque Mondiale comme Garant du FCPF tient à souligner que l'évaluation se concentre principalement sur les opérations du FCPF et non de la Banque Mondiale, sauf quand les recommandations sont pertinentes pour le rôle de la Banque Mondiale en tant que partenaire à la mise en œuvre pour le FCPF.

Deuxième évaluation du FCPF : Recommandations

Les recommandations sont regroupées sous quatre rubriques : Fonds de préparation, Fonds carbone, les deux fonds, et des recommandations pour les évaluations futures, et elles sont adressées au Comité des participants (PC), l'équipe de gestion du Fonds (FMT), les Partenaires de mise en œuvre (DPs), les Points focaux REDD au niveau pays, et les participants au Fonds carbone.

	Recommandation	Réponse
	Recommandations pour le Fonds de préparation	
1.	Continuer à travailler sur la mise en œuvre de la REDD Readiness à travers le cadre de préparation structuré du FCPF. Le PC devrait continuer à appuyer les pays REDD sur leur préparation et mise en œuvre de la REDD Readiness en capitalisant sur les expériences positives avec le FCPF jusqu'à présent.	<p>D'accord</p> <p>Le cadre de préparation mis en place par le FCPF sert de bonne base pour fournir un soutien continu pour la préparation aux pays. Afin de fournir un appui plus efficace, le FCPF PC et les Partenaires à la mise en oeuvre prendront en considération la façon d'optimiser l'appui à la préparation au cours des prochaines années, étant donné que le Fonds de préparation expirera en 2020.</p> <p>En outre, l'appui à la préparation à travers le FCPF devrait aussi considérer d'autres formes possibles de soutien pour que les pays puissent en tirer parti compte tenu du contexte émergent des engagements déterminés au niveau national et le Fonds vert pour le climat. Une note détaillant les implications de la mise en oeuvre des efforts de préparation à travers le Fonds de préparation du FCPF avant sa date de clôture, ainsi que d'autres opportunités que les pays</p>

		peuvent utiliser, à part le FCPC, pourraient être inclus dans les sujets de discussion du PC.
2.	Améliorer les décaissements pour la REDD Readiness au niveau des pays. La FMT devrait faciliter l'octroi d'une assistance technique à la demande des pays REDD pour l'achat de biens et de services (contrats de consultance) pour la mise en œuvre de la préparation à la REDD. Les appels d'offre pour le contrat d'assistance technique pourraient être regroupés et programmés pour permettre la mise en œuvre de plusieurs composants de préparation à la REDD (les principaux facteurs de la déforestation, la stratégie REDD+, EESS/CGES) par le même prestataire. Cela permettrait également de réduire les ressources nécessaires pour la supervision des travaux. Prioriser l'assistance technique aux pays avec le plus grand financement non décaissé	<p>En cours / Partiellement d'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord avec le principe des services groupés pour des gains en terme d'efficacité grâce à des contrats préparés au préalable, et cela se fait déjà dans plusieurs pays et quelques réussites ont été réalisées dans ces pays. Suite à la recommandation de la première évaluation, une étude des goulets d'étranglement, auxquels les pays REDD sont confrontés dans les décaissements au titre du Fonds de préparation, a été faite par la FMT et l'approvisionnement a été souligné comme l'un des problèmes. Les équipes de travail des Partenaires à la mise en oeuvre ont aidé les pays REDD avec des exemples de TdR, en organisant des formations sur les politiques de passation de marché de la Banque mondiale et le regroupement de contrats d'approvisionnement lorsque cela est possible. En plus, des leçons provenant d'exemples de financement similaires mis en œuvre par les Partenaires à la mise en oeuvre doivent être pris en compte.</p> <p>Les répondants ne sont pas d'accord avec le fait que la priorisation de l'assistance technique pour ceux dont le plus gros des financements n'ont pas encore été décaissés puisse résoudre le problème car il y a d'autres facteurs limitant les décaissements dans les pays. Le suivi rigoureux de portefeuille pour répondre aux problèmes de décaissements au cas par cas est déjà en place.</p>
3.	Produire des outils utiles pour soutenir la mise en œuvre de l'EESS/CGES. Le PC devrait demander à la FMT de fournir des directives sur la programmation de l'EESS/CGES par rapport aux autres composants de la mise en œuvre de la préparation à la REDD, en particulier pour le développement de stratégie nationale REDD+. En outre, produire un modèle EESS/CGES bien structuré avec des directives détaillées, les exigences et les étapes de mise	<p>D'accord</p> <p>Les répondants conviennent que les pays ont besoin du soutien actif dans l'application de l'EESS. Des ateliers régionaux dans les pays REDD ont eu lieu depuis la première évaluation pour diffuser et améliorer l'application de l'EESS, et les mécanismes de feedback et de recours entre autres. Les pays ont réfléchi sur la nécessité de redynamiser les discussions avec les pays REDD sur ce que</p>

	<p>en œuvre. Le modèle pourrait inclure des conseils sur la façon de mettre en synergie le travail EESS/CGES pour se conformer aux exigences de sécurité des partenaires de mise en œuvre, du FIP et de la CCNUCC. Ce travail est une priorité</p>	<p>pourraient-êtré les formes les plus utiles de soutien pour l'EESS. Il est à noter que l'EESS est un outil pour l'évaluation stratégique. Par conséquent, des directives supplémentaires (par opposition aux outils et modèles) et la diffusion des meilleures pratiques des pays qui ont appliqué avec succès l'EESS pourraient être bénéfique pour les pays REDD. Les moyens d'appui pour améliorer la mise en œuvre de l'EESS et le CGES, y compris les lacunes en terme de capacités, pourrait être défini en collaboration avec les pays REDD et les autres Partenaires à la mise en oeuvre. La Banque mondiale envisagera/ envisage aussi de lancer des discussions internes afin de produire des idées pour accélérer le processus.</p>
<p>4.</p>	<p>Améliorer l'efficacité avec une plus grande transparence et la responsabilité. La FMT et les Partenaires de mise en œuvre au niveau des pays devraient travailler ensemble pour veiller à ce que les décalages entre l'allocation par le PC et l'approbation et la signature du financement par les Partenaires de Mise en Œuvre soient réduits. Ceci est très important pour les décisions de financement formulées par le PC pour le financement supplémentaire (5 millions USD). Prioriser le soutien par la FMT et les Partenaires à la mise en oeuvre aux pays REDD « retardataires » où il y a eu des lenteurs en terme de décaissements (des retards de plus de six mois) ou avec un montant élevé décaissée (plus de 2 millions de dollars décaissés après trois ans). Améliorer la transparence et la responsabilité par rapport aux retards de décaissements avec les mesures prises et les raisons signalées par Partenaires de mise en œuvre au PC. Des critères de contrôle appropriés pour le décaissement devraient être fixés et les résultats postés sur le site web du FCPF. Ces critères devraient également être inclus dans le cadre de S & E révisé</p>	<p>Partiellement d'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord sur l'essentiel de cette recommandation. Il semble que la référence à l'efficacité se situe dans le cadre limité de la signature en temps opportun des financements après l'approbation du PC et les décaissements de financements signés. Le suivi au niveau des portefeuilles par la FMT est déjà en place et sera adapté pour le rendre plus robuste pour le suivi des principales étapes sur une base trimestrielle. La FMT examine régulièrement la signature et les décaissements des financements tout en notant où le statu quo sur la lenteur en terme de signature et décaissements est inchangé pendant six mois ou plus et en le portant à l'attention des équipes DP pour les actions de suivi pertinentes. Le tableau de bord pour le Fonds de préparation est adapté pour afficher les informations de manière transparente sur la base de rapports par les partenaires de mise en œuvre.</p> <p>La recommandation suppose toutefois que l'appui du partenaire de mise en œuvre est la solution aux retards dans la signature des accords de financement / financement non décaissée même si cela peut ne pas être le cas. Les circonstances au niveau des pays varient et la reconnaissance des facteurs entraînant le retard et la mesure dans laquelle ceux-ci peuvent être résolus dans un délai raisonnable</p>

		est nécessaire. Une note de la FMT sur les options à considérer la où il y a des retards excessifs pourraient être discutées par le PC (en conjonction avec la recommandation 2 ci-dessus).
	Recommandations pour le Fonds carbone	
1.	Revoir le cadre méthodologique et, le cas échéant, l'aligner avec les méthodes/systèmes et directives de la CCNUCC/ GIEC dans le but de réduire toute lourdeur de rapportage supplémentaires sur les pays REDD tant pour le Fonds carbone que pour la CCNUCC. Présenter les résultats lors d'une réunion du PC et de la Réunion du Fonds carbone avec un rapport en appui.	<p>D'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord avec le rapport que le cadre méthodologique (MF) est robuste pour assurer l'intégrité environnementale et sociale pour les paiements basés sur les résultats pour la REDD+, cependant il est nécessaire de soutenir fortement les pays REDD à appliquer et à se conformer au MF. Il est à noter que les deux premiers pays REDD ont appliqué avec succès le MF et il y a plus de pays dans le Pipeline du Fonds carbone qui sont en train d'appliquer le MF et de ce fait un soutien en temps opportun sera nécessaire. Il convient également de noter cependant que l'objectif du cadre méthodologique et des directives de la CCNUCC ne sont pas les mêmes. Le MF est une norme pour les paiements basés sur les résultats, à savoir des critères contre lesquelles les réductions d'émission suivies seront payés, tandis que l'ensemble des décisions de la CCNUCC qui constituent le cadre de Varsovie représente une ligne directrice sur l'approche REDD+ globale et non comme critères de financement. Le Cadre de Varsovie prévoit un financement par le biais d'autres mécanismes, y compris, entre autres, le Fonds vert pour le climat (GCF). En plus, le MF est en fait déjà constamment en cours d'examen, comme en témoignent les révisions apportées au MF en Juin 2016. Il serait peut-être approprié pour la FMT de préparer une note à discuter par le PC, évaluant les points communs et les différences dans les principes du Cadre méthodologique avec les</p>

		autres normes telles que la CCNUCC et une fois les directives du GCF sur la REDD+ sont finalisées.
2.	<p>Inclure des directives détaillées sur la façon de gérer les consultations au cours du processus de formulation ER-PIN, en se concentrant sur les consultations ciblées. La directive détaillée devrait être présentée dans le modèle ER-PIN et comme une note d'orientation que d'autres programmes pourrait également utiliser.</p>	<p>En cours / Partiellement d'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord sur la nécessité de gérer les consultations tout au long du processus REDD (préparation, préparation et mise en œuvre de programme sur les réductions d'émissions). Les pays ont entrepris de vastes consultations lors de la préparation du Readiness qui ont également donné lieu à des attentes soulevées par les parties prenantes. Le processus de formulation ER-PIN est en grande partie terminé dans la majorité des pays qui ont exprimé leur intérêt pour avoir des programmes pilotes avec le soutien du Fonds carbone FCPF, de ce fait la recommandation est pertinente pour les programmes de réduction des émissions plutôt que pour le ER-PIN. Les directives communes sur les consultations émises par la FMT et le Programme ONU-REDD pour la préparation imbibent les principes de consultations robustes et ciblées et reste pertinente pour des consultations au niveau de compétence pour la conception et l'exécution des programmes.</p> <p>La recommandation ne couvre pas les aspects de la communication pour la REDD+. Une bonne communication et partage de message dans la préparation du programme, sur les délais, la mise en œuvre et les avantages attendus est un aspect important pour la gestion des attentes. Les pays REDD ont élaboré des stratégies de communication dans le cadre du Processus de préparation et la communication sur les programmes doit être intégrée dans les stratégies de communication du pays. Cette recommandation, y compris la nécessité d'adapter de nouvelles directives existantes sur les consultations au stade ER-PD, sera examiné conjointement avec la recommandation sur la directive concernant l'application de l'EES avec les contributions des pays REDD.</p>

3.	<p>Créer un programme pour le secteur privé visant à améliorer la participation du secteur privé, pour tirer parti et mettre à l'échelle l'engagement et la participation du secteur privé au FCPF. Le programme pour le secteur privé pourrait, par exemple, développer un lien avec l'Initiative sur les cibles fondées sur la science. Le FCPF pourrait gérer le programme dans le cadre du Financement pour le secteur privé du Fonds vert pour le climat, par exemple, ou une autre organisation chargée d'approcher et de faire participer efficacement le secteur privé. Intensifier les efforts pour établir des partenariats directs avec des entreprises multinationales, allant au-delà des consultations pour la mise en œuvre des programmes de réduction des émissions. Présenter une analyse de rentabilisation claire pour susciter l'intérêt du secteur privé</p>	<p>Partiellement d'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord en principe avec la nécessité de renforcer l'engagement du secteur privé, mais pas dans son intégralité. À notre avis, créer un mécanisme spécifique dédié au secteur privé n'est pas la solution pour faire participer le secteur privé. Il est de notre avis que le secteur privé devrait être ciblé de façon stratégique, y compris en partenariat avec des organisations telles que la Tropical Forest Alliance, le World Business Council For Sustainable Development et autres pour réaliser l'impact structurel dans les pays REDD pour faire face aux principaux facteurs de la déforestation. Un document de travail définissant le but, la portée et les moyens d'un tel engagement, en consultation avec d'autres pratiques mondiales au sein de la Banque avec l'expérience, l'IFC, le FIP, et le FEM, entre autres, sera préparé par la FMT.</p>
4.	<p>Réviser la Charte pour réduire le seuil minimum de 5 millions USD pour l'entrée dans le Fonds carbone afin d'attirer l'intérêt des petits contributeurs potentiels.</p>	<p>En désaccord</p> <p>Les répondants ne sont pas d'accord avec cette recommandation car elle ne constitue pas une conclusion fondée sur des preuves. Réduire le seuil de 5 millions aura des implications comme des coûts de transaction élevés et ne vaut pas la peine d'impliquer d'autres partenaires dans le Fonds. Comme la recommandation est partiellement destinée à augmenter la participation du secteur privé, il convient de noter que l'intérêt pour l'achat de RÉ n'est pas élevé à l'heure actuelle.</p>
<p>Recommandations pour les deux fonds</p>		
1.	<p>Renforcer l'alignement des stratégies d'intervention au niveau pays des Partenaires à la mise en oeuvre et les politiques REDD+ des pays. Les Partenaires à la mise en oeuvre devraient discuter des options concernant la façon d'assurer l'alignement des stratégies</p>	<p>Partiellement d'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord en partie avec la justification sur laquelle se fonde cette recommandation. Toutefois, l'hypothèse que</p>

	<p>pays des Partenaires à la mise en oeuvre avec les politiques nationales REDD+. Les unités de gestion au niveau pays des partenaires de mise en oeuvre devraient signaler les alignements et divergences des stratégies d'intervention au niveau pays avec les politiques nationales REDD+. Pour améliorer la transparence et la responsabilité, le Rapportage sur le financement et Rapport de suivi du Partenaire à la mise en oeuvre pourraient être utilisés comme la base pour cela.</p>	<p>l'alignement des stratégies pays des Partenaires de mise en oeuvre avec les programmes nationaux renforcera la mise en oeuvre de la REDD+ au niveau national n'est pas correcte dans son intégralité. Le fait que d'autres bureaux pays des Partenaires de mise en oeuvre déclarent de tels alignements / divergences au PC n'est pas pratique et ne contribuent pas directement à la mise en oeuvre de la REDD+ nationale. Ainsi, les répondants ne sont donc d'accord avec la nécessité pour les Partenaires de mise en oeuvre de faire un rapport sur l'alignement au PC en raison du peu de valeur ajoutée et du manque d'aspect pratique.</p> <p>Cependant, aligner les stratégies d'appui aux pays des Partenaires de mise en oeuvre dans différents secteurs avec le programme national REDD, tels que les INDCs serait utile. Par conséquent, une considération clé serait de savoir comment élever l'attention portée à la forêt / REDD+ au niveau national et aux actions globales qui pourraient aider pour cet appui.</p>
<p>2.</p>	<p>Continuer à fournir un appui technique adapté aux pays REDD. La FMT devrait continuer à fournir aux points focaux pays REDD et au personnel technique des renforcements des capacités sur mesure et une assistance technique, en particulier pour les questions pouvant améliorer l'efficacité. Le soutien technique pourrait également aider les pays REDD dans l'identification des sur la façon de combler les lacunes de financement dans la mise en oeuvre des Projets de réduction des émissions.</p>	<p>Partiellement d'accord</p> <p>Les répondants conviennent que reconnaître le contexte spécifique du pays et fournir un soutien sur mesure adapté au pays serait utile. La recommandation implique que le soutien, continuant au niveau actuel, mènerait à une plus grande efficacité au niveau du mécanisme. D'autres questions pertinentes doivent être examinées dans le cadre de l'amélioration de l'appui aux pays FCPF et pour opérationnaliser cette recommandation telle que (i) peut-on obtenir plus d'efficacité avec davantage du soutien de la forme actuelle ? (ii) quels sont les facteurs qui limitent la mise en oeuvre ? et (iii) si le FCPF peut fournir le même niveau d'appui intensif à tous les pays et (iv) est-ce qu'il y a des domaines spécifiques où un appui sur mesure pourrait aider à accélérer la mise en oeuvre de la REDD+ ?</p>

<p>3.</p>	<p>Consolider le système de rapportage du FCPF. Le système de rapportage du FCPF devrait être renforcé par la révision du modèle de rapport annuel afin de l’aligner avec le cadre de S & E mis à jour. Le FCPF devrait continuer à utiliser le système de « feux tricolore » des rapports annuels tant que celui-ci est aligné avec le cadre de S & E et complété de la même manière par tous les pays REDD. Les modèles pour le rapport d’avancement des Partenaires de mise en œuvre devraient également être harmonisés avec le cadre de S & E. Améliorer la transparence, la communication et la capacité du FCPF à faire le suivi des attentes des parties prenantes en encourageant les OSC nationales – et IP, le cas échéant - pour apporter une réponse au rapport annuel d’avancement du Pays. Mettre la soumission sur la page pays REDD du FCPF dans le site Web du FCPF</p>	<p>Se mettre d'accord</p> <p>Des mesures importantes ont été prises depuis la première évaluation pour développer et opérationnaliser le Cadre M & E, les modèles de rapports pour les pays et les PDD. Certaines cibles et indicateurs du cadre de S & E doivent être révisées compte tenu des hypothèses modifiées depuis 2011. Révision du cadre de S & E et par la suite le modèle de rapport annuel du pays serait utile pour l’aligner sur les développements du FCPF depuis 2011 et sera. considéré par le CO au moment de la préparation du plan d'action.</p>
<p>4.</p>	<p>Changer le Partenaire à la mise en oeuvre du Programme de renforcement des capacités des IP et des OSC et révision complète du programme. Le PC doit transférer la gestion du Programme de renforcement des capacités à un partenaire de mise en œuvre dont les règles de gestion interne permettent d’avoir une administration plus flexible d'un système de gestion des petits financements. Le PC devrait également augmenter considérablement le financement alloué au programme. Affecter le financement pour s’assurer que les Observateurs (de toutes catégories) peuvent faire des demandes de projets. Formuler un cadre de S & E et une Stratégie d'apprentissage pour le programme</p>	<p>Partiellement d'accord</p> <p>Cette recommandation est partiellement pertinente, compte tenu des progrès déjà accomplis sur la mise en œuvre de programme de renforcement des capacités des IP et OSC depuis que la deuxième évaluation a été demandée. Les financements pour le programme de renforcement des capacités des IP et OSC ont déjà été engagés et le programme est maintenant en cours de mise en oeuvre. Apporter des changements / transférer un programme existant vers un autre arrangement ne serait pas utile à ce stade. Des documentations sur les programmes régionaux, y compris le cadre des résultats, sont disponibles sur le Portail des opérations de la Banque Mondiale.</p> <p>Selon la disponibilité d’autres sources de financement pour les initiatives liées à l'appui au intervention des IP et OSC (Mécanisme spécial de financement pour le FIP, une augmentation possible du financement au FCPF, etc.) avancer vers une approche</p>

		<p>programmatische pourrait être envisagée avec un interlocuteur unique pour canaliser les fonds par le biais de la Banque Mondiale.</p> <p>Un financement séparé pour toutes les catégories d'observateurs pourrait être prise en considération par le PC.</p>
5.	<p>Formuler et mettre en œuvre une stratégie d'intégration du genre. Le PC doit prendre une décision concernant la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie d'intégration de genre, y compris un plan de travail et le budget y afférent, pour permettre sa mise en œuvre effective. Réviser la Charte pour officialiser le siège d'observateur de la femme</p>	<p>D'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord avec la pertinence globale de cette recommandation émanant de la constatation que l'intégration du genre dans le FCPF a été centré autour de la collecte de données ventilées par sexe (à savoir le cadre de S & E), tandis que d'autres aspects essentiels de l'intégration du genre (par exemple les plans pour l'inclusion du genre et l'analyse de genre) ont reçu peu ou pas d'attention dans le passé. L'intégration des questions de genre est réalisée avec le soutien du FCPF. Le PC a approuvé un budget de 411.000 \$ pour démarrer les activités pertinentes au genre dans le contexte de la REDD+. D'autres possibilités seront explorées pour s'assurer qu'il y ait synergies avec la stratégie de la Banque mondiale sur le genre et les efforts en cours par le biais de PROFOR, et autres Partenaires de mise en œuvre.</p> <p>Le PC peut envisager de formaliser le siège d'observateur de la femme.</p>
6.	<p>Les pays REDD doivent continuer à travailler pour impliquer les parties prenantes multisectorielles dans les dialogues et les arrangements institutionnels pour la REDD+, en particulier lors de la préparation et la mise en œuvre des programmes de réduction des émissions. Présenter des cas de succès des acteurs multisectoriels au sein des institutions et dans les dialogues lors des réunions du PC</p>	<p>D'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord avec la recommandation proposée et le besoin d'impliquer d'autres secteurs, surtout les secteurs de l'agriculture, l'énergie et l'environnement et les finances. Le PC, y compris les pays REDD, pourrait envisager comment dynamiser les dialogues multisectoriels à l'échelle nationale et faire plus qu'inviter les pays à signaler / présenter des exemples de cas de dialogues multisectoriels efficaces dans les pays. D'autres partenaires sectoriels (d'autres partenaires que les Ministères de l'Environnement / Forêt)</p>

		devraient être encouragés à participer à l'échange de connaissances / forums pertinents et aux réunions du PC.
7.	<p>Conception et mise en œuvre d'un partage de connaissances final et la stratégie de communication. Le PC devrait approuver une décision de concevoir et de mettre en œuvre un stratégie complète de partage de connaissances et de communication. Le processus de formulation devrait être confiée à une organisation ou une entreprise spécialisée afin de réduire tout risque de créer un fardeau inutile pour la FMT dans la gestion du Fonds. La stratégie devrait être formulée en coordination avec d'autres initiatives forestières de la Banque mondiale et d'autres partenaires de mise en œuvre afin de renforcer les synergies et d'harmoniser les messages. Renforcer la dimension sur le partage des connaissances du FCPF pour aller au-delà du partage des connaissances et mettre l'accent sur la production de connaissances. La stratégie de partage des connaissances et communication devraient inclure des indicateurs et des outils de S & E qui permettent d'avoir un suivi systématique de la satisfaction des utilisateurs et de l'apprentissage à partir des productions et événements sur les connaissances.</p>	<p>En cours / Partiellement d'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord en partie sur la nécessité d'améliorer la communication et le partage des connaissances à travers le FCPF. La FMT a favorisé et intensifié les efforts, en particulier sur les aspects de la communication depuis l'achèvement de la première évaluation, mais il est nécessaire de faire plus sur ce point car les pays commencent à concevoir des programmes de mise à l'échelle qui nécessiteront l'échange de connaissances en cascade sur plusieurs thèmes techniques critiques. Il existe une stratégie de travail sur les communications qui peut être renforcée afin d'y ajouter la dimension partage systématique des connaissances. Plus important encore, un plan d'action solide pourrait donner un nouvel élan au partage des connaissances en coordination avec les pratiques agricoles et environnementales au sein de la Banque et avec le Programme d'investissement forestier.</p> <p>Les options pour une approche systématique du partage des connaissances et les ressources nécessaires peuvent être explorées davantage.</p> <p>Le Cadre S & E pourrait être adapté pour inclure des indicateurs pertinents pour le suivi de l'efficacité des communications et le partage des connaissances.</p>
8.	<p>Réviser le cadre de S & E du FCPF. La FMT devrait demander une révision du cadre de S & E (2013) au PC. Le cadre de S & E révisé devrait se fonder sur des objectifs réalisables fondées sur des hypothèses avec un plan d'atténuation des risques. Le nouveau cadre de S & E devrait également produire un outil de suivi qui permet à tout intervenant d'obtenir un aperçu de la situation au</p>	<p>D'accord</p> <p>Les répondants sont d'accord avec cette recommandation et sa pertinence. Le besoin d'adapter les objectifs de S & E est bien reconnu.</p>

	niveau portefeuille, sur la mise en œuvre de la préparation à la REDD dans les pays REDD (c.-à-d. alignement du tableau de bord FCPF et du cadre de S & E). Les indicateurs et les objectifs pour le Fonds carbone devraient être révisés pour tenir compte de l'extension du calendrier du Fonds carbone vers 2025	La FMT est en train d'améliorer l'outil de suivi au niveau du fonds pour le suivi de la préparation et pourrait envisager un outil de suivi similaire pour des étapes de suivi du Fonds carbone. Cette recommandation serait à examiner conjointement avec la recommandation 3 sur l'alignement des systèmes de rapportage et les recommandations pour les évaluations futures
	Recommandation pour les évaluations futures	
1.	Mettre en œuvre les évaluations futures en temps réel et dans le cadre de contrat. Le PC devrait modifier la Charte pour les évaluations et mettre en place une évaluation en temps réel et indépendante dans le cadre d'un contrat afin d'évaluer et fournir des feedbacks en temps opportun et une occasion de faciliter l'apprentissage sur les réalisations et les défis du FCPF. Afin de faciliter le travail des futures équipes d'évaluation, la FMT, les Partenaires de mise en œuvre et les pays REDD devraient améliorer la disponibilité des informations sur les contacts des parties prenantes clés. En outre, fournir des ressources suffisantes pour l'apprentissage en profondeur des enseignements au niveau terrain et les feedbacks des intervenants de tous les continents, en augmentant le nombre de visites sur le terrain et le recrutement de consultants locaux. Cette deuxième évaluation montre qu'il est particulièrement difficile d'obtenir des informations de première main de l'Afrique et des petites îles, à cause des problèmes de communication. Veiller à ce que toutes les entités prévues pour assurer le suivi des recommandations des évaluations, y compris le PC, apporte une réponse systématique afin de se conformer au norme d'évaluation de qualité de la CAD de l'OCDE.	Partiellement d'accord Les répondants ne comprennent pas bien la recommandation suggérant l'amendement de la Charte. La Charte prévoit que le FCPF devrait mener les évaluations et mandate le PC pour déterminer l'objectif, le calendrier et la fréquence des évaluations. Peut-être que la révision du Cadre de S & E serait plus approprié vu que les objectifs et la fréquence des évaluations sont définis dans le cadre de S & E. Les différents modèles d'évaluation présentent des avantages et des inconvénients et les implications d'un contrat-cadre pour les évaluations futures requièrent davantage de discussion. Les évaluations thématiques, axées sur des domaines d'intérêt spécifiques par exemple, pourraient donner de véritables leçons en temps réel, qui pourrait être plus utile au mécanisme sur le court terme. Celles-ci pourraient ensuite être complétées par des évaluations à moyen terme demandées par le FCPF. Les possibilités de puiser dans les évaluations effectuées par d'autres initiatives telles que le NICFI et IEG seront également considérés. Cette recommandation sera examinée conjointement avec la recommandation 8, pour les deux fonds, sur la révision du cadre de S & E.

Une réponse commune aux recommandations de cette évaluation est fournie en annexe. Un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations sera préparé et partagé avec le PC pour son adoption au plus tard avant la fin du PC23.



REFERENCES

Références générales

- Baastel et NORDECO (2011) *First Program Evaluation for the Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)*. Le Groupe-conseil baastel (Gatineau, Canada) et la Nordic Agency for Development and Ecology (NADE ; Copenhague, Danemark).
- La Déclaration de Cancún (2002). *Cancun Declaration of Like Minded Megadiverse Countries*. (Cancún, Mexique).
- Castrén, T., Katila, M., Lindroos, K., et Salmi, J. (2014). *Private Financing for Sustainable Forest Management and Forest Products in Developing Countries: Trends and drivers*. Programme sur les forêts (PROFOR) (Washington, DC, États-Unis).
- FIC (2011). *Investment Plan for Lao People's Democratic Republic*. Réunion du sous-comité du PIF (Washington, D.C., États-Unis).
- FIC (2012a). *Investment Plan for Ghana*. Réunion du sous-comité du PIF (Istanbul, Turquie).
- FIC (2012b). *Investment Plan for Indonesia*. Réunion du sous-comité du PIF (Istanbul, Turquie).
- FIC (2016). Programme d'investissement pour la forêt: Fiche d'information. (récupérée le 12 juillet 2016) https://www-cif.climateinvestmentfunds.org/sites/default/files/knowledge-documents/fip_factsheet_6-2016_web.pdf
- CDP (2015). *Realizing zero-deforestation: Transforming supply chains for the future*. CDP Monde (Londres, Royaume-Uni).
- Réunion du Fonds carbone (2015). *Co-Chairs Summary*. 13^e réunion du Fonds carbone à Bruxelles, Belgique. Du 13 au 16 octobre 2015.
- CFM13 (2015) *Proposal of interim milestones and deadlines for Countries selected into the pipeline*. Octobre 2015 (Bruxelles, Belgique).
- Sommet sur le climat (2014). Déclaration de New York sur les forêts. Siège des Nations Unies, New York, États-Unis
- DFID (2014). *Annual Review -Summary Sheet: The Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)*. Département du Développement international (Londres, octobre 2014).
- Donovan, R. Z., Clarke, G., et Sloth, C. (2010). Vérification des progrès liés aux activités habilitantes pour l'accord REDD+ Guyane-Norvège. Rainforest Alliance.
- Lafontaine, A., Busacker, D., et Sepp, C. (2013). *Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) Readiness Fund: Monitoring and Evaluation Framework for the FCPF*. 14^e réunion du Comité des participants du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Washington, D.C., États-Unis). Le Groupe-conseil baastel (Gatineau, Canada) et ECO Consult (Oberaula, Allemagne).
- FAO (2014). Approches émergentes pour les Niveaux d'émission de référence pour les forêts et/ou Niveaux de référence des forêts pour REDD+. Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, Italie).



FCPF (2011). *Report of the Global Dialogue with Indigenous Peoples on the Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2012a). *R-PP template Version 6*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2012b). *FCPF Annual Report 2012*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2012c). *Guidelines on Stakeholder Engagement in REDD+ Readiness: With a Focus on the Participation of Indigenous Peoples and Other Forest-Dependent Communities*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2012d). *Global Indigenous Peoples Dialogue with the Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)*. Le Groupe de la Banque mondiale (Doha, Qatar).

FCPF (2013a). *FCPF Annual Report 2013*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2013b). *FCPF Capacity Building Program for Forest-Dependent Peoples and Southern Civil Society Organizations - Regional Intermediaries Phase (FY14-15)*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2013c). *M&E Framework*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2013d). *Projet de stratégie-cadre pour la gestion des connaissances et les communications*. Le Groupe de la Banque mondiale (présentation lors de la 15^e réunion du Comité des participants à Lombok, en Indonésie).

FCPF (2014a). *FCPF Annual Report 2014*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2014b). *Frequently Asked Questions: The Common Approach to Environmental and Social Safeguards for Multiple Delivery Partners*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2014c). *FCPF Observer Terms of Reference*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2015a). *FCPF Annual Report 2015*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis). FCPF (2015b). *Programme de renforcement des capacités du FCPF: Forest-Dependent Peoples and Southern Civil Society Organizations Regional Intermediaries Phase (FY14-15) – Concept Note*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

FCPF (2015c). *Fostering Social Inclusion through the FCPF Capacity Building Program*. Le Groupe de la Banque mondiale (présentation lors de la 17^e réunion du Comité des Participants à Lima, Pérou).

FCPF (2016). *FCPF Carbon Fund Dashboard*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

Fishbein, G. et Lee, D. (2015). *Early Lessons from Jurisdictional REDD+ and Low Emissions Development Programs*. (Arlington, États-Unis).



Indufor ...forest intelligence

Équipe de gestion du FCPF (FMT) (2011). *World Bank Management Response to the FCPF Evaluation Report*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

Équipe de gestion du FCPF (FMT) (2013). *Global Action Plan Follow-Up Workshop*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

Gibbon, A. E. et Pearson, T. R. H. (2014). *A Gap Analysis of the FCPF's Carbon Fund Methodological Framework relative to the VCS Jurisdictional and Nested REDD+ Requirements*.

Gouvernement du Laos (2013). *Annual review of REDD+ activities in Lao PDR*. Ministère de l'agriculture et des forêts, gouvernement du Laos (Vientiane, Laos).

Gouvernement du Royaume-Uni (2015). *2010-2015 Government Policy: climate change international action*. Documents d'orientation mis à jour mai 2015. Ministère britannique de l'environnement, de l'alimentation et des questions rurales, Département du développement international, Département de l'Énergie et du Changement climatique et Bureau des affaires extérieures du Commonwealth. (Londres, Royaume-Uni)

BIRD (2013). *Charter of the Forest Carbon Partnership Facility*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

ICF International (2014). *Independent Evaluation of the Climate Investment Funds*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

IEG (2007). *Sourcebook for Evaluating Global and Regional Partnership Programs: Indicative Principles and Standards*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

IEG (2012). *Global Program Review: Fonds de partenariat pour le carbone forestier*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

Indufor (2015a). *Second Program Evaluation of the Forest Carbon Partnership Facility (FCPF): Inception Report*. Indufor Oy. (Helsinki, Finlande).

Indufor (2015b). *Indigenous Peoples Funds Assessment*. Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

GIEC (2007). *Climate Change 2007: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Équipe principale de rédaction, Pachauri, R.K et Reisinger, A. (eds.)]. GIEC, Genève, Suisse, 104 pp.

GIEC (2014). *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. [Équipe principale de rédaction, R.K. Pachauri et L.A. Meyer (éditions.)]. GIEC, Genève, Suisse, 151 pp.

Jenkins, B. (2011a). Évaluation indépendante des informations générales du PNUD pour l'Approche commune du FCPF pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales.

Jenkins, B. (2011b). Évaluation indépendante des informations générales de la BID pour l'Approche commune du FCPF pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales.



Indufor ...forest intelligence

- Kishwan, J. et Panda V. (2014). *India's Forests and REDD+*. Ministère de l'environnement et des forêts. Gouvernement indien. (New Delhi, Inde).
- Kojwang, H. et Ulloa, G. (2012). *Country Needs Assessment; A Report on REDD+ Readiness among UN-REDD Programme and Forest Carbon Partnership Facility Member Countries*. Programme ONU-REDD et Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Washington D.C., États-Unis).
- Lettre aux Participants du Fonds carbone (2013). Reçue le 10 juillet 2016. Disponible à l'adresse suivante:
<http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/news/2013/11/Carbon%20Fund%20Methodological%20Framework%20Sign%20on%20Letter%2025th%20nov%202013.pdf>.
- MacDonald Stewart, H. et Swan, S. (2013). *Final evaluation of the UN-REDD Viet Nam Programme*. Préparée pour le programme ONU-REDD, Genève, Suisse.
- NORAD (2014). Évaluation en temps réel de l'Initiative internationale pour le climat et les forêts du gouvernement norvégien (NICFI). NORAD. Oslo, Norvège.
- Ministère norvégien de l'environnement (2012). Rapport n°21 (2011–2012) au Storting (livre blanc) Synthèse. (Oslo, Norvège).
- OCDE/CAD (2010). *Quality Standards for Development Evaluation*. Comité d'aide au développement, OCDE (Paris, France).
- Accord de Paris (2015). *Article 5*. Conférence des parties, Convention-cadre sur les changements climatiques (Paris, France).
- CP (2013). *Co-Chairs Summary*. Quinzième réunion du Comité des Participants (Lombok, Indonésie).
- Peskett, L. et Todd, K. (2013). Mise en pratique des mesures de sauvegarde REDD+ et des systèmes d'informations sur la sauvegarde. Note de politique du programme ONU-REDD. N°3. Maison internationale de l'environnement, Genève, Suisse.
- Transparency International (2014). *Curbing Corruption in Public Procurement, a Practical Guide*. Rédigé par Susanne Kühn et Laura B. Sherman. Transparency International (Berlin, Allemagne).
- PNUD (2014). *Progress Report to the FCPF on Matters pertaining to the Common Approach*. Bureau du Rapport mondial sur le développement humain, PNUD (New York, États-Unis).
- GNUE (2011) *Integrating Human Rights and Gender Equality in Evaluation: Towards UNEG Guidance*. Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (Washington D.C., États-Unis).
- PNUE (2011) *Towards a Green Economy - Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication*. Programme des Nations unies pour l'environnement (Nairobi, Kenya). ONU-REDD (2013). *Guidance Note on Gender Sensitive REDD*. Programme ONU-REDD, Genève, Suisse.
- Ventosa Pérez, V. (2014) La Animación Sociocultural (ASC) como Metodología de la Participación Social. Consulté le 28 juillet 2016.
- Banque mondiale (2012a) *Country Partnership Strategy for Indonesia: FY2012-2015*. Bureau en Indonésie, La Banque mondiale (Jakarta, Indonésie).



Banque mondiale (2012b) *Country Partnership Strategy for the Republic of Peru: FY12-FY16 (Report No. 66187-PE)*. Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

Décisions et résolutions

Décision 2/CP.13 (2007). Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts: approches pour stimuler l'action. Conférence des parties, Convention-cadre sur les changements climatiques (Bali, Indonésie).

Décision 1/CP.16 (2010) Les Accords de Cancún: Réalisation des travaux du groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme dans le cadre de la Convention. Conférence des parties, Convention-cadre sur les changements climatiques (Cancún, Mexique).

Décision 1/CP.21 (2015) Adoption de l'Accord de Paris. Conférence des parties, Convention-cadre sur les changements climatiques (Paris, France).

Note de l'équipe de gestion du FCPF (FMT) 2012-8. Les recommandations du Groupe de travail sur l'Approche méthodologique et tarifaire pour le Fonds carbone du FCPF. Fonds carbone du groupe de travail du FCPF, Le Groupe de la Banque mondiale (Washington, D.C., États-Unis).

Présentation de l'équipe de gestion du FCPF (2014) Préparation des analyse de l'ER-PIN. Présentation lors de la 9e réunion du Fonds carbone. Du 9 au 11 octobre 2014 (Bruxelles, Belgique).

Résolution CFM/4/2012/1. Critères de sélection pour les Notes d'idée du programme de réduction des émissions (ER-PIN). Quatrième réunion du Fonds carbone (Santa Marta, Colombie).

Résolution CFM/8/2013/1. Cadre méthodologique pour le Fonds carbone du FCPF. Huitième réunion du Fonds carbone (Paris, France).

Résolution CFM/12/2015/1. Développement du Fonds carbone du FCPF. Douzième réunion du Fonds carbone (Paris, France).

Résolution CFM/13/2015/8. Étapes marquantes et délais pour les Notes d'idée du programme de réduction des émissions sélectionnées dans le pipeline du Fonds carbone du FCPF. Treizième réunion du Fonds carbone (Bruxelles, Belgique).

Résolution CFM/Electronic/2012/1 Observateurs aux réunions du Fonds carbone et Tranches du Fonds carbone.

Résolution CFM/Electronic/2015/1. Adoption de directives tampon pour le programme de réductions des émissions pour le Fonds carbone. Action sans réunion.

Résolution PC/9/2011/1. Approche commune pour les mesures de sauvegarde environnementales et sociales pour plusieurs Partenaires de prestation. Neuvième réunion du Comité des Participants (Oslo, Norvège).

Résolution PC/9/2011/5. Objectif d'augmentation de capital du Fonds de préparation et du Fonds carbone. Neuvième réunion du Comité des Participants (Oslo, Norvège).

Résolution PC/10/2011/1/rev. Résolution sur l'orientation stratégique à Berlin. Dixième réunion du Comité des Participants (Berlin, Allemagne).



Indufor ...forest intelligence

Résolution PC/10/2011/5. Établissement du Groupe de travail sur l'Approche méthodologique et tarifaire pour le Fonds carbone. Dixième réunion du Comité des Participants (Berlin, Allemagne)

Résolution PC/12/2012/1. Rôle du paquet de préparation dans le processus de préparation et du FCPF. Douzième réunion du Comité des Participants (Santa Marta, Colombie).

Résolution PC/Electronic/2012/2. Observateurs aux réunions du Comité des Participants. Action sans réunion.

Résolution PC/14/2013/1. Cadre d'évaluation du paquet de préparation: Quatorzième réunion du Comité des Participants (Washington D.C., États-Unis).

Résolution PC/14/2013/2. Statut des Participants des pays REDD et Inclusion des pays REDD admissibles qualifiés. Quatorzième réunion du Comité des Participants. Du 19 au 21 mars 2013, Washington, DC

Résolution PC/14/2013/9. Modalités de fonctionnement pour les conditions générales du FCPF de l'Accord de paiement de réductions d'émissions. Quatorzième réunion du Comité des Participants (Washington D.C., États-Unis).

Résolution PC/16/2013/1. Sélection de nouveaux Participants de pays au FCPF. Seizième réunion du Comité des participants (Genève, Suisse).

Résolution PC/17/2014/6. Sélection de nouveaux Participants de pays au FCPF. Dix-septième réunion du Comité des participants (Lima, Pérou).

Résolution PC/18/2014/2. Adoption des conditions générales du FCPF applicables aux Accords de paiement de réductions d'émissions. Dix-huitième réunion du Comité des participants (Arusha, Tanzanie).

Résolution PC/19/2015/1. Approbation du paquet de préparation de la République démocratique du Congo. Dix-neuvième réunion du Comité des Participants (Arlington, États-Unis).

Résolution PC/20/2015/4. Approbation du paquet de préparation du préparation du Costa Rica. Vingtième réunion du Comité des participants (San Jose, Costa Rica).

Documents des Participants des pays REDD du FCPF

Argentine

Argentine (2015a) *REDD Readiness Progress Fact Sheet.*

Argentine (2015b) *Emission Reductions Program Idea Note.*

Argentine (2015c) *Readiness Preparation Grant – Project Information Document.*

Argentine (2014a) *R-PP Completeness Check.*

Argentine (2014b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Argentine (2010) *TAP Synthesis Review.*

Argentine (2009) *REDD+ Program Idea Note.*

Belize

Belize (2015a) *Completeness Check.*

Belize (2015b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Belize (2014a) *Lettre de responsables: Position sur Belize R-PP 2014.*

Belize (2014b) *TAP Review.*



Indufor ...forest intelligence

Belize (2013) *Expression of Interest.*

Bhoutan

Bhoutan (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*

Bhoutan (2015b) *REDD Readiness Preparation Grant Agreement.*

Bhoutan (2014a) *Completeness Check.*

Bhoutan (2014b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Bhoutan (2013) *TAP Synthesis Review.*

Bhoutan (2011) *Expression of Interest.*

Burkina Faso

Burkina Faso (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*

Burkina Faso (2015b) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Burkina Faso (2013a) *PC Review.*

Burkina Faso (2013b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Burkina Faso (2013c) *TAP Synthesis Review.*

Burkina Faso (2012) *Request to Join the FCPF.*

Cambodge

Cambodge (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*

Cambodge (2015b) *REDD+ Readiness Project Document.*

Cambodge (2013a) *Completeness Check.*

Cambodge (2013b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Cambodge (2011) *TAP Synthesis Review.*

Cambodge (2009) *REDD+ Program Idea Note.*

Cameroun

Cameroun (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting.*

Cameroun (2015b) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement.*

Cameroun (2013a) *Completeness Check.*

Cameroun (2013b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Cameroun (2012) *TAP Synthesis Review.*

Cameroun (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

République centrafricaine

RCA (2013a) *REDD+ Preparation Proposal.*

RCA (2013b) *REDD Readiness Progress Fact Sheet.*

RCA (2013c) *Completeness Check.*

RCA (2011) *TAP Synthesis Review.*

RCA (2008) *REDD+ Program Idea Note.*



Chili

Chili (2015) *Mid-Term Progress Report and request for additional funding.*
Chili (2014a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting.*
Chili (2014b) *Emission Reductions Program Idea Note.*
Chili (2013a) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement.*
Chili (2013b) *FMT Completeness Check.*
Chili (2013c) *REDD+ Preparation Proposal.*
Chili (2013d) *TAP Synthesis Review.*
Chili (2012) *REDD+ Program Idea Note.*

Colombie

Colombie (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*
Colombie (2015b) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement.*
Colombie (2013a) *FMT Completeness Check.*
Colombie (2013b) *REDD+ Preparation Proposal.*
Colombie (2011) *TAP Synthesis Review.*
Colombie (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Congo, République démocratique du

RDC (2016) *Groupe De Travail Climat REDD Renove (GTCRR).*
RDC (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting.*
RDC (2014) *Emission Reductions Program Idea Note.*
RDC (2011) *Readiness Preparation Grant Agreement.*
RDC (2010a) *Completeness Check.*
RDC (2010b) *REDD+ Preparation Proposal.*
RDC (2010c) *TAP Synthesis Review.*
RDC (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Congo, République du

RC (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*
RC (2014) *Emission Reductions Program Idea Note.*
RC (2012) *Readiness Preparation Grant Agreement.*
RC (2011a) *Completeness Check.*
RC (2011b) *REDD+ Preparation Proposal.*
RC (2010) *TAP Synthesis Review.*
RC (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Costa Rica

Costa Rica (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*
Costa Rica (2013) *Emission Reductions Program Idea Note.*
Costa Rica (2012) *Supplementary Grant Agreement and Disbursement Letter.*
Costa Rica (2011) *REDD+ Preparation Proposal.*
Costa Rica (2010a) *Completeness Check.*
Costa Rica (2010b) *TAP Synthesis Review.*



Indufor ...forest intelligence

Costa Rica (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Côte d'Ivoire

Cote d'Ivoire (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*

Côte d'Ivoire (2015b) *Emission Reductions Program Idea Note.*

Côte d'Ivoire (2014a) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Côte d'Ivoire (2014b) *Completeness Check.*

Côte d'Ivoire (2014c) *REDD+ Preparation Proposal.*

Côte d'Ivoire (2013) *Synthesis Review.*

Côte d'Ivoire (2011) *Expression of Interest in Joining the Forest Carbon Partnership Facility (FCPF).*

République dominicaine

République dominicaine (2015) *Emission Reductions Program Idea Note.*

République dominicaine (2014a) *Completeness Check.*

République dominicaine (2014b) *REDD+ Preparation Proposal.*

République dominicaine (2013) *Synthesis Review.*

République dominicaine (2011) *Expression of Interest to Join FCPF.*

Salvador

Salvador (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting.*

Salvador (2014) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Salvador (2013a) *FMT Completeness Check.*

Salvador (2013b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Salvador (2012a) *Demand to the Government of El Salvador to withdraw second version of the R-PP submitted to the FCPF on May 31, 2012.*

Salvador (2012b) *TAP Synthesis Review.*

Salvador (2009) *REDD+ Program Idea Note.*

Éthiopie

Éthiopie (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting.*

Éthiopie (2015) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Éthiopie (2011a) *FMT Completeness Check.*

Éthiopie (2011b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Éthiopie (2011c) *TAP Synthesis Review.*

Éthiopie (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Fidji

Fidji (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*

Fidji (2015b) *Emission Reductions Program Idea Note.*

Fidji (2015c) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement.*

Fidji (2014a) *Completeness Check.*

Fidji (2014b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Fidji (2013) *Synthesis Review.*

Fidji (2012) *Expression of Interest in Joining the FCPF.*



Indufor ...forest intelligence

Ghana

Ghana (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting*.
Ghana (2014) *Emission Reductions Program Idea Note*.
Ghana (2011) *Readiness Preparation Grant Agreement*.
Ghana (2010a) *Completeness Check*.
Ghana (2010b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Ghana (2010c) *TAP Synthesis Review*.
Ghana (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Guatemala

Guatemala (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.
Guatemala (2014a) *Emission Reductions Program Idea Note*.
Guatemala (2014b) *Technical Cooperation Agreement*.
Guatemala (2013a) *Completeness Check*.
Guatemala (2013b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Guatemala (2012) *TAP Synthesis Review*.
Guatemala (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Guyane

Guyane (2015a) *Letter from The Amerindian Peoples Association (APA) to the FCPF Carbon Fund April 2015*.
Guyane (2015b) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.
Guyane (2015c) *Early Idea Note*.
Guyane (2014) *Technical Cooperation Agreement*.
Guyane (2012a) *Completeness Check*.
Guyane (2012b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Guyane (2009) *TAP Synthesis Review*.
Guyane (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Honduras

Honduras (2015) *Annual Report: Cooperative Fund for Forest Carbon*. Secretary for Energy, Natural Resources, Environment and Mines, Government of the Republic of Honduras.
Honduras (2013a) *Completeness Check*.
Honduras (2013b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Honduras (2013c) *TAP Synthesis Review*.
Honduras (2012) *Letter from CONPAH about Honduras R-PP*.
Honduras (2009) *REDD+ Program Idea Note*.

Indonésie

Indonésie (2013) *REDD Readiness Progress Fact Sheet*.
Indonésie (2014) *Emission Reductions Program Idea Note*.
Indonésie (2011) *Readiness Preparation Grant Agreement*.
Indonésie (2009a) *REDD+ Preparation Proposal*.



Indufor ...forest intelligence

Indonésie (2009b) *TAP Synthesis Review*.

Kenya

Kenya (2014) *Statement by Indigenous Peoples Observer to the FCPF on the status of the REDD+ readiness in Kenya*.

Kenya (2013) *REDD Readiness Progress Fact Sheet*.

Kenya (2010a) *Completeness Check*.

Kenya (2010b) *REDD+ Preparation Proposal*.

Kenya (2010c) *TAP Synthesis Review*.

Kenya (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Laos (République démocratique populaire lao)

Laos (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.

Laos PDR (2015b) *Emission Reductions Program Idea Note*.

Laos PDR (2014) *Readiness Preparation – Grant Agreement*.

Laos (2010a) *FMT Completeness Check*.

Laos (2010b) *REDD+ Preparation Proposal*.

Laos (2010c) *TAP Synthesis Review*.

Laos (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Liberia

Liberia (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.

Liberia (2012a) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement*.

Liberia (2012b) *FMT Completeness Check*.

Liberia (2012c) *REDD+ Preparation Proposal*.

Liberia (2011) *TAP Synthesis Review*.

Liberia (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Madagascar

Madagascar (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting*. National Bureau of REDD+ Coordination.

Madagascar (2015b) *Emission Reductions Program Idea Note*.

Madagascar (2015c) *Readiness Preparation Grant Agreement*.

Madagascar (2014a) *Completeness Check*.

Madagascar (2014b) *REDD+ Preparation Proposal*.

Madagascar (2010) *TAP Synthesis Review*.

Madagascar (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Mexique

Mexique (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.

Mexique (2014a) *Emission Reductions Program Idea Note*.

Mexique (2014b) *Grant Agreement*.

Mexique (2011a) *FMT Completeness Check*.

Mexique (2011b) *REDD+ Preparation Proposal*.

Mexique (2011c) *TAP Synthesis Review*.



Indufor ...forest intelligence

Mexique (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Mozambique

Mozambique (2015a) *REDD+ ANNUAL COUNTRY PROGRESS REPORTING.*

Mozambique (2015b) *Emission Reductions Program Idea Note.*

Mozambique (2013a) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Mozambique (2013b) *Completeness Check.*

Mozambique (2013c) *REDD+ Preparation Proposal.*

Mozambique (2012) *TAP Synthesis Review.*

Mozambique (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Népal

Népal (2015) *REDD + Annual Country Progress Report.* Ministry of Forests and Soil Conservation, Federal Democratic Republic of Nepal (Kathmandu, Nepal).

Népal (2014) *Emission Reductions Program Idea Note.*

Népal (2011) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Népal (2010a) *Completeness Check.*

Népal (2010b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Népal (2010c) *TAP Synthesis Review.*

Népal (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Nicaragua

Nicaragua (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*

Nicaragua (2015b) *Emission Reductions Program Idea Note.*

Nicaragua (2013a) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Nicaragua (2013b) *Completeness Check.*

Nicaragua (2013c) *REDD+ Preparation Proposal.*

Nicaragua (2012) *TAP Synthesis Review.*

Nicaragua (2008) *REDD+ Program Idea Note.*

Nigeria

Nigeria (2015) *REDD+ ANNUAL COUNTRY PROGRESS REPORTING (with semi-annual update).*

Nigeria (2015) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement.*

Nigeria (2014) *FMT Completeness Check.*

Nigeria (2014) *REDD+ Preparation Proposal.*

Nigeria (2010) *Synthesis Review.*

Nigeria (2009) *Expression of Interest to Join FCPF.*

Pakistan

Pakistan (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting.*

Pakistan (2015b) *Readiness Preparation Grant Agreement.*

Pakistan (2014a) *Completeness Check.*

Pakistan (2014b) *REDD+ Preparation Proposal.*

Pakistan (2013a) *Synthesis Review.*



Pakistan (2013b) *Expression of Interest*.

Panama

Panama (2015) *REDD Readiness Progress Fact Sheet*.
Panama (2014a) *Readiness Preparation Grant Agreement*.
Panama (2014b) *Completeness Check*.
Panama (2014c) *REDD+ Preparation Proposal*.
Panama (2009) *TAP Synthesis Review*.
Panama (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Papouasie-Nouvelle-Guinée (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.
Papouasie-Nouvelle-Guinée (2013a) *Completeness Check*.
Papouasie-Nouvelle-Guinée (2013b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Papouasie-Nouvelle-Guinée (2013c) *TAP Synthesis Review*.
Papouasie-Nouvelle-Guinée (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Paraguay

Paraguay (2015a) *REDD Readiness Progress Fact Sheet*.
Paraguay (2015b) *R-PP Completeness Check*.
Paraguay (2015c) *REDD+ Preparation Proposal*.
Paraguay (2014) *TAP Synthesis Review*.
Paraguay (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Pérou

Pérou (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.
Pérou (2014a) *Emission Reductions Program Idea Note*.
Pérou (2014b) *Readiness Preparation Grant Agreement*.
Pérou (2014c) *Completeness Check*.
Pérou (2014d) *REDD+ Preparation Proposal*.
Pérou (2014e) *TAP Synthesis Review*.
Pérou (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Soudan

Soudan (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting*.
Soudan (2015b) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement*.
Soudan (2014a) *Completeness Check*.
Soudan (2014b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Soudan (2013a) *Synthesis Review*.
Soudan (2013b) *Expression of Interest to Join FCPF*.

Suriname

Suriname (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.



Indufor ...forest intelligence

Suriname (2014) *Readiness Preparation Grant – Project Document*.
Suriname (2013a) *Completeness Check*.
Suriname (2013b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Suriname (2013c) *TAP Synthesis Review*.
Suriname (2009) *REDD+ Program Idea Note*.

Tanzanie

Tanzanie (2014) *REDD Readiness Progress Fact Sheet*.
Tanzanie (2010a) *PC Synthesis Review*.
Tanzanie (2010b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Tanzanie (2010c) *TAP Synthesis Review*.
Tanzanie (2009) *REDD+ Program Idea Note*.

Thaïlande

Thaïlande (2015) *REDD+ Annual Country Progress Reporting*.
Thaïlande (2013a) *CSOs/Local Community/Women/Ethnic Group Review of Draft Thailand Readiness-Preparation Proposal (R-PP): Rapport d'atelier*.
Thaïlande (2013b) *Completeness Check*.
Thaïlande (2013c) *REDD+ Preparation Proposal*.
Thaïlande (2013d) *TAP Synthesis Review*.
Thaïlande (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Togo

Togo (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.
Togo (2015b) *Readiness Preparation Grant Agreement*.
Togo (2014a) *Completeness Check*.
Togo (2014b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Togo (2013a) *Synthesis Review*.
Togo (2013b) *Expression of Interest to Join FCPF*.

Ouganda

Ouganda (2015a) *REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update)*.
Ouganda (2015b) *Readiness Preparation Grant – Grant Agreement*.
Ouganda (2012a) *FMT Completeness Check*.
Ouganda (2012b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Ouganda (2011) *TAP Synthesis Review*.
Ouganda (2008) *REDD+ Program Idea Note*.

Uruguay

Uruguay (2015a) *Completeness Check*.
Uruguay (2015b) *REDD+ Preparation Proposal*.
Uruguay (2014) *TAP Synthesis Review*.
Uruguay (2013) *Expression of Interest*.



Indufor ...forest intelligence

Vanuatu

- Vanuatu (2015a) REDD+ Annual Country Progress Reporting.*
- Vanuatu (2015b) Readiness Preparation Grant Agreement.*
- Vanuatu (2013a) FMT Completeness Check.*
- Vanuatu (2013b) REDD+ Preparation Proposal.*
- Vanuatu (2013c) TAP Synthesis Review.*
- Vanuatu (2008) REDD+ Program Idea Note.*

Vietnam

- Vietnam (2015) REDD+ Annual Country Progress Reporting (with semi-annual update).*
- Vietnam (2014) Emission Reductions Program Idea Note.*
- Vietnam (2012) Readiness Preparation Grant Agreement.*
- Vietnam (2011a) Comments of Vietnam CSOs/NGOs to Vietnam REDD+ RPP and policies.*
- Vietnam (2011b) Completeness Check.*
- Vietnam (2011c) REDD+ Preparation Proposal.*
- Vietnam (2011d) TAP Synthesis Review.*
- Vietnam (2008) REDD+ Program Idea Note*



Indufor ...forest intelligence

Indufor Oy

Esterinportti 2
FI-00240 Helsinki
FINLAND
Tel. +358 50 331 8217
Fax +358 9 135 2552
indufor@indufor.fi
www.indufor.fi

Indufor Asia Pacific Ltd

7th Floor, 55
Shortland St
PO Box 105 039
Auckland City 1143
NEW ZEALAND
Tel. +64 9 281 4750
Fax +64 9 281 4789
www.indufor-ap.com

Indufor Asia Pacific (Australia) Pty Ltd

PO Box 425
Flinders Lane, Melbourne VIC 8009
AUSTRALIA
Tel. + 61 3 9639 1472

www.indufor-ap.com

Indufor North America LLC

PO Box 28085
Washington, DC 20038 USA
1875 Connecticut Avenue Northwest
Washington, DC 20009 USA
www.indufor-na.com

